

DUKE
UNIVERSITY



LIBRARY

TRAVAUX ET MÉMOIRES DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

HORS SÉRIE. — FASCICULE N° 1

INSTITUT PAPHROLOGIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

PAPYRUS GRECS

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE

PIERRE JOUGUET

MAITRE DE CONFÉRENCES DE PHILOGIE ET DE PAPHROLOGIE GRECQUES

A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

AVEC LA COLLABORATION DE

PAUL COLLART

PROFESSEUR AU LYCÉE DE LILLE

JEAN LESQUIER

PROFESSEUR AU LYCÉE DE DOUAI

MAURICE XOUAL

PROFESSEUR AU LYCÉE DE DOUAI

TOME PREMIER

FASCICULE I

PARIS

LIBRAIRIE ERNEST LEROUX

28, RUE BONAPARTE, VI^e

1907

PAPYRUS DE LILLE

Réimpression 1929

TRAVAUX ET MÉMOIRES DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE
HORS SÉRIE. — FASCICULE N° 1

INSTITUT PAPYROLOGIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE
≡

PAPYRUS GRECS

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE

PIERRE JOUGUET

MAÎTRE DE CONFÉRENCES DE PHILOGIE ET DE PAPYROLOGIE GRECQUES
A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

AVEC LA COLLABORATION DE

PAUL COLLART
PROFESSEUR AU LYCÉE DE LILLE

JEAN LESQUIER
PROFESSEUR AU LYCÉE DE DOUAI

MAURICE XOUAL
PROFESSEUR AU LYCÉE DE DOUAI

TOME PREMIER
FASCICULE I

PARIS
LIBRAIRIE ERNEST LEROUX
28, RUE BONAPARTE, VI^e
—
1907

PRÉFACE

DEUX campagnes de recherches en Égypte, entreprises sur l'initiative et aux frais du Ministère de l'Instruction publique et de l'École d'Athènes, ont fourni la matière de la présente publication. Les papyrus grecs que nous éditons sont extraits de cartonnages de momies trouvées dans les antiques nécropoles du Fayoum. Ils proviennent de Ghorân, de Médinet-en-Nehâs et d'El-Lahoûn.

Les Bédouins et les fellahs de la région appellent Ghorân le petit *kôm* situé au N. O. du bassin de Gharaq à trois quarts d'heure de marche environ vers l'ouest des ruines plus considérables de Medinet Ma'adi. On trouvera des détails sur le cimetière et les vestiges de ce hameau dans le tome XXV (1904) du *Bulletin de correspondance hellénique* (pp. 380-411), où j'ai donné un rapport assez étendu sur mes fouilles de l'hiver de 1904. Ce sont des momies de Ghorân qui contenaient les fragments de Comédies publiés en 1906 dans la même revue (pp. 103-149).

Le *kôm* de Médinet-en-Nehâs s'élève, à deux heures de marche vers le sud de Ghorân, à l'extrême ouest du bassin de Gharaq. D'après une inscription grecque trouvée sur le pylône d'un temple que nous avons déblayé, M. Gustave Lefebvre et moi, au cours de nos fouilles de l'hiver 1902, les débris que ce médiocre monticule recouvre seraient ceux de Magdola, bourg souvent mentionné dans

les textes et qui tirait sans doute son nom des tours de garde ou migdols destinées à surveiller les abords du désert. J'ai signalé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres les résultats de notre exploration de Magdola dans un rapport imprimé en 1902 dans les Comptes rendus des séances (pp. 346 et sqq.). Au retour de notre campagne, nous avons publié dans le *Bulletin de correspondance hellénique* (1902, pp. 94-128, et 1903, pp. 174-205) quarante et une pétitions tirées des momies de la nécropole. Nous en avons fait connaître une quarante-deuxième dans les *Mélanges Nicole* (pp. 281-288). Magdola et ses antiquités doivent faire l'objet d'une publication spéciale momentanément retardée par le séjour de M. G. Lefebvre en Égypte. On trouvera pourtant ici quelques textes de cette provenance.

Quant aux papyrus d'El-Lahoûn, village bien connu, situé sur le Bahr Yousef et que l'on identifie généralement avec Ptolémaïs Hormou, ils ne proviennent pas de nos fouilles, mais ils sont extraits de cartonnages dont M. G. Maspero nous a confié l'étude.

Les papyrus de Magdola et de Ghôran, après complet déroulement, seront partagés entre la France et l'Égypte. Ceux d'El-Lahoun appartiennent au musée du Caire et doivent y revenir. En attendant, pour rendre possible l'accomplissement de ma tâche d'éditeur, M. Maspero a bien voulu m'autoriser à les conserver à la Faculté des lettres de l'Université de Lille.

Le séjour de ces documents à Lille m'imposait un double devoir : il fallait les faire connaître au public, il fallait aussi que cette collection momentanément réunie entre nos mains pût servir à initier des travailleurs à cette discipline encore nouvelle et qui compte en France peu de représentants. Étudier ces papyrus avec mes élèves, c'était d'ailleurs accorder les obligations de l'enseignement avec celles de mes missions et travailler à la publication des textes tout en me préparant pour un avenir prochain des collaborateurs. La Faculté des lettres et le Conseil de l'Université de Lille sont entrés dans ces vues avec un empressement

généreux; un crédit me fut accordé pour installer mes collections et organiser les conférences papyrologiques. Sans doute elles ne s'adressaient d'abord qu'à des débutants, mais le mouvement naturel des carrières universitaires aidé par une administration bienveillante à nos projets amena bientôt à Lille les collaborateurs que je souhaitais. M. Paul Collart, mon ancien élève à la Faculté, fut nommé professeur au lycée de Douai, puis à celui de Lille, et l'an dernier deux de mes jeunes camarades, tous deux aujourd'hui professeurs au lycée de Douai, vinrent nous rejoindre : M. Jean Lesquier, connu de nos lecteurs pour la part qu'il a prise à l'édition des papyrus de Berlin et pour les travaux qu'il a publiés dans la *Revue de Philologie*, et M. Maurice Xoual, ancien membre de l'École d'Athènes. C'est notre œuvre commune que nous soumettons aujourd'hui au public.

Si les conditions de notre collaboration nous l'avaient permis, nous aurions préféré à l'exemple de MM. Grenfell et Hunt donner en une fois un volume. Mais sans parler de l'expérience sans égale des savants d'Oxford, — elle seule peut suffire à la lourde tâche que leur impose le succès habituel de leurs fouilles, — nous n'avons pas en France la même liberté de travail. Pour nous, la préparation d'un volume, trop souvent interrompue par nos obligations professionnelles, risquait d'être particulièrement longue, et, puisque le temps que nous pouvions donner à ces études était morcelé, il nous a paru préférable de publier par fascicules, à mesure qu'ils étaient acquis, les résultats de notre travail. Nous avons d'ailleurs l'exemple des *Berliner Griechische Urkunden*. Toutefois nous ne pouvions nous y conformer tout à fait; devant la masse de leurs papyrus, les éditeurs de Berlin se sont contentés de donner du texte une transcription presque sans notes, et ils ont sans doute choisi la seule méthode possible; il nous a semblé que pour nos textes, moins nombreux, d'interprétation souvent difficile, on était en droit d'exiger de nous autre chose qu'une simple copie et que le lecteur non spécialiste pouvait avoir le légitime désir d'être

guidé. Nous avons adopté la combinaison suivante : aux éditeurs de Berlin, nous empruntons le système des fascicules ; pour le détail nous avons pris pour modèles les volumes de MM. Grenfell et Hunt ; chaque texte sera donc précédé d'une introduction et suivi d'une traduction et d'un commentaire.

Quant à l'impression du texte même, nous avons le choix entre deux méthodes. Dans l'édition des papyrus Flinders Petrie, soucieux de rendre autant que possible l'aspect de l'original et de laisser la plus grande liberté d'interprétation, MM. J. P. Mahaffy et J. G. Smyly s'interdisent les signes de ponctuation et les accents. C'est un parti qui a ses avantages ; il a été suivi en Angleterre par M. F. G. Kenyon, en Autriche par M. C. Wessely, et chez nous par M. Th. Reinach. Nous nous sommes pourtant décidés à ponctuer et à accentuer nos textes selon l'usage de MM. Grenfell et Hunt et de M. U. Wilcken dans l'*Archiv für Papyrusforschung*. Séparer les mots, c'est déjà interpréter le texte ; il nous a paru plus logique d'aller jusqu'au bout du système, plus avantageux aussi pour un recueil qu'on désirerait voir sortir du cercle un peu étroit des papyrologues : l'expérience a montré que des textes ponctués et accentués étaient plus aisés à consulter. Quant au préjugé que l'accentuation et la ponctuation mettraient dans l'esprit du lecteur en faveur de l'interprétation proposée par l'éditeur, on ne conçoit guère que points et accents aient ainsi le pouvoir de paralyser la critique et, en fait, on ne voit pas qu'ils aient jamais empêché les corrections.

La part de chacun de nous dans l'œuvre commune est parfois difficile à déterminer. Nous avons voulu cependant signaler le nom de ceux qui ont déchiffré les textes et rédigé le commentaire. Ce n'est pas à dire que pour bien des détails ils n'aient profité de l'avis des autres. Mais on doit tenir que la collaboration de ceux qui ne sont pas nommés n'a alors porté que sur des détails. Pour moi j'avais à diriger le travail et à réviser l'ensemble, transcriptions et commentaires, et mon nom ne

sera particulièrement mentionné que lorsque j'aurai pris une part plus active à l'établissement du texte et à la rédaction des notes.

Malgré nos soins, cette publication donnera lieu sans doute à bien des remarques. Nous serons heureux de pouvoir réunir à la fin du volume, après vérification sur les originaux, les corrections et conjectures que nos lecteurs voudront bien nous communiquer.

Nous exprimons notre reconnaissance aux personnes dont le concours a rendu notre œuvre possible ou moins imparfaite. J'ai dit ailleurs (*B. C. H.*, 1901, p. 380, n. 1) ce que les fouilles d'où proviennent nos papyrus doivent à MM. Homolle, Maspero, Liard et Bayet. Depuis, M. Homolle a toujours suivi les progrès de notre Institut papyrologique qu'il avait tenu à inaugurer. Quant à cette publication, si elle a pu être entreprise, c'est grâce au Conseil de l'Université de Lille. Nous en remercions les membres et tout particulièrement le président, M. G. Lyon, recteur de l'Académie, qui nous a soutenu de ses encouragements les plus éclairés. Le doyen de la Faculté des lettres, M. G. Lefèvre, a bien voulu présenter nos vœux au Conseil et n'a cessé de nous prêter un appui quotidien. Enfin, on me permettra de rappeler le souvenir du regretté doyen Paul Dupont; bien que nos recherches fussent éloignées de ses études personnelles, il fut le premier à Lille à s'intéresser à leur avenir avec l'ardeur d'une amitié clairvoyante, dont je ressens douloureusement la perte.

Quelques-unes de nos copies ont bénéficié de plusieurs indications précises de MM. B. P. Grenfell, A. S. Hunt, et F. G. Kenyon; mais nous sommes tout particulièrement obligés à M. Gilbert J. Smyly, professeur à l'Université de Dublin; pendant un séjour à Lille, il a revu une grande partie des originaux et nous a fait profiter de son expérience, de sa science et de sa méthode avec une libéralité dont je lui garde une affectueuse gratitude. Nous avons marqué dans nos notes les principales leçons que nous lui devons :

mais nous n'avons pu indiquer tous les progrès du texte ou du commentaire qui ont eu leur origine dans cette amicale collaboration.

PIERRE JOUGUET.

LILLE, 20 décembre 1906.

NOTE SUR LA MÉTHODE DE TRANSCRIPTION

ET LISTE DES ABRÉVIATIONS

Ainsi qu'il est expliqué dans la préface, les textes contenus dans cette publication sont transcrits avec ponctuation et accentuation. Les abréviations et les sigles sont résolus, sauf deux exceptions :
a) quand il y a doute ou ambiguïté sur la signification d'un sigle;
b) pour les sigles représentant les divisions et subdivisions monétaires, afin de laisser les lettres à valeur numérique aussi groupées que possible, comme les chiffres dans nos nombres modernes; on trouvera une table des sigles résolus dans les index qui paraîtront avec le quatrième fascicule. Les additions et les corrections faites soit par la première main, soit par une ou des mains postérieures sont généralement transcrites à l'endroit où on les rencontre dans le texte (en caractères plus petits, dans les interlignes), avec l'indication de la main, lorsqu'il n'en résulte pas d'obscurité dans le texte imprimé; dans le cas contraire, on les trouvera dans les notes critiques. Les fautes d'orthographe et de grammaire sont corrigées dans ces mêmes notes. L'iota a été adscrit partout où il l'était dans les originaux; de même, dans les restitutions et les résolutions d'abréviations, eu égard aux habitudes des scribes ptolémaïques. Les restitutions ont été incorporées au texte, toutes les fois que leur degré de probabilité l'a permis; autrement, on les trouvera proposées et discutées dans les notes.

Les crochets [] indiquent une lacune, les parenthèses () la résolution d'une abréviation ou d'un sigle, les crochets < >

embrassent les lettres omises par mégarde dans l'original; les doubles crochets [] indiquent des lettres qui y sont biffées; les petites accolades {}, des lettres écrites par inadvertance qui doivent être omises. Les points placés entre les crochets donnent approximativement le nombre de lettres perdues ou biffées; les points placés en dehors des crochets, celui des lettres illisibles pour quelque cause que ce soit; les parenthèses vides signalent une abréviation non résolue; les points placés sous les lettres indiquent une lecture incertaine; les tirets placés sous les lettres ou les points avertissent qu'un fragment de la lettre, lisible ou illisible, subsiste encore.

Les chiffres placés à la droite du lieu d'origine de chaque texte donnent le numéro de la momie où il fut trouvé; les chiffres placés au dessous mesurent en centimètres l'original ou les fragments qui, réunis, le composent; les chiffres gras renvoient aux textes de la présente publication.

Pour les références aux différentes éditions, revues, etc., nous avons employé et emploierons les abréviations proposées par M. Wilcken dans l'*Archiv für Papyrusforschung*, I, pp. 25-28 et *passim* :

- P. Amh.* = The Amherst Papyri (Greek), Vols. I and II, by B. P. Grenfell and A. S. Hunt.
- Archiv* = Archiv für Papyrusforschung, herausgegeben von U. Wilcken.
- B. C. H.* = Bulletin de correspondance hellénique.
- P. Cairo* = Catalogue of Greek papyri in the Cairo Museum, by B. P. Grenfell and A. S. Hunt.
- P. Fay.* = Fayûm Towns and their Papyri, by B. P. Grenfell, A. S. Hunt and D. G. Hogarth.
- P. Fior.* = Papiri Fiorentini, per cura di G. Vitelli.
- P. Grenf.* = Greek Papyri, Series I, by B. P. Grenfell, and Series II, by B. P. Grenfell and A. S. Hunt.

- P. Goodsp.* = Greek Papyri from the Cairo Museum...., by E. J. Goodspeed (*The University of Chicago : the decennial publications*, vol. V).
- Heerwesen* = P. M. Meyer, *das Heerwesen der Ptolemæer und der Røemer in Ægypten*.
- P. Hibeh* = The Hibeh Papyri, Part I, by B. P. Grenfell and A. S. Hunt.
- P. Leid.* = Papyri Graeci Musei antiquarii Lugduni-Batavi, par C. Leemans.
- P. Lond.* = Greek papyri in the British Museum, catalogue with texts. Vols. I and II, by F. G. Kenyon.
- P. Magd.* = Papyrus de Magdola, 1^{re} et 2^e séries, par P. Jouguet et G. Lefebvre (*B. C. H.*, 1902 et 1903).
- Mél. Nic.* = Mélanges Nicole. Mémoires de philologie classique et d'archéologie.
- Ostr.* = Griechische Ostraka aus Ægypten und Nubien, Bde. I und II, von U. Wilcken.
- P. Oxy.* = The Oxyrynchus Papyri, Parts I-IV, by B. P. Grenfell and A. S. Hunt.
- P. Paris* = Les papyrus grecs du Musée du Louvre, *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. XVIII, 2, par W. Brunet de Presne et E. Egger.
- P. Petr.* = The Flinders Petrie Papyri, Parts I and II, by the Rev. J. P. Mahaffy; part III, by the Rev. J. P. Mahaffy and J. G. Smyly¹.
- Rev. Laws* = Revenue Laws of Ptolemy Philadelphus, by B. P. Grenfell, with introduction by the Rev. J. P. Mahaffy.

1. Quand un texte publié dans l'un des deux premiers volumes est reproduit dans le troisième, nous donnons les deux références en les séparant par le signe =; quand le troisième volume y apporte des corrections, sans réimpression, ce signe est remplacé par l'abréviation *cf.*

- Rev. Arch.* = Revue archéologique, publiée sous la direction
d'A. Bertrand et G. Perrot (aujourd'hui :
G. Perrot et S. Reinach).
- P. Tebt.* = The Tebtunis Papyri, Part I, by B. P. Grenfell,
A. S. Hunt and J. G. Smyly.

PREMIER FASCICULE

TABLE DES PAPYRUS

	Av. J.-C.	Page
1. Plan et devis de travaux.....	259-8	13
2. Arpentage de terres	III ^e s ^e	23
3. Correspondance du basilicogrammate	ap. 241-0	26
4. Correspondance relative aux clérouques.....	218-7	36
5. Ordre de distribution de semences	260-59	47
6. Déclaration relative à un vol.....	III ^e s ^e	56
7. Pétition au roi.....	III ^e s ^e	59
8. Mémoire d'un cultivateur royal.....	III ^e s ^e	62
9. Memoire d'un fermier du monopole de l'huile.....	III ^e s ^e	64

Ce fascicule est édité par MM. Pierre Jouguet et Jean Lesquier.

PAPYRUS DE LILLE

1. PLAN ET DEVIS DE TRAVAUX

GHORÂN 9.

16 × 31.

259-8 av. J.-C.

CE texte, qui provient d'un cartonnage auquel nous devons déjà un fragment de comédie (*B. C. H.*, 1906, pp. 123 et suiv.), est écrit au *recto* et au *verso*; d'après l'écriture, il date du règne de Philadelphe, et cette vue est confirmée par la date L xç , l. 1; la 27^e année de Philadelphe correspond à 259-8 av. J.-C.; si le mois de Phaophi (l. 2) représente l'époque précise où fut écrit le papyrus, celui-ci remonte à 259, puisque Phaophi en 259-8 tombe en novembre-décembre du calendrier julien ¹.

1. Nous n'avons pas employé le système de doubles dates, année de règne et année financière différant d'une unité, qu'ont adopté dans *P. Hibeh*, I, MM. Grenfell et Hunt; cf. *ibid.*, p. vi, et app. II, pp. 359 sqq. M. Smyly a proposé (*Hermathena*, 1906, pp. 106-116) une nouvelle théorie de la relation qui existait entre les deux sortes d'années. La question reste pendante; et nous avons converti en années juliennes celles que nous donnaient nos textes, en nous en tenant à titre provisoire à la double conjecture traditionnelle: 1. les années de règne commencent au 1^{er} Thoth de l'*annus vagus*; 2. l'intervalle entre l'avènement et le 1^{er} Thoth suivant est compté pour une année.

Il contient un devis de travaux, accompagné d'un plan au *recto*; ces travaux sont des travaux de terrassement, destinés à remettre en état les digues et les canaux d'un terrain de dix mille aoures, négligés sans doute ou abandonnés pendant un certain temps. Le devis se divise en trois parties : *a*) métrage et cubage des travaux (*R*^o, ll. 4-15); *b*) calcul des frais (*R*^o, l. 15 — *V*^o, l. 26), où deux cas sont considérés : 1. celui où les travaux sont achevés avant l'été (*R*^o, l. 15 — *V*^o, l. 9); 2. celui où ils ne le sont pas (*V*^o, ll. 9-26); *c*) voyage d'enquête sur les travaux (*V*^o, ll. 26-fin), dont le lien avec les deux premières parties n'apparaît pas nettement par suite d'une mutilation du papyrus (*V*^o, l. 26), et du mauvais état du début (*R*^o, ll. 1-2).

La première partie (*a*) nous permet de fixer la valeur du *naubion*. M. Smyly, le dernier critique qui se soit occupé de cette question (*P. Petr.*, III, App., notamment pp. 346 sqq.), est arrivé à cette conclusion que le *naubion* était une mesure employée dans les travaux de terrassement pour évaluer une quantité définie de terres travaillées : ce résultat est absolument confirmé par notre texte, ll. 40 sqq. Mais il n'a pu fixer la valeur de cette mesure : tout au plus un papyrus d'Oxyrynchus (IV, 669) lui suggérerait-il l'idée qu'à l'époque romaine le *naubion* égalait 27 coudées cubiques, soit un cube ayant 3 coudées d'arête. Nous avons ici toutes les données nécessaires pour déterminer cette valeur (ll. 8-14). La quantité de terres évaluée à 86 *naubia* (l. 14) forme un volume dont les dimensions sont : longueur, 4 schœne; largeur, 4 coudées; profondeur, 2 coudées : le produit de ces trois dimensions donnera la valeur en coudées cubiques de 86 *naubia*, — si nous savons à combien de coudées nous devons estimer le schœne. Il peut être égal à 100 coudées, — et alors nous avons affaire à des coudées vulgaires de 6 palmes; — ou bien, comme pour les calculs d'*aoilia* (Smyly, *loc. laud.*, p. 347), il s'agit de coudées royales de 7 palmes, dont 85 5/7 valent 100 coudées vulgaires; notons que dans la pratique le chiffre 86, qui n'entraîne qu'une différence de

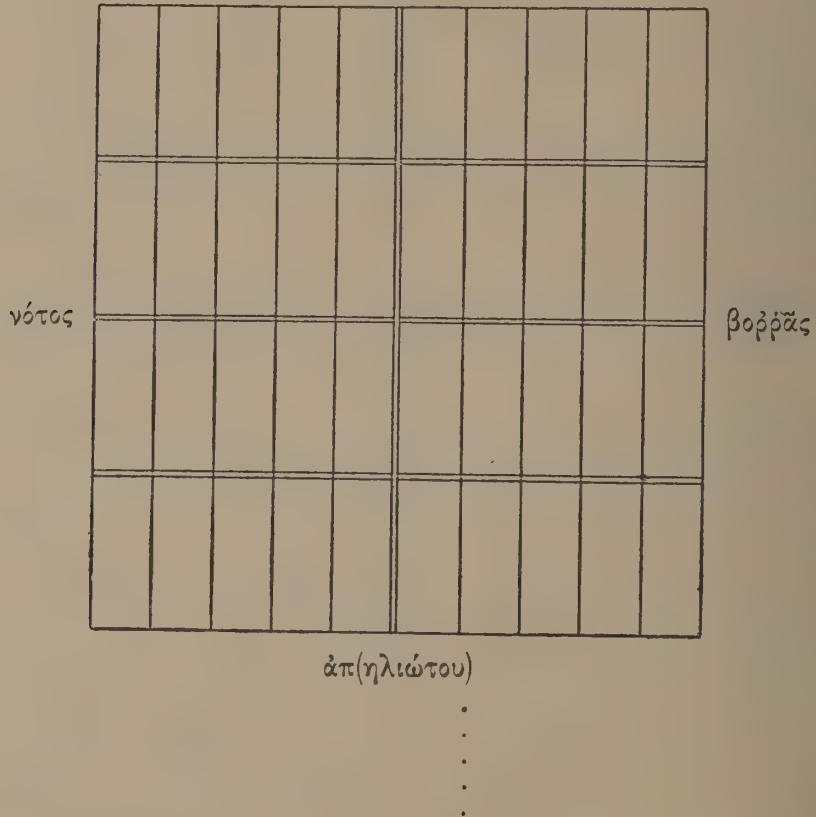
1 pour 300, remplace celui de 85 $\frac{5}{7}$ (*ibid.*, p. 347). De quelle sorte sont les coudées de notre texte ? Dans la première hypothèse, nous obtenons comme chiffre du volume évalué ll. 10-11 le produit $100 \times 4 \times 2 = 800$ coudées cubiques; $\frac{800}{86}$ donne pour le *naubion* la valeur de 9,302..., extrêmement peu vraisemblable; — dans la seconde hypothèse, nous avons : $86 \times 4 \times 2 = 688$; $\frac{688}{86} = 8$ coudées cubiques royales. Telle est, selon toute probabilité, la valeur du *naubion*; c'est le cube qui a pour arête 2 coudées royales; il égale l'*aoilion* (Smyly, *loc. laud.*, p. 347). Si on conclut de *P. Oxy.*, IV, 669 qu'il égalait, à l'époque romaine, un cube de 3 coudées d'arête, il faut admettre que depuis le III^e siècle sa valeur avait augmenté ou que celle de la coudée avait diminué.

La seconde partie du texte (*b*) nous renseigne sur les conditions dans lesquelles se faisaient ces travaux de terrassement. On fixe le nombre de *naubia* qu'on remuera pour 4 drachmes, puis on mentionne les suppléments de travail et de dépenses, de même que les réductions, auxquels donnera lieu telle ou telle partie des terrassements. Le point essentiel à noter, c'est que le nombre de *naubia* travaillés pour le prix de 4 drachmes varie suivant les saisons; si l'ouvrage est terminé pendant l'hiver, le taux est de 70 *naubia* pour 4 dr.; sinon, il monte à 50 *naubia*. C'est là vraisemblablement une conséquence des chaleurs qui rendent le travail plus pénible et plus lent : de même aujourd'hui les chantiers de fouilles arrêtent leurs travaux avant l'été. Les entrepreneurs, désignés par le nom de *μισθούμενοι*, sont aussi appelés en un endroit *γεωργοί* (*verso*, l. 17) : les cultivateurs étaient donc chargés de ce travail, qui d'ailleurs leur était payé.

Recto.

Στοθεητ αντιγραφ(εὺς) Ἀπολλωνίωι. L κζ κ....υπ....ν..
 τὸ αὐτὸ μηνὸς Φαῶφι.....
 ἀντιγραφομένου Διοδώρου.

λίψ :



Ἔστιν ἡ περίμετρος τῶν μυρίων ἀρουρῶν σχοινία υ, χῶματα δὲ δ,
 ἀπὸ νότου εἰς βορρᾶν
 5 καὶ ἐν μέσῳι χῶματα γ ἀπέχον^{τα} ἀπ' ἀλλήλων σχοινία κε,
 καὶ ἄλλοι διαπλευρισμοὶ ἀπὸ ἀπ(ηλιώτου) εἰς λίβα θ, ἀπεχον
 ἐν ταῖς M ἀρούραις περιχώματα μ ἀν(ὰ) (ἀρούρας)
 ἀπ' ἀλλήλων σχοινία δέκα, [[ὥστε εἶναι τὰ πάντα χῶματα] ις Σν
 ὧν ἡ μέτρησις κε ἐπὶ ι, ὡς διαγέγραπται ἐν τῷ πλινθείωι / χῶματα
 ἀνά σχοινία ρ / Ἄχ, ὧν δεῖ τὴν ἀνασκαφὴν γενέσθαι ἰ πλάτος μὲν τοῦ

- δρύγματος πήχεις δ, βάθος δὲ β, δ ὑποτιθέμεθα ἐκ τοσούτου ἂν
 10 δρύγματος γενέσθαι τὰ ὑποκείμενα μέτρα τῶν χωμάτων · γίνεται οὖν εἰς τὸ
 σχοινίον ναύθια πς, εἰς δὲ τὰ Ἀχ ναυθίων $\overset{\gamma}{\overset{\delta}{\text{M}}} \overset{\delta}{\text{Z}}\chi$, [εἰς γ τῶν δ Γ]
 $\llbracket / \underline{\Lambda} \underline{\alpha} \underline{\Gamma} \overset{\delta}{\text{E}}\eta \rrbracket$ · καὶ ὑδραγωγῶν δ' ὧν δεῖ γενέσθαι πρὸς ταῖς ὑπαρχούσαις
 δ ἄλλας δ, ἀνά σχοινία ρ / σχοινία υ ἂν(ἄ) πς / ναύθια $\overset{\delta}{\text{M}} \overset{\delta}{\text{A}} \upsilon / \overset{\delta}{\text{M}} \overset{\delta}{\text{B}}$.
 Ἐὰν μὲν κατὰ χειμῶνα συντελήται τὰ ἔργα, τίθεμεν ἔσσεσθαι
 15 εἰς ο τοῦ στατήρος, ὥστε εἶναι $\underline{\Lambda} \underline{\alpha} \underline{\Gamma} \overset{\delta}{\text{I}}\omega\delta$ · ἐπιβάλλει τῆι (ἀρούραι)
 $\underline{\Gamma} \underline{x}$ βλάβος,

Verso

- χωρὶς τῶν καταφερῶν πεδίων, ὧν δεῖ προσθεῖναι τὰ πλείω ἔργα τῶν
 χωμάτων, ἐπειδὴ συνεχῆ τὰ χῶματα δεῖ γενέσθαι. Ταῦτα μὲν οὖν
 ἐπὶ τῆς μισθώσεως ἐπισημανοῦμεθα τὰ τε πλήθη [τ]ῆς γῆς
 καὶ τὸ ἀνήλωμα τὸ πλείω ἐσόμενον. Τῶν δὲ προὑπαρχόντων χωμά-
 5 των ἐν τοῖς διαπλευρισμοῖς τούτοις, ὅσα ἂν ἐνπίπτῃ χρηστὰ ὄντα πρὸς
 τὴν ὑποκειμένην θέσιν τῶν χωμάτων, ὑπολογηθήσεται τοῖς μισθουμένοις
 εἰς τὸ ὑποκείμενον ἀνήλωμα · ὡσαύτως δὲ καὶ ἐὰν τινες διώρυγες συν-
 ἄπτωσιν τοῖς χῶμασι κατὰ ταυτά.
 Ἐὰν δὲ μὴ πρὸ τοῦ θερισμοῦ συντελήται, συντελήται εἰς τὸ ὑπο-
 10 κείμενον εἰς ν / $\underline{\Lambda} \underline{\beta} \underline{\Gamma} \overset{\delta}{\text{A}}\psi\xi$ / ἂν(ἄ) $\underline{\Gamma} = \angle$. Καὶ τῶν καταφερῶν
 τόπων δεήσει προσθεῖναι τὴν διαφορὰν τῶν σύνεγγυς χωμάτων ·
 τοῦτο δὲ ἔσται ἐπὶ τῆς μισθώσεως, ἐπειδὴν εἰδήσωμεν τὰ πλή-
 καὶ τὰ μήκη τῶν σχοινίων
 θη τῆς γῆς τῶν ἐν τοῖς χωρίοις τούτοις · ἔσονται δὲ τινες τόποι
 τοιοῦτοι καὶ κοῖλοι ὥστε ἂν(ἄ) $\underline{\Lambda}$ · περιχωσ<θῆν>αι ὑπ' αὐτῆς τῆς
 15 ἀνάγκης τοῦ τόπου, εἰς δ' ἔσται βραχὺ τὸ ἀνάλωμα, ὥστε ἀντ' ἐκεί-
 νου τοῦ πλεονάζοντος ἔργου ὧδε κομίζεσθαι. Τῶν δὲ προὑπαρ-
 χόντων χωμάτων, ὅσα ἂν ἐνπίπτῃ τοῖς γεωργοῖς, ὑπολογηθήσεται
 εἰς τὸ γινόμενον αὐτοῖς · ἀκολουθήσουσι δὲ τοῖς προὑπάρχουσι
 χῶμασι, ὅπως ἂν μηθὲν αὐτῶν ἀχρεῖον ᾖ · ὡσαύτως δὲ καὶ τῶν
 20 διωρύγων τῶν ἐνπιπτόντων εἰς τὰς περιχώσεις, ἐὰν <τις> κατὰ φύσιν

τῶν χωμάτων κειμένη ἦι. Περὶ δὲ τῶν ἀναλωμάτων
 εἰς τὰς προὔπαρχούσας διώρυγας καὶ χωμάτων τῶν ἐν ἔθει
 ὄντων κατασκευάζεσθαι κατ' ἐνιαυτὸν δεήσει ἐπελθόντας
 ἐπισκέψασθαι μετὰ τῶν ἀρχιτεκτόνων καὶ τῶν βασιλικῶν
 25 γραμματέων καὶ ἀναγράψαντας δοῦναι · τὰ μὲν γὰρ αὐτῶν
 λόγον... Ὑστερον δὲ
 ἐπισκοπούμενος τὸ περίχωμα συνέκρινεν τὰ χωμάτα ποῆσαι
 πλάτος τοῦ ὀρύγματος ναυτι() . . / εἰς τὸ σχοινίον ξδϷ,
 εἰς ξ τῶν δ Ϛ. Ἀπεδήμησεν Ἀπολλώνιος Ἀθύρ ζ, καὶ συν-
 30 ἐπλευσα αὐτῶι ἕως Φυλακῆς κάκει ἐξέβην, τῆι δὲ η ἦλθον
 εἰς Τοῦφιν, τῆι θ εἰς Σύρων κώμην, ι εἰς Πτολεμαίδα, ια εἰς
 τὸν Λαβύρυνθον καὶ ἐκεῖ εὔρον τοὺς γραμματέας καὶ ἐκόμισαντο
 τὴν ἐπιστολὴν καὶ ἀπήλθομεν εἰς πόλιν.

Plan. Aux endroits indiqués par les points, quelques traces d'écriture démotique; — ἀπ(ηλιώτου), ΓαI pap.

Recto. L. 6 : I. ἀπέχοντες. L. 7 : ἀπ' ἀλλήλων; le π sur un λ; — *in fine* : ις subsiste seul de la fin de la ligne, biffée par le scribe, et doit être lu après χωματα de l'interligne; — Σν, doit être lu après (αρουρας) de l'interligne précédent. L. 8 : ἀνα σχοι(νια); ἀνα sur σχ, corr. pap. L. 15 : au dessous de βλαβος; quelques traces d'écriture.

Verso. Ll. 1-9 : une accolade en marge de ces huit lignes. L. 1 : πεδιῶν ων, un trait incurvé au-dessus de ces deux mots. L. 9 : συντελεῖται εἰς ..., I. συντελεῖται. L. 14 : après αν(α) Α, un sigle; peut-être (αρουρας). L. 26 : peut-être : εστιν πρωτα αποτακ.....θαι ναυτιων λογον (?), Smyly. L. 26, *interli.*, marge gauche, une *paragaphos*.

[*Recto*].

Le périmètre des 10.000 aroures est de 400 schœnes; les digues sont au nombre de 4; et au milieu il y a 3 digues allant du Sud au Nord, distantes entre elles de 25 schœnes, et en outre 9 levées transversales allant de l'Ouest à l'Est, distantes entre elles de 10 schœnes. Il y a donc dans les 10.000 aroures 40 subdivisions,

de 250 aroures chacune, dont les dimensions sont 25 sur 10, comme le montre le plan; les digues sont au nombre total de 16, chacune a 100 schœnes de long, soit 1.600 schœnes, qu'il faut creuser; la largeur du fossé est de 4 coudées, la profondeur en est de 2; car nous supposons qu'un fossé de cette grandeur donnera les digues de la dimension projetée; soit au total 86 naubia au schœne et 137.600 naubia pour les 1.600 schœnes. Il devra être fait 4 autres aqueducs, en sus des 4 existants, et de 100 schœnes chacun, soit au total 400 schœnes de 86 naubia chacun, au total 34.400 naubia. Total (général) des naubia : 172.000.

Si les travaux sont terminés pendant l'hiver, nous les estimons à raison de 70 (naubia) au statère, soit au prix total de 1 tal. 3.834 dr.; plus 1 drachme de dommages (?) par aroure, [*verso*] non compris les terrains en pente, pour lesquels il doit y avoir un supplément de travail aux digues, car il faut qu'elles soient de niveau. C'est ce que nous indiquerons sur le contrat en évaluant la masse des terres et la dépense supplémentaire. Quant aux digues déjà existantes dans les sections transversales, toutes celles qui se trouveront être utilisables pour l'établissement projeté des digues seront déduites aux fermiers dans le devis; de même et dans la même proportion, s'il y a des canaux qui s'adaptent aux digues.

Si les travaux ne sont pas terminés avant la moisson, ils s'exécuteront à raison de 50 (naubia au statère), soit 2 tal. 1.760 dr., soit 1 dr. 2 ob. 1/2 par Pour les terrains en pente, il faudra ajouter la différence (en sus) pour les digues qui les avoisinent; cela s'ajoutera sur le contrat, lorsque nous saurons la masse des terres et la longueur en schœnes dans ces endroits; d'ailleurs certains d'entre eux seront en contre-bas, si bien qu'ils se trouveront par le relief même du sol entourés de digues naturelles; la dépense sera donc peu élevée et de la sorte on balancera le supplément de travail indiqué plus haut. Quant aux digues déjà existantes, toutes celles qui pourront être utilisées par les fermiers seront déduites du prix à leur payer; ils suivront les digues existantes,

pour que rien ne soit inutilisé; de même pour les canaux qui se trouveront dans les subdivisions, s'ils s'adaptent aux digues. Quant aux dépenses relatives aux canaux préexistants et aux digues qu'il est d'usage de remettre en état chaque année, il faudra que l'on se rende sur les lieux, qu'on les examine avec les architectes et les basilicogrammates, qu'on en fasse un état et qu'on le remette, car les uns

— Plus tard, après inspection, il (?) a décidé de faire les digues largeur fossé..... soit 64 naubia $1/2$ par schœne; au prix de 4 drachmes les 60 (naubia). Apollonios est parti le 7 Athyr, j'ai navigué avec lui jusqu'au Poste (Phylakè) et là j'ai débarqué; le 8, je fus à Touphis; le 9, au Bourg des Syriens; le 10, à Ptolémaïs; le 11, au Labyrinthe; là je trouvai les scribes, ils reçurent la lettre et nous partîmes pour la ville.

Recto. 1. Στοθοητ αντιγραφ(εύς); — cf. *R^o*, l. 3 : αντιγραφόμενου Διοδώρου. — Sur la place de l'antigraphe parmi les fonctionnaires et sur ses fonctions, cf. *Rev. Laws*, 3, l. 2 et la note; ce titre était porté par des auxiliaires de fonctionnaires ou même de fermiers d'impôts ou de monopoles; le plus important était l'ἀντιγραφεύς placé auprès de l'économe.

Ἀπολλωνίωι; la lecture n'est pas certaine; et on peut objecter qu'il est étrange de voir Stothoèt adresser un rapport à Apollonios, s'il a voyagé avec lui à l'occasion de ces travaux (cf. *verso*, ll. 29-30). Mais la mention de Diodoros (l. 3), la présence d'une *paragraphos* (*verso*, l. 26, *interl.*) nous incline à penser qu'Apollónios fut accompagné non de Stothoèt, mais de Diodoros, dont le récit a été ajouté plus tard (par la première main) au devis primitif de Stothoèt. Un diécète du nom d'Apollonios est connu en 258-7 — 253-2 (*P. Hibeh*, I, 44, l. 3 et la note).

4. Première partie : mesure des travaux.

Χώματα δὲ δ : le plan indique que la surface est un carré, chacun des quatre χώματα extérieurs mesure 100 schœnes de longueur, et le périmètre 400.

5. Καὶ ἐν μέσῳ ἀπὸ νότου εἰς βορρᾶν χώματα γ : ce sont les trois χώματα transversaux indiqués sur le plan par un double trait; pour le double trait tracé de l'ouest à l'est, cf. η. 6.

'Απέχοντα ἀπ' ἀλλήλων σχοινία κε : nous avons ainsi l'une des dimensions, la longueur, de chaque περίχωμα (cf. I. 6, *interl.*).

6. Καὶ ἄλλοι διαπλευρισμοὶ ἀπὸ ἀπηλιώτου εἰς λίβα θ : ce sont des levées de terre, qui coupent les χώματα transversaux (I. 5) à angle droit; cf. le plan; elles pourraient sembler moins importantes que les χώματα, puisque le plan ne les représente que par un trait simple, à l'exception d'une cependant qui partage les 10,000 aroures en deux parties égales; toutefois, le texte les réunit aux χώματα proprement dits dans le total : χώματα ις (I. 7, *interl.* et I. 7, *in fine*); on ne paraît faire aucune distinction entre les dimensions des uns et des autres (I. 10).

6-7. 'Απέχον(τες) ἀπ' ἀλλήλων σχοινία δέκα : c'est la seconde dimension, la largeur, de chaque περίχωμα; cf. I. 5 et I. 6 *interl.*

6 *interl.* Περίχωματα μ ἀν(ὰ) (ἀρούρας) Σν; ils sont 40, puisque les trois χώματα transversaux en déterminent 4 séries, dont chacune, divisée par 9 διαπλευρισμοί, comprend 10 περιχώματα; la superficie de chacun est égale au produit des deux dimensions (cf. I. 5 et 6-7), $25 \times 10 = 250$ schœnes carrés (cf. I. 7 *interl.*); l'aroure est le nom du schœne carré; 10,000 aroures divisées par $250 = 40$.

7 *interl.* et 6, *in fine*. Χώματα ις, cf. notes critiques; soit 4 χώματα du périmètre, 3 χώματα transversaux, 9 διαπλευρισμοί; cf. n. 6.

8. Τὴν ἀνασκαφήν; le mot s'applique évidemment aux terres creusées pour établir les ὀρύγματα (II. 9 et 10) et les ὑδραγωγοί (I. 12) et qui serviront à édifier les χώματα (II. 9-10).

9. Πήχεις; coudées royales de 7 palmes, cf. introd.

9-10. Τὰ ὑποκείμενα μέτρα τῶν χωμάτων; ce ne sont pas celles qui viennent d'être données et qui sont celles des fossés; elles devaient être inférieures, car la terre des levées était vraisemblablement tassée et roulée; à ces dimensions pouvaient avoir trait les II. mutilées V°, II. 26-8.

10-11. Γίνεται οὖν...ναύβια πς; sur la valeur du *naubion*, cf. introd. M. Smyly (*P. Petr.*, III, App. p. 345) suggère que le *naubion* était employé pour la mesure des constructions, l'*aoilion* (qui lui était égal, cf. introd.) pour celle des terrassements. Cette explication ne convient pas parfaitement à ce passage : il semble bien qu'on calcule le volume des terres remuées (cf. notes 8 et 9-10), non celui des χώματα.

11. [[εἰς γ τῶν δ Η]] : le scribe avait commencé le calcul du prix de revient, oubliant les aqueducs; il l'a biffé et la lecture n'est pas certaine.

12-13. Les dimensions des aqueducs sont les mêmes que celles des fossés.

15. Pour ce procédé d'évaluation, cf. *P. Petr.*, III, 37 (a), II, I. 9; (b), I, I. 9. Un autre taux, 50 au statère, se rencontre ici-même : *Recto*, I. 11 (?); *Verso*, I. 10; cf. *P. Petr.*, III, 40 (a) et (b), *passim*. Le calcul n'est d'ailleurs pas exact :

172.000 *naubia*, au taux de 70 *naubia* au statère, coûteraient à peu près 1 tal. 3.828 dr. 3 ob. 1/3, soit 5 dr. 2 ob. 2/3 de moins; le prix indiqué correspond à un travail de 172.095 *naubia*.

$\beta\lambda\lambda\theta\omicron\varsigma$: la lecture est incertaine; peut-être s'agit-il de dommages causés aux cultures.

Verso. 2. $\Sigma\nu\nu\epsilon\chi\tilde{\eta}$, proprement : continues; mais des digues le sont toujours; nous proposons : de niveau; elles sont plus élevées dans la partie basse des terrains en pente et le travail est plus considérable.

9. Cf. introd.

10. / $\acute{\alpha}\nu(\acute{\alpha}) \vdash = \llcorner$; soit 1 dr. 2 ob. 1/2 par.... On pense naturellement à l'aroure, sans voir l'intérêt de ce calcul, qui serait d'ailleurs inexact (= 2 tal. 2166 dr. 4 ob. pour les 10.000 aroures). La place occupée par cette indication correspond au calcul du $\beta\lambda\lambda\theta\omicron\varsigma$, *Recto*, l. 15, ce qui suggère l'hypothèse d'une estimation semblable; il serait naturel que les dommages causés aux cultures fussent plus élevés pendant l'été.

26. 3^e partie du texte, commençant probablement par les mots $\Upsilon\sigma\tau\epsilon\rho\omicron\nu$ δέ et distinguée par la *paragraphos*, l. 26, *interl.* Elle est de la même main que le reste du texte, mais doit avoir été écrite postérieurement; cf. l. 23-4 : $\delta\epsilon\eta\tau\alpha\iota$ $\acute{\epsilon}\pi\epsilon\lambda\theta\acute{\omicron}\nu\tau\alpha\varsigma$ || $\acute{\epsilon}\pi\iota\sigma\kappa\acute{\epsilon}\psi\alpha\sigma\theta\alpha\iota$..., et ici : $\Upsilon\sigma\tau\epsilon\rho\omicron\nu$ δέ || $\acute{\epsilon}\pi\iota\sigma\kappa\omicron\pi\acute{\omicron}\mu\epsilon\nu\omicron\varsigma$ τὸ $\pi\epsilon\rho\acute{\iota}\chi\omega\mu\alpha$ $\sigma\upsilon\nu\acute{\epsilon}\chi\rho\iota\nu\epsilon\nu$ x. τ. λ.; cf. aussi, note 1.

27. Τὸ $\pi\epsilon\rho\acute{\iota}\chi\omega\mu\alpha$; les 10.000 aroures, limitées par les $\chi\acute{\omega}\mu\alpha\tau\alpha$ extérieurs.

$\Sigma\nu\nu\acute{\epsilon}\chi\rho\iota\nu\epsilon\nu$: sans sujet; on ne peut voir aucun nom propre dans les lettres effacées de la l. 26; cf. notes critiques; probablement Apollonios, cf. l. 29.

28. Cf. *recto* l. 10. Le volume des $\chi\acute{\omega}\mu\alpha\tau\alpha$ est inférieur à celui des terres creusées pour établir les fossés, 64 *naubia* 1/2 au schœne au lieu de 86 ou 516 coudées cubiques au lieu de 688; la longueur ne varie pas; si la largeur reste la même que celle des fossés, nous pouvons trouver facilement la hauteur : $\frac{516}{86 \times 4} = 1$ coudée $\frac{79}{100}$ environ; l'emploi de cette dimension reste peu probable; — si la hauteur égale la profondeur des fossés, nous avons comme largeur des digues : $\frac{516}{86 \times 2} = 3$ coudées, soit une coudée de moins que les fossés.

29-30. Cf. note 1.

30-fin. On connaît des $\Phi\upsilon\lambda\alpha\kappa\alpha\iota$ dans le nome Hermoupolite, non dans le Fayoum; — Touphis figure dans une liste alphabétique des villages du Fayoum du VII^e siècle, conservée dans un papyrus Rainer, que M. Wessely désigne par l'abréviation R. AN. 422, 423 (*Topogr. des Faijûm*, p. 149); — $\Sigma\acute{\upsilon}\rho\omega\nu$ $\kappa\acute{\omega}\mu\eta$: *P. Lond.* II, 254 (pp. 225 sqq.) et *P. Petr.* III, 56 (a), l. 8 et (b), *verso*; — quant à Ptolémaïs, les localités de ce nom étaient si nombreuses

dans l'Arsinoïte qu'il est difficile de dire de laquelle il s'agit ici : si on la suppose voisine du Bourg des Syriens, il semblera que ce soit Ptolémaïs Néa ; si on la place dans le voisinage du Labyrinthe, il s'agira de Ptolémaïs Hormou ou de Ptolémaïs Evergétis, à supposer qu'elles aient été distinctes; — τὴν πόλιν : Alexandrie ou peut-être la métropole du nome.

2. ARPENTAGE DE TERRES

GHORÂN 9.

III^e SIÈCLE.

14 × 21.

FRAGMENT d'arpentage dont l'écriture est une cursive du III^e siècle et probablement du règne de Philadelphie. Il comprend dans ses deux premières lignes la fin de la μέτρησης d'une terre et indique la distance qui la sépare d'un bourg; le reste est consacré à la μέτρησης d'une autre terre, située à l'est du même bourg, et divisée entre plusieurs possesseurs.

Le texte a été révisé et une deuxième main a corrigé certains noms de personnes et des chiffres; peut-être cette révision a-t-elle été opérée par des γεωμέτραι, vérifiant soit une déclaration, soit une première μέτρησης; cf., à l'époque ptolémaïque, *P. Leid.* L, à l'époque romaine, *P. Amh.*, II, 68, notamment ll. 25-32.

ἀπὸ δὲ νότου εἰς βορρᾶ	κε
ἀπέχει δὲ ἡ γῆ αὐτὴ ἀπὸ τῆς κώμης	
στάδια	ιε

lot d'Horos, fils (d'Erieus et de Pasis, <i>corrigé en</i> :) d'Onnophris :	18 aoures
dont (?).	
lot de Damis et d'Etéarchos..... (<i>corr. en</i> :). .	411 aoures
lot de Phanèsis, fils de Pagès	82 aoures
lot de ...siris, et de Péteuris, fils de Arph- m.sis .. aoures (<i>corrigé en</i> :).	50 aoures
Total de ces lots.	80[.] aoures

« Les dimensions sont :

au nord et au sud, 35 schœnes (<i>corr. en</i> :).	40
à l'est.	24
à l'ouest.	10 1/2

« Total de toutes les terres.	1800 aoures
dont.	300 de ravins (?)
reste.. . . .	1500.

1. Κε : dimension donnée probablement en schœnes; cf. ll. 12 sqq.

7. Il n'y avait pas de chiffre dans cette ligne; cf. le total, l. 10.

11. Τοῦτων ω : ce total est ou incomplet (cf. notes critiques) ou inexact; il faudrait ως, 806; Άω, à la l. 16, concorderait bien avec la seconde hypothèse.

16. Αί πᾶσι : total de toutes les terres mesurées dans le village.

Χαλάγματος, pour χαράγματος, de χαράσσω, cf. χαράδρα : ravins (?) —; si l'on adopte la lecture γαλάσματος, le sens n'apparaît pas plus clairement; cf. Spiegelberg, dans : *Archiv*, IV, p. 169, qui traduit : « Ackerrain », chemin entre des terres cultivées; le rapprochement avec l'usage militaire du mot dans le sens d'intervalle ne paraît pas décisif; en grec moderne, γάλασμα signifie « ruine, destruction, cassure », γαλάω « briser »; ici 300 aoures de chemins sur 1800 au total, semble une proportion bien forte; la largeur de pareils sentiers est généralement négligeable et l'emploi d'une mesure de superficie à leur propos ne se comprendrait guère.

3. CORRESPONDANCE DU BASILICOGRAMMATE

col 3, lns. 55-61 also printed
as WChr 2, 301

MAGDOLA ω.

APRÈS 244-0 AV. J.-C.

29 × 11 — 28 × 18 — 28 × 18.

CE texte est formé par la réunion de trois fragments. Le premier contient la fin des lignes d'une colonne écrite en cursive et les initiales de celles d'une seconde colonne écrite en une onciale très soignée. Le deuxième nous donne onze fins de lignes de cette dernière main, correspondant aux ll. 27-34 du premier fragment, et une troisième colonne, mutilée en haut, en bas et à droite. Le dernier complète à gauche cette troisième colonne (une à quatre lettres, suivant les lignes, sont tombées entre les deux fragments) et en ajoute une quatrième, incomplète en haut, en bas et à droite.

Les quatre colonnes faisaient partie d'un registre de correspondance et sont remplies par des copies de lettres expédiées, sauf peut-être la seconde : l'onciale qu'on y a employée servait sans doute à distinguer une lettre importante, peut-être écrite par le diocète; au total, douze lettres ou fragments de lettres. Le fonctionnaire qui les a envoyées appartenait au corps des scribes (cf. l. 45 et la note); la dernière lettre nous le montre surveillant la gestion des topogrammates; il reste donc que ce soit le basilicogrammate. La date à laquelle il écrit peut être assez précisément fixée : le diocète Théogénès, qui est ici plusieurs fois

mentionné (ll. 4, 60 et 80), nous est déjà connu par *P. Petrie*, II, 38 (b), l. 6, cf. III, 53 (e), en l'an 5 d'Évergète (243-2 av. J.-C.); notre texte, où il est question de sommes dont l'emploi a été réservé en l'an 7 (l. 18), appartient au même règne, et date au plus de 244-0 av. J.-C. Enfin, la personne même du basilicogrammate nous est peut-être connue : le *pap. Petrie*, II, 38 (b), est une lettre d'un certain Horos, adressée à Harmaïs, son subordonné, vraisemblablement un topogrammate, et concernant la vente de l'huile à un prix majoré par les marchands au détail (cf. ici-même, ll. 55-62); Horos parle dans cette lettre de son fils Imouthès; or notre basilicogrammate a un fils du même nom (l. 44); Imouthès sans doute est un nom répandu; mais si l'on considère que les deux textes sont presque contemporains, qu'Horos peut fort bien être un basilicogrammate, on est tenté de croire que cette rencontre n'est pas due au hasard et que notre correspondance émane du Horos des papyrus Petrie.

Les lettres ici contenues sont copiées comme à l'ordinaire : la formule de salutation y est remplacée par le nom seul du destinataire; il faut cependant mettre à part deux d'entre elles qui répondent exactement à ce que nous appelons les circulaires et qui paraissent avoir été désignées par le nom d'ἐντολαί (ll. 55-62 et 70-85, et note de la l. 55) : elles concernent plusieurs personnes appartenant à une même profession où plusieurs fonctionnaires qui sont énumérés au début comme dans les προστάγματα royaux; le mot χαίρειν n'est pas employé; mais peut-être existait-il sur les originaux. Les sujets traités dans ces lettres sont des plus divers : les unes ont trait au basilicogrammate, à son traitement et à ses dépenses (ll. 40-48); une autre au contrôle financier d'une toparchie (ll. 70-fin); d'autres ordonnent des paiements, soit pour des συντάξεις (ll. 35-40; 62-70), soit pour des travaux publics (ll. 17-23), soit pour des impôts (ll. 48-55); une dernière enfin traite de la vente de l'huile au détail (ll. 55-62). Toutes nous montrent le basilicogrammate dans son rôle de contrôleur des

finances du nome, intervenant particulièrement toutes les fois qu'il faut affecter à une dépense spéciale le produit d'une recette spéciale.

Col. I.

(1^{er} frag., col. I.)

[..... Γράψαν]τός μοι Θεογένους
 [τοῦ διοικητοῦ.....]ενοντα ἐφ' ὄρου τὰ
 ἐν πλοῖα καὶ τὸν εἰς τα[ῦ]τα
 ἔμβεβλήμενον σίτον] σοι αὐτῶι, εὐθέως δὲ
 5]ληι τε καὶ ἀποπλεύσει
]ερκη τὴν ἀπογραφὴν.
 εφορ] μόντα Νικάνορος κερ[άμια] ^{κουρον}
]ων ·· δ' δ' ἐπεμαρτύρετο
]· περι αὐτοῦ δὲ γρα-
 10]τον ἐφωρμηκένα· ἡμέρας κζ
 τῶν ἐν αὐτῶ] ἄν σίτον ἠναγκάσθη
 κ]αὶ περι τούτων ὁμοίως.
]ἔαν οὖν σοι φαίνηται,
 ἐπ]ιστείλαι εὐτονώτερον
 15]εἰς τὸν σίτον συντόμως
]ἐπὶ πλεῖον κατέχηται.

[Τῶι δεῖνα.. Ἀπὸ τῶν] ν Ϛ τῶν ὑπολειφθεισῶν
 [ἐν] τῶι ζ L εἰς ἀνακάθαρσιν
 []πριαν ὑλ..ς, δὸς
 20 [τῶι..... Σ]οκνοπαίου νήσου καὶ τῶι
 [παρὰ τοῦ Ρ.....] γραμματέως εἰς ὀχύρωσιν
]χ..αγ....γ

Col. II.

(1^{er} fragm., col. II.)(2^e fragm., col. I.)

25

τ τ

]ΧΑΙΡΕΙΝ.

]ΧΟΝΤΩΝ

]ΤΙ ΔΟΤΕ

]Υ ΤΟΥ ΟΙΚΟ-

Ν[ΟΜΟΥ... environ 16 lettres ...]ΙC ΕΠΙCΠΟΥ-

Δ[ΑΖ... environ 17 lettres ...]ΚΑΘ ' ΑΥΤΟΝ

Κ[... environ 17 lettres ...]ΕΠΙΔΕΙΞΑΤΕ

30

Λ[..... id.]ΝΑΓΚΑ-

Ζ[... environ 18 lettres ...]ΤΟΝ ΒΑΣΙΛΙΚΟΝ

ΕΠ[..... id.]ΚΤΑ ΠΑΝΤΑ

Τ[... environ 20 lettres ...]ΕΙΩC

Η[...]

Col. III.

(2^e fragm., col. II.)(3^e fragm., col. I.)

35

.....[.....]... τη εις[..... τῆς ..]

καθ' ἡμέραν κριθῆς τῆς [ἐ]κ τοῦ ζ L ...[.....].ει εις

τὴν γινομένην σύνταξιν Κτήσωνι εις ἡμέρας 5

κριθῶν (ἀρτάβας) δ, χ(οίνικας) δ, συνχρημάτιζε θ[σα]ς ἂν ἡμέρας

ἐπιδώῃ Κτήσων, καὶ σύμ[βο]λον πο(ίει) πρ(ος) αὐτόν.

40

κζ

Χαιρήμονι. Καλῶς ποιήσεις [συ]ντάξας ἀριθμησαι

ἡμῖν τὸ γινόμενον ὀψώνιον τοῦ Λωίου μ[ην]ός.

κε

Ἄλλη. Τὸ καθῆκον ἡμῖν ὀψώνιον ἀπ[ρ]ο Δύστρου

ἕως Πανήμου καλῶς ποιήσεις συντάξας

ἀριθμησαι Ἰμούθῃ τῶι υἱῶι, ὅπως ἔχωμεν

45

χορηγεῖν εἰς τε τῆ[ν] γραμματεῖ[αν] καὶ χάρτας

εἰ δέ τινα...κ[.....]ς χάρτας [...]ο, δ δέδωκας

ἡμῖν ἕως τῆς [σῆμ]ερον ἡμέρα[ς] ἰ̅ ὑπολογῆσαι.

Ἰα

Πτολεμαίωι. Τὸν περι[...]^{ε/ξν οἶ}εῖο(ν) τῆς Ἡρακλείδου μερ(ίδος) .[...]. ἰ̅ παρὰ

Ζεφύρου

50

τοῦ σιτολόγου μέτρ[ησον] ^{Α/πολλωνίωι.} .γίωι τῶ[ι] π[α]ρὰ Ποκρούριος

τοῦ οἰκονομοῦντος τὸν ^{Α/η[τ]β?}πο(λίτην) καὶ Πτο[λε]μαίωι τῶι παρὰ

Ἄρμαχόρου τοῦ βασιλικ[οῦ] γ[ρ]αμματέως εἰς ἰ̅ τ[η]ν ζυτηρά[ν]

τοῦ νομοῦ, κρ(ιθῆς) (ἀρτάβας) Ἰ, σησ(άμου) Π καὶ σύμβολον πο(ίησον)

[πρ(ος) αὐ(τόν).]

Τεῶι, Ὀρμου Σύρων κω(μηγ), ὁμοίως.

55

Ἐν(τολή) τοῖς ἐλαιοκαπήλαι[ς] πρὸς τ[η]ν ἐπιμέλειαν

τοῦ πωλουμένου [ε]λαί[ου] καὶ κί[κι]. ἰ̅ Ἀπεστάλακαμεν

Ἡρακλείδην, συντάξαντες [α]ῦτῶι, ἐά[ν] τινας

καταλαμβάνη διατιθεμένους [π]λειόνων τιμ[ῶ]ν τῶν

συντεταγμένων, παραδιδ[ό]ναι αὐ[το]ῖς τοῖς φ[υ]λακίταις,

60

[ἴ]να καταποστέλλωνται εἰς Ἀλεξανδρεί[αν] πρ[ὸ]ς Θε[ο]γέννη
τὸν διοικητήν.

Col. IV.

(3^e fragm., col. II.)

[καθ' ἡμ[ε]ραν.....]

[[ἀρτάβας]] νς, χ(οίνικας) ς, συνχρ(ηματι), καὶ σύ(μβολον)

[ποι() πρ(ος) αὐ(τόν).]

Ὀρσενούφει. Ἀπὸ τοῦ ἔν σοι ὀφειλομένου τὸ ἐπί-

65

βαλλον μέρος δ' μέτρησον Ἀγδυ[] καὶ []

αἰχμαλώτοις εἰς τὴν γινομένην σύνταξιν?

τῆς μὲν ἐκ τοῦ δ L κρ(ιθῆς) (ἀρτάβας) ρφβ β', τῆς δὲ [ἐκ τοῦ . L κρ(ιθῆς)

[[ἀρτάβας] ρα,]

τάς πάσας Σφγ β', ἀρουρῶν ρος ς', καὶ σύμβολον πο(ίησον) πρ(ος) αὐ(τούς)]

εἰς Φαῶφι κθ.

- 70 Μιύσιος τοπογρ(αμματέως)
 Ἐν(τολή) τοῖς παρὰ Μητροδώρου τοῦ οἰκ[ο(νόμου) καὶ τοῖς τοπογρ(αμματεῦσι)]
 καὶ τοῖς κωμογρ(αμματεῦσι) καὶ ἀρχιφυ(λακίταις) καὶ φυλακ[ίταις].
 Ἐπειδὴ Πετσαρχῆβις, ὁ τοπογραμματ[εὺς] τῶν τόπων
 [τῶν περὶ Φιλαδελφείαν, τὴν προσοφ[ε]ιλ[ο]μένην],
 75 πρὸς ἣν ἐμεμίσθωτο γῆν ἐκ τοῦ β[α(σιλικοῦ)]....
 [.ιτου ἱκανὰ πλήθη, ἀνακεχώρηκε[ν]...],
 ἤδη δ, συντετάχαμεν Μιύσει τῷ τοπ[ογρ(αμματεῖ)] ἐπὶ
 τούτους ἐπιπορεύεσθαι τοὺς τόπο[υς, κ...]
 λόγους ἐκκομίζεσθαι μέχρι [τοῦ]....
 80 [.]... Θεογένην τὸν διοικητὴν, ἐπεὶ κ[α]...
 εἰ[ς] Ἀλεξανδρίαν ἐπιδιδότωσάν α[ὐ]ν...
 οἱ κ[α]μογραμματεῖς τοὺς λόγους θ[...]
 [.?] ὅπως καὶ αὐτὸς δύνηται τ[...]
 λογιστήριον καὶ φροντίζειν περὶ τῶν καθη-
 85 κόντων.

L. 19 : peut-être...] χρῆαν. — L. 35 : εἰτ.[...], εἰστ[...], ou εἰσι[...]. — L. 49 : Τον περὶ [...], peut-être : μερὶ[...]; — ..]εἰ°, pap. — L. 63 : κριθω]ν Σ.Σ, Smyly. — L. 64 : ἐν σοι, l. σοι (?). — L. 66 : εἰς τὴν γινόμενην συ[ν]ταξιν, — συ et τι sont seuls possibles. — L. 70 : le papyrus est arraché devant Μιύσιος.

Col. III.

..... pour la *syntaxis* échue, à Ktésôn pour six jours, soit 4 artabes, 4 chœnices d'orge, joins le montant d'autant de jours qu'il pourrait ajouter, et fais-lui donner un reçu.

(Le 27) A Chairêmôn. Tu feràs bien de nous payer le traitement échü du mois de Lôiös.

(Le 25) Au même. Tu feras bien de payer à Imouthès, mon fils, le traitement qui nous revient de Dystros à Panèmos, pour que

nous soyons en mesure de nous procurer tout ce qui concerne notre bureau et des papiers; si, déduis ce que tu nous as donné jusqu'à ce jour.

Le 11 :

A Ptolémaïos. Mesure le du district d'Héracléidès, venant de Zéphyros, le sitologue, ànios, l'agent de Pocrouris, économiste du Lètopolite (?), et à Ptolémaïos, l'agent de Harmachoros, le basilicogrammate, en paiement du monopole de la bière dans le nome, soit 3,000 artabes d'orge, 900 de sésame; et fais-lui donner un reçu.

A Téôs, com..... du Port des Syriens, même ordre.

(4) Circulaire aux revendeurs, relative à l'exercice de la vente de l'huile et du ricin. Nous avons envoyé en tournée Héracléidès, avec l'ordre, s'il prenait des revendeurs en flagrant délit de vente à des prix plus élevés que les prix fixés, de les livrer aux phylacites, pour qu'ils soient envoyés à Alexandrie devant Théogénès le diocète.

Col. IV.

..... fournis à ... 56 artabes, 6 choenices de, et fais-lui donner reçu.

A Orsénouphis. Sur le qui t'est dû, mesure la part qui t'incombe, soit $1/4$, à Andy... (et à), prisonniers, pour la *syntaxis* échue, soit sur l'orge de l'an 4, 192 artabes $2/3$, sur celle (de l'an ., 101 artabes), au total 293 $2/3$, pour 176 aroures $1/6$; et fais-lui donner reçu pour le 29 Phaophi.

Miusis le topogrammate.

(8) Circulaire aux agents de Métrodoros l'économiste, (aux topogrammates) et aux comogrammates, aux archiphylacites et aux phylacites. Puisque Pétéarchêbis, le topogrammate de Philadelphie..... le (?)..... dû en outre, pour la terre qu'il avait prise à bail

du Trésor royal..., sommes considérables, est parti....., nous avons ordonné à Miusis le topogrammate de se rendre dans cette toparchie, prendre les comptes..... jusqu'à ce que Théogénès le dioécète, puisque à Alexandrie; que les comogrammates donnent donc aussi les comptes à, pour qu'il (?) puisse lui aussi au bureau de vérification et réfléchir sur la décision convenable.

1. Θεογένους [τοῦ διοικητοῦ..... Cf. II. 60 et 80 et *P. Petrie*, II, 38, (b) I. 6, cf. III, 53 (c) : 242 av. J.-C.

1-17. Première lettre, qu'il est impossible de restituer; elle traitait vraisemblablement du transport par eau (ἐφ' ὄρμου, I. 2; π]λοῖα, I. 3; ἀποπλεύση, I. 4) du σῆτος (II. 11 et 15) de quelque région.

17-23. Seconde lettre, concernant comme celles des II. 48-55 et 64-70 un paiement à faire; la somme qui y servira s'élève à 50 drachmes, reliquat en l'an 7 d'Évergète d'une somme prévue ou réservée plus tard pour une ἀνακάθαρσις. Ce mot se rencontre dans *P. Petrie*, II, 23 (1), cf. III, 53 (a), à propos de grains, ce qui suggère le rapprochement de ce texte et de la formule πυρόν νέον, στερρόν, καθαρόν, dans certains contrats de prêts en nature, ou de transports de grains (cf. e. g. *P. Hibeh*, I, 98, I. 19). Mais les mots εἰς ὀχύρωσιν, à la ligne suivante, font plutôt penser à un curage de canaux.

22. Εἰς ὀχύρωσιν. Ὀχυροῦν est employé dans *P. Petrie*, II, 9, 1, cf. III, 43, (8) I. 9, et II, 37, cf. III, 44 (2), verso, col. I, l. 15, dans le sens de renforcer les digues menacées par l'inondation.

23-35. Sur cette lettre, cf. introduction.

35-40. Quatrième lettre, incomplète au début. Il y est question de l'orge récoltée dans la septième année et destinée à une σύνταξις, et l'ordre y est donné à un fonctionnaire inconnu de verser à Ktésôn 4 artabes, 4 chœnices d'orge; ce versement représente-t-il une σύνταξις? ou doit-il être pris sur l'orge réservée à cet usage? l'état du texte ne permet pas de le savoir certainement. Si l'on rapproche les mots [τῆς] καθ' ἡμέραν χρυσῆς (II. 35-6) et εἰς ἡμέρας Ϛ, on est porté à croire que Ktésôn bénéficiait d'une σύνταξις.

36-7. Εἰς || τὴν γινομένην σύνταξιν; cf. 4, n. 16.

38. Ὁ[σ]α[ς] ἂν ἡμέρας || ἐπιδώη. Κτήσων. Sur cette forme d'optatif, cf. E. Mayser, *Gramm. d. griech. Pap.*, I, pp. 326-7.

40. interl. (et 42, interl.). Ces deux chiffres marginaux sont probablement

des dates, bien qu'on attende l'ordre inverse; mais le traitement du mois de Lôiös qui fait l'objet de la lettre des ll. 40-42 n'est dû qu'après celui des mois Dystros-Panëmos, dont parle la lettre suivante; cf. n. 48.

44. Ἰμοθύτι τῶι υἱῶϊ : sur une identification possible de ce personnage, cf. introduction.

45. Ἐξ τε τῆ[ν] γραμματείων : expression générale pour désigner l'office des scribes et tout ce qui les concerne; cf. *P. Tebt*, I, 30, l. 18; 31, l. 18; *P. Hibeh*, I, 82, l. 20. Cette correspondance provient donc du bureau du basilicogrammate; cf. introduction.

Καὶ γάρτας : pareille dépense figure dans les comptes du comogrammate Menchès, *P. Tebt*, I, 112, l. 25 : κάτεργον γαρτῶν.

48. Ιζ. Ce chiffre, à pareille place dans un registre de correspondance, doit être une date; il rend difficile à expliquer ceux des interlignes 40 et 42 (voy. *supra*); peut-être les deux lettres des ll. 40-42 et 42-48, d'abord oubliées, ont-elles été ajoutées dans le cours du mois suivant; d'où la mention marginale de leur date.

49-55. Septième lettre, relative au paiement de la ζυτηρά du nome. Les brasseurs ne sont pas des fonctionnaires, bien qu'en principe leurs manufactures portent le nom de manufactures royales; l'État lève sur la bière fabriquée ou vendue un φόρος mensuel, très probablement affermé sous le nom de ζυτηρά ὀνηί; il y a là un véritable monopole de fait; cf. Wilcken, *Ostr.*, I, pp. 369-78 et Grenfell et Hunt, *P. Tebt*, I, 5, pp. 48-9; le φόρος était payé en monnaie de bronze, sans change : cf. *P. Paris*, 62, col. V, l. 19, rééd. dans *Rev. Laws*, App. I, et *P. Hib.*, I, p. 282. Ici, le produit de la ζυτηρά du nome (Arsinoïte) est versé à l'économe et au basilicogrammate du Lètopolite sous forme d'orge et de sésame livrés par un des sitologues de l'Arsinoïte, et de deux choses l'une : ou la ζυτηρά était, au III^e siècle, payée en nature; ou dans les paiements d'agent à agent du gouvernement, l'argent était parfois remplacé par des produits de la γῆ σιτοφόρος. Nous ne pouvons expliquer la raison de ce paiement à l'économe du nome Lètopolite.

49. Τὸν περὶ [.....]εἰσ(ν) κ. τ. λ. Ces mots, malheureusement très mutilés, indiquent sans doute l'origine fiscale et locale des recettes qui servent à payer la ζυτηρά. Cf. notes critiques.

52. Ἀρχαχόρου. Un scribe de ce nom se rencontre dans *P. Petr.*, III, 40 (a), col. 3, l. 1; une lettre d'un Harmachoros, le même sans doute, est copiée dans *P. Petr.*, II, 9 (2), cf. III, 43, (3), précisément en l'an 7 d'Évergète.

54. Ὀρμου Σύρων κω(μ). On peut penser à κώ(μη) ou à l'un de ses cas, à κω(μάργης) ou à κω(μογραμματούς); cette dernière restitution serait la meilleure; mais l'abréviation est d'ordinaire dans ce cas : κω(μο)γρ(αμματούς).

55. Ἐν(τολή). Nous proposons cette résolution de l'abréviation εν, sur la

lecture de laquelle il n'y a aucun doute. La formule du début indique le ou les destinataires, au datif, sans emploi du mot *χαίρειν*.

Interl. : δ̄, cf. note I. 71.

55-62. Neuvième lettre, adressée aux revendeurs d'huile sur les prix de vente, qu'ils majoraient (cf. *P. Petrie*, II, 38, (b), cf. III, 53, (e) l. 6). Ce prix était fixé par un accord entre le gouvernement et les fermiers (συντεταγμένων, l. 59); et nous le connaissons pour l'an 27 de Philadelphie, soit environ 18 ans avant notre texte, par *Rev. Laws*, col. 40, ll. 9 sqq.

62-64. Fin d'une dixième lettre, analogue à celle des ll. 35-40.

64-70. Onzième lettre, comparable à la deuxième et à la septième pour le mouvement de produits d'impôt en nature qu'elle suppose. Le nom de la recette est perdu; la dépense, qui incombe pour un quart au destinataire de la lettre, consiste en un versement d'orge à des prisonniers; cf. n. suiv.

66. Αἰχμαλώτοις. Il est question des prisonniers ramenés d'Asie par Philadelphie dans *P. Petrie*, II, 29 (e) 2, = III, 104, l. 2; certains d'entre eux (ἀνδράποδα) étaient attribués à des particuliers qui versaient d'abord un prix d'achat, puis payaient régulièrement un impôt spécial (*P. Hibeh*, I, 29); mais le texte même du papyrus Petrie montre que d'autres étaient établis comme clérouques : Τοῦ Ἀλκέτου τῶν ἀπὸ τῆς [A]σίας αἰχμαλ[ώ]των κλ[ή]ρου τοῦ ἀνειλημμένου εἰς τὸ βα(σιλικόν) κ. τ. λ.; et si l'on doit restituer ici σὺ[γ]ταξίον, certains auraient même reçu une pension; cf. 68.

68. Ἀρουρῶν ροσ̄ Ϛ̄. La mention de la contenance fait penser à une distribution de semences; mais cf. n. 66 et notes critiques, *ibid.*

69. Εἰς Φαῶφι κθ. Seule mention d'un mois égyptien dans tout le papyrus.

70. Μιύσιος τοπογρα(αμματέως). Le papyrus est arraché devant Μιύσιος; peut-être : περὶ Μιύσιος τοπογρα(αμματέως).

70-fin. Douzième lettre, ἐντολή, comme ll. 55-62, concernant la mission de Miusis, un topogrammate. Le texte ne peut être restitué; mais on voit que l'absence et peut-être la fuite après prévarication de Pétéarchébis, topogrammate de Philadelphie, rend nécessaire l'envoi de Miusis dans cette toparchie pour une vérification financière (ll. 78-83), vraisemblablement celle des comptes de Pétéarchébis et certainement celle des livres des comogrammates (ll. 81 sqq.); le diocète Théogénès est nommé à ce propos, sans que nous sachions exactement dans quelles circonstances.

71. [... και τοῖς τοπογρα(αμματεῦσι)]. Cette restitution semble nécessaire, puisque les topogrammates sont les chefs de service des comogrammates dans les toparchies et qu'ils sont directement intéressés dans cette affaire; d'autre part, si cette ἐντολή était adressée à des administrateurs du domaine, ils figureraient avant les agents de l'économe; cf. *Rev. Laws*, col. 37, ll. 2-5.

71, *interl.* : η̄; cf. 55, *interl.* : δ̄. Ces deux chiffres peuvent être des dates,

cf. II, 40, *interl.* et 42, *interl.* et les notes; dans ce cas, il est difficile de les concilier avec $\bar{\iota}\alpha$, I, 48; cf. note *ad loc.* Peut-être indiquent-ils le nombre des exemplaires de chaque ἐντολή qui ont été envoyés.

72. Καὶ ἀρχιφυ(λακίταις) καὶ φυλακ[ίταις]. Les archiphylacites et les phylacites ont en outre de leurs fonctions de police d'importants devoirs financiers, surtout pour la γενήματοφυλακία; cf. *P. Tebt.*, I, 5, ll. 188-92, et les notes; 27, notamment II, 4 et 29; et 159 (description). Ils pouvaient donc figurer ici à un double titre.

73-77. Il est difficile de voir comment les choses se sont passées: une accusation portée dans *P. Tebt.*, I, 24, ll. 50 sqq.) contre un fonctionnaire peut cependant y aider: καὶ ἐν τούτοις διαλάμβανον ἐαυτοῖ[ς] || συνιστοροῦντες τὰ πλήθη τῶν ὑποστελλομένων καθότι προσπ[έ]πτω[κε]ν || ἀπο<κε>χωρηκέναι τῆι ββ....

74. π[ε]ρὶ Φιλαδελφείαν: Roubayyat, dans le N.-E. du Fayoum; cf. *P. Fay.*, p. 11.

76. Ἰκανὰ πλήθη « des sommes considérables »; pour ce sens, cf. *P. Tebt.*, I, 24, cité n. 73 ci-dessus.

77. Ἡδὴ δ: peut-être un intervalle de temps écoulé depuis le départ de Pétéarchébis, ..ἡμέραν] || ἥδη (τετάρτην).

84. Λογιστήριον: bureau de vérification; cf. *P. Petr.* II, 10, (1) cf. III, 32, (a), l. 23; et (2), cf. III, 32, (b), ll. 4 et 7.

4. CORRESPONDANCE RELATIVE AUX CLÉROUQUES

aka WChr 336

EL-LAHOÛN. 4.

218-7 av. J.-C.

33 × 21.

CE texte, dont l'écriture est une cursive voisine de l'onciale, contient l'enregistrement de la correspondance reçue et expédiée par Lamiscos, ὁ ἐπὶ συντάξεως (cf. note 1-3). Il ajoute de nouvelles

correspondances de mois macédoniens et égyptiens à celles qui ont été réunies par MM. Grenfell et Hunt dans *P. Hibeh*, I, App. I, tables des pp. 336-7; elles concordent pour les mois, sinon pour les quantièmes, avec celle qui figure à la col. 17 (an 4 de Philopator) de ces tables : $\text{L } \delta \text{ Δαισίου } \kappa\zeta \text{ 'Αθύρ } \kappa\theta$ (cf. les notes dans *P. Hibeh*, I, pp. 345-6); elles se placent entre le 16 Tybi et le 13 Pachôn d'un an 5 (la disposition de la correspondance et le contenu d'une des lettres (ll. 24 sqq.) montrent que le 16 Tybi de l'an 5 a bien précédé le 13 Pachôn de la même année); d'autre part, la nature de cette correspondance rend tout à fait vraisemblable l'hypothèse qu'il s'agit ici d'années de règne et non d'années financières; enfin nous savons par *P. Petrie*, III, 141 (cf. note *ad loc.*, p. 331), que l'origine des années de règne de Philopator se place après Choiak. Le mois d'Athyr, an 4, donné par les sources de la col. 17 de *P. Hibeh*, I, p. 345, a donc pu précéder immédiatement le 16 Tybi, an 5, de notre texte; de là plusieurs conséquences intéressantes.

a) Notre papyrus peut être daté, sans grand risque d'erreur, de l'an 5 de Philopator. Si nous utilisons la concordance précise qu'il nous donne l. 23 : $\text{L } \epsilon \text{ 'Απελλαίου } \iota\gamma \text{ Παχών } \iota\gamma$ et remontons en arrière jusqu'à Athyr, nous trouvons la nouvelle concordance : Daisios 1 = Athyr 4; *P. Magd.* 7, 8, 13 et 26-32 (sources de la col. 17 des tables de *P. Hibeh*, I, p. 336) sont datés : $\text{L } \delta \text{ Δαισίου } \kappa\zeta \text{ 'Αθύρ } \kappa\theta$, ce qui équivaut à : Daisios 1 = Athyr 3; la différence n'est donc que d'un jour; on peut l'attribuer à une erreur commise par les bureaux où furent écrites soit les pétitions de Magdola, soit notre correspondance; elle ne saurait en tout cas empêcher de dater notre texte de l'an 5 de Philopator : 218-7 av. J.-C.

b) Les dates de *P. Magd.* 7, 8, 13 et 26-32 : $\text{L } \delta \text{ Δαισίου } \kappa\zeta \text{ 'Αθύρ } \kappa\theta$, d'une part, — 12, l. 14 et *verso* l. 1; et 39, *verso* l. 1 : $\text{L } \delta \text{ Δίος } \gamma \text{ Φαμενώθ } \kappa\delta$, d'autre part, ont été rapprochées et discutées par MM. Grenfell et Hunt dans les notes (17) et (18) de leurs tables (*P. Hibeh*, I, app. I, p. 346). L'exactitude de la première de ces

séries est établie par l'accord presque absolu avec la nouvelle correspondance qu'apporte notre texte; et c'est la seconde qui peut maintenant prêter au doute; mais, vérification faite sur les originaux, la lecture est aussi sûre que dans la première série. On n'est donc pas fondé à rejeter l'une plutôt que l'autre; et mieux vaut les accepter toutes les deux en essayant de les expliquer. On se trouve aussitôt en présence d'une difficulté : Daisios-Athyr a-t-il précédé Dios-Phaménoth, ou réciproquement, en l'an 4 de Philopator? Les deux hypothèses semblent possibles (cf. Grenfell et Hunt, *P. Hibeh* I., p. 346). En réalité, la première doit être écartée. Supposons en effet que le 3 Athyr ait précédé le 24 Phaménoth; nous fondant sur ce fait que $3 \text{ Athyr} = 4 \text{ Daisios}$ et admettant *par principe* qu'il n'y a pas eu d'intercalation dans les mois macédoniens entre Daisios de l'an 4 et le mois de Dios suivant, calculons la correspondance macédonienne du 24 Phaménoth; nous trouvons qu'au 24 Phaménoth devait correspondre le 24 Hyperbérétaios ¹, et non le 3 Dios; pendant les 9 jours qui séparent le 24 Hyperbérétaios du 3 Dios, l'année égyptienne serait donc restée au 24 Phaménoth, autrement dit elle aurait admis une intercalation; or, elle n'en connaît pas d'autre que l'intercalation régulière des 5 jours épagomènes. Il faut donc admettre qu'en l'an 4 de Philopator Dios-Phaménoth précède Daisios-Athyr. Mais si nous comparons alors les correspondances $24 \text{ Phaménoth} = 3 \text{ Dios}$ et $3 \text{ Athyr} = 4 \text{ Daisios}$: nous trouvons 223 jours de distance du 24 Phaménoth au 3 Athyr, 203 seulement du 3 Dios au 4 Daisios. On peut donc conjecturer une intercalation de 20 jours entre Dios et Daisios de l'an 4 de Philopator.

c) Si l'on suppose que les années *de règne* sont des années égyptiennes de 365 jours, l'origine de celles de Philopator peut être fixée avec plus de précision qu'elle ne l'a été jusqu'à ce jour. *P. Petr.* III, 141 montre qu'elle doit être cherchée entre Choiak de

1. C'est ce qui se produit en l'an 5, cf. les dates de notre texte, avec correction d'un jour: (a).

l'an 25 d'Évergète et le mois de Pauni suivant; puisque la période 16 Tybi — 13 Pachôn appartient d'après notre texte à une même année de règne, elle ne peut plus se trouver que dans l'une des deux périodes suivantes : Choiak — 16 Tybi, ou 13 Pachôn — Pauni; les papyrus de Magdola écrits, selon toute vraisemblance, dans la première année *de règne* de Philopator, diminuent même la première période de 4 jours (n^{os} 16, 20, 21, 22, 23 et 33 : Λ α Γορπιάίου κη Τῶσι ιβ); enfin, si nous nous reportons aux observations précédentes (b) sur l'ordre des mois en l'an 4 de Philopator, nous voyons que le mois de Phaménoth qui précède le mois d'Athyr de l'an 4 appartient également à l'an 4; l'origine des années régnales de Philopator se place donc entre Athyr et Phaménoth; la période : 13 Pachôn — Pauni se trouve exclue; et l'intervalle Choiak — 12 Tybi est le seul où l'origine des années de règne puisse être désormais cherchée. Ce résultat doit être rapproché de celui que donne *P. Magd.*, 35, l. 2 : τοῦ γὰρ ε Λ, ὡς αἱ πρόσοδοι, Φαμενώθ, lorsqu'on l'interprète à l'aide de la théorie de M. Smyly sur les années de règne (*Hermathena*, 1899, p. 432; et Grenfell et Hunt, *P. Hibeh.*, I, app. II, pp. 362 sqq.); dans cette hypothèse, ce passage indique que l'avènement, origine des années de règne, aurait eu lieu entre Phaménoth et Thoth, ce qui ne concorde pas avec notre conclusion; mais si l'on explique ce même texte à l'aide du nouveau système proposé par M. Smyly (*Hermathena*, 1906, pp. 406-416 et notamment p. 414) pour la relation des années de règne et des années financières, l'accord reparait : les années étant différentes en Phaménoth, l'origine des années de règne se place entre le 1^{er} Thoth et le 1^{er} Mecheir suivant; il est vrai qu'un papyrus bilingue publié par MM. Revillout (*Proc. Soc. Bibl. Archaeol.*, 1891) et Griffith (*ibid.*, 1901) donne l'indication contraire (cf. Smyly, *loc. laud.*, pp. 415 et 416).

Ce papyrus complète aussi nos connaissances sur la condition des lots de terres donnés par la couronne aux soldats, les κληῖροι.

On savait déjà qu'au III^e siècle le κληῖρος faisait retour à la couronne lors de la mort de son possesseur; le fait, conclu d'abord de l'étude des testaments de soldats, où les κληῖροι ne sont jamais légués, est pleinement établi par *P. Hibeh*, I, 81, de l'an 9 d'Évergète (239-8 av. J.-C.); mais à la fin du II^e siècle les κληῖροι passaient généralement des pères aux fils, sous certaines réserves dont on trouvera l'exposé dans *P. Tebt*, I, app. I, p. 256; notre texte montre que cette transmission héréditaire était déjà la règle à l'époque de Philopator; ll. 26-27 : ὧι ὑπῆρχεν || ἡ γῆ αὐτῶι καὶ ἐκγόνοις. Toutefois, elle ne s'accomplit pas sans une reprise, au moins temporaire, du κληῖρος par le βασιλικόν, ni sans formalités : il faut une inscription des fils du clérouque, appelée sans doute ἐπιγραφὴ (l. 32 : ἕως τοῦ... ἐπιγραφῆναι), dans un délai fixé par un décret : ἐν ταῖς κατὰ τὸ πρόσταγμα ἡμέραις (l. 33), sur lequel nous n'avons pas d'autres renseignements. Tant que ces formalités, à tout le moins, ne sont pas remplies, le κληῖρος fait retour à la couronne : cf. la locution κατέχειν ἐν τῶι βασιλικῶι (ll. 30-1); il est, pour reprendre l'expression des *P. Tebt*, I, ἐν κατοχῆι, κατόχιμος. Si l'on rapproche cette phrase de celle de *P. Hib.* I, 81 : ἀναλαμβάνειν εἰς τὸ βασιλικόν, qui indique une reprise définitive, (parfois une confiscation du κληῖρος, *P. Petrie*, III, 104, l. 4, et 105, l. 6), il semble qu'entre l'an 9 d'Évergète et l'an 5 de Philopator un changement se soit produit dans la condition des terres des clérouques : le retour de leur terre au βασιλικόν après leur mort, d'abord définitif, n'est plus que temporaire et conditionnel. Mais il est toujours effectif : peut-être le délai d'inscription des fils comme tenanciers était-il assez long et la couronne avait-elle chance de bénéficier des fruits du κληῖρος avant que la transmission en fût opérée; et surtout, le clérouque décédé pouvait ne pas avoir de fils (l. 32 : ἕως τοῦ, εἰ ἂν ὑπαρχῶσιν αὐτῶι υἱοὶ, ἐπιγραφῆναι κ. τ. λ.); dans ce cas, le βασιλικόν affirmait par la reprise du κληῖρος son droit éminent de propriété et préparait l'attribution de la terre à de nouveaux clérouques. C'est une attribution semblable ou une confiscation définitive que con-

cernait sans doute la lettre des ll. 8-13, terminée par les noms de deux hommes dont le père est différent.

Les fonctionnaires intéressés dans ces mutations des κληῖροι étaient naturellement de deux ordres : militaire d'une part (Stratoclès, un tactomiste (?), et Lamiscos, chargé de l'établissement des clérouques), civil et financier de l'autre (Héracléidès, l'économe, et Horos, le basilicogrammate); aussi les lettres que Marsyas et Stratôn adressent à Théogénès, à qui Héracléidès et Horos semblent subordonnés, sont-elles régulièrement communiquées à Stratoclès et à Lamiscos.

[.....]..... Τῆς παρὰ Μαρσύου γρα(φείσης) ἡμῖν ἐπι(στολῆς) ὑ[ποτέ]θεικά σοι τὸ ἀντίγραφον, ἕπως εἰδῆς.

L ε Ἀπελλαίου [ζ] Παχῶν ζ.

Μα[ρσύ]ας Στ[ρα]τοκλει τακτομίσθ[ωι γ]αίρειν. Τῆς π[ρὸ]ς

5 Θεογένην ἐπι(στολῆς) ὑπογεγράφαμεν [ἡ]μῖν τὸ ἀντίγραφον, ἕπως
βα[]..... ἐπιχ[ατα]χολουθοῦντες ποιῆτε κατὰ ταῦτα.

L ε Ὑπερβερεταίου [κῆ] Φαμενῶθ κθ.

Θεογένει. Ὑπογεγ[ραφα]...[η] σοι α[...].ν [...]. τοῦ γενομένου ἐπιμελ[η]τοῦ L ε Γορπι[α]ίου .ςαν..α[...].ν τοὺς κλ(ήρους)

10 ἅπαντας σ[ὺ]ν τοῖς ἐνεστηκόσιν ἐκφορίοις. L ε Ὑπερβ(ερεταίου) κβ
Φαμενῶθ [κγ].

Ἡδύλος Ἡδύλου,

Δέξανδρος Νίκωνος.

Ιζ

Ἡρακλείδην
Ἄρωι. Τῆς πρὸς [Πωσειδώνιον] τὸν οἰκονόμον ἀντ(ίγραφον).

Ἡρακλείδη.

15 [Πωσειδωνίωι]. Τὴν προσεχκειμένην ἀγορὰν τοῦ οἴνου διὰ

μετεπ(θη)
εἰς Ἡρακλείδην

Τοῦθ' τοῦ παρὰ Θεογένους εἰς τὴν β(ασιλικήν) σ(ύν)τ(αξιν) τοῦ ε L

τὸν οἰκονό(μον)

μά(λιστα) σύ(νταξον)

ἀποδοῦναι ^{διπλῆς} Μεταλλεῖ τῶι ἡγεμόνι τ μβ τῆς β τοῖ. ιγ
καὶ σύ(μβολον) ποιήσασθαι πρὸς αὐτόν.

Ἰη

20 Στράτων Στρατοκλεῖ καὶ Λαμίσκωι χαίρειν. Τῆς πρὸς
Θεογένην ἐπιστολῆς ὑπογέγραφα ὑμῖν τὸ ἀντίγραφον,
ὅπως ἐπακολουθοῦντες ποιῆτε κατὰ [τα]ῦτα.

Λ ε Ἀπελλαίου ἰγ Παχῶν ἰγ.

25 Θεογένει. Γράψαντος ἡμῖν Λαμίσκου τοῦ ἐπὶ συντά-
ξεως, ὑπηρετοῦ τῶν ἐν τῶι Ἀρσινοῦττι τὴν σπόρι-
μον κεκληρουχημένων (τριακονταρούρων) Μακεδόνων, ὧι ὑπῆρχεν
αὐτῶι

ἡ γῆ καὶ ἐκγόνους, τελευτήσαντος Λ ε [Τ]υβί ἰε,

...ταχ[τόμι]σθ[ον] κλη[ρο]ύ[χων?]

ἐπεσταλκέναι Ἡρακλείδει οἰκονόμωι Ωρωι

30 βασιλικῶι γραμματεῖ ἐν τῶι αὐτῶι χρόνῳ κατέχειν

ἐκ τοῦ

τὸν κληρ[ο]ν ἐν τῶι βασιλικῶι σὺν τοῖς ἐνεστηκότος σπόρο[υ]

ἐκφορίοις ἕως τοῦ, ἐὰν ὑπάρχωσιν αὐτῶι υἱοί, ἐπιγραφῆναι

ἐν ταῖς κατὰ τὸ πρόσταγμα ἡμέραις, ἐγράφη σοι Λ ε Ὑπερβερεταί-

[ου ἰα]

35 Φαμενώθ ἰβ συντάξαι κατέχειν τὸν κληρὸν ἐν τῶι βασιλικῶι
σὺν τοῖς ἐκφορίοις καθότι ἐγεγράφη. Ἐπεὶ οὖν μετὰ ταῦτα
γέγραφεν Στρατοκλῆς ὁ ταχ[τόμι]σθος καὶ ὁ Λαμίσκος ἐπιέγραφεν

Ll. 1-3 : *Smyly*. — L. 1 : [Στρατο]κλῆς (?) *Sm.* — L. 9 : peut-être : Γορπι[α]ίου : Σ
Μεχρίρ Σ εν.. αγ.. — L. 16 : εις την β(ασιλικην) σ(υ)ν(α)ξιν, *Sm.*; μα(λι)στα
συ(ν)ταξον) : Ὡ, *pap.* — L. 29 : οἰκονομωι . ωι Ωρωι, *pap.*

«..... Ci-joint la copie de la lettre à nous écrite par Marsyas, pour communication.

An 5, le 7 Apellaios et 7 Pachôn.

Marsyas à Stratoclès, tactomisthe, salut. Ci-joint la copie de la lettre adressée à Théogénès, pour que vous vous y conformiez.

An 5, le 28 Hyperbérétaios et 29 Phaménoth.

A Théogénès. Ci-joint..... qui a été épimélète.. l'an 5, le . Gorpiaios,.... tous les lots de terres.... avec les fruits de la présente année.

An 5, le 22 Hyperbérétaios et 23 Phaménoth.

Hèdulos, fils d'Hèdulos ;

Dexandros; fils de Nicôn. »

Du 17 :

« A Horos. Ci-joint la copie de ma lettre à (Poseidônios) Hèracleidès l'économe.

A (Poseidônios) Hèracleidès. Fais verser le produit de la vente supplémentaire (?) du vin, faite par Touth, l'agent de Théogénès, pour la *syntaxis* royale de l'an 5, à Métalleus, *hègémón*, soit 42 drachmes,; et fais lui-en donner reçu.

(En marge : « Mis au nom d'Hèracleidès l'économe »).

Du 18 :

« Stratôn à Stratoclès et à Lamiscos, salut. Ci-joint la copie de ma lettre à Théogénès, pour que vous vous y conformiez.

An 5, le 13 Apellaios et 13 Pachôn.

A Théogénès. Lamiscos, l'ὁ ἐπὶ συντάξεως, nous a écrit que, un hypèrète des Macédoniens à lots de trente aroures, établis en clérouchies dans les terres cultivables du nome Arsinoïte, auquel et aux descendants duquel appartient la terre, étant mort le 16 Tybi

de la 5^e année, le tactomisthe des clérouques (?) avait ordonné à la fois à Héracléidès l'économe (et) à Horos le basilicogrammate de réserver le lot (de l'hypèrète) à l'État avec les fruits des semailles de l'année, jusqu'à ce que, pour le cas où il aurait des fils, ceux-ci se fissent inscrire dans le délai conforme au décret; il t'a été écrit le 11 Hyperbérétaios et 12 Phaménoth de l'an 5 d'ordonner que le lot avec ses fruits fût réservé au trésor royal, ainsi que je l'avais écrit. Puisque dans la suite Stratoclès le tactomisthe m'a écrit et Lamiscos a ajouté..... »

1. Le quantième du mois (16 d'Apellaios-Pachôn?) figurait dans la colonne précédente.

1-3. La lettre est évidemment écrite par Stratoclès, puisqu'elle sert de lettre d'envoi à la suivante qui lui est adressée; c'est une lettre reçue par le bureau dont nous avons ici la correspondance, puisque la date figure à la fin (l. 3); cf. ll. 14-19; ce bureau n'est donc pas celui de Stratoclès; si l'on compare à la l. 20, on voit que c'est celui de Lamiscos; sur la lecture du début de la ligne, cf. notes critiques: sur Stratoclès, cf. n. 4; sur Lamiscos, cf. n. 24-5.

3. Le chiffre restitué est calculé d'après la l. 23; cf. note *ad loc.*.

4. Μα[ρσύ]ας: ses fonctions sont inconnues, ainsi que celles de Straton (l. 20), qui devaient être analogues: tous deux donnent des ordres au tactomisthe Stratoclès et à Lamiscos; ils correspondent avec Théogénès (cf. n. 5); ils appartenaient peut-être à l'administration supérieure des clérouchies.

Σ[ρ]ατοκλειῆ τακτομισθῶι: d'après M. P. M. Meyer, *Heerwesen*, pp. 26 et 66, les τακτομισθῶι étaient des officiers payeurs; d'après M. Schubart, *Archiv*, II, p. 149, c'étaient vraisemblablement des soldats, qui recevaient en plus du κλήροσ une solde déterminée; cette correspondance donne à croire que c'étaient des officiers, et qu'ils s'occupaient de l'administration des terres des clérouques, cf. n. 28.

5. Θεογένην: ses fonctions ne sont pas indiquées; d'après les ll. 15 sqq., il pourrait être un économe ou un *antigraphews*; mais l'économe est Héracléidès; d'autre part Stratôn semble lui rendre compte de ce qui a été prescrit à l'économe Héracléidès et au basilicogrammate Horos (ll. 24-fin): serait-ce le diocète Théogénès, qui nous est connu en 242 et 240 av. J.-C., cf. 3, introd.?

7. Cf. n. 3.

8-13. Lettre concernant deux κλήροι, et les fruits de l'année.

9. Ἀν[αλ]α[βεῖ]ν? Ce serait alors une confiscation.

9. Ἐπιμελ[ητοῦ]... Ce fonctionnaire, inconnu dans les listes les plus anciennes (*Rev. Laws*, 37, 2-5; *P. Petr.*, II, 42, (a), cf. III, 43 (1), ll. 1-4), n'apparaît qu'à la fin du III^e siècle et ne devient important qu'au IV^e.

10. Ἐκφορίοις. Les revenus touchés par le clérouque; ceux-ci ne paient pas de loyer, mais des droits spéciaux; cf. *P. Tebt*, App. I, p. 555; cf. d'ailleurs, ll. 31-2.

Λ ε Ὑπερβ(ερεταίου) κβ Φαμενώθ [κγ]; cf. n. 3.

14-19. Lettre envoyée par le bureau de Lamiscos; cf. 1-3, à la date du 17 du mois d'Apellaios-Pachôn de l'an 5 de Philopator, cf. ll. 19 et 23.

14. Ὠρωί. Basilicogrammate du nome Arsinoïte, cf. ll. 29-30. Ce passage confirmerait notre hypothèse relative au basilicogrammate dont nous possédons dans 3 la correspondance (cf. *ad loc.*, introd.), s'il n'y avait plus de 20 ans d'intervalle entre les deux textes.

Πρός [[Πωσειδώνιον]], corrigé en Ἡρακλειδην, cf. l. 15; la correction est expliquée par la note marginale. Sur les fonctions de l'économe, qui consistent à surveiller les fermiers de l'impôt au III^e siècle, le texte essentiel est *Rev. Laws*, dans de nombreux passages des colonnes 11-57; à la fin du IV^e siècle, l'extension de la compétence de l'épimélète et le changement des fonctions du stratège en diminuent l'importance. Cf. *P. Tebt.*, I, notamment 5, l. 159; 27, ll. 21 et 29; et ci-après.

15. Τὴν προτεκχειμένην ἀγορὰν τοῦ οἴνου. Le roi possédait le monopole de l'achat en gros et de la vente du vin : *Rev. Laws*, 24-35, et jouait le rôle d'intermédiaire entre le producteur et le consommateur; c'est l'économe qui procède à la vente avec l'*antigraphheus* et le fermier de l'impôt : *Rev. Laws*, 33, ll. 2-8; et Théogénès, dont Touth est ici l'agent, pourrait être un économe ou un *antigraphheus*, mais cf. n. 5. Certains paiements étaient effectués avec le produit de cette vente; cf. *P. Petr.* I, 24 (3), cf. III, 52 (b), 3 l. 3; II, 13 (17), cf. III, 42, D (3), l. 6; et surtout, II, 15, 2, cf. III, 43 (7), l. 6, si bien que nous trouvons l'expression ἀγορᾶς., ἣν οὐκ εἴληφα, employée en parlant d'un ὀψώνιον; de même ici, Théogénès met une somme provenant de cette origine, à la disposition d'Héracléidès : c'est ce qu'indique peut-être le mot προτεκχειμένην, dont le sens précis n'apparaît pas tout à fait clairement. Pour la coutume générale d'employer des recettes spéciales à des dépenses spéciales, et pour des paiements en nature, cf. 3, ll. 49-54 : εἰς τὴν ζυτηράν; ll. 64-69 : εἰς τὴν γινομένην σύ[νταξιν?]; cf. ci-dessous, n. 16. — L'intervention de Lamiscos s'explique facilement : il veille à ce que l'hégémôn Métalleus, probablement un des clérouques établis sous sa direction (cf. n. 24-25), reçoive 42 drachmes qui lui sont dues; et il écrit dans ce sens à l'économe Héracléidès; puis il communique sa lettre, pour contrôle, à Horos, le basilicogrammate, cf. n. 14.

16. Εἰς τὴν β(ασιλικήν) σ(ύν)ταξι(ν). Le sens du mot : pension servie par le roi, a été donné par M. Smyly : *P. Petr.*, III, 86; qui a joint à son explication la liste des professions qui en bénéficiaient; ce passage doit être ajouté à ceux de Diodore, V, 46, et de Lucien, *Dial. des Courtisanes*, 15, 3, qu'il a cités pour les soldats; dans 3, l. 66, des prisonniers reçoivent pareille pension; elle y est payée en nature, comme dans *P. Petr.* III, 86.

17. Μεταλλεῖ τῶι ἡγεμόνι. Ἡγεμόν signifie officier en général, et plus particulièrement, dans certains cas, officier d'infanterie : *Rev. Laws*, col. 37.

τῆς ^{διπλῆς} β..... : διπλῆς dans l'interligne semble être l'interprétation du β de la ligne.

20-fin. Pour l'interprétation de tout ce passage, cf. l'introd.

20. Στρατών, cf. n. 4.

23. Sur l'importance de cette double date, cf. introd.

24-5. Τοῦ ἐπὶ συντάξεως. — Cf. *P. Tebt.*, I, 79, l. 89; 32, ll. 1, 9, 13; 31, ll. 6, 10, 15; 30, ll. 6, 10, 15; règnes de Philopator, Evergète II et Sôter II. Le titre est alors πρὸς τῆι συντάξει. Ce fonctionnaire a donc existé dès la fin du III^e siècle. Il s'occupait des mutations des terres clérouchiques : *P. Tebt.*, I, 30 et 31; ici, il intervient dans le retour à l'État du κληῖρος d'un triacontaroure décédé.

25. Ὑπηρέτου. On connaît des hypèrètes des hipparchies (*P. Petr.*, III, 112, col. 1, ll. 25 et 34) au III^e siècle; des ταγματικοὶ ὑπηρέται des cavaliers mercenaires à l'époque d'Evergète II (d'après M. P. M. Meyer, *Heerwesen*, pp. 81-2.) Quant à leurs fonctions, c'étaient celles d'officiers-payeurs (id. *ibid.*).

Τῶν ἐν τῶι Ἀρσινόετι..... Μακεδόνων. Le dernier et le plus clair exposé de tout ce qui concerne les clérouques et les catœques a été donné par MM. Grenfell et Hunt, *P. Tebt.*, I, App. I, pp. 545-558.

25-6. Τὴν σπόριμον. A la fin du II^e siècle, quand on établissait de nouveaux clérouques, sans en déposséder d'anciens, on leur donnait des terres jusqu'alors non cultivées. Mais il y avait des exceptions et des abus : cf. *P. Tebt.*, I, App. I, pp. 554-5, qui renvoie aux textes.

26-7. Ὡς ὑπῆρχεν ἡ γῆ αὐτῶι καὶ ἐκγόνοις. Le pléonasma s'explique facilement; cf. introd.

28. Τακ[τόμι]σθη[ν κλη]ροῦ[χων]? — On connaît des τακτόμισθοι κληροῦχοι (e. g. *P. Petr.*, III, 6 (a), l. 40 : Evergète I); — des tactomisthes attachés à un corps : τῶν Μαραίου τακτόμισθος (*P. Petr.*, II, 47, cf. III, 55 (b), l. 7 : Philopator), ou : τάξεως πεζῶν τακτόμισθος (*P. Grenf.*, I, 10, l. 9 : Philometor); mais non des τακτόμισθοι κληροῦχων; peut-être doit-on restituer κληροῦχον; quelle que soit la restitution adoptée, c'est toujours en qualité de τακτόμισθος que ce personnage (Stratoclès, vraisemblablement) intervient dans l'affaire.

31-2. Σὺν τοῖς ἐκ τοῦ ἐνεστηκότος σπόρο[υ] || ἐκφορίοις, cf. n. 10.

33. Κατὰ τὸ πρόσταγμα. La situation des clérouques était réglée par des décrets royaux, *προστάγματα*, dont quelques-uns ont été conservés : *P. Petrie*, II, 8 (1) (2) (3) = III, 20, *R*^o, col. 4; *V*^o, col. 1, 2, 3, sur les *σταθμοί*; *P. Tebt.*, I, 5, *passim*, et 124. Aucun n'indique le délai auquel il est fait ici allusion.

33-4. Λ ε Ὑπερβερεταί[ου ἰα] || Φαμενώθ ἰβ, cf. n. 3.

36 Ἐπιγέγραφεν. Lamiscos a probablement ajouté une note, *ἐπιγραφή*, à la lettre du tactomisthe.

5. ORDRE DE DISTRIBUTION DE SEMENCES

GHORÁN 9.

260-59 av. J.-C.

55 × 17.

DEUX ordres de distribution de semences, écrits à la suite l'un de l'autre par la même main, sans qu'on puisse affirmer qu'ils soient absolument identiques (cf. n. 4-5). L'écriture est une cursive droite assez ramassée, d'après laquelle l'an 26, date du texte, doit appartenir au règne de Philadelphie.

Il faut rapprocher de ce texte *P. Petr.*, II, 39 (a), cf. III, 88, dont on ne peut dire à la vérité s'il est un ordre ou un rapport relatif aux distributions. Au contraire, le début de notre texte ne laisse à cet égard aucun doute : Ἐφαρμ [...Νικοστρά]τωι χαίρειν. Σύνταξον μετρήσαι... Nicostratos est apparemment un sitologue (cf. d'ailleurs *P. Hibeh*, I, 87), et probablement supérieur au sitologue d'une *χώμη*, puisque les cultivateurs appartiennent à plusieurs villages

Μερρέου^ς ἐκ Κροκοδίλων πόλεως

- Κερκίωνος καὶ Πάσιτι [Μ.. θέου^ς], μ · Δωρίωνι Ἀπολλωνίου, εἰς σπέρμα,
 πρὸς αἷς φ[ησι]ν ἔχειν πυρ(οῦ) πγ,
 ἄλλας ἀπὸ τοῦ [ὑ]πολελειμμένου (ἀρτάβας) ιζ, καὶ εἰς πωολογίαν κρ(ιθο)-
 πύρ(ου) κ · Ἀμμωνίωι Διδουσίωι
 καὶ [Π..θ..]ωι Ἀγγώφιος, (ἀρτάβας) κ · Πρωτόρχωι Κρατέρου καὶ Ἀπολ-
 λωνίωι Πασίωνος, μ · Κρότωι
- 10 Φίλωνος καὶ Χάρμωι Χαρμίππου, (ἀρτάβας) ξ · Πάσιτι Μερρέου^ς, Ὄρωι
 Ἀρωτότου, Σεμφθῶι Πάσιτος,
 [(ἀρτάβας) ι · Ἀρχάδι Γενησικράτους καὶ Κι... Ἀρχάδ]ος, πρὸς αἷς φησιν
 ἔχειν σπέρματος
 [εἰς ἀρούρας] κζ, [ἐσπαρκέναι δὲ (ἀρούρας) [.] ἄ[λ]λας] εἰς (ἀρούρας) ζ,
 πυρ(οῦ) ζ, καὶ εἰς πω[ολο]γίαν κρ(ιθο)πύρ(ου) τοῦ ἐκ τοῦ
 κε L, ι · Πτολεμαίωι Ἀ[ν]άν[ιο]ς, [εἰς τὴν ἐν] τῶι δρυμῶι, διὰ τὸ προσδεῖσθαι
 μέρος τῆς
 γῆς αὐτοῦ πωολογίας, [τοῦ ἐκ τοῦ κς L, (ἀρτάβας) μ] · Φαιῆι Πάσιτος,
 Σύρωι, τοῦ ἐκ τοῦ κς L, μ ·
- 15 Δέωι Πέμ[η]ν[ιος] καὶ Πόκωι Μαιμήνιος, (ἀρτάβας) ν, ζ] τοῦ ἐκ τ[οῦ] κε L
 κε · Ἀσκληπιάδεωι
 Διονυσίου εἰς σπέρμα, πυρ(οῦ) ι · Σισούωι Νεχθεμιρῶτος, Πάσιτι
 Παυῆτος, Ἰμούθει Μαροῆτος,
 Θοπεῖ Σισούου, τοῦ ἐκ τοῦ κς L, (ἀρτάβας) ξ · Εὐκράτει Σισίνου, εἰς τὴν
 ἐν τῶι δρυμῶι,
 τοῦ ἐκ τοῦ κε L, (ἀρτάβας) ρ. Καὶ τοῖς ἐν τῆι Μαιμάχου μερίδι · Δαρείωι
 Ἰωνᾶτος καὶ Πίστωι
 Μενελάου, τοῦ ἐκ τοῦ κε L, Σ · Θεοδώρωι Ἡρώιδου, εἰς [τὴν] ἔσπαρκεν
 ἐν τῆι Πρα-
- ἀρτάβας ἑκατὸν πενήκοντα
- 20 κλείδου μερίδι, καὶ εἰς ξυλίτιν, ἥμ μεμίσθωται πρὸς Φαρβαίθηι, σὺν τῆι
 σησαμιτίθι,
 ὅση ἂν ᾖ ἐν τῶι τόπωι τούτῳ, ἥ γέγονε ξυλίτις, ἧς κατέσπαρκεν νῦν ἐπὶ
 (ἀρούρας) ρ, τὰς δὲ
 λοιπὰς κατασπείρει τὰς βεβρεγμένας (ἀρούρας) ι, φόρου τὴν (ἀρούραν)
 (ἀρτάβην) αδ' · Θεστονήστου,

- ^{ων}
 [ζς] ἐμισθώσατο παρά Πολέμωνος (ἀρουρῶν) Σ ἀν(ἀ) βζ, σπέρμα εἰς
 ἐκάστην πυρ(οῦ) (ἀρτάβην) α, ἐφ' ᾧ
 ἐκ Κροκοδείλων πόλεως
 ἐκ τοῦ ἰδίου ξυλοκοπήσει καὶ τῆγ γῆν καθαρεῖ, πυρ(οῦ) α, καὶ ἀπὸ τοῦ
 Ἰσιείου (ἀρτάβας) ο · Πίστωι
 25 Μενελάου, Θεοδώρωι Ἡρώιδου, Ζωπυρίωνι Διοδώρου ἀντι ἀράκου (ἀρταβῶν) ·
 κη, ὧν ἐγράψαμε[ν
 αὐτοῖς δωθῆναι εἰς σπέρμα, ἐκ Κροκοδείλων πόλεως χόρτου σπέρματος ιδ ·
 Δημητρίωι Ἀπολλωνίου εἰς τῆμ παρά τὴν Λίμνην ἐν τῆι Μαιμάγου
 μερίδι, τοῦ ἐκ τ[οῦ]
 κε L (ἀρτάβας) ρ · Παυῆι, ἐγμεμισθωται μὲν (ἀρούρας) υη, ἔχει δὲ σπέρμα
 πυρ(οῦ) Σνη, κρ(ιθ)πύρ(ου) ρν,
^{προσ}
 μετρήσαι αὐτῶι, ἕως ἀν ἐπισκεψόμεθα, πυρ(οῦ) κ, καὶ εἰς πωολογίαν
 κρ(ιθ)πύρ(ου) τοῦ ἐκ τοῦ
 30 κς L (ἀρτάβας) ν · Διονυσίωι Νουμην[ί]ου, εἰς τὴν ἐν τοῖς περιχώμασι
 (ἀρτάβας) νγ ζ τοῦ ἐκ τοῦ κε L
 κε · Ἀρσινήσει Ωρου, τοῦ ἐκ τοῦ κς L (ἀρτάβας) λ · Πάσιτι Κελεύριος καὶ
 Φανήσει Πάσιτος
 καὶ Τωρῶτι Πάσιτος, τοῦ ἐκ τοῦ κς L λ.
 Ἐρρωσο. L κς, Χοίαχ α̅.

- Εράμ[?] Νικοστράτωι χαίρειν. Σύνταξον μετρήσαι Ἀλεξάνδρωι
 Ν [4 lettres],
 35 εἰς τὴν γῆν, ἣμ μεμ[ίσθ]ωται παρά Πολέμωνος παρά τὴν Λίμνην ἐν τῆι
 [8 lettres].. μερίδι, σπέρμα εἰς ἄν σπόρον τὸν ἐν τῶι κς L ἀπὸ τοῦ
 Ἰσιείου
 [9 lettres]... καὶ ἐκ Κροκοδείλ[ων] πόλεως εἰς πωολογίαν κρ(ιθ)πύρ(ου)
 (ἀρτάβας) λ ζ τοῦ
 [ἐκ τοῦ κ. L] καὶ
 39 [...εγρη: [Σίμων[ος].....]. Καὶ [τοῖς] παρ[ὰ τὴν Λίμνην κ. τ. λ.

Les ll. 39-58 reproduisent le texte des lignes 5-21, même les chiffres.

- 58 ξυλίτις, ἤς κατέσπαρκεν νῦν ἐπὶ (ἀρούρας) ρ, τὰς δὲ λοιπὰς κατασπεύρει
 (ἀρούρας) ι,
 φόρου τὴν (ἀρούραν) (ἀρτάβην) αδ' · Θεστονήστου, ὧν ἐμισθώσατο παρὰ
 Πολέμωνος (ἀρουρῶν) Σ (ἀρουρῶν) ἀν(ἀ) β<,

 60 σπέρμα εἰς ἐκάστην, πυρ(οῦ) (ἀρτάβην) α, ἐφ' ὧι αὐτὸς ἐκ τοῦ ἰδίου ξυλοκο-
 πήσει καὶ τῆγ γῆν
 καθαρεῖ [12 lettres], ἐκ [Κροκο]δίλων πόλεως α καὶ ἀπὸ τοῦ Ἰσιείου
 (ἀρτάβας) ο
 Πίστωι Μενελάου, Θεοδώρωι Ἡρώιδου, Ζωπυρίωνι Διοδώρου, [ἀντὶ ἀράκου]
 (ἀρτάβας) ἄς
 (ἀρτάβας) κη, [ὧν] ἐγράψαμεν αὐτοῖς δωθῆναι εἰς σπέρμα, ἐκ Κροκοδίλων
 πόλεως γόρτου

 64 σπέρματος ιδ' · κ. τ. λ.

Les ll. 64-fin reproduisent intégralement les ll. 27-34.

Verso

1. 2. ... Χοιδῶν δ

ἔχουσι... α.....
 οὐ δεδῶκαμεν.

ΝΙΚΟCΤΡΑΤΩΙ.

L. 3, cf. I. 37 : 7, ὧν. — L. 4 (αρούρας), κρ(ιθο)πυρ(ου), (αρταβας) : sigles usuels.
 — L. 5 : του εκ του κς ου κς L. — L. 14 : Φαιηι ου Φαηηι. — L. 21, *in fin.*,
 et I. 58, ἐπι (αρούρας) ρ, : δ̄ = ιδ(ιου)?, *Smyly*; mais le chiffre des aroures
 serait oublié dans les deux cas. — L. 38, pli du papyrus. — L. 63 : (αρταβας) κη
 aurait sans doute dû être biffé.

Recto

« Epharm..... à Nicostratos, salut. Fais mesurer.....
 pour *poologia*, blé-orge : 30 artabes, dont sur les grains de l'an

25, . ; à....., fils de Pétérieus, pour 200 aroures, blé-orge de l'an 2[.], 6 artabes; àentès (?), fils de Simon..... Et à ceux-qui habitent près du Lac : à Phanésis, fils de Pariéos, scribe, sur les grains de l'an 2[.], 20 artabes; à Pétosiris, fils d'Imouthès, scribe, 20 (artabes), et sur les grains de Létopolis, 20 autres; et aux gens de Boubaste, 60 artabes; à Théophilos, fils d'Antisthénès et à Apollonios, fils de Kerkiôn, et à Pasis, fils de M.....thées (?), sur les grains de Crocodilopolis, 40 artabes; à Dorion, fils d'Ammonios, pour semence, en plus des 83 artabes de blé qu'il dit avoir, 17 autres prises sur le blé restant, et pour *poologia*, blé-orge : 20 artabes; à Ammonios, fils de Dionysios, et à P..th..os, fils d'Anchôphis, 20 artabes; à Protarchos, fils de Crateros, et à Apollonios, fils de Pasiôn, 40 artabes; à Crotos, fils de Philôn, et à Charmos, fils de Charmippos, 60 artabes; à Pasis, fils de M....., à Horos, fils d'Haryotès, à Semphthos, fils de Pasis, 10 artabes; à Arcas, fils de Genèsicratès, et à Ki....., fils d'Arcas, en plus de celles qu'il dit avoir pour ensemençer 27 aroures, avec lesquelles il a ensemençé . aroures, 6 autres artabes de blé pour 6 aroures, et, pour *poologia*, blé-orge pris sur celui de l'an 25, 10 artabes; à Ptolémaïos, fils d'Ananis, pour sa terre située dans le bois, parce qu'une partie de cette terre a encore besoin de *poologia*, sur les grains de l'an 26, 40 artabes; à Phaiès, fils de Pasis, Syrien, sur les grains de l'an 26, 40 artabes; à Déos, fils de Pémènis, et à Pocos, fils de Mémènis, 50 artabes, dont 25 sur les grains de l'an 25; à Asclépiadès, fils de Dionysios, pour semer, 10 artabes de blé; à Sisouchos, fils de Neclthémiròs, à Pasis, fils de Pauès, à Imouthès, fils de Marrès, à Thoteus, fils de Sisouchos, sur les grains de l'an 26, 60 artabes; à Eueratès, fils de Sisinos, pour sa terre située dans le bois, sur les grains de l'an 26, 100 artabes. Et aux cultivateurs du district de Maimachos : à Dareios, fils de Ionas, et à Pistos, fils de Ménélas, sur les grains de l'an 25, 200 artabes; à Théodoros, fils de Héròdès, pour la terre qu'il a ensemençée dans le district d'Héracléidès, 150 artabes, et pour la partie boisée qu'il a prise à bail près de

Pharbaita, avec les cultures de sésame, quelque grandes qu'elles soient dans cette région, qui sont devenues des bois, terre dont il aensemencé à l'heure actuelle 90 aroures, et dont il ensemence les 10 autres qui ont été recouvertes par l'inondation, revenu par aroure, 1 artabe $\frac{1}{4}$; à Thestonestos, pour les 200 aroures qu'il a prises à bail de Polemôn, à raison de 2 (artabes?) $\frac{1}{2}$ (de loyer) par (aroure?), semences pour chaque (aroure), blé : 1 artabe, à condition qu'il coupera le bois et sarclera à ses frais, blé venant de Crocodilopolis, 1 artabe, et venant de l'Isieion, 70 artabes; à Pistos, fils de Ménélas, à Théodoros, fils de Hérôdès, à Zopyrion, fils de Diodoros, au lieu de 28 artabes de gesse, que nous avons écrit de leur donner comme semences, graines de fourrage venant de Crocodilopolis : 14 (artabes); à Démétrios, fils d'Apollonios, pour sa terre située près du Lac dans le district de Maimachos, sur les grains de l'an 25, 100 artabes; à Pauès, il a pris à bail 408 aroures, il a comme semences en blé 258 artabes, en blé-orge 150, mesure-lui en outre, jusqu'à notre enquête, 20 artabes de blé, et pour *poologia* sur le blé-orge de l'an 26 50 artabes; à Dionysios, fils de Nouménios, pour sa terre située dans les parties entourées de digues, 50 artabes; dont 25 sur les grains de l'an 25; à Harsiésis, fils de Horos, sur les grains de l'an 26, 30 artabes; à Pasis, fils de Kéleuris, et à Phanésis, fils de Pasis, et à Tôous, fils de Pasis, sur les grains de l'an 26, 30 artabes.

Adieu. L'an 26, le 1^{er} Choiak.

Epharm..... à Nicostratos, salut. Fais mesurer à Alexandros, fils de N...., pour la terre qu'il a prise à bail de Polémôn près du Lac dans le district de....., grains pour les semences de l'an 26, pris à l'Isieion . artabes, et à Crocodilopolis, pour *poologia*, blé-orge 30 artabes, dont... sur les grains de l'an., etc.....

.....
 (à Théodoros..... terre) dont il aensemencé à l'heure présente 90 aroures, dont il ensemence le reste, 10 aroures, revenu par

aroure, 1 artabe $1/4$; à Thestonestos, pour les 200 aroures qu'il a prises à bail de Polémôn, à raison de 2 (artabes ?) $1/2$ (de loyer) par (aroure), semences pour chaque (aroure), blé, 1 artabe, à condition qu'il coupera le bois et sarclera à ses frais, sur les grains de Crocodilopolis, 1 (artabe), sur ceux de l'Isieion, 70 artabes; à Pistos, fils de Ménélas, à Théodoros, fils d'Hérôdès, à Zopyrion, fils de Diodoros, on leur a mesuré les artabes, que nous avons écrit de leur donner comme semences, sur les grains de Crocodilopolis, graines de fourrage : 14 (artabes), etc...

Verso

..... 4 1. Nous n'avons A Nicostratos.
pas donné les....

1. Νικοστρά]τοι; restitué d'après le *verso*.

1-5. L'état du texte de ces ll. et de celles qui leur correspondent (34-9) ne permet pas de dire si elles étaient identiques.

3. Εἰς πωολογίαν; cf. ll. 13-4 : διὰ τοῦ προσδεῖσθαι μέρος τι τῆς || γῆς αὐτοῦ πωολογίας. Mot nouveau.

4-5. Καὶ τοῖς παρὰ || [τὴν Δίμ]ν[η]ν; cf. l. 18 : καὶ τοῖς ἐν τῇ Μαιμάχου μερίδι; est-ce une division géographique de la liste des cultivateurs? la l. 27 suggère le contraire : εἰς τὴν παρὰ τὴν Δίμνην ἐν τῇ Μαιμάχου μερίδι. D'autre part : καὶ τοῖς Βουβαστίταις, (l. 6) ne peut être placé sur le même plan que l'indication précédente, puisque le chiffre qui la suit ξ = 60 n'est nulle part égal au total d'un groupe quelconque de distributions : Théophilos et Apollonios (ll. 6-7), 40 artabes; Dorion (ll. 7 sqq.), 37 artabes, etc.; les distributions faites aux cultivateurs de Boubaste ont dû être indiquées en bloc.

6. Καὶ τοῖς Βουβαστίταις; cf. note précédente : faut-il entendre que Boubaste était située à l'époque ptolémaïque παρὰ τὴν Δίμνην? On a des raisons d'en chercher l'emplacement dans le voisinage de la moderne Roubayyât (*P. Fay.*, p. 11), dans le N.-E. du Fayoûm; mais jusqu'où s'étendait alors vers l'est le Birket-el-Karoum? La vérification de l'identification Psenuris = Senoures,

proposée par MM. Grenfell et Hunt (*P. Fay.*, p. 14), serait d'un grand intérêt à cet égard : jusqu'à plus ample informé, elle reste probable ; et la mention d'un αἰγιαλός dans cette région (*P. Tebt.*, I, 79, ll. 66, 68, 74-5 et p. 340) indiquerait l'extension du lac Mæris jusqu'à Psenuris ; notre texte déplacerait encore vers l'est la rive orientale du lac. La mention d'un αἰγιαλός à Magdola (cf. *P. Tebt.*, *loc. laud.*) n'est peut-être pas une objection décisive : une petite nappe d'eau séparée a subsisté longtemps dans la dépression du Gharak (cf. Jouguet, *B. C. H.*, 1901, pp. 380 sqq.)

6. Ἐγ Λητοῦς πόλεως; cf. l. 6, *interl.* et *passim*, ἐκ Κροκοδίλων πόλεως; l. 24 : ἀπὸ τοῦ Ἰσιείου; ce sont des greniers, θησαυροί, que l'on met à contribution pour compléter certaines distributions ; le grenier du village de l'Isieion est déjà cité dans *P. Petr.*, III, 106, *recto*, l. 4, et en bas de la page ; il est naturel que l'on ait recours à celui de Crocodilopolis, la métropole du nome ; enfin les rapports économiques entre l'Arsinoïte et les nomes voisins étaient très suivis ; cf. *Rev. Laws*, col. 69, et la note.

13. Εἰς τὴν ἐν] τῶι δρυμῶι; ὁ Δρυμός est employé comme nom propre dans *P. Petr.*, III, 83, ll. 6-7, περὶ Ἱερὰν Νῆσον || ὑπὲρ τοῦ Δρυμοῦ ; il y avait deux Hieranèsos dans l'Arsinoïte, l'une dans le district de Polémôn, l'autre dans celui d'Hèrakleidès ; la mention de Boubaste (l. 6) semble écarter la première ; certaines listes des *Petr. pap.* (III, 117, (i), (j), (k)) permettent de croire que la seconde était située non loin de Philadelphie et de Karanis ; on peut conjecturer que notre δρυμός est le même que celui des *P. Petrie*.

18. Καὶ τοῖς ἐν τῇ Μαιμάχου μερίδι; cf. *P. Petr.*, II, 23, (2) l. 2 : Κερκευσίρειος τῆς Μαιμάχου νομαρχίας; et d'autre part, *P. Petr.*, III, 37 (a) col. 1, ll. 3-4 (= II, 22, (2)) : ἐν τῇ Καλλιφάνου μερίδι τῆς Νίκωνος νομαρχία[s, (an 28 de Philadelphie) ; il est difficile d'admettre dans ces conditions que μερίς soit un terme technique.

20. Καὶ εἰς ξυλίτιν; cf. *P. Petrie*, II, 39 (a), ll. 7 sqq. (cf. III, 88) : Πάστι Κολούνητος εἰς τὴν ξυλίτιν || τὴν περὶ Ἀπτινοῦ Ἰσιεῖον τῆς ἀ[ύτης ?] || νομαρχίας εἰς (ἀρούρας) κ, κρότωνος α[<]; cette dernière indication est à rapprocher de : σὺν τῇ σησαμιτίαι... || ..ἢ γέγονε ξυλίτις ; ce sont dans les deux cas des plantes oléagineuses.

22. Τὰς βεβρεγμένας ἀρούρας; ces mots se rencontrent dans plusieurs des *P. Tebt.*, I, notamment *P. Tebt.*, I, 71 ; l'indication de l'ἐκφόριον y suit celle des aroures. Noter que le montant de la distribution faite à Théodoros pour sa ξυλίτις a été omis.

23-4. Ἐφ' ὧι || ἐκ τοῦ ἰδίου ξυλοκοπήσει καὶ τὴν γῆν καθαρεῖ... ; il s'agit donc de la mise en état d'une terre encore inculte ou abandonnée temporairement ; les mots ἐκ τοῦ ἰδίου donneraient à croire qu'à l'ordinaire ces travaux étaient payés au cultivateur.

25. Pistos, fils de Ménélas, et Théodoros, fils d'Hérôdès, reçoivent déjà 200 et 150 artabes respectivement, l. 19 ; ici il s'agit de remplacer des graines

de gesse par des graines d'herbe; ll. 63-4, les graines d'herbe semblent avoir été données déjà en supplément; cf. la correction apportée au texte par le scribe.

28. Pour 408 aroures qu'il a prises à bail, Pauès a déjà 408 artabes de semences : 258 de blé, 150 de blé mêlé d'orge; on lui fait cependant une distribution supplémentaire, « jusqu'après enquête », sans que nous en voyions la raison.

30. Ἐν τοῖς περιχώμασιν; cf. 1, notamment verso l. 27, et la note.

6. DÉCLARATION RELATIVE A UN VOL

GHORÁN. 12.

III^e SIÈCLE.

38 × 10.

Ce texte, qui est un προσάγγελμα, et les deux suivants, un ὑπόμνημα et une ἔντευξις, représentent les trois formes de requête en usage dans l'Égypte ptolémaïque. — Προσάγγελμα, déjà employé dans *P. Petr.*, III, [34 (a)] p. x et dans *P. Hibeh*, I, 144 (cf. 36 et 37), est sans doute synonyme de προσαγγελλία (*P. Grenf.* I, 17, l. 13; *P. Petr.*, III, 51, l. 6); les προσαγγέλματα connus sont adressés au comogrammate (*P. Petr.*, III, p. x : il s'agit de cultures brûlées sur l'aire) ou aux officiers de police, archiphylacite (cf. *P. Petr.*, III, 28 (e), l. 13) ou phylacite (*P. Hibeh*, I, 36 et 144; 37). — La question des ἐντεύξεις et des ὑπομνήματα a été abordée déjà par M. Foucart (*Rev. arch.*, IV (1904), p. 162) pour le III^e siècle et M. Laqueur (*Quaest. epigr. et papyrolog. sel.*, 1^{er} mémoire) pour le II^e : les ἐντεύξεις ne sont jamais adressées qu'au roi ou aux chrématistes; dans le premier cas, elles s'arrêtent souvent aux bureaux du stratège

(*P. Magd.*, 1^{re} série, p. 96); — Γ'ὐπόμνημα, destiné seulement aux fonctionnaires, y compris les chrématistes, suit fréquemment une ἔντευξις pour la rappeler ou la compléter; cf. **8**, II. 5-6.

Ici Pétésouchos, fils de Pasis, informe Crèsilaos qu'il a été victime de violences et de vol sur la route de Tébetnou à Corphotoun (?). On peut penser par analogie avec les papyrus ci-dessus cités que Crèsilaos est un phylacite. C'est vraisemblablement le personnage nommé dans **8** : les deux textes proviennent du même cartonnage.

La déclaration est répétée, de même que dans *P. Hibeh*, I, 36 et 37.

Λ ζ Τῦβι προσαγγέλλει
 Κρησιλάωι Πετεσοῦχος
 Πάσιτος· Διαβάντος μου
 ἐκ Τεβέτνου εἰς Κορφοτου
 5 ἐπισκέψασθαι τὴν ἀδελφῆ[ν]
 ἦσαντές τινές
 συναντ[εας] μοι ἔξω τῆς
 κώμης [ὀψέ] τῆς ἡμέ(ρας).
 ἐξέδυσαν χιτῶνα
 10 ἄξιον τ ζ, ἰμάτιον.
 τριβᾶκόν ἄξιον τ ζ
 ψ α
 καὶ ἀφείλοντό μου
 ς
 κρόκην καὶ στήμονος
 ὀλκῆν
 μνᾶς τρεῖς χρυσῶι
 15 ἐλάσσω ἀξί(αν) τ η,
 καὶ μαρσίππιον ἐν ὧι
 γαλκοῦ τ ζ / τ χζ

Λ ζ Τυβι προσαγγέλλει
 Κρησιλάωι (2^e main :) Πετεσοῦχος
 Πάσιτος κ. τ. λ....

d'une main beaucoup plus soignée, sans ratures et sans autre variante que :

L. 23 (cf. l. 7) : ἔξω τῆς κώμης ὀψὲ ^{τῆς ἦ} ἔξέχου
 24 : ὄψαν χιτῶνα κ. τ. λ.

L. 10, *interl.* : ω α, très douteux. — L. 23. τῆς ἦ : première main.

« L'an 7, Tybi. Déclaration adressée à Crèsilaos par Pétésouchos, fils de Pasis. Comme j'allais de Tébetnou à Corphotoun pour visiter ma sœur, des gens m'ont abordé en dehors du village à la fin du jour, m'ont dépouillé d'une tunique valant six drachmes, d'un manteau usagé valant six drachmes et m'ont enlevé un poids de laine pour trame et chaîne de 3 mines..... d'une valeur de 8 drachmes, et une bourse contenant 7 drachmes en monnaie de bronze; total : 27 drachmes. »

L. 1-3. La rédaction du début peut varier : *P. Hibeh*, I, 37, ll. 2-4 : προσα[γ]-γέλλει Στράτιος Στράτωνος Θραῖξ τῆς ἐπιγονῆς Πτολεμαίωι φυλακίτηι; *P. Hibeh*, I, 144 (descriptions) : προσάγγελμα παρὰ Ἀμεννέω[ς] Ἀρμιούσει φυλακίτηι (même formule dans *P. Petrie*, III, [34 (a), ll. 1-2], p. x).

L. 4. Τεβέτνου (cf. *P. Hibeh*, I, 81, l. 9), village connu du Fayoum qui, d'après M. Amelineau, *Geographie*, 487, et M. C. Wessely, *Topographie des Faijum*, doit être cherché près du village moderne de Dafadnou. Il ferait donc partie du district de Polémôn. Κορφοτουν ne nous est pas connu.

L. 7, cf. l. 23. [Ὅψέ] restitué d'après la ligne 23; — τῆ: ἡ, cette indication manque au début.

L. 12. Κρόκην καὶ στήμονος. Cf. *P. Tebt*, I, 116, ll. 26-27; 117, l. 53.

L. 13-14. Χρυσῶ: ἐλάσσω reste obscur. M. Smyly suggère, sous toutes réserves: « un poids de trois mines, moins un χρυσός », en supposant que χρυσός désigne un poids.

Entered as PEnteux 84
5/28/89

7. PÉTITION AU ROI

GHORÂN, 13.

13 × 18.

III^e SIÈCLE.

Brouillon d'une ἔντευξις, adressée au roi (cf. *P. Magd.*, 1^{re} série, introd.) par la victime d'un emprisonnement arbitraire. Le texte est écrit sur deux colonnes, au *recto* (au *verso*, un texte démotique), avec des blancs et des corrections; l'écriture est une cursive assez négligée qui peut dater du règne de Philadelphie. Il est donc analogue à tous égards à *P. Hibeh*, I, 34 et 73; si l'on en rapproche encore le papyrus de Magdola, publié dans les *Mél. Nicole*, pp. 281 sqq., *P. Petrie*, III, 36 (a), *P. Goods.*, 5, *P. Cairo*, 10.374, *P. Grenf.*, I, 41 (cf. Wilcken, *Archiv*, II, p. 578), on aura une image assez complète des mœurs policières dans l'Égypte ptolémaïque.

Col. I

Βασιλεῖ Πτολεμαίωι χαίρειν.

Διον. ὀδῶρος ἀδικουμαι

ὑπὸ ^{ἐν Κερκετούγῃ} τοῦ δεσμοφύ(λακος).

Διατρίβοντος γάρ μου μετὰ

αυτοῦ

5

Ἀπολλωνίου ἔμου οἰκείου

καὶ ἐπιζητήσαντος αὐτοῦ

βυβλάρια τινὰ, ἃ ἐδεδώκειν ἐν

φυ(λακῆ), ταῦτα δέ μου οὐχ εὕρισ-

κοντος, προσπικρανθεῖς μοι

ἄξιωσεν

10

[[συντάξεν]] Σπινθηρα,

τὸν ἐν Κερκεσούγῃσι φυ(λακίτην), συν-

έχειν με . Οὗτος δὲ

Col. II

ἀπήγαγέν με εἰς τὸ αὐθι δεσμο-

τήριον, εἶπεν τῷ δεσμοφύ(λακι)

15

δι' ἣν αἰτίαν συνέσχημαι,

καὶ ἵνα, ἂν Ἀπολλώνιος συντάξῃ,

ἄφῃ με . [[Ὁ δὲ]] Νυνὶ δὲ ἀνενή-

νογέμ με εἰς τὸ ἐν Κροκο-

δίλων πό(λει) δεσμοκτήριον,

20

φάσκων εἶναί με κακουρ-

γόν ὃ δέομαι καὶ τοῦ Ἀπολ-

λωνίου ἤξειν καὶ ἔασειν αὐ-

τὸν διέσθαι με, οὐ προσέσ-

χηκεν . Δέομαι οὖν σὸν

25

[...]

L. 2. Διον. .οδωρος; peut-être Διονυσιοδωρος; υ est possible; σ serait d'une forme tout à fait inusitée à l'époque ptolémaïque. — L. 3 : Υπο του δεσμοφυ(λακος), sic, pap. — Κερκεσουγι, l. Κερκεσουγιοις. — L. 4, interl. : αυτου corrige εμου en εμαυτου. — L. 9, interl. : αξιωσεν; peut-être : ηξιωσεν, mais α est plus probable.

« Au roi Ptolémée, salut. Moi, Dionysodoros, je suis lésé par , geôlier de Kerkésoucha. Comme je m'entretenais avec Apollonios, mon parent, il me réclama de petits livres qu'il m'avait donnés en garde; je ne les retrouvai pas, et lui, s'aigrissant contre moi, demanda à Spinther, un phylacite de Kerkésoucha, de m'arrêter. Celui-ci me conduisit dans la prison du village, et dit au geôlier pourquoi j'étais arrêté, afin qu'il me relachât, si Apollonios l'ordonnait. Mais maintenant il m'a transféré à la prison de Crocodilopolis, prétendant que je suis un malfaiteur; je demande à Apollonios de venir et de permettre de me relâcher, il n'y a pas prêté attention. Je supplie donc t. . . . »

3. Υπό..... τοῦ κ. τ. λ. : il ignore le nom du geôlier de Kerkesouka; d'où ce blanc sur ce brouillon.

11. Τὸν ἐν Κερκεσουγιοις φυ(λακίτην); et non : φύ(λακα); ce ne peut être le geôlier, puisqu'il ignore son nom; la phrase suivante serait d'ailleurs incompréhensible.

17-21. Transfert de la prison du bourg à celle de la métropole.

8. MÉMOIRE D'UN CULTIVATEUR ROYAL

GHORÂN. 12.

III^e SIÈCLE

33 × 16.

Un ὑπόμνημα adressé à Nicanor, qui est peut-être un stratège, par Phibis, cultivateur royal, contre Crèsilaos (cf. note 7), qui lui a pris, dit-il, plusieurs bêtes de sommes nécessaires aux travaux de sa terre. Le texte n'est pas daté; d'après l'écriture, on peut l'attribuer au milieu du III^e siècle. Il est écrit au recto et dans le sens des fibres.

Sur la forme de l'ὑπόμνημα, comparée à celle du προσάγγελμα et de l'έντευξις, cf. 6, introd.

Ἰπόμνημα Νικάνορι παρὰ Φίβιος
 τοῦ Πάσιτος, γεωργοῦ ἐξ Ὁξυρύγχων
 τοῦ Ἀρσινοΐτου . Γεωργῶ γῆν
 βασιλικήν (ἀρουρῶν) ρξ, καὶ ἡ γῆ
 5 παρέστηκεν · ἔδωκά σοι καὶ
 πρότερον έντευξιν ὅτι
 ἀφέιρηταί μου Κρησίλαος
 ζεύγη ταυρικά β καὶ ὄνους
 θηλείας β καὶ πώλους β,
 10 οὐδὲν ὀφείλοντος ἐμοῦ αὐτῶι .

καλῶς οὖν ποιή[σε]ις μνησθεῖς
 Θεοδώρῳ, ἵνα προστάξῃ [αὐτὸν]
 ἀποδοῦναί μοι τὰ κτήν[η, θ]πως
 δύνωμαι ἀναπληροῦν τὰ ἐ[κ-]
 15 φόρια τῆς γῆς.
 Εὐτύχει.

L. 7. l. ἀφήρηται.

« Mémoire adressé à Nicanor par Phibis, fils de Pasis, cultivateur d'Oxyrynchos dans le nome Arsinoïte. Je cultive un lot de terre royale d'une contenance de 160 aroures, et.....; je t'ai déjà fait savoir par une requête que Crèsilaos m'a enlevé deux paires de taureaux, deux ânesses et deux ânon, bien que je ne lui doive rien; tu feras bien de rappeler à Théodoros qu'il lui ordonne de me rendre mes bêtes pour que je puisse acquitter le loyer de ma terre. Adieu. »

2. Ὁξόρυγχα ou Ὀξόρυγα (cf. *P. Magd.*, 21) est un village du district de Polémôn.

4-5. Καὶ ἡ γῆ παρέστηκεν. Cf. *P. Petrie*, III, 43 (3), ll. 14-15 : ἔτι δὲ οὐκ ἀγνωστὶς ὡς σοι διελέγην περὶ ση[ά]μου καὶ κρότωνος [ὅ]τι παρέστηκεν. Le mot doit être un terme technique de la langue de l'agriculture; mais nous n'en voyons pas le sens.

5-6. Ἐδωκά σοι καὶ ἥ πρότερον ἔντευξιν; cf. *P. Petr.*, II, 12 (3), lettre adressée à un stratège, qui a déjà reçu de l'envoyeur une ἔντευξις; le cas est exactement le même qu'ici; les mots : ἔδωκά σοι montrent que le stratège servait d'intermédiaire pour la transmission (cf. 6, introd.).

7. Κρησίλαος : cf. 6, introd.; il a donc pu intervenir ici à raison de ses fonctions de phylacite.

12. Θεοδώρῳ : Dans les *P. Magd.*, c'est l'épistate qui est chargé par le stratège de régler pareilles affaires; peut-être Nicanor est-il un stratège et Théodoros un épistate.

9. MÉMOIRE D'UN FERMIER DU MONOPOLE DE L'HUILE

GHORÂN. 9.

III^e SIÈCLE.

21 × 8.

Mémoire adressé par Apollon, fermier du monopole de l'huile dans une localité inconnue, à l'économe Asclèpiadès. L'écriture est une cursive qui date du règne de Philadelphé.

L'objet du mémoire est le paiement d'un fourneau et de ses accessoires qui ont dû servir à la fabrication de l'huile dans un *ἐλαιούργιον*; l'emploi de ce procédé, jusqu'ici connu par le seul témoignage d'Hérodote (II, 94), était expliqué dans une phrase malheureusement mutilée. Le fermier adresse à l'économe, en vue de ce paiement, une proposition dont tous les détails n'apparaissent pas clairement, surtout à cause de l'état du papyrus; et, pour l'interprétation générale, il reste à expliquer pourquoi le fermier, agent du monopole, doit rembourser le prix du fourneau et de ses accessoires (ll. 12 et 14, cf. l. 6), apparemment fournis par l'État maître de tous les instruments nécessaires à la fabrication : cf. *Rev. Laws*, col. 46, ll. 8-12.

Ἐπόμνημα Ἀσκληπιά-
 δηι οἰκο[ν]όμωι [π]αρ' Ἀπόλ-
 λωνος [το]ῦ ἐξε[ι]ληφότος

τὴν διάθεσιν τοῦ ἐλαίου.
 5 Κάμινον καὶ τὰ συνκύ-
 ροντα, προσωφίληκα
 πρὸς τὴν σύνταξιν τοῦ
 Φαῶφι ἐλαίου, με(τρητάς) γ,
 10 διὰ τὸ τὸν ὄλμον πλήρο-
 νος ε. . . ι. . .]ς πεποικέ-
 ναι ἐν π[ῶ] Δ[α]βυρύνθωι
 εἰς δὲ τοῦτο ὑπάρχει
 μοι σήσαμου ἐπεὶ
 15 τῆς ἄλλω [ε]ἰς ἀρτά-
 θας ξ, ἄς ἀπομε-
 τρήσω τῶι βασιλεῖ ἕ-
 ως Ἄθῦρ λ · ἐὰν οὔν
 σοι φαίνεται, γράψαι Ἄρ-
 χήβι τῶι οἰκονόμωι ε.
 20 τὸ σήσαμον τοῦτον, ὃ
 ὑπάρχει μοι, καὶ με-
 θὲν ὀφίλιν τοῖς κυρίοις
 > .[.][.][.].ν[...].η.) =
 . ἀπομετρῆσαι
 25 [. . .] τὸ σήσαμον
 τῶι βασιλεῖ.
 Εὐτύχει.

L. 6 : 1. προσωφείληκα. — Ll. 9-10 : 1. πλείονος. — Ll. 10-1 : 1. πεποιηθέναι. —
 L. 13 : 1. ἐπὶ. — Ll. 14-5 : [ε]ἰς ἀρτάθας ξ ου ζ. — L. 20 : 1. τοῦτο. — Ll. 21-2 :
 1. μηθὲν. — L. 22 : 1. ὀφείλιν.

« Mémoire adressé à Asclépiadès, économiste, par Apollon, entrepreneur de la vente de l'huile. J'ai à payer le prix d'un four-

neau et de ses accessoires pour la fourniture d'huile de Phaophi, qui est de 3 métrètes, parce que le mortier a..... dans le labyrinthe; en vue de ce paiement, il me reste sur l'aire . artabes de sésame, que je verserai au roi avant le 30 Athyr; si tu le juges bon, écris à Archèbis l'économe.... ce sésame qui me reste et dis-lui que je ne dois rien aux souverains..... verser le sésame au roi. Adieu. »

3-4. Cf. *P. Tebt.*, I, 38, l. 10 et 39, ll. 2-3 : τοῦ ἐξειληφότος τὴν διάθεσιν καὶ τὸ τέλος τοῦ ἐλαίου; et pour le commentaire, *ibid.*, 38, introd., et n. 10.

5. Κάμινον; très probablement un procédé analogue à celui que nous fait connaître *Hérodote*, II, 94 (pour le κίκι); il n'en est pas fait mention dans les *Rev. Laws*.

6-7. Τὴν σύνταξιν τοῦ Φαῶφι ἐλαίου; le fermier du monopole vendait l'huile, sous la surveillance de l'économe et de l'antigraphe, aux revendeurs au détail (ἐλαιοκάπηλοι, μετὰβολοι ou παλιμπρατοῦντες, selon les endroits, cf. *Rev. Laws*, col. 47, note 11); la quantité à vendre chaque jour par chacun d'eux, et par conséquent à fournir par le fermier, était fixée par un contrat, mensuel dans la γύρα, d'une durée inconnue à Alexandrie; cf. *Rev. Laws*, 47, ll. 10 sqq.; les mots τοῦ Φαῶφι se réfèrent évidemment à cet usage.

9 sqq. Ces lignes expliquaient vraisemblablement l'emploi du fourneau.

13-4. Ἐπὶ τῆς ἄλω; cf. *Rev. Laws*, col. 39, l. 9; 41, l. 19.

16-7. Ἔως Ἀθύρ λ : avant la fin du mois qui suit Phaophi (l. 8), par conséquent.

LE PUY-EN-VELAY

IMPRIMERIE MARCHESSOU, PEYRILLER, ROUCHON ET GAMON, SUCESSEURS

LIBRAIRIE ERNEST LEROUX
RUE BONAPARTE, 28

PAPYRUS TH. REINACH
PAPYRUS GRECS ET DÉMOTIQUES

RECUEILLIS EN ÉGYPTÉ ET PUBLIÉS

Par **Th. REINACH**

Avec le concours de **W. SPIEGELBERG** et **S. DE RICCI**

Un volume gr. in-8, avec 17 planches épuisé

CORPUS PAPYRORUM AEGYPTI

PAPYRUS PUBLIÉS, TRADUITS ET COMMENTÉS

Par **Eugène REVILLOUT**

I. PAPYRUS DÉMOTIQUES DU LOUVRE

Fascicules I à IV. In-4, avec planches, ensemble..... 468 fr.

II. PAPYRUS DÉMOTIQUES DU BRITISH MUSEUM

Fascicule I, In-4, avec 7 planches en héliogravure..... épuisé 216 fr.

III. PAPYRUS GRECS DU LOUVRE

Fascicule I. LE PLAIDOYER D'HYPÉRIDE CONTRE ATHÉNOGÈNE. In-4, avec 15 planches en héliogravure..... épuisé 480 fr.

INSCRIPTIONES GRAECAE
AD RES ROMANAS PERTINENTES

PUBLICATION DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

22 fascicules parus. In-8 445 fr.

RECUEIL DES INSCRIPTIONS JURIDIQUES GRECQUES

Publié par **DARESTE**, **HAUSSOULLIER** et **Th. REINACH**

2 séries en 6 fascicules in-8, ensemble..... 220 fr.

TRAITE D'ÉPIGRAPHIE GRECQUE

Par **S. REINACH**, de l'Institut

Un fort volume in-8, avec figures et planches 100 fr.

HISTOIRE SOMMAIRE DES ÉTUDES D'ÉPIGRAPHIE GRECQUE EN EUROPE

Par **S. CHABERT**

Un volume in-8 20 fr.

TRAVAUX ET MÉMOIRES DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

HORS SÉRIE. — FASCICULE N° 2

INSTITUT PAPYROLOGIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

PAPYRUS GRECS

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE

PIERRE JOUGUET

MAÎTRE DE CONFÉRENCES DE PHILOGIE ET DE PAPYROLOGIE GRECQUES

A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE,

AVEC LA COLLABORATION DE

PAUL COLLART

PROFESSEUR AU LYCÉE DE LILLE

JEAN LESQUIER

MEMBRE DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

MAURICE XOUAL

PROFESSEUR AU LYCÉE DE DOUAI

TOME PREMIER

FASCICULE II

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, VI^e

1908

[M. J.-G. Smyly a revu les textes publiés dans notre premier fascicule; et il a bien voulu nous communiquer le résultat de ce travail. Ses corrections seront de nouveau imprimées en appendice à la fin du tome I^{er}, avec toutes celles dont nous aurons connaissance et que nous aurons pu vérifier sur les originaux. Mais nous pensons qu'il y a intérêt à ne pas tarder à faire connaître à nos lecteurs celles de M. Smyly, et nous les donnons ici provisoirement. — P. J.]

I

Recto 1. Λ ζ και Αι|γ|υπτίων δε [de son côté J. Lesquier a fait la même lecture].

Verso 10. / αν(α) α = Λ

21 ανηλωματων

26 ναυβίων λογον (no lacuna before υστερον)

29 αυτου πλατος του ορυγματος ναυβι(ων) γ αν(τι) δ

it is not well expressed; but I think it means that the architect reduced the width of the ορυγμα from 4 to 3, thus also reducing the number of ναυβια in a σχοινιον to $3/4$ of $86 = 64 \frac{1}{2}$

II

10 [...].ν Πετοσιριός και Πετευρις Αρ[φυχίς]

III

2]ενον τα εφορμουνα

3 [εν π]λοια και τον εις ταυ[τ]α

4 [εμβεδλημενον σιτον]ται αυτωι

7 εφορ]μουνα Νικανορος κερ(χουρον)

11 τον εν αυ]τωι σιτον

23]ι χαιρειν

32]ατα παντα

33 ο]πως

49 ε[αν ο]ι παρα Z (cf. P. P. III. LXXXVII).

του σιτολογου *μετρ[ει Α]πολλωνιωι

65 μετρησον εν δυ[σι]τοις

71 probably not room και τοις τοπ.

73 ο τοπογραμματ[ευσ]

[των π]ερι Φιλαδεφειαν τοπων προσοφε[ιλει]

76 αναχωρηκε [δε μηνας]

78 τοπο[υς και τους]

81 Αλεξανδρειαν επιδιδοτωσαν ο[υ]ν αυτωι

83 τι[θεναι εις το]

SECOND FASCICULE

TABLE DES PAPYRUS

	Av. J.-C.	Page
10. Dénombrements et Comptes.....	III ^e s ^e	69
11. Lettre relative aux Pastophores.....	mil. III ^e s ^e	75
12. Lettre à Aristarchos.....	250-49	77
13. Lettre d'Aristarchos à Chrysippos.....	244-3	79
14. Lettre d'Ammonios à Aristarchos.....	243-2	81
15. Lettre d'Aristandros à Aristarchos.....	242-1	83
16. Lettre à Aristarchos.....	Philad. ou Éverg.	85
17. Lettre du père d'Aristarchos.....	Philad. ou Éverg.	87
18. Ordre de paiement en nature.....	Éverg. ou Philop.	89
19. Reçu de sitologue.....	mil. III ^e s ^e	90
20. Comptes d'un sitologue.....	III ^e s ^e	92
21. Reçu d'un naoclère.....	221	99
22. Reçu de naoclère.....	221	102
23. Reçu de naoclère.....	221	104
24. Reçu de naoclère.....	III ^e s ^e	106
25. Comptes de transport par eau.....	III ^e s ^e	110
26. Lettre d'Apollonios à son père.....	III ^e s ^e	116
27. Liste de noms propres.....	Éverg. ou Philop.	118
28. Registre judiciaire.....	III ^e s ^e	120
29. Fragment d'un code.....	III ^e s ^e	124

Ce fascicule est édité par Paul Collart et Jean Lesquier.

10. DÉNOMBREMENTS ET COMPTES

EL-LAHOÛN 12.

III^e SIÈCLE.

Six petits fragments de la même main, provenant sans aucun doute de la même pièce. L'écriture est une cursive fine et nette, qui semble dater du règne de Philopator.

De ces fragments, seuls les deux derniers se raccordent. On peut néanmoins les classer en deux groupes : 1^o Les fragments 1 et 2 contiennent un dénombrement où les individus devaient être rangés par catégorie de population, par circonscription (cf. 1, l. 3, *καὶ τῆς Πρακλείδου μερίδος*; 2, l. 4, *ἐν τοῖς περὶ λίμν(ην)*) et par sexe; mais on ne sait s'il s'agit d'hommes ou d'animaux. La mention des *μισθοφόροι ἵππεις* (1, l. 1.) et le mot *ἀγέλου* (6, l. 7) donnent à penser que nous avons là un dénombrement militaire et peut-être un recensement de chevaux (cf. en ce cas *P. Petr.* II, 34, (a), (b), (d) cf. III, 54, (a) (b) et *P. Hibeh* I, 162); mais le sexe est ici indiqué au neutre, ce qui n'est pas favorable à cette hypothèse et rapproche notre texte de *P. Petr.*, III, 93, lui-même très obscur. Le fragment 2 contient dans ses dernières lignes un compte récapitulatif, qui était vraisemblablement la fin du dénombrement (cf. le mot *λόγος*, *fragm.* 2, ll. 1-3); les sommes sont indiquées en drachmes, au taux d'une drachme par individu mâle, et d'une demie drachme par femelle (cf. *P. Petr.* III, 93, col VII, ll. 11-13 où le taux est différent). 2^o Les

fragments 3, 4, 5, 6, qui appartiennent évidemment tous les quatre à la même partie du document ne contiennent pas d'autres distinctions que celle des sexes; d'après 4, 5 et 6 chaque ligne donne un chiffre de mâles et un chiffre de femelles qui sont ensuite additionnés ensemble. Certains de ces chiffres sont très peu élevés, d'autres au contraire sont si importants qu'ils doivent représenter des totaux généraux.

L'ensemble paraît avoir été un λόγος ayant sans doute pour base le dénombrement dont les fragments 1 et 2 représentent une partie.

Fragm. 1

8 1/2 × 8

Καὶ τῶν μισθοφόρων ἰππέ[ων
 Ἑρμοκράτης ὁ γραμματε[ὺς ...?...]
 τῆς Ἡρακλείδου μερίδος [
 ἀρσενι(κὰ) ὑκθ καὶ λαικὰ τε[εθραμ-
 5 μένα δ / υλγ, θηλ[υκὰ ... / ...]
 τῆς Πολέμωνος ἀρσεν[ικὰ ...]
 καὶ λαικὰ .. / χμε, θη[λυκὰ ... / ...]

?..... / ωλζ...[.....]

« Et dans la cavalerie mercenaire... Hermocratès, scribe (des cavaliers mercenaires)... : dans le district d'Héracléidès, mâles 429, plus ... 4; total : 433; femelles...; (total : ...); — dans le district de Polémôn, mâles....., plus ..; total : 645; femelles... (total : ...)... .. total : 837 (?)... »

1. L'emploi des *μισθοφόροι ἰππεῖς* dans l'armée ptolémaïque est connu par de nombreux textes; ils formaient la plus grande partie, sinon la totalité de la cavalerie active; cf. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, IV, pp. 4-13. Mais il n'y avait pas de fortes garnisons dans les districts de l'Arsinoïte et d'après les chiffres donnés ici il s'agit très vraisemblablement de *μισθοφόροι κληροῦχοι*, dont *P. Petr.*, III, 112 (*f*) et (*g*), entre autres textes, ont déjà fait connaître l'existence à la fin du règne d'Évergète et au début de celui de Philopator.

2. Ce scribe est probablement l'un de ceux qui étaient attachés soit aux différentes armes dans les garnisons (*γραμματεὺς τῶν μισθοφόρων ἰππέων*, *Actenst.*, 5; 6; 7; *τῶν μισθοφόρων πεζῶν*, *ibid.*, 11), soit aux différentes catégories de clérouques et catæques (*τῶν κατοίκων ἰππέων*, e. g. *P. Tebt.*, I, 32, l. 15); ils tenaient les rôles de ces corps et catégories.

4-5. Ἀρσενι(κά); λαικά, θη(λουκά). Nous sous-entendons *σώματα*, cf. *P. Petr.*, III, 93, col. VII, ll. 11-13. L'abréviation *θη* () pour *θη(λύς)* ou *θη(λουκά)* se retrouve dans ce texte et dans *P. Petr.* II, 35 (*a*) cf. III, 54 (*b*) (*a*). Quant au terme *λαικά*, nous ne pouvons en déterminer le sens.

4-5. Τ[εθραμ]μμένα. Le mot revient dans les fragments suivants; il désignerait des enfants, s'il s'agit de personnes ou d'esclaves; des poulains, s'il s'agit de chevaux.

9. Ωλζ : vraisemblablement l'un des totaux relatifs au district de Thémistès; τῆς Θεμιστου se lisait probablement au début de la ligne 8, où il ne subsiste que quelque traits illisibles.

Fragm. 2

18 × 4

ἐ]ν τοῖς περὶ Λίμν(ην) καὶ π[
 0]ηλυ(κά) Λγλ / Ἰ'τ. [
 τεθ]ραμμένα ἀρσενι(κά) [
]ψζ
 5 [εγ, 0ηλυ(κά) γμε / Α[.
]ἀρσενι(κά) ψζ

Fragm. 3 $17 \times 2 \frac{1}{2}$

vestis i lin

ἔστι]ν οὖν ὁ λόγος

ἄρσ]ενι(κὰ) / $\overset{B}{M}$. [

]... λόγον. [

]... ἄρσε(νικὰ) ω[

5 ἄρσεν(ικὰ) [

ἄρσε(νικὰ).. [

ἀ]γύρου ᾗ

ἄρσε(νικὰ) [

ἄρσε(νικὰ) [

10 ἄρσε(νικὰ) [

ἄρσε(νικὰ) [

ἄρσε(νικὰ). [

ἄρσε(νικὰ). [

]ενεῖ ἄρσε(νικὰ). [

15] $\mu\pi\delta$ ψαν.. [

Au dos, d'une autre main :

Χρυσ[ιππος

χαίρειν

Α[

Αψ[

Fragm. 4

9 × 6

		ἀρσ[εν(ικά)]		
		ρς	θη(λυκά)	ξ [/ ...]
	ἀρσεν(ικά)	υκ	θη(λυκά)	υ. [/ ...]
	ἀρσε(νικά)	γ		[
5	ἀρσε(νικά)	ζ	θη(λυκά)	ε [/ ιβ]
	ἀρσεν(ικά)	Σπ	θη(λυκά)	Σπ. / φξ
	ἀρσενι(κά)	β	θη(λυκά)	β / δ

L. 2 : ρς, ς corrigé sur υ. θη(λυκά), ⁷θ, pap.

L. 4 : γ corrigé sur ς.

Fragm. 5

ἀρ[σεν(ικά)]

4 × 3 1/2 [αρσεν(ικά) υκ] ἀρσενι(κά) [γ] 1900

↓ θη(λυκά) ἈΣκα :: ...

ἀρσε]ν(ικά) ^BM ^BΒΣμα θη(λυκά) ^BM :: Δψμθ / ^AM ^ς ς ς ς

5 ἀρσεν(ικά) ^ΓΓ ς θη(λυκά) [Δ] :: ζ / Ζ ς δ

... ε / ρμα

... δ / ωνδ

... un blanc

... / ιβ

Fragm. 6

10 × 5

5

11. LETTRE RELATIVE AUX PASTOPHORES

GHORÂN, 214.

MILIEU DU III^e SIÈCLE.

20 × 10.

FIN d'une lettre relative aux pastophores du district de Thémistès (ll. 9 sqq et note), écrite vraisemblablement par un sitologue, à une date qui n'est pas précisément connue; l'écriture, une cursive épaisse et large, peut dater du milieu du III^e siècle, cf. *P. Petrie*, II, pl. IV (1). Le versement en nature fait par les pastophores ne peut être expliqué d'une manière tout à fait satisfaisante. Au point de vue géographique, il faut noter la réunion de Βουκόλων κώμη à d'autres bourgs du district de Thémistès, et la mention d'une localité jusqu'ici inconnue, Φέτρη.

επ[
 παστ[οφό]ρ[ο]ις [τοῦ τῆς]
 Κροκοδείλων πόλεω[ς Σαρα-]
 πειίου, οἶσθα ὅτι εἶπας
 ἡμῖν σκέψασθαι πόσον
 τινὰ ἀνενηγόχασιν οἱ λοι-
 ποὶ παστοφόροι σῖτον ἔστιν
 δὲ τὸ καθ' ἐν .

5

10 Βουκόλων κόμης πυρ(οῦ) ξα Λ η',
 Φέτρης κδ, Ἀλεξάνδρου
 Νήσου κδ, Κερκεοσίρεως μζ,
 Πυρρείας οβ, Λαγίδος νζ Λ,
 Λυσιμαχίδος καὶ (Τρι)κωμίας οθ
 / πυρ(οῦ) τξε η'.
 Εὐτύχει.

L. 13 : (Τρι)κωμίας, *pap.* : Γκωμίας, cf. *P. Petr.*, III, 58, (e), 1, l. 11 Γ̄^ω κ̄. —
 L. 14 : ξε au-dessus de μζ, qui ont été biffées.

« ... pastophores du Sérapéion de Crocodilopolis; tu sais que tu nous as dit de voir combien à peu près les autres pastophores ont versé de grain; voici la liste en détail :

Bourg des Bouviers, froment,	61 (art.)	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{8}$
Phétrè	24		
Ile d'Alexandre	24		
Kerkéosisiris	47		
Pyrrheia	72		
Lagis	57	$\frac{1}{2}$	
Lysimachis et Les Trois-Bourgs	79		
Soit au total, froment	365		$\frac{1}{8}$

Adieu. »

2. Sur les pastophores en général, cf. Otto, *Priester u. Tempel*, pp. 94-98, qui renvoie aux sources, et *P. Tebt.*, II, 298, introd. et n. 68, et 600 (*descr.*).

3-4. Le Sérapéion d'Arsinoé est connu à l'époque romaine; cf. Wessely, *Die Stadt Arsinoé*, p. 41, extrait des *Sitzungsb. der Akad. d. Wiss. in Wien*, t. CXLV.

5-7. On ne voit pas à quel titre est payé ce σῆπος; on connaît, il est vrai, des pastophores qui étaient Βασιλικοὶ γεωργοί.

9 sqq. — Le Bourg des Bouviers se trouve dans des listes de villages appartenant au district de Thémistès, et est réuni dans d'autres à des bourgs du district de Polémôn; cf. *P. Tebt.*, II, App. II, p. 374; toutes les autres localités ici citées semblent appartenir au district de Thémistès. — Phétre était jusqu'à présent inconnue. — L'île d'Alexandre, dans le district de Thémistès, cf. *P. Tebt.*, II, App. II, p. 366. — Kerkéosiris, cf. *P. Tebt.*, II, app. II, p. 383 : il est probable qu'il faut distinguer deux Kerkéosiris, l'une dans le district de Polémôn, connue par les papyrus de Tebtynis, peut-être le village moderne de Gharaq; l'autre dans celui de Thémistès; il s'agit vraisemblablement de celle-ci. — Pyrrheia, dans le district de Thémistès; cf. *ibid.*, p. 400. — Lagis, dans le même district; *ibid.*, p. 386; Lysimachis, de même, *ibid.*, p. 387; Les-Trois-Bourgs, de même, cf. *ibid.*, p. 405. — Les mots οἱ λοιποί, ll. 6-7, doivent donc s'entendre des pastophores du district de Thémistès.

12. LETTRE A ARISTARCHIOS

GHORÂN 201.

250-249 AV. J.-C.

22 × 8.

CE texte est le premier d'une série de six lettres, envoyées ou reçues par un fonctionnaire nommé Aristarchos. Toutes datent du III^e siècle, la plus ancienne remonte à l'an 36 de Philadelphie (250-249 av. J.-C.), la plus récente à l'an 6 d'Évergète (242-241 av. J.-C.); deux d'entre elles ne sont pas datées. Pendant toute cette période, Aristarchos semble avoir rempli le même office; son rôle en matière financière montre que c'était certainement un scribe et probable-

ment un topogrammate du district d'Héracléidès; cf. 13. Deux lettres sont privées, quatre sont officielles. On a trouvé avec elles quelques fragments de correspondance, appartenant peut-être à la même série, et on n'y rencontre aucun trait notable.

Ce premier texte est donné par un fragment incomplet à gauche; c'est une lettre adressée à Aristarchos par un fonctionnaire de rang plus élevé. Elle concerne une terre de 100 aroures dont le revenu appartient à l'État, vraisemblablement un κληρος militaire; peut-être s'agissait-il d'une confiscation après décès; cf. 4 ll. 24 et suiv. et 14.

..... Ἀριστάρχω]ι χαίρειν. Ἐμνήσθην σοι καὶ παρόντι περὶ τῶν ρ (ἀρουρῶν)
 ἕπως ἂν
 ἐπέσ]ταλκα ὄυν πρὸς σὲ Πααβῶιν περὶ τούτων. [Κα]λῶς [οὖν πο]ιήσεις
]θωσιν ἡμῖν περὶ {τὸ Μγ} τὸ Μητροδώρου ἐπ[οί]κιον τ[....] χρησι-
 βασιλι]χόν ἐστὶν τὸ ἐκφόριον.

5

Ἐρρωσο. L λς, Μεσορῆ 5

Au dos : ΑΡΙΣΤΑΡΧΩΙ

« à Aristarchos, salut. Je t'ai rappelé verbalement l'affaire des cent aroures, pour que... Je t'ai donc envoyé Paaboïs à ce propos. Tu feras donc bien... au hameau de Métrodôros... le revenu est propriété royale.

Adieu. An 36, le 6 Mésoré.

1. P (ἀρουρῶν) : On pourrait penser à la résolution ἐκατονταρούρων : la mention de l'ἐκφόριον rend τῶν ρ (ἀρουρῶν) préférable.

3. Τὸ Μητροδώρου ἐποίκιον : il est connu déjà par P. Petr. III, 65 (a), l. 3; 66 (a) VI, l. 24; 68 (b), l. 5; 112 (g), l. 9.

13. LETTRE D'ARISTARCHOS A CHRYSIPPOS

GHORÂN 201.

244-243 AV. J.-C.

35 × 9.

LETTRE d'Aristarchos à Chrysippos, son égal ou son subordonné. Elle signale la négligence de l'agent d'un sitologue : son absence à empêché de recevoir le blé des cultivateurs dans un *thésaurus*.

Ἀρίσταρχος Χρυσίππῳ χαίρειν. Γνωμενο.
 ὁ παρὰ Νίκωνος σιτολόγος οὐ συναντῶν, ἀλλὰ συμβαίνει, ὑποζυγίων
 πενήκοντα
 ἐφειστηκότων καὶ τοῦ σίτου καθαροῦ ὄντος ἐπὶ τῶν ἀλωνῶν, μὴ εἰσδέ-
 χεσθαι : καλῶς οὖν
 ποιήσεις μεταπεμφάμενος Νίκωνα καὶ συντάξας αὐτῷ ἀποστεῖλαι τὸν
 ὑπηρέτην
 5 καὶ ἵνα μὴ εἰς τὸ λοιπὸν τοῦτο ἂν γίνηται [φρον]τῆσαι.
 Ἐρρωσο. L ὁ Φαρμοῦθι ιζ̄.

L. 1 : Après Γνωμενο... traces de lettres très effacées. — L. 2 : I. σιτολόγου.

« Aristarchos à Chrysippos, salut....., l'agent de Nicôn le Sito-

logue ne se trouvant pas là; voici ce qui se produit : cinquante bêtes de somme sont là, le blé se trouve nettoyé sur les aires, et la rentrée ne se fait pas. Tu feras donc bien de faire chercher Nicôn et de lui ordonner d'envoyer son hypérète et de faire en sorte que pareil fait ne se renouvelle pas à l'avenir. Adieu. An 4, le 17 Pharmouthi. »

1. Chrysispos : il est l'égal ou le subordonné d'Aristarchos, le supérieur de Nicôn (ll. 4-5); peut-être est-il sitologue d'une toparchie.

2. Ὁ παρὰ Νίκωνος : le sitologue ou son agent reçoit le blé transporté sur l'aire et donne un reçu aux cultivateurs; e. g. *P. Amh.*, II, 59; et ici 19 et 20.

3. Τοῦ σίτου καθαροῦ ὄντος : d'après M. Rostowzew (*Archiv*, III, p. 204, n. 3, et p. 209), le blé aurait été nettoyé deux fois : d'abord grossièrement à l'arrivée au *thésauros*, avant toute intervention du sitologue; puis plus tard par les soins du sitologue. M. Rostowzew infère l'existence de la première opération du paiement du *κοσκινευτικόν*; il ne donne pas de référence pour la seconde. Cette explication présente l'inconvénient de ne pas faire de place à la *κάθαρσις*, à moins que ce ne soit dans la pensée de M. Rostowzew le second nettoyage; mais les deux taxes *καθάρσεως* et *κοσκινευτικοῦ* sont toujours mentionnées dans l'ordre inverse dans les textes. Il est probable qu'il n'y avait qu'une seule opération, comportant nettoyage et criblage, avant la réception par le sitologue.

Μὴ εἰσδέχεσθαι, Cf. *P. Tebt.*, I, 159 (*descr.*) : εἰσδοχή. C'est le terme technique pour le transport du σῖτος de l'aire au *thésauros*.

4. Τὸν ὑπὲρἑτην. L'hypérète du sitologue est déjà connu par *P. Tebt.*, I, 186 (*descr.*).

14. LETTRE D'AMMONIOS A ARISTARCHOS = 61111

GHORÂN 201.

243-2 AV. J.-C.

16 × 12 et 16 × 12.

DEUX fragments, qui se complètent sans lacune importante, sauf à la dernière ligne, datés d'un an 5 qui est celui d'Évergète ; cf. 12 introd. C'est une lettre d'un certain Ammonios à Aristarchos sur la confiscation par l'État du κληρος d'un épilarque décédé ; par son objet comme par certaines formules, elle est très voisine de *P. Hibeh*, I, 81, de quatre ans postérieur ; elle est cependant moins concise. *P. Hibeh*, I, 81, notifie toute une série de décès survenus parmi les cavaliers clérouques dans différents districts de l'Arsinoïte ; ici on annonce la mort d'un clérouque de Pharbaïtha en ajoutant à son nom et à son grade son origine ; c'est une excellente illustration des ll. 20-27 de 4. Ce texte contient en outre, comme *P. Hibeh*, I, 81, l'ordre de confiscation du κληρος et y joint un avertissement relatif à la rentrée des ἐκφόρια ; sur ces deux points, cf. l'introd. et le commentaire de *P. Hibeh*, I, 81 et de 4.

Ἀμμώνιος Ἀριστάρχῳ χαίρειν. Γέγραφεν ἡμῖν
 Ἀρτεμίδωρος ὁ παρὰ Στρατιῶν τετελευτηθέναι
 τῶν περὶ Φαρβαῖθα κατὰ μμετρομένων

μισθοφόρων ἰππέων ἐπιλ(άρχην) Θῆ:έδωρον Φανοκλέους Σηλυμβριανόν,
 5 τῶν Ἐτεωνέως · ἀνάλαβε δ'·: [οὖν α]ύτοῦ τὸν κληῖρον εἰς τὸ
 βασιλικόν, καὶ περὶ τῶν ἐκφο: [ρίων φο]ρόντισον ὅπως συνάχθῃ
 πάντα εἰς τὸ βασιλικόν, ὡς τῆ: []. λόγου ὄντος.
 Ἐρρωσο. L ε, Φαρμουθι ιη.

L. 4 : ἐπιλ(άρχην), $\overline{\text{P}}$ Pap. — L. 7 : probablement ..ε]γλόγου.

« Ammonios à Aristarchos, salut. Artémidoros, l'agent de Stratios m'a annoncé la mort d'un des cavaliers mercenaires dotés de terres à Pharbaita, l'épilarque Théodoros, fils de Phanoclès, de Sélymbria, du détachement d'Étéoneus; confisque donc sa tenure au profit du Trésor, et, pour les fruits, veille à ce que tout rentre au Trésor, Adieu. L'an 5, le 18 Pharmouthi. »

1-2. A en juger d'après 4, Stratios peut être un ἐπι συντάξεως des clérouques, ou encore un tactomiste (?); Aristarchos appartient certainement au corps des scribes; cf. 12, introd.; Ammonios est un scribe supérieur à Aristarchos, cf. pour ces transmissions de notifications et d'ordres, *P. Tebt.*, I, 30-2, où le fonctionnaire militaire le plus élevé est l'ὁ πρὸς τῇ συντάξει; un Artémidoros est connu par *P. Hibeh*, I, 81, en l'an 9 d'Évergète; mais il paraît être un scribe.

3. Φαρβαῖθα, Φαρβῆθα ou Φαρβαῖθος Κώμη, village connu à l'époque ptolémaïque et à l'époque romaine dans le district d'Héracléides et probablement dans sa partie méridionale, près de Perséa; cf. *P. Tebt.*, II, p. 406.

4. Μισθοφόρων ἰππέων. Cf. 10, introd. et n. 1. — Ἐπιάρχης. Grade de la cavalerie supérieur à l'ilarque; cf. Wilcken, *G. G. A.*, 1895, p. 132 sqq. Trois sont déjà connus : Ammonios, *P. Petr.*, III, 11, l. 15 (an 12 d'Évergète); Ergodatès, *P. Petr.*, III, 112 (g), l. 17 (an 26 d'Éverg.), Polémaios, *P. Magd.*, 1, l. 1, cf. Wilcken, *Archiv* IV, p. 47 (III^e siècle).

Σηλυμβριανόν : de Sélymbria, ville de Thrace, sur la Propontide, aujourd'hui Silivria. La proportion des Thraces dans les effectifs de l'armée ptolémaïque

était relativement élevée; cf. sur les relations entre la Thrace et l'Égypte, Perdrizet, dans *Rev. Ét. Anc.* 1904, p. 158.

5. Τῶν Ἐπειωνέως. Éponyme militaire, connu déjà par *P. Petr.*, IV, 11, ll. 15 et 33 (an 12 d'Évergète); 21 (*d*), l. 4 (an 21 d'Évergète); 112 (*g*), ll. 17-18, 19-20, 23, (an 26 d'Évergète); le détachement qu'il commandait comprenait vraisemblablement des réguliers et des mercenaires, des cavaliers et des fantassins.

Ἀνάλαθε. Cf. pour la formule, *P. Hibeh*, I, 81; et, pour la question de la confiscation, 4, notamment introd.

6. Περὶ τῶν ἐκφορίων. Quand les κλῆροι font retour temporairement au Trésor les ἐκφόρια de ces tenures sont perçus par l'État, à plus forte raison, quand il s'agit d'une confiscation; il semble cependant que ces fruits n'aient pas toujours été versés tout entiers au Trésor.

15. LETTRE D'ARISTANDROS A ARISTARCHIOS

GHORÂN 201.

242-1 AV. J.-C.

17 × 10 et 13 × 10.

DEUX fragments entre lesquels il peut manquer au moins vingt lettres. — Ce texte concerne le paiement de 6 μναιεῖα qu'Aristandros devait à Aristarchos et qu'il n'a pu lui payer, parce qu'il les avait prêtés à un tiers.

Ἀρίστανδρος Ἀριστάρχῳ χαίρειν. Ἡμεῖς ἡμέρα[ι..... ἐπιστ[ο]λὴν περὶ τῶν 5
 μναιεῖων],
 ἠτιοίμαζόν σοι. Τῆι δ' ἐπαύριον ἡμέραι, Ἐρμ[ε]ῖα[.....]τε, διὰ τὸ χρέαν
 ἔχειν, κ μνα-

ιεῖα συνθεῖναι αὐτῶι, καὶ οὐκ ἔφη πρότερον. [ἔ] μὴ κομίσηται · ἔταν
 οὖν αὐτὸς παρα-
 γίνωμαι, παρακομιῶ σοι αὐτά.

5

Ἑρρωσο. L 5, Φαμενώθ λ̄.

Au dos : ΑΡΙCΤΑΡΧΩΙ.

« Aristandros à Aristarchos, salut. Le jour où..... lettre au sujet des six mines, je te les préparais. Le lendemain, Hermaphilos (me demanda?) de lui fournir vingt mines parce qu'il en avait besoin Quand donc je pourrai moi-même aller vers toi, je te les porterai. Adieu. An 6, le 30 Phaménoth. »

1. Peut-être : ἡ ἡμέρα [ἐδεξάμην τὴν παρὰ σοῦ ἐπιστ] [ο] λήν.

Μναιείων. Le μναιεῖον (ou μναεῖον), octadrachme d'or équivalait à la mine d'argent, cf. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lag.*, III, p. 277; Hultsch, *Griech. u. Rom. Metrologie*, p. 646-7. Sous Domitien, en 93, on voit un gage de 7 μναιαῖα 1/2 d'or garantir un prêt de 2160 drachmes d'argent, ce qui donne le rapport 1 μναιεῖον = 288 drachmes cf. C. P. R. XII et le commentaire de C. Wessely, p. 42.

2. Ἑρμ[]. Un certain Hermaphilos était en quelque manière en relation avec Aristarchos, cf. 16 l. 4.

16. LETTRE A ARISTARCHOS

GHORÂN 201.

PHILADELPHÉ OU ÉVERGÈTE.

15 1/2 × 12 1/2.

BROUILLON d'une lettre adressée à Aristarchos. Elle concerne le paiement d'une taxe de trois chalques (τριχάλκία) par les indigènes de Sébennytos. On peut songer à l'explication suivante. Hermaphilos, sans doute un fonctionnaire, aurait fait l'avance des 40 drachmes de l'impôt. Aristarchos, pour une raison qui nous échappe, aurait demandé que les 40 drachmes fussent versées au Trésor; mais Ctésiclès, qui semble être le banquier royal, a déclaré que pour régulariser la situation, il était nécessaire que la somme fut versée à la banque au compte d'Hermaphilos. Il prie même qu'on l'avertisse, dès que Comôn aura levé la somme. Peut-être faut-il établir un rapport entre cette lettre et la précédente, où se lisait sans doute le nom d'Hermaphilos, qui y figure comme emprunteur de 6 μναιεῖα.

Ἄριστάρχῳ χαίρειν. Ἐνετύχομεν Κτησιχ[λε]ῖ
 Π[ρ]ὸ τῶν ἐν Σεβεννύτῳ λαῶν περὶ τῆς (τρι)χάλκίας ·
 οὐχ ἔφη οὖν δυνατόν εἶναι εἰς τὸ βασιλικὸν δια-
 [γρ]αφῆναι τὰς μ (δραχμὰς), ἀλλὰ δεῖν εἰς τὸν Ἑρμαφίλου

5 λόγον ἐμπεισεῖν, σοί τε οὐ βούλεσθαι διαφέρεισθαι
 περὶ τούτου · ἀξιοῖ δὲ γράψαι αὐτῷ Κόμωνα
 ἐγδεγόμενον τὰς μ (δραχμάς), ἐπειδὴ καὶ ἀπεργά-
 ζονται οἱ λαοὶ τὸ κέρμα τοῦτο εἰς ἄριστον. Περὶ δὲ
 τῶν λοιπῶν ὡς ἂν διοικηθῆι ἐπιστελοῦμέν σοι.

10

Ἐρωσω.

Au dos :

ΑΡΙCTΑΡΧΩΙ.

L. 2 : peut-être περὶ τῶν ἐν..... — χ , *Pap.*

« à Aristarchos, salut. Nous avons eu une entrevue avec Ctésiclès au sujet des indigènes de Sébennytos à propos de la taxe des trois chalques. Il m'a dit qu'il était impossible que les 40 drachmes fussent payées au Trésor, mais qu'il fallait les verser au compte d'Hermaphilos, et qu'il ne voulait pas entrer en désaccord là-dessus avec toi; il demande que Comôn lui écrive quand il aura les 40 drachmes, puisque précisément les indigènes acquittent (?) au mieux cette petite taxe. Quant aux autres affaires, nous te ferons savoir comment elles auront été réglées. Adieu. »

2. Ἐν Σεβεννύτωι : bourg du district d'Héracléidès; cf. *P. Tebt.*, II, p. 401. Aristarchos exerçait donc des fonctions dans ce district et semble avoir plusieurs κῶμαι dans son ressort.

Τῆς (τρι)χ(αλκίας). L'abréviation χ désigne généralement le *τριγωνικόν*. On pourrait supposer, à cause de l'article féminin, une double forme du mot : *τριγωνικία*; mais cet impôt était habituellement payé en nature, cf. *P. Tebt.*, I, 61 (b), n. 307, p. 227; 89, l. 37. Nous proposons une autre résolution de l'abréviation (cf. introd.), comme dans *P. Hibeh*, I, 112, l. 8, où χ est transcrit par les éditeurs $\delta\omega\delta\epsilon\kappa\chi\alpha\lambda\kappa\iota\alpha$. Il s'agirait alors d'un petit impôt nouveau (l. 8 κέρμα)

de 3 chalques. Le calcul montre que 40 drachmes est la somme payée par 640 contribuables.

7. Ἐγδέχομενον : ce verbe nous paraît indiquer l'opération du percepteur ; Comôn serait peut-être un fermier.

17. LETTRE DU PÈRE D'ARISTARCHOS

GHORÂN 201.

PHILADELPHIE OU ÉVERGÈTE.

19 × 11

LETTRE privée, adressée à Aristarchos et à Miccalè par leur père. L'écriture est une belle onciale, malheureusement très effacée, qu'on peut assez précisément dater par le reste de la correspondance. Le texte est écrit perpendiculairement aux fibres. Au point de vue paléographique, le document est particulièrement intéressant ; on doit noter la forme de l'Ε, du Θ, du Κ, du Γ, du Ξ, qui rappelle les inscriptions, et de l'Ω très apparenté à celui du Timothée, cf. aussi *P. Hibeh*, I, 26 (pl. III) et 88 (pl. X). L'ensemble fait songer au papyrus d'Artémisia.

..δ.. Ἀριστάρχῳ τῷ υἱῷ καὶ
Μικκάλῃ τῇ θυγατρὶ χαί-
ρειν. Ἀπέσταλ[κ]ά σοι Φίλωνα
φέροντα ἐπιστολὴν περὶ σιτα-

5 ρ[ι]ου ἑκτῶ ἀρταβῶν, ὧν κατα-
 λινπάνει Γοργονίωι τῆι θυ-
 γατρί μου · καταπλεῖ γάρ εἰς
 Φίλων
 Ἀλεξάνδρεαν. Καλῶς οὖν
 ἂν ποιήσαις δοῦς αὐτῶι σύν-
 10 βολον του
 .. δε κα. γ. ση αλλα δια
 [] λῶς ὑμ[]
 [] μπαγ... ωι τέκνον
ποιηση · ἔστιν δὲ τὸ
 15 [] ἄριον εἰφάτηι δεξ.
παρ' ὑμῶν ἔχειν
 ἀ[] πρόσειλον αὐτῶι
 συνάμεινον ἵνα διασω-
 20 θῆ ὁ σῖτος ἢ παρ' ὑμας.

Au dos : A[P]I[C]T]APXOI

« à son fils Aristarchos et à sa fille Miccalè, salut. Je t'ai envoyé Philon porteur d'une lettre relative à un peu de grain, 8 artabes, qu'il laisse en dépôt à Gorgonion, ma fille; car il s'en va à Alexandrie. Tu ferais donc bien de lui donner un reçu du....

18. ORDRE DE PAIEMENT EN NATURE

EL-LAHOÛN 2.

15 × 6.

ÉVERG. OU PHILOP.

ORDRE sous forme de lettre, comme il est habituel pour les paiements en nature (cf. *P. Amh.* II, 61, *P. Petr.* III, 86 et 89, *P. Hibeh*, I, 74, *P. Fay.* 16, 18 *a* et 18 *b*), adressée sans doute par un scribe à un sitologue (cf. *P. Fay.* 16, 18 *a* et *b*). A signaler, comme particularité paléographique, l'extrême petitesse de l'*omicron*, réduit à un point. L'écriture permet de placer le document dans la deuxième moitié du III^e siècle, en l'an 13 d'Évergète ou de Philopator.

Δι..... ρι..
 κ. γαι.. Μεν-
 χεῖ [Ἡ]ρακλη[...]
 χαίρειν. Μέ[τ]ρ[ησον]
 5 Σώσῳ (πυροῦ ἀρτάβας)..
 τεσ<σ>αράκοντα
 ἐπτὰ /μζ,
 καὶ μὴ κατάσχησ
 αὐτόν.
 10 Ἐρρω(σο)
 L ιε Χοῖ[ακ].

L. 6 : Le τ semble corrigé sur un σ .

« Di..... fils de... à Menchès, fils d'Héraclei.. salut. Verse à Sôsos 47 artabes de froment et ne le retiens pas. Adieu. An 15, le ... de Choïac. »

8. $\mu\eta\ \kappa\alpha\tau\acute{\alpha}\sigma\chi\eta\varsigma\ .\ \kappa\alpha\tau\acute{\epsilon}\chi\epsilon\iota\nu$ est employé assez souvent dans le sens de retenir un débiteur qui ne paie pas ses dettes. Cf. *P. Amh* II, 144, 4 et 5. — *P. Fior.* 61, 60. — *P. Fay* 109, 11 : $\mu\eta\ \kappa\alpha\tau\acute{\alpha}\sigma\chi\eta\varsigma\ \text{Κλέωνα}$.

19. REÇU DE SITOLOGUE

EL-LAHOÛN, 2.

MILIEU DU III^e SIÈCLE.

18 × 12.

REÇU de 2247 artabes 1/2 de froment, délivré par le sitologue du dépôt de Pyrrheia. Pour des reçus analogues, cf., pour l'époque ptolémaïque *P. Amh*, II, 59 et 60; pour l'époque romaine, *P. Fay.* 81-85. Notre reçu est rédigé plus simplement que ceux de *P. Amh.*; ce n'est pas une $\delta\mu\omicron\lambda\omicron\gamma\iota\alpha$. L'écriture permet de placer le document au milieu du III^e siècle; c'est une cursive voisine de l'onciale, large au début des lignes, tassée à la fin.

Ἔτους ιϛ, Φαῶφ ι. Παρὰ
 Πετοβάσ[τιος] τ[οῦ] σιτολογοῦντος
 τὸ περὶ Πυρρε[ί]α[ν] ἐργαστήριον.
 Σίτου τοῦ εἰσ[...].μένου διὰ
 5 Ἀσκλη[π]ιά[δο]υ [τοῦ] παρὰ
 Ἀπολλων[ίου] τ[οῦ] ἐπιμελητοῦ
 ἐν Κερκε[ο]σίρει, παρὰ
 Σαραπίωνος τοῦ προεστηκότος
 τῆς Καλλιξέ[ν]ους δωρεᾶς.
 10 πυροῦ ἸΣμζ 2

Ἡρακλεῖδης ὁ ἀντιγραφεὺς
 παρ[ὰ] βασιλικοῦ γραμματέως
 [συνμεμέτρημαι κτλ.]

L. 4 : peut-être εἰσ[φερο]μένου ou εἰσ[αγο]μένου. — L. 9. Après δωρεας, peut-être τ.

« An 16, le 10 de Phaophi. Délivré par Pétobastis, sitologue du dépôt de Pyrrheia. Blé versé par l'intermédiaire d'Asklépiadès, agent d'Apollonios l'épimélète, à Kerkéosiris, au nom de Sarapion, ancien régisseur du bénéfice de Kallixénès... froment 2247 1/2. »

3. Πυρρεία : dans le district de Thémistès; cf. notamment, *P. Petr.* III, 117 (*h*) col. II, l. 4; Kerkéosiris, dont l'épimélète intervient ici, est sans doute celle du district de Thémistès.

9. Τῆς Καλλιξέ[ν]ους δωρεᾶς. Le caractère commun des terres ἐν δωρεᾶ, c'est la franchise de l'impôt, ce qui est contradictoire avec l'existence même du reçu.

ici conservé. Si le versement en nature était ici le montant d'un impôt, il faudrait donc admettre que la δωρεά (qu'elle ait été la simple jouissance des revenus ou la propriété du sol) n'était pas nécessairement héréditaire et imprescriptible, qu'elle pouvait être viagère ou être confisquée et qu'enfin la γῆ ἐν δωρεᾷ conservait le nom d'un premier bénéficiaire, comme certains grands κληῖροι de *P. Hibéh*; même après avoir fait retour au Trésor, elle aurait encore formé un tout, administré par un agent particulier, qui serait ici le προεστηκὸς τῆς δωρεᾶς, Sarapion.

11. sqq. Contreseing du contrôleur. Cf. *P. Amh.*, II, 60 ll. 6 sqq.

20. COMPTES D'UN SITOLOGUE

GHORÂN 9.

III^e SIÈCLE.

24 × 11.

DEUX colonnes de comptes; il manque à la première deux ou trois lettres à gauche; la seconde est très mutilée à droite. Les versements sont quotidiens; l'indication d'une localité suit celle du jour; les versements sont faits en nature : ce sont les produits de la σιτικὴ μίσθωσις, froment (ll. 16, 18, 20), lentilles (l. 31), évalués par conséquent en artabes de blé. Dans la plupart des cas, on déduit du versement brut le montant de deux taxes, pour obtenir le produit net; ces deux taxes sont les droits pour le nettoyage et le criblage des produits : κἀθαρσις et κοσκινευτικόν; c'est donc l'opération indiquée dans *P. Tebt I*, 61 (b), ll. 390 sqq. : ἀρ' ὧν ὑπολογεῖται... εἰς τὰς καθάρσεις καὶ τὸ κοσκινευτικόν...; cf. 72, ll. 394 sqq.; elle est effectuée, pour la κἀθαρσις seule, *ibid*, 93. ll. 4 *et saepe*; 94, ll. 5, 15, 16, 300, 13, l. 3. Toutefois les deux

textes les plus voisins de celui-ci sont *P. Tebt*, I, 91 et *P. Petr.*, III, 83; ici comme là nous avons un fragment du journal d'un sitologue. Le village de Psya, déjà connu par *P. Magd.*, 24, l. 2. *P. Petr.*, II, 28, VI, l. 30 : cf. III (a) était situé dans le district d'Héracléidès.

Col. I.

- ...] / γ ιβ', λ(οιπὸν) λγ
 [Ἀ]ρυώτης Ἀρυώτου παν λβ λγ' ιβ' ζ
 [κα(θάρσεως)] λγ', κοσ(κινευτικοῦ) γ' / α ς', λ(οιπὸν) [λα λγ']
 [Ἀ]γγῶφρις Ὠρου καὶ Μαρρῆς ἀδελφός
 5 [πα]γ πς ιβ' ζ [κα(θάρσεως)] α λδ', κοσ(κινευτικοῦ) α / β λ δ', λ(οιπὸν) πγ γ'
 [Ἐρ]μάφιλος παν ς δ'
 [] τοῦ θη(σαυροῦ) σπέρμα παν ρρθ
 [] ... ησις παν ρπ λ ζ
 [κα(θάρσεως)] γ λγ', κοσ(κινευτικοῦ) β / ε λγ', λ(οιπὸν) ροδ β'
 10 [] ἐν Ψύαι ὑπὲρ τοῦ δρυμοῦ
 [Ἀ]γγῶφρις Ὠρου μισ(θωτῆς) παν με λ ζ
 [κα(θάρσεως)] α, κοσ(κινευτικοῦ) λ / αλ, λ(οιπὸν) μδ
 [Μαρ]ρῆς Πάσιτος καὶ Πεβρίχις καὶ
 [Μαρ]ρῆς Φανῆτος παν πε ς' ζ
 15 [κα(θάρσεως)] α λγ', κοσ(κινευτικοῦ) λγ' / β β', λ(οιπὸν) πβ λ
 [Στο]τοῆς Στοτοήτιος πυρ(οῦ) ιδ β' ζ
 [κα(θάρσεως)] γ', κοσ(κινευτικοῦ) ς' / λ, λ(οιπὸν) ιδ ς'
 [Στο]τοῆτις Μενημᾶτος πυρ(οῦ) να ς' ζ
 [κα(θάρσεως) α] ς', κοσ(κινευτικοῦ) λ ιβ' / α λ δ', λ(οιπὸν) μθ γ' ιβ'
 20 [Ὀν]ῶφρις Πετοβάστιος πυρ(οῦ) ξβ λγ' ιβ' ζ
 [κα(θάρσεως) α γ' ιβ', κοσ(κινευτικοῦ) β' / β ιβ', λ(οιπὸν) ξ λ γ'
 [Ὀν]ῶφρις Πάσιτος καὶ Φανῆσις ἀδελφός
 [καί.....] με λ
 [.., ..] / δ., λ(οιπὸν) λγ λ.

Col. II.

- 25 Ὀρος Πετεθ[L
κα(θάρσεως) Λγ', κοσ(κινευτικοῦ, γ' ιβ' [/ α δ', λ(οιπὸν)...]
Ὀρος Φάλι-[-
Ἀρμιῦσις -[-
τούτου φίζ ι
τοῦ[-
- 30 μισ(θωτ) (πυροῦ) τλη ΛΣ' [
φακοῦ φγ L [
κβ Παλεικων
κγ ἐν Ψύαι^{ης} [
Πετεσοῦχος [
35 Θοτομοῦς [
Τεῶς Ὀννώ[φριος
Φανήσιος ... [
Ἐρμάφιλος -[-
Ψενεύθης Φ [
40 τοῦ -:- [
κδ ἐν Ψύαι [
Μεστασῦτιμις [
Τοθοῆτος [
.. ιωσις ... (πυροῦ) [
45 Ψενῆσις Θοτοῆ[τος? ..L
κα(θάρσεως) α γ' ιβ', κοσ(κινευτικοῦ?) γ' ιβ' / α [Λ γ', λ(οιπὸν)..]
Πεχῦσις Στοτο[ήτιος ..L
κα(θάρσεως) β Σ', κοσ(κινευτικοῦ) α ιβ' / Υ [δ', λ(οιπὸν) ..]
Ἰμούθης Στοτο[ήτιος ..]
50 Φαιῆς Σισούχου ..]
Τοθοῆς Ὀρου μίσ(θωτῆς) [..L κα(θάρσεως) Λγ' L
κοσ(κινευτικοῦ) γ' ιβ' / αδ', λ(οιπὸν) [..]

L. 2 : $\pi\chi\nu$; cf. ll. 5; 6, 7, 8, 11, 14, abréviation non résolue; — ζ , signifie probablement : $\acute{\alpha}\varphi' \delta\nu$. — L. 28, *interl.* : addition de la 1^{re} main. — L. 32 : 2^e main.

Col. I.

[N]

à déduire : pour le nettoyage [. . . .]

pour le criblage [. . . .]

total : $3 \frac{1}{12}$ $3 \frac{1}{12}$

reste :

33

Haryôtès, f. d'Haryôtès

 $32 \frac{1}{2} \frac{1}{3} \frac{1}{12}$ à déduire : pour le nettoyage $\frac{1}{2} \frac{1}{3}$ pour le criblage $\frac{1}{3}$ total : $4 \frac{1}{6}$ $4 \frac{1}{6}$

reste :

[31 $\frac{1}{2} \frac{1}{3}$]

Anchôphis, f. de Horos, et Marrès son frère.

86 $\frac{1}{12}$ à déduire : pour le nettoyage $4 \frac{1}{2} \frac{1}{4}$ pour le criblage 4 total : $2 \frac{1}{2} \frac{1}{4}$ $2 \frac{1}{2} \frac{1}{4}$

reste :

83 $\frac{1}{3}$

Hermaphilos	6	$\frac{1}{4}$
. . . . du trésor, semences	199	
. êsis	180	$\frac{1}{2}$
à déduire : pour le nettoyage	3	$\frac{1}{2} \frac{1}{3}$
pour le criblage	2	
total :	5	$\frac{1}{2} \frac{1}{3}$
reste :	174	$\frac{2}{3}$
—— [Le . .], à Psya-le-marais :		
Anchôphis, f. de Horos, fermier	45	$\frac{1}{2}$
à déduire : pour le nettoyage	1	
pour le criblage		$\frac{1}{2}$
total :	4	$\frac{1}{2}$
reste :	44	
Marrès, f. de Pasis, Pébrichis et Marrès, f. de Phanès	85	$\frac{1}{6}$
à déduire : pour le nettoyage	1	$\frac{1}{2} \frac{1}{3}$
pour le criblage		$\frac{1}{2} \frac{1}{3}$
total :	2	$\frac{2}{3}$
reste :	82	$\frac{1}{2}$

Stotoès, f. de Stotoëtis, froment		$14 \frac{2}{3}$
à déduire : pour le nettoyage	$\frac{1}{3}$	
pour le criblage	$\frac{1}{6}$	
	<hr/>	
total :	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$
		<hr/>
reste :		$14 \frac{1}{6}$

Stotoëtis, f. de Ménemas, froment		$51 \frac{1}{6}$
à déduire : pour le nettoyage	$1 \frac{1}{6}$	
pour le criblage	$\frac{1}{2} \frac{1}{12}$	
	<hr/>	
total :	$1 \frac{1}{2} \frac{1}{4}$	$1 \frac{1}{2} \frac{1}{4}$
		<hr/>
reste :		$49 \frac{1}{3} \frac{1}{12}$

Onnophris, f. de Pétobastis, froment :		$62 \frac{1}{2} \frac{1}{3} \frac{1}{12}$
à déduire : pour le nettoyage	$1 \frac{1}{3} \frac{1}{12}$	
pour le criblage	$\frac{2}{3}$	
	<hr/>	
total :	$2 \frac{1}{12}$	$2 \frac{1}{12}$
		<hr/>
reste :		$60 \frac{1}{2} \frac{1}{3}$

Onnophris, f. de Pasis, et Phanèsis, son frère et		45 $\frac{1}{2}$
.....		
.....		
total :	4 [.]	4 [.]
		33 $\frac{1}{2}$
reste :		

2. ζ : « à déduire » : indique le montant des droits retranchés du versement. Παν, cf. ll. 5, 6, 7, 8, 11, 14; cf. notes critiques; peut-être l'indication de la nature du versement.

10. Ἐν Ψύξι; cf. ll. 33 et 41; *P. Petr.* II, 28, VI, l. 30, cf. III, (a) et *P. Magd.*, 24, l. 2 ont fait connaître cette localité, mais non son emplacement; peut-être n'était-elle pas éloignée de l'île d'Alexandre; cf. *ibid.* et *P. Tebt.* II, *app.* II, p. 412.

Ἰπὲρ τοῦ ἄρουμοῦ, cette qualification est donnée à Hiéra Nèsos dans *P. Petr.*, III, 83, l. 8. Pour le sens de ἄρουμος, cf. *P. Tebt.* II, 308, l. 4 et la note d'où il résulte que ce mot désigne un fourré marécageux qui à l'époque de l'inondation peut contenir du poisson, et en d'autres temps produit du papyrus, cf. d'ailleurs, *P. Tebt.* II, *app.* II, pp. 380-381 et p. 375-6.

11. Μισθ(ωπής) sc. ἄρουμοῦ. Cf. *P. Tebt.*, II, 308, l. 4.

23. La restitution [καὶ... suppose un troisième nom; cf. ll. 13-4. On peut penser aussi à : παν () ou à : μισθ(ωπής); cf. ll. 2 et 11.

25. Les chiffres des ll. 24-5 prouvent qu'il y avait ici un nouveau versement.

29. Cf. 40; / τοῦ... On s'attendrait à trouver ici un total quotidien : τῆς ἡμέρας est impossible; τοῦ τόπου ne peut davantage être lu.

21. REÇU D'UN NAUCLÈRE

EL-LAHOÛN, 3.

221 AV. J.-C.

16 × 5. 18 × 5.

CE texte est le premier d'une série de quatre reçus donnés par les nauclères dont les bateaux transportent les grains. Trois d'entre eux datent d'une 26^e année qui, d'après l'écriture, est celle d'Évergète; le quatrième est du III^e siècle. Un document analogue a été publié dans *P. Hibeh* I, 98, cf. *ibid.*, 156; aux références données par les éditeurs, on peut ajouter : *P. Lond.* [II], 256 (15 ap. J.-C.) *P. Cairo* 10,520 (315 ap. J.-C.), *P. Goods.* 14 (343 ap. J.-C.); *P. Cairo* 10,520 étant inédit, nous le donnons ci-dessous, d'après une copie déjà ancienne de P. Jouguet et une photographie.

Trois des reçus confirment par leur provenance l'identification de Ptolémaïs Hormou avec la moderne El-Lahoûn; cf. *P. Tebt.* II, *app.* II, p. 400.

La question des transports de blé en général a été traitée par M. Rostowzew, dans : *Archiv.*, III, p. 201 sqq., *Kornhebung u. — transport u. s. w.* Ces textes semblent montrer que, contrairement à son opinion, le ναύκληρος n'est pas un entrepreneur de transports par eau; 22, ll. 5-9 et 23, ll. 5-8, prouvent que le ναύκληρος et le μισθωτής sont en principe des personnes différentes. D'autre part, 24 l. 4 confirme la lecture et la restitution ἐστ' [οἰ]

ⲁ[ϣ(βερινήτης)] dans *P. Hibeh.* I, 98, l. 13 et établit que le κυβερνήτης et le ναυκλῆρ doivent être également distingués. Les noms d'Ἡρακλείτος, 21, l. 7, de Χένωδοκος et d'Ἀλεξάνδρος, dans *P. Hibeh.* I, 98, l. 13, sont sans doute ceux de μισθωταί. Le ναυκλῆρ n'est pas toujours un armateur; il n'est souvent que l'agent de l'armateur; le κυβερνήτης est le capitaine et pilote à la fois du bateau.

Ces textes donnent aussi l'explication de l'expression μέτρῳ τῷ πρὸς τὸ χαλκοῦν. Elle n'est pas synonyme de χαλκῶι (*P. Hibeh.* I, 74, l. et n. 2, avec réserve d'ailleurs); c'est l'abrégé de la locution μέτρῳ τῷ πρὸς τὸ χαλκοῦν συμβεβλημένῳ, « à la mesure vérifiée sur l'étalon de bronze », qui est ici complète, 21, ll. 23-25, 23, ll. 23-25. Les mots τῷ πρὸς τὸ χαλκοῦν sont joints dans le premier de ces passages à μέτρῳ δογικῶι, ce qui donne à δογικός le sens de « conforme à la mesure officielle »; cf. *P. Tebt.* I, 5, n. 85 et *P. Paris.* 66, l. 26.

Deux fragments bien conservés, sauf le début. Le reçu, comme les suivants, est précédé d'un résumé, plus court que celui de *P. Hibeh.* I. 98.

(Fragm. 1).

[('Ἔτους) κϚ, Μεχεῖρ] κ̄ε,
 [(ἄρτάβας) τετρακοσ]είας [εσ-]
 [σαράκοντα ὀ]κτὸ / υμη

ἔτους κϚ, Μεχεῖρ
 5. κ̄ε. Ὁμολογεῖ Ἡρα-
 κλείδης ναύκλη-
 ρος τῆς Ἡρακλείτου
 προσαγομέντος (ἄρταβῶν) Ἰφ
 ἐμβεβλῆσθαι ἐπεὶ τοῦ
 10 τατὰ Πτολεμαίῳ

ἔρμον ὥστε εἰς Ἄλε-
 [ξά]ντρεαν εἰς τὸ
 βασιλικὸν ἀπὸ τῶν
 γενημάτων τοῦ
 15 κε (ἔτους) δεῖα Ἡρα-
 κλητοῦρου τοῦ ἀν-
 [τ]ιγραφομένο(υ) πᾶ-
 [ρ]ὰ βασιλεικοῦ γραμ-
 [μα]τέως περεῖ
 20 [τὸ] ἔργασ[τήριον?]
 ?

(Frag. 2.)

[ἀρτάβας τετρακοσί-]
 [α]ς τ[εσσα]ρ[ά]κ[οντα]
 ἰ[κ]τὸ / υμη
 μέτρῳ δοχειῶι
 τῷ συμβεβημένῳ
 25 πρὸς τὸ χαλκοῦν
 καὶ σ[χ]υτάλη δεικαίη
 καὶ οὐθὲν ἐκαλῶ.

au verso : υμη

L. 8 : 1. προσαγωγίδος. — L. 10 : 1. κατὰ Πτολεμαίδα. — L. 11 : 1. ἔρμου. —
 L. 24 : 1. τῷ συμβεβημένῳ. — L. 25 : 1. πρὸς. — L. 26 : 1. στυτάληι δικαίαι. —
 L. 27 : 1. ἐκαλῶ.

« L'an 26, le 25 Mécheir, 448 artabes de... Total : 448.

— L'an 26, le 25 Mécheir. Héracléidès, patron du transport d'Héracléitos, qui jauge 3,500 artabes, reconnaît avoir chargé au port de Ptolémaïs, pour les transporter à Alexandrie, au grenier

royal, quatre-cent-quarante-huit artabes de..., provenant des récoltes de l'an 25, par l'intermédiaire de Héracléodoros, l'anti-graphe du basilicogrammate.... total 448, mesurées à la mesure officielle, vérifiée sur l'étalon de bronze, et à la règle juste, et je ne réclame rien. »

3. Il manque la désignation du grain.

7. Héracléidès, agent au service de Héracléitos, entrepreneur.

8. Προσαγογείτος, cf. *P. Petr.* III, 107 (a), l. 2 et (d), l. 4.

10. Τατὰ Πτολεμαίεια : El-Lahoûn, cf. introduction.

15-6. Héracléodoros figure avec le même titre dans les deux reçus suivants.

23. Sur les mesures, cf. introduction.

24. Cf. *Archiv.* II, p. 80, l. 11 où il faut restituer : συμβεβλητῶν μένων.

22. REÇU DE NAUCLÈRE

EL-LAHOÛN, 3.

221 AV. J.-C.

14 × 7.

(ἔτους) κς, Φαμενώθ δ,
 πυροῦ (ἀρτάβας) τ

(ἔτους) κς, Φαμενώθ δ.
 Ὁμολογεῖ Παρέμφης

- 5 ναύκληρος κερκουροσ-
 κάφης ἀγαράκτου
 Βασιλίσης, ὁ μισθω-
 τῆς ὁ αὐτὸς Π]αρέμ-
 φισ, ἐνδελῆσθαι ἐπ[ι]
 10 τοῦ κατὰ Πτο[λ]εμα-
 ῖδα ἔρμου- [ὦ]στε εἰς
 Ἄλεξάνδρειαν εἰς
 τὸ βασιλικὸν ἀπὸ τῶν
 γενημάτων
 15 τοῦ (ἔτους) κῆ διὰ
 Ἡρακλεοδώρου
 τοῦ ἀντιγραφομέ-
 νου παρὰ βα[σ]ιλικο-
 γραμματ[έ]ως
 20 πυροῦ φοριχοῦ
 ἀρτ[ά]βας τριακοσίας]

au verso : ναυ.. [.....]. τ.

L. 15 : κῆ, ε corrigé sur ζ.

« L'an 26, le 4 Phaménoth, 300 artabes de froment. — L'an 26, le 4 Phaménoth. Paremphis, nauclère du navire « Reine », sans emblème, (entrepreneur, ce même Paremphis) reconnaît avoir chargé au port de Ptolémaïs, pour les transporter à Alexandrie, au grenier royal, trois cents artabes de froment....., provenant des récoltes de l'an 25, par l'intermédiaire de Héracléodoros, l'antigraphe du basilicogrammaté....

5. Κερκουροσκάφης, mot nouveau régulièrement formé de κέρκουρος, *P. Hibeh* I, 82 l. 6 et 98 ll. 4 et 12 et *P. Magd.*, 37 l. 2 et de σκάφη *P. Lond.*, II, 256, l. 1.

6. Ἀγάρακτου. On trouve au contraire un vaisseau porteur d'emblème *P. Lond.* II, 256 (a) 2 : ἥς παράστημα ἴδεις.

20. Sur le sens de φορικὸς σῖτος, opposé à ἀγοραστὸς σῖτος, cf. Rostowzew. *Archiv*, III, p. 211, n. 3.

23. REÇU DE NAUCLÈRE

W. 189

EL LAHOÛN.

221 av. J.-C.

6 × 8. 6 × 8. 6 × 7.

TROIS fragments assez endommagés, qui se raccordent. La fin manque.

Fragm. 1.

Ἔτους ἔχτου καὶ ἰκοστοῦ,
 Φαμενώθ ἐχ[του], πυροῦ
 [ἀρτ]άβαξ[ι]ς διακο[σί]ας πεν-
 τή[χ]οντα / Σν

5

Ἡρώδης ν[ά]υκληρος κερ-
 κουροσκάφης Βασιλίς-
 σης ἀγάρακτου οὐ μ[ισ]θω-
 τῆς Ἡρώδ[ης] ὁ αὐτὸς, ὁμο-

Fragm. 2. [λογε]ῖ [ἐ]μβεβλήσθαι ἐ-
 10 πὶ τοῦ κατὰ Πτολεμα-
 ῖδα ἔργου ὥσπερ εἰς Ἄλε-
 ξάνδρεαν εἰς τ[ὸ] βα]σιλι-
 κ[ὸ]ν ἀπὸ τῶν γ[ε]νημά-
 [τ]ων τοῦ πέμ[πτου] καὶ
 15 ἱκοστοῦ ἔτους παρὰ Ἡ-
 ρακλειωδώρου τοῦ ἀν-
 [τ]ιγραφουμένου παρὰ βα-
 [σιλι]κοῦ γραμματέ-
Fragm. 3.
 20 ὡς τὸ περὶ Φυ.... ἐρ-
 γαστήριον πυροῦ] ἀρ-
 τάχας φορικοῦ [δ]ι[α]κο-
 σ[ί]ας πεντήκοντα
 / Σν μέτρῳ τῷ συν-
 βε[β]λημένῳ πρὸς τὸ
 25 χαλκοῦν καὶ [σ]χ[υ]τά-
 [λ]η [δι]καία. [Ε]γραψε
 [... Ἄ]πολλωνίου

L. 11 : ωπε, ω corrigé sur ε, le scribe commençait à écrire εἰς.

L. 23 : Le signe / est corrigé sur un trait vertical.

« L'an 26, le 5 Phaménoth. Froment 250 artabes. Total 250 ». Hérodès, nauclère d'un navire « Reine », sans emblème, dont l'entrepreneur est ce même Hérodès, reconnaît avoir chargé au port de Ptolémaïs, pour les transporter à Alexandrie, au grenier royal, deux cent cinquante artabes de froment..... provenant des récoltes de l'an 25, reçues de Héracléodoros, préposé par le basilicogrammate au contrôle du grenier de Phy....., total 250, mesurées

à la mesure vérifiée sur l'étalon de bronze et à la règle juste. Ecrit
(pour lui, illettré) par....., fils d'Apollonios....

5-8. Cf. 22 ll. 5-9.

19-20. Cf. 21 ll. 19-20.

21. Cf. 22 l. 20 et note.

24. REÇU DE NAUCLERE

GHORÂN.

III^e SIÈCLE

4 × 8. 3 × 7. 2,5 × 9. 10 × 9.

QUATRE fragments, dont un est mutilé, datant de l'an 24 d'un
règne inconnu. La formule est voisine de celle de *P. Hibeh.*, I, 98.

Fragm. 1. (ἔτους) κδ, Μεχεῖρ Ϛ. Ὁμολογεῖ Ἀπολλόδοτος
ναύκληρος ἔχειν ἰφακοῦ ἀρτάβας δισχιλίας.

Fragm. 2.

[Βασιλεύοντος Πτολεμαίου κ. τ. λ.]

[.]

[., ἐν.]

[(ἔτους) κδ, Μεχεῖρ Ϛ. Ὁμολογεῖ Ἀπολλόδοτος]

Fragm. 3. ναύκληρ[ο]ς τοῦ .. [....
ἐφ' οὗ κυβερνήτης [ὁ δεῖνα...

5 ἐμβέβλησθαι πλρ[ίω] διὰ...
πόμεως σιτολόγου ἐκ τῶν γεννημάτων ?...
φα[κοῦ]

Fragm. 4. ἀρτάβας δισχιλίας [ὥστε εἰς Ἀλεξάνδρειαν
εἰς τὸ βασιλικὸν καθαρ[άς, ἀδόλους, κεκοσκιευμένας]
μέτρῳ δικαίῳ καὶ σχυ[τάλη] δικαίαι...

10 τῶι συμβεβλημένῳ [πρὸς τὸ γαλκοῦν

.....
(2^e M. ?).

L. 10 : Dans la marge, les restes de 4 ou 5 lettres devant τῶι.

« L'an 24, le 6 Mécheir. Apollodotos, nauclère, déclare détenir deux mille artabes de lentilles.

(Sous le règne de Ptolémée..... à..... l'an 24, le 6 Mécheir. Apollodotos) nauclère du (navire, le « »), dont le pilote est (X....., déclare) avoir chargé sur ce navire (par l'ordre de N...) sitologue de (...) deux mille artabes de lentilles provenant des récoltes de (... qu'il transportera à Alexandrie), au grenier royal, pures de tout mélange, (sans fraude, criblées), jaugées à la juste mesure et à la règle juste... vérifiée (sur l'étalon de bronze).... »

3-4. Ναύκληρ[ο]ς τοῦ..., manque la désignation du vaisseau.

6. Σιτολόγου, cf. *P. Petr.* II, 48, cf. III, 116, ll. 5 sqq : π[αρά Δ]ωρίωνος τοῦ σιτολογοῦντος.... τῶν περὶ || Βούβαστ[ον] τόπων, ἐφ' οὗ παρε[ίλη]φεν ? || εἰς τὸν ἀγοραστὸν..... Dans *P. Hibeh* I, 98 et dans **21, 22, 23**, le blé est embarqué par les soins de l'agent du basilicogrammate.

12-13. Les traces d'écriture semblent être d'une seconde main; ici commençait vraisemblablement la seconde partie (ὑπογραφή, *subscriptio*) du contrat.

Appendice : P. Cairo, 10,520.

Quelques passages de ce texte ont déjà été publiés dans *Rev. critique*, 1904, 2^e Sem. n. 28, p. 36. Il contient les fragments de trois reçus; le premier, dont il ne subsiste qu'une ligne, donné peut-être par un μισθωτής, se réfère au second, donné par le nauclère, qui lui-même se réfère au troisième, donné par le pilote. Date : 315 ap. J.-C.

α..... [

ἀκολουθῶς τῇ ἐκδοθείσῃ ὑπ' [α]ϛ[τ]οῦ ἀπογῆ.

Αὐρηλῖος Ἀμμωνᾶς Βησαρίωνος, ἄρ(ξας) τ[....., ναύ-]

κλήρος πλοίου δημοσίου τῆς Μαξιμιανόπολ[εως, καὶ Αὐρηλῖοι.....]

5 φων, Διόνυσος καὶ Σιλβανὸς ἀπὸ κώμης Πέζλα [Αὐρηλῖοις..... Βῆ-]

κι καὶ Ἰβοῖτι καὶ Πιῶνι καὶ Ἑρμεία, ἀπαιτηταῖς ἀ[γνώνης, χαίρειν. Παρέ-]
λαβον παρ' ὑμῶν καὶ ἐνεβαλόμην εἰς τὸ προκ[είμενον πλοῖον ἀπὸ κάνονος]

10 ιθ (ἔτους) ἰνδικτί[ω]νος ιγ πάγου ἀχύρου [.....]

τῶν λι(τρῶν) ρ (δηναρίων) ριγ · ἀπεσχῆκαμεν δὲ τὰ ναῦλ[α.....]

10 αν.....ν ἀργ(υρίου)· (τάλαντα) δ · καὶ ἐπερωτηθ(έντες) ὠμολ(ογήσαμεν).

[Ἰπατείας τῶν δεσποτῶν]

ἡμῶν Κωνσταντίνου καὶ Λικινίου Σεβαστῶν [τὸ τέταρτον, mois, jour.

Αὐρηλῖοι Ἀ-]

μμωνᾶς Βησαρίωνος π[αρ]έλαβον καὶ παραδ[έ]δωκα..... Αὐρηλῖοι Ἀ-]

νικήτω ἦτοι Ἀπολλωνίῳ Σιλβάνου ἀγ[ύρου].... λι(τρ) ρ....]

ἀκολουθῶ[ς] τῇ ἐκδοθ[εί]σῃ ὑπ' αὐτοῦ ἀπογῆ.

15 Αὐρηλῖος Ἀπολλώνιος Σιλβανοῦ Μεχεμψοῖτος, ἀπ[δ]..... κυβερ-]

νήτης πλοίου σκαφοπλώρου ἀγωγῆς (ἀρταβῶν) φ, .[..... Αὐρηλῖον]

Ἀνίκητον ναύκληρον, ἀπ' αὐτῆς <τῆς> μη(τροπέλεως), Αὐρη[λῖοις] Ἰβοῖτι
καὶ Πιῶνι καὶ]

Ἐρμείῳ καὶ Βῆκι, ἀπαιτηταῖς ἀγγώνης κώμης. [... γαίρειν. Παρέλαβον]
 [π[ρ]ῶτων κα[ὶ] ἐνεθάλομένην εἰς τὸ] προκείμενον πλο[ῖον.... ἀπὸ κάνονος]
 20 [τῆς 10 (ἔτους) ἰνδικ[τίωνος] ἀγύ[ρου] λι[τρῶν].]... καὶ τοῦ [...]
[.....]

L. 12 : l. παρέλαβον. — L. 16 : l. σκαφοπρώρου; — (ἀρταβῶν) : Pap : $\frac{1}{10}$.

« conformément au reçu donné par lui.

Aur. Ammonas, fils de Bésarion, ancien magistrat de...., armateur d'un navire public de Maximianopolis, et Aur.... ὄν, Dionysos et Silbanos, du bourg de Pezla, aux Aur....., Bèkis, Iboïs, Piôn et Hermias, collecteurs de l'annone, salut. J'ai reçu de vous et chargé sur le susdit bateau, sur les taxes de la 19^e année de l'indiction dans le 13^e *pagus*,..... (livres) de paille,..... 100 livres valant 113 (?) deniers; nous avons reçu le fret..... soit 4 talents d'argent; et interrogés nous en sommes convenus.

Sous le consulat de nos maîtres Constantin et Licinius, Augustes, le..... Aur. Ammonas, fils de Bésarion, j'ai reçu et j'ai livré.... à Aur. Anikétos et à Apollonios, fils de Silbanos.... livres de paille....., conformément au reçu donné par lui.

Aur. Apollonios, fils de Silbanos Méchempsoïs, pilote du bateau *scaphoproure* d'un tonnage de 500 artabes, de.... (représentant?), l'armateur Aur. Anikétos, de la même métropole, aux Aur.... Iboïs, Piôn, Hermias et Bèkis, collecteurs de l'annone du bourg de...., salut. J'ai reçu de vous et chargé sur le susdit bateau....., sur les taxes de la 19^e année de l'indiction,..... livres de paille.....

8. Cf. II. 10-11; et sur l'importance de cette date, Wilcken, dans : *Archiv.* II, pp. 135-6.

16. Cf. II. 12-13 : 'Α]νικήτω ἦτοι 'Απολλωνίῳ Σιλβανοῦ.

25. COMPTES DE TRANSPORTS PAR EAU

GHORÂN.

III^e SIÈCLE.

15 × 20 — 15 × 21 — 5 × 8.

TROIS fragments assez mutilés d'un compte datant d'un mois de Mésorè. L'écriture est une belle cursive du III^e siècle, voisine de l'onciale; les deux premiers, contenant deux colonnes, se font suite sans interruption dans la seconde colonne; le troisième complète les lignes 21-30 du second fragment, col. I. — Le compte est relatif à des transports par eau et se divise inégalement en recettes (ll. 1-8) et dépenses (ll. 8-fin). Les dépenses sont celles de deux séries de transports (ll. 13-42 et 42-61). La première série comprend le voyage de Ptolémaïs à Héracléopolis, d'Héracléopolis à Oxyrynchus et retour, et autour du nome Héracléopolite; les dépenses se répartissent en deux catégories: les prix de fret (ll. 13-34) et les frais d'entretien (ll. 35-42); ces voyages commencent entre le 2 (l. 5) et le 4 (l. 25) Mésorè et finissent le 11. La seconde série de transports va du 23 Mésorè au 5^e jour épagomène, en deux périodes, l'une de 6, l'autre de 7 jours; la division est chronologique, non géographique comme dans la première série; les dépenses semblent y être classées en frais d'entretien (ll. 43-54) et ὀψώνιον et φυλακτικόν (ll. 54-60). Les personnes à bord sont désignées par le nom général de σώματα (cf. *P. Petr.* III, 107, *passim*); dans les ll. 13-67, ce sont des passagers, pêcheurs et calfats; aux autres endroits du texte, ils

ont dû être employés par le comptable, qui pourvoit à leur entretien; dans la seconde série de voyages, première période, un calfat et un soldat indigène sont distingués de 18 autres σώματα, dont la qualité n'est pas donnée; il ne faut donc pas penser au sens d' « esclaves » qui ne conviendrait pas à tous; ce devaient être des matelots ou des « dockers » employés au chargement des bois dont il est question l. 3.

(1^{re} frag., col. I.)

- [καὶ πα]ρ' Ἀνδρονίκου
 [......] εἰς τὴν
 [διακομ]ιδὴν τῶν ξύλων
 [τῶν] εἰς τὴν σκεδίαν
 5 [..Με]σορῆ β
 [καὶ παρὰ] Ἀμεννεῦτ[ο]ς
 [τραπε]ζίτου τ ρ κ
 [ἀπὸ τοῦ]του ἀνήλωμα
- 10 [... το]ῦ Ἀρχιτίμου
 εἰς Ἡρακλέους πόλιν ὁ λό-
 [γος]
 [ναῦλον] πλοίου τῶι ἀνα-
 [κομίσαν]τι τοὺς ἀλιεῖς καὶ
 15 [τοὺς να]υπηγούς ἐκ Πτο-
 [λεμαί]δος εἰς Ἡρακλέους
 [πόλιν] σώμ[α]τα ἰδ̄ τ α-σ

[ἐν Ἡρακλέ]ους πόλει
 1-2 lignes

- 20 [καὶ τῶι ἀναπλέροντι]
 ἐξ Ἡρακλέους πόλεις

(3^e frag.)

(2^e frag., col. I.)

/ τ οβ ς-

55 [τ]ῶι Ἀνδρονίκοι ἑψώνιον τ χ
 [κα]ῖ φυλακτικὸν ἐν τῶι τ.[...
 ποταμῶι
 ἐμ Πεκερκουρ() καὶ ἐν [...
]ψευ() τ β

60 / τ κβ
 εἰς τὸ αὐτὸ τ ρμη [- ε']
 (2^e frag. col. II.) ...]γται ..
 ...]ιμου τῶι παρὰ
 Ἡρακλ]είδου μαχίμω[ι

65 / τ λ -c

Ll. 1-20 : les lignes devaient être inégales (cf. ll. 20 sqq.) et la longueur des lacunes de gauche peut varier. — Ll. 8-9 : [λόγος] τοῦ ἀνηλώμα|τος, *Smyly*. Mais l'interligne est assez étroit ; peut-être tout simplement un blanc. — Ll. 20-21 : [ναῦλον πλοίου|τῶ ἀνάγοντι] *Smyly*, qui suppose une lacune d'au moins deux lignes. — L. 23 : κατὰγοντι *Smyly*. — L. 26 : ε ou ζ. — L. 43 : βαι[σε]λ *Smyly*. cf. la note. — L. 63]χιμου *Smyly* ou]τιμου.

« ... J'ai reçu d'Andronicos pour le transport des bois destinés au pont (?) le 2 Mésorè et du banquier Amenneus 120 dr. Sur cette somme, il a été dépensé..... compte d'Architimos.... vers Héracléopolis : fret du bateau payé à celui qui a transporté les pêcheurs et les calfats de Ptolémaïs à Héracléopolis, soit 14 personnes : 4 dr. 1 ob. 1/2.... à Héracléopolis.... et à celui qui a remonté le fleuve d'Héracléopolis à Oxyrynchus, et retour à Héracléopolis, par jour, 4 dr., du 4 (Mésorè) au 8, soit 5 jours, 20 dr...; et dans le nome Héracléopolite, fret du bateau, à celui qui a navigué autour du nome Héracléopolite.... ceux qui inspectaient..... dans certains villages... par jour, 2 dr., du 9 (Mésorè) au 11, soit 3 jours, 6 dr.;

total : 27 dr. 1 ob. 1/2. — Et pour l'entretien de 14 personnes par homme et par jour 2 ob., en tout 4 dr. 4 ob., du 4 (Mésorè) au 8, [soit 5 jours], 23 dr. 2 ob.; dans l'Héracléopolite, pour 3 personnes : 3 [jours :], 3 dr.; total : 26 dr. 2 ob.

« 23. — Pour 3 barques, de chacune 6 hommes, total : 18 hommes, plus 1 calfat, plus le *machimos* d'Héracléidès, total : 20 hommes; par homme et par jour, 2 ob., total : 6 dr. 4 ob., du 23 (Mésorè) au 28, soit 6 jours, 40 dr. — 9. — Pour 14 autres, à raison de 2 ob. chacun, par jour (4 dr. 4 ob.), du 29 (Mésorè) au 5^e jour épagomène, soit 7 jours, 3(2 dr. 4 ob.); total : 72 dr. 4 ob. — A Andronicos, sa solde : 20 dr.; plus, le droit de garde sur le fleuve... à Pékerkour() et à ...pseu() : 2 dr.; total : 22 dr.

3. [Προσκομ]ιδήν serait sans doute trop long; peut-être [χομ]ιδήν.

4. Εἰς τήν σκεδίαν; nous y voyons un nom commun à cause de la présence des calfats; peut-être est-ce une ville du nom de Schedia, comme celle du Delta; cf. *P. Hibeh*, I, 110, l. 25.

13-7. Premier voyage; les pêcheurs et les calfats sont des passagers; il faut noter qu'ici rien n'est payé pour leur entretien; (cf. les dates, l. 25 et l. 37).

15-6. Ptolémaïs Hormou, selon toute vraisemblance. Aujourd'hui El-Lahoun, cf. *P. Fay*, p. 12 et *P. Tebt.*, I, p. 411; II, p. 400 et suiv. et 21 introd.

16-7. Héracléopolis, aujourd'hui Ahnas-el-Medineh.

17. τ-ε, 1 dr. 1 ob. 1/2; le prix n'est pas en relation avec le nombre des personnes à bord, non plus que ceux des ll. 25 (14 personnes, cf. ll. 35 sqq.) et 33 (3 personnes, cf. ll. 39-40); il ne varie pas davantage de façon régulière avec le nombre de jours, (qui n'est pas indiqué ici d'ailleurs) : le prix de la journée est plus élevé pour le voyage de Héracléopolis à Oxyrynchus et retour (l. 24) que pour le tour du nome Héracléopolite (ll. 29-32). Nous n'avons donc pas ici un prix de passage, mais de fret.

19. Peut-être le lieu du paiement; cf. l. 34.

20-26. Deuxième voyage; cf. ll. 35-8 : 14 personnes à bord.

22. Oxyrynchus, aujourd'hui Behneseh; plutôt qu'Ὀξύρυγχος, qui est un village du Fayoum.

25. Ἡμέρων ε̅, le premier et le dernier jour sont tous les deux inclus.

26. Cf. notes critiques; à rapprocher de la l. 50; cf. *ad. loc.*

27-35. Troisième voyage; cf. ll. 39-41 : 3 personnes à bord.

27. *Ptolémée*, IV, 5, 26 : εἶτα καὶ ὁ μέρος σχίζεται ὁ ποταμὸς ποιῶν νῆσον τὸν Ἡρακλειδοπολίτην νομὸν ξβ' καὶ λ' δ'', καὶ ἐν τῇ νήσῳ Νείλου πόλεως μεσόγειος ξβ' καὶ λ''. De même *Strabon*, XVII, C. 809; et *Pline*, II, N., 5, 50. — Cf. l. 56.

30. Ἐπισκοπούμενοι : on ne peut rendre compte de la phrase au point de vue grammatical; peut-être pour ἐπισκοπουμένῳ.

34. / † κζ-c; ce total est celui des chiffres précédents, ll. 17, 25 et 33; il n'y en avait donc aucun autre dans les lignes perdues.

35-41. Frais d'entretien de 14, puis de 3 personnes dans les deuxième et troisième voyages.

36-40. Les chiffres sont restitués d'après ceux des ll. 25-33 et 36-40.

42-50. Nouvelle série de transports, première période.

42. Κγ; sans doute le chiffre de la colonne du registre de comptes.

43. Βαι[οε]λ, probablement βαι[οε]λ(υπίου) cf. *P. Petr.*, III, 129, l. 11, et les observations de M. Smyly. Ce mot désignerait une sorte de navire.

45-6. Ὁ παρὰ τοῦ Ἡρακλειδοῦ || μάχιμος; sur les μάχιμοι en général, cf. Schubart, *Quæstiones*, pp. 58 sqq; *P. Tebt.* I, App. I, p. 522; sur les fonctions auprès de certains agents de l'Etat. *P. Tebt.* I, 112, l. 81; 116, l. 57; 121, l. 34; Héracléides aurait été un de ces agents et aurait employé un μάχιμος à la surveillance des transports dont il s'agit ici; les ll. 62-65 pourraient concerner la solde de ce μάχιμος, qui aurait été distincte du φυλακτικόν; cf. l. 56.

50-55. Deuxième période.

50. Θ, et cf. l. 26; il est difficile d'expliquer ces chiffres; si ce sont des quantités, on ne sait à quel mois les rapporter.

51 et 53. Les chiffres sont restitués d'après les autres données des mêmes lignes; cf. note suivante.

54. / † οβ f- : Total des ll. 49 et 54.

55. Ὀψώνιον : ce mot est employé spécialement pour la solde des corps de police dans *P. Petr.*, III, 64, (b), l. 10; (c), l. 9; 93, *recto*, col. VII, l. 22; 128, l. 11; cf. note ci-après.

56. Φυλακτικόν : il s'agit ici, comme dans *P. Hibeh.*, I, 110, l. 81 de paiements pour les φυλακῖται chargés de surveiller les bateaux; cf. *P. Hibeh.*, I, 54, ll. 30 sqq. : ἐμβαλοῦ δὲ αὐτὰ καὶ φυ-||λακίτας οἱ συνδιακομιῶ-||τιν τὸ πλοῖο[ν].

56-7. Ἐν τῷ τ[...] || ποταμῷ; peut-être manque-t-il un nom de lieu; cf. *P. Petr.*, III, 43, v°, col. III, l. 22 : ἐν τῷ [B]ερνίχης τῆς νέας ποταμῷ; peut-être le mot désignait-il un des bras du Nil, formés par l'Héracléopolite, cf. l. 27. Les localités inconnues des ll. 58-9 ne permettent même pas de savoir s'il s'agit du bras oriental, du bras occidental ou d'un canal secondaire.

60. Total des ll. 55 et 59.

61. Total général, dont les derniers chiffres à droite sont mal conservés;

les totaux partiels montrent qu'aucun chiffre n'est tombé dans les lacunes du papyrus; si le bas de la col. I est complet, nous devrions trouver ici le chiffre F ρμη-c , 148 dr. 1 ob. 1/2, total de tous les frais. Ce total peut être regardé comme celui du mois de Mésorè ou celui d'une affaire particulière: le transport des bois.

62-65. cf. ll. 45-6; peut-être le compte de sa solde.

26. LETTRE D'APOLLONIOS A SON PÈRE

GHORÂN 12.

III^e SIÈCLE.

28 × 12.

LETTRE relative à des arrangements concernant la terre à sésame et peut-être aussi (les lacunes de la l. 5 empêchent de préciser ce point) des terrains d'une autre sorte. Le très mauvais état du papyrus rend difficile l'établissement du texte.

Ἀπολλώνιος τῷ πατρὶ χαίρειν. Ἐγραψάς μοι περὶ τῆς εἰς τὴν σησαμείαν γῆς, μάλιστα δὲ περὶ τῆς ἐν Πατῶντι · αὕτῃ μὲν οὖν ἐστὶν παντελῶς ἀπηρ-
[γ]μένῃ καὶ ἡ κώμη ἔρημος διὰ τὸ πλείω χρόνον μὴ βεβρέχθαι · τὴν δὲ λοι-
πὴν γ[ῆν]

[ἐτο]μάζω, εἰ μὴ ἀκολουθεῖς ἅπαντα καθὼς ἐστὶν ἐπὶ τῆς διαγραφῆς τ[ο]ῦ
5 [εἰς τὸ] ιε L σπόρου μεμισθῶσθαι τοῖς γεωργοῖς · ἐγὼ δὲ τοῦ ^[ἐπὶ τῆς γῆς] ~~...~~ μέρου[ς]
[... ..]ρον βούλει καὶ ἐν αἷς κώμαις ἐξέσται ἡμᾶς λαβεῖν καὶ χρηματί-
σασθ[αι]

[τήν] παρὰ τοῦ βασιλικοῦ χορηγίαν, περὶ δὲ τούτου τοῦ μέρους δεήσει ἐπισχεῖν
[ἕως ἄν] μάθωμεν περὶ τῶν σμένων εἰς τὸν νομόν.

Ἐρρωσο. L ιδ, Tybi ζ.

Au dos : ΑΠΟΛΛΩΝΙΩΙ.

« Apollonios à son père salut. Tu m'as écrit au sujet de la terre à sésame, celle de Patôntis en particulier. Elle est tout à fait en friche et le village déserté parce qu'il n'y a pas eu d'inondation depuis trop longtemps. Quant au reste, je vais le mettre en état, à moins que tu ne te conformes entièrement aux prescriptions de la διαγραφή des semailles pour l'an 15 qui porte location aux cultivateurs. Pour ce qui est de tu veux et dans quels bourgs il nous sera possible de prendre et d'enregistrer ce qui est fourni par le Trésor. Au sujet de cette partie d'ailleurs il conviendra d'attendre que nous soyons renseignés sur les.... pour le nome. Adieu. An 14, le 7 Tybi. »

Au dos : A Apollonios.

1. Τοῦ πατρί : le père s'appelle aussi Apollonios, cf. l'adresse au verso; ce doit être un fonctionnaire, cf. l. 4.

2. Πατῶντι : l'orthographe du nom varie : Παττῶντις, Παττῶνθις, Παστῶντις, Παθῶντις, village que Grenfell et Hunt placent entre Caranis et Philadelphie, non loin de Bacchias, cf. *P. Tebt.*, II, *App.* II, p. 394.

3. Διὰ τὸ πλείω κτλ.. Cf. l'emploi des mots ἔμβροχος et ἄβροχος, notamment celui du dernier dans les rapports du cômogrammate Menchès pour Kerkéosiris (*P. Tebt.* I); ce risque était prévu dans les baux à ferme et était une cause de dégrèvement (cf. *P. Magd.* 3. II. 4-5 et Waszynski, *die Bodenpacht*, pp. 132-135 sqq). Il y a là un témoignage intéressant sur la décadence des bourgs.

Λοιπήν : le reste, par opposition à la terre de Patôntis, dans les limites d'une

circonscription territoriale inconnue, mais administrée à un titre quelconque par Apollonios le père.

4. Διαγραφή : dans le sens général de liste ; c'est sans doute en même temps un ordre de distribution ; peut-être en a-t-on un exemple dans 5.

27. LISTE DE NOMS PROPRES

also in Wehr 2, 199

GHORÂN · Z.

13 × 17.

ÉVERG. OU PHILOP.

LISTE de noms propres, ceux des membres d'une famille et de leurs esclaves. On ne sait à quelle occasion elle est dressée ; mais le fragment de code concernant les esclaves, 29, a été trouvé dans le même plastron et l'on est tenté de supposer que notre liste de noms est une pièce d'un procès intenté à un des esclaves nommés, dans lequel Leptinès, son maître, se serait trouvé impliqué. D'après l'écriture, une cursive nette et large, le papyrus peut être daté de la deuxième moitié du III^e siècle ; on lit sur un fragment trouvé avec lui et écrit de la même main : Λ. ΙΕ, Μ[. Il faut sans doute placer le document en Mécheir ou Mésoré de l'an 15 d'Évergète ou de Philopator.

.. κισ[

Λεπτίνης, Πισίδης, τῶν Κρατέρου,
διμοιρίτης καὶ γυνὴ αὐτοῦ Ἡδύλη,

- καὶ υἱοὶ Γλαυκίας, Μοιρίκων, Νικάνδρος,
 5 Θεόφιλος καὶ θυγάτηρ Βαία / . Ϛ
 καὶ παῖδες
 Λεύκων Δάφνις
 Χρύσιππος Ἐμπόριον
 Στύππαξ Ἄβρον / ιγ / Ϛ / <ιθ>
 10 Δρίμακος καὶ ἐν τῷ Ἡρώϊ
 Ἀπάρτων τῷ πρὸς τῇ πόλει
 Πυρρίας παῖδες
 Ἀρτεμίδωρος Τοτοῆς
 [.].αβδαῖος Σεμθεύς
 15 [...].β.. ἄλλος Σεμθεύς
manque une ligne traces d'une ligne suivante

Fragm. voisin.

L ιε, M[
 διλε[

L. 5 : /Ϛ, négligence du scribe. La famille est composée de sept membres.
 L. 9 : Après le signe , le total ιθ a été oublié.

« Leptinès, Pisidien, du corps de Cratéros, double-solde et sa femme Hédylé, et ses fils Glaucias, Moiricôn, Nicandros, Théophilos, et sa fille Baia, soit.. six personnes.

Et ses esclaves

Leucôn	Daphnis
Chrysippos	Emporion
Styppax	Abron
Drimacos	soit 13, soit 6, soit <19> personnes.
Āpartôn	Et dans l'Hérôn

Pyrrhias	voisin de la ville,
Artémidoros	esclaves
...bdaïos	Totoès
.....	Semtheus
	un autre Semtheus.

3. Διμοιρίτης. Pour le sens du mot, cf. Arrien, *Anab.* 6, 9, 3; 7, 23, 3; et surtout *P. Oxy.* III, 409, l. 28, (fragment du Κόλαξ de Ménandre) avec la glose : διμοιρίτης · ὁ διπλοῦν λαμβάνων τῶν στρατιωτ(ῶν) μισθόν; cf. aussi διμοιρία, double solde, Xén. *Lac.* 15.4; *Hell.* 6,14.

Τῶν Κράτερου : éponyme, chef de détachement militaire, jusqu'ici inconnu.

28. REGISTRE JUDICIAIRE

GHORÂN Z.

III^e SIÈCLE.

20 × 12.

REGISTRE d'affaires judiciaires sous forme de journal; cf. P. Foucart, *Rev. Arch.* IV (1904), pp. 157-171.

Le fragment provient du même plastron que les extraits de code 29.

L'écriture est la même, une cursive régulière et déliée. On peut comparer *P. Petr.*, III, 21 et *P. Hibeh*, I, 30 qui sont rédigés d'une manière plus explicite. Nous ne saurions dire si les affaires dont il s'agit ici sont portées devant un fonctionnaire ou devant un tribu-

nal. Dans le premier cas, ce fonctionnaire ayant une compétence judiciaire serait le stratège (cf. R. Taubenschlag, *Archiv*, IV, pp. 2-36; Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, IV, p. 200, n. 2) ou l'épistate du nome (cf. R. Taubenschlag, *loc. cit.*, pp. 28-34; Bouché-Leclercq, *loc. cit.*, p. 233) ou l'épistate du bourg ou un des fonctionnaires du bourg (cf. R. Taubenschlag, *loc. cit.*, pp. 35-40; Bouché-Leclercq, *loc. cit.*, p. 346, n. 2). Le fait qu'il donne un arbitre, l. 11 : ἐδώκαμεν μεσίτην (au cas où le pluriel serait emphatique) semble exclure les fonctionnaires du bourg et en particulier l'épistate, simple juge de paix, dont le rôle semble se borner à une tentative de conciliation des parties (cf. L. Boulard, *Les instructions écrites du magistrat au juge-commissaire*, ch. v, pp. 93-96, n. 2). Si au contraire le journal émane d'un tribunal, ce qu'on peut être tenté de croire d'après les pluriels, ἐφ' ἡμῶν l. 7, ἐδώκαμεν l. 11 et ἐφ' ἡμᾶς l. 16, il ne nous est pas possible, vu le très mauvais état du texte, de préciser si c'est celui des chrématistes ou des laocrites, ou encore le tribunal des dix, connu depuis *P. Petr.*, III, 21. (cf. R. Taubenschlag, *loc. cit.*, p. 12, n. 2; Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, IV, pp. 238 sqq.). A gauche, traces insignifiantes d'une colonne précédente, d'une écriture plus appuyée.

κ[

Διενγυήθη Νεκτατυμῆ[

..]ν κακοῦργον. μεν.....[

Τῆι αὐτῆι.... καταστὰς Στρα.[

5

.. ἂν παραγένηται ἢ ἀποτείσειν τὸ[

..]μενον[.....] ἢ τὸ ἀν[

οἱ τὰς

Τῆι αὐτῆι. Ἐλθόντες ἐφ' ἡμῶν δελε...[

10 .ε... ἐγκαλοῦσιν ἀλλήλοις, [π]αραγε[νῆ]
 σονται ἐν ἡμέραις ι · Μίγυθος Μεν.ε[
 Ὄρος Δα... δε... Κλεοκράτης Κατο[
 αὐτοῖς ἐδώκαμεν μεσίτην Δωρ[ι]ων[α]
 [...]κου.

15 Τῆι αὐτῆι. Καταστάς Χρύσιππος πράκτ[ωρ ἀ-]
 νάγκασθαι καταβαλεῖν τάργυρικὰ Ἀσκλη[ηπιάδην]?
 [Ἀ]σκληπιάδην Δωρίωνος.

20 κθ η ιη
 ἐφ' ἡμας
 Ἀνῆλλον Ζώπυρος καὶ Κράτιππος οἱ ἐργ[ά-]
 ται περὶ τῆς λείας τῆς γεγεν[ημέ]νης[
 ...] ἐν τῆι Ἡρακλείδου. [...] ἐνό-
 ματὰ Ναυσίμαχος Τασεμ[θωῦτος? καὶ]
 [Ἐρμ]ογένης Θαυῆτος ἀντι[
 ται εὔρεθῆναι τὴν λείαν[
 ἔλεγεν μνηστ...αν τὴν ἀν[

L. 3 : Traces de lettres qui ne semblent pas avoir été το[ν].

Ll. 14-15 : Ασκληπιαδην, écrit deux fois par négligence probablement.

L. 16 : κθ, θ corrigé sur η.

L. 21 : D'après les traces de lettres qui affleurent, il semble qu'il faut restituer [Ἐρμ]ογένης plutôt que [Δι]ογένης.

Ll. 21-22 : Faut-il restituer οἶον[]ται?

« Le 2.,

A été cautionné Nectatumb.... malfaiteur...

Le même jour.... s'étant présenté, Sta... comparaitra, ou bien payer... ou bien...

Le même jour. Étant venus devant nous, les... s'accusent réci-

proquement, ils comparaîtront dans les dix jours ; ce sont : Michythos, fils de Men..., Hôros, fils de Da..., Cléocratés, fils de..., nous leur avons donné pour arbitre Doriôn, fils decos.

Le même jour. S'étant présenté, Chrysippos, *practôr*, (demande) qu'on force à verser l'argent Asklépiadès, fils de Doriôn.

Le 29/18

Sont venus devant nous Zopyros et Cratippos, manœuvres, au sujet du pillage commis à ... Noms : Nausimachos, fils de Tasemthous (?) et Hermogène, fils de Thaués... que le pillage a été découvert.

2-3. Première affaire relative à une caution. Pour les cautions, cf. *P. Hibeh*, I, 41, 52, 92 et 93.

4. *Καταστὰς*, c'est le terme employé pour dire : se présenter devant les juges ; cf. *P. Petr.*, III, 30, ll. 2-3, où il s'agit d'une comparution devant le stratège ; Gradenwitz, *Archiv*, II, p. 576 et la remarque de Taubenschlag, *ibid.*, IV, p. 15.

7. Contestation entre plusieurs personnes ; comme il y a accusation réciproque, on décide de la terminer par un arbitrage.

13. Il y a des *πράκτορες* au service des particuliers (cf. entre autres *P. Hibeh*, 34, l. 7 et la *n.*) et au service de l'État (*ibid.* et Wilcken ; *Gr. Ostraka*, I, pp. 564 sqq. Mais l'expression *τάργυρικά* nous fait penser qu'il s'agit ici d'un impôt.

16. Peut-être une double date, d'après le calendrier macédonien et le calendrier égyptien.

18. Sur le sens de *λεία*, cf. L. Wenger, *Archiv*, II, p. 487.

19. *Ἐν τῇ Ἡρακλείδου*. [On pense à la restitution *μερίδι*, mais d'habitude, après le nom du bourg, on trouve la formule *τῆς Ἡρακλείδου μερίδος*. D'autre part, nous ne connaissons pas de *κόμη* de ce nom et la présence de l'article féminin empêche de songer à l'*ἐποίκιον Ἡρακλείδου*.

29. FRAGMENT D'UN CODE

GHORÂN Z.

III^e SIÈCLE.

26 × 12.

CE fragment nous donne les restes de deux colonnes écrites de la même main que 28. L'écriture est parallèle aux fibres. La première colonne est complète, sauf aux endroits où le papyrus a été arraché. De la deuxième colonne manquent le haut et toute la partie droite. La partie gauche va en s'élargissant vers le bas, où l'on peut faire avec une vraisemblance voisine de la certitude, les restitutions qui comblent les lacunes. Les lignes devaient avoir dans cette colonne 22 à 24 lettres en moyenne.

Le document se compose d'une série de paragraphes, tous relatifs à un même sujet : un procès intenté par un homme libre à l'esclave d'un autre homme libre. Tout y est prévu : premier procès intenté à l'esclave lui-même (*Col. I, ll. 1-3*); appel interjeté par le maître et pénalité, s'il est condamné (*ll. 4-12*); limitation des droits du maître sur l'esclave, (*ll. 13-18*); témoignage des esclaves (*ll. 19-26*); marche à suivre dans l'introduction d'une plainte contre le maître d'un esclave coupable (*Col. I, fin. Col. II, init*); moyens d'exécution, au cas où le maître de l'esclave accusé perd le procès (*Col. II, fin*). Le fait que la marche de l'affaire est suivie dans tous ses détails, que tous les cas sont envisagés, les pénalités spéciales indiquées, le retour de la for-

mule ἐάν δε et des impératifs, semblent bien marquer que notre texte est une suite de dispositions légales, un extrait d'un code en vigueur en Égypte.

Une chose est remarquable d'abord, c'est qu'il existe entre ces dispositions et les lois athéniennes des ressemblances tout à fait frappantes. En Égypte et à Athènes, les péripéties de l'affaire sont les mêmes, les mêmes démarches sont nécessaires pour l'introduction de la plainte, le témoignage des esclaves est admis sous les mêmes conditions, le juge prononce les mêmes pénalités. Bien plus, nous trouvons ici les νομοφύλακες, magistrats bien connus en Attique. Ils s'appelaient les Onze au iv^e siècle et ne prirent ce nom de nomophylaxes qu'à partir de Démétrios de Phalère, et peut-être sur sa proposition. Cf. Meier-Schœmann, *der attische Process.*, pp. 81 sqq. En somme, sauf quelques divergences de détail, relevées en note, nous pourrions croire que ce fragment contient des extraits de code athénien, si nous ne connaissions sa provenance et si nous ne lisions au bas de la Col. II : εἰς Ἀλεξάν[δρειων. Il paraît du moins bien certain que, sinon le code, du moins les dispositions particulières relatives aux esclaves, que nous avons ici, sont d'origine grecque et, plus précisément, athénienne. Cette influence d'Athènes sur la civilisation hellénistique n'a rien en soi que de naturel; et, en ce qui concerne particulièrement les Lagides, les règlements de la colonisation militaire en Égypte semblent bien avoir été empruntés aux clérouchies athéniennes; cf. Bouché-Leclercq., *Hist. des Lagides*, III, pp. 231 sqq.

Peut-on préciser davantage la nature de notre texte? Nous croyons la chose possible. Les lois en vigueur sous les Lagides sont en effet de deux sortes : il y a οἱ τῆς χώρας νόμοι et οἱ πολιτικοὶ νόμοι. Les premières sont les anciennes lois indigènes, restées en vigueur après la conquête pour toutes les dispositions que les πολιτικοὶ νόμοι et les ordonnances n'abrogeaient pas. Les secondes, ce sont les lois gouvernementales établies par les Lagides, elles

peuvent être complétées par des ordonnances et des règlements : προστάγματα, διαγράμματα; cf. Bouché-Leclercq., *Histoire des Lagides*, IV, pp. 75-76. Or, il n'y a pas apparence que notre code, avec ses imitations si frappantes de la loi athénienne, soit un extrait des τῆς χώρας νόμοι; nous sommes donc autorisés à y voir un fragment des πολιτικῶν νόμων. M. Bouché-Leclercq croit même qu'il est possible d'attribuer notre fragment à Démétrios de Phalère. Selon lui, l'influence d'Athènes n'aurait pas été seulement une action à distance; elle se serait incorporée dans un homme d'État qui, venu d'Attique en Égypte, aurait continué auprès de Ptolémée Soter son rôle de législateur, comme l'affirme Élien, *Var. Hist.*, III, 17 : νομοθεσίας ἤρξε (cf. *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr. 1908, séance du 17 janvier*). Voici d'ailleurs ce qu'il a bien voulu nous écrire au sujet de cette très pénétrante et très séduisante attribution : « L'indice le plus significatif me paraît être la mention des νομοφύλακες, titre et fonction empruntés à la *Politique* d'Aristote, dont Démétrios de Phalère, disciple et ami de Théophraste, peut-être auditeur d'Aristote lui-même (jusqu'en 323 av. J.-C.), devait admirer la doctrine. Cette doctrine, il fut à même de l'appliquer à Athènes et à Alexandrie. A Alexandrie, il y avait urgence à régler la condition des esclaves, les mœurs grecques ne s'accommodant pas sur ce point des coutumes indigènes. Ptolémée Soter, ayant sous la main un homme d'État et l'honorant de sa confiance, a dû l'utiliser, ce me semble, pour cet office. Que Démétrios ait pu légiférer au nom de Ptolémée, je n'en doute pas; qu'il l'ait fait, là est l'hypothèse. En somme, cela revient à dire que je considère le transfert des νομοφύλακες d'Athènes à Alexandrie, comme la signature de Démétrios de Phalère, — d'autant qu'à mon sens, les νομοφύλακες différaient des Onze, non seulement par le titre, mais par les attributions. » Enfin, M. Bouché-Leclercq nous signale aussi que Phanocrate, père de Démétrios, passait pour avoir été l'esclave de Timothée. Ce détail expliquerait alors que Démétrios se fût particulièrement intéressé aux esclaves.

Col. I.

Ἐὰν δέ τις περὶ ἀδικήματος ἐ[τέ]ρο[υ]
οἰκέτη ὄντι δίκην γραψάμενος,
ὡς ἐλευθέρωι, καταδικάσῃται,
ἐξέστω τῷ κυρίω ἀναδικῆσαι
5 ἐν ἡμέραις ε, ἀφ' ἧς ἂν ἡ εἰσπραξις
γίνηται, καὶ ἂν καταδικασθῇ
ἡ δίκη, τότε ἐπιδεκάτων ἢ ἐπι-
πεντεκαίδεκάτων ἀποτινέτω
ὁ κύριος, καὶ ἡ πρᾶξις συντελείσθω
10 κατὰ τοὺς νόμους τοὺς περὶ τῶν
οἰκετῶν ὄντας, πλὴν ὧν τὸ διά-
γραμμα ἀπαγορεύει.

Μηθενὶ ἐξέστω σώματα πωλεῖν
[ἐπ'] ἐξαγωγῇ, μηδὲ στίζειν, μη-
15 δ[ε] μα[στ]ί[ζε]ι[ν] *arraché.*
ἐπιχωρήσει.
arraché] δικαστῆς
une ligne arrachée
ἐξέστω καὶ τοῖς δούλοις
20 μαρτυρεῖν.

Τῶν δὲ δούλων τῶν μαρτυρησάντων,
οἱ δικασταὶ τὴν βάσανον ἐκ τῶν
σωμάτων ποείσθωσαν, παρόντων
τῶν ἀντιδίκων, ἐὰμ μὴ ἐκ τῶν
25 τιθέντων δικαιωμάτων δύνων-
ται κρίνειν.

Δούλων ἐπίκλησις καὶ τοῖς καταδικα-
 σαμένοις πρᾶξις. Ὅς ἂν ἐγκαλῆι
 ὑπὸ δούλου ἢ δούλης ἀδικεῖσθαι,
 30 λέγων τὸ ἀδίκημα τῷ κυρίῳ
 ἐναντίον μὴ ἔλασσον ἢ δύο μαρ-
 τύρων, ἀπογραφέσθω πρὸς τοὺς
 [νο]μοφύλακας καὶ ἀπαγορευέτω.

Col. II.

manquent 3 ou 4 lignes.

δ[
 γραφ[
 φων ημ[
 σασθαι[
 5 κληματ[
 δούλωι υ[
 προσγραφέσθω
 κατὰ τὸν νό[μον
 πραστέσθω το[
 10 γραφέντα ἐπὶ τ[
 ἀμφισβῆ:::.[..... τοῦ κυρί-]
 ου, μὴ κελεύον[τος αὐτοῦ, μη-]
 δὲ εἰδότος τὸ [ἀνδράποδον]
 ἀδικῆσαι · ἔαν δ[ε
 15 τὸ δικα[
] ρον:::::l
 κ]ελευον[τ
arraché δια-]
 γνωσθῆι ἐκ δικ[
 20 ἀδικῆσαι, τὴν ζ[ημίαν τὴν]

και τα δικασθησαν ἐπ[
 ὁ ὄφλων καὶ προσ[αποτινέτω]
 τὸ πέμπτον μέρ[ος τῆς ζημίας]
 τῆς καταδικασ[θείσης τῶι]
 25 ἀντιδίκωι, κατὰ [τὸν νόμον]
 ἔτι ἀμφισβήτησ[. . . δια-]
 γνωσθῆι, μὴ εἰδῶ[τος αὐτοῦ μηδὲ]
 κελεύοντος ἐξέ[στω . . . τῶι ο-]
 φλόντι τὴν δίκην, [παραδόντι]
 30 τὸ ἀνδράποδον τ[ῶι καταδικα-]
 σαμένωι ἐναντί[ον τῶν νομο-]
 φυλάκων, ἀφείσθα[ι τῆς κατα-]
 δίκης · ὁ δὲ παραλ[αβὼν τὸ ἀνδρά-]
 ποδον μαστιγωσ[άτω μὴ ἔ-]
 35 λασσον ἑκατὸν π[ληγῶν καὶ]
 στίξατο τὸ μέτω[πον, ὡς τὰ δια-]
 γράμματα ἀγορεύει
 . αν αγε εις Ἀλεξάν[δριαν
 [. . .]::: ::: ἐπὶ ἕξαμ[

Col. I. L. : 15 après *μαστιζειν*, on peut proposer *ἕαμ μη ὁ δικαστης*, à moins d'une autorisation du juge.

Col. II. L. 21 : *και τα δικασθησαν*, négligence du scribe pour *καταδικασθεισαν*.

Col. I.

« Si quelqu'un en raison d'un dommage a intenté une action à l'esclave d'un autre, comme à un homme libre, et l'a fait condamner, qu'il soit permis au maître de l'esclave d'interjeter appel dans un délai de cinq jours, à compter de celui de l'exécution

du jugement; et s'il perd son procès, qu'il paie une amende du dixième ou du quinzième en sus, et que l'exécution se fasse selon les lois relatives aux esclaves, sauf les exceptions prévues par le règlement.

Qu'il ne soit permis à personne de vendre des esclaves en vue de l'exportation, ni de les marquer, ni de les fouetter

.....

Qu'il soit permis même aux esclaves de témoigner.

Quand les esclaves ont témoigné, que les juges leur fassent appliquer la torture, en présence des parties, si les pièces du procès ne leur permettent pas de juger.

Recours contre les esclaves et moyens d'exécution pour ceux qui les ont fait condamner. Quiconque se plaint d'être lésé par un esclave ou par une esclave, doit, en dénonçant le délit au maître de l'esclave, en présence au moins de deux témoins, faire une déclaration écrite aux nomophylaxes; qu'il soit interdit... »

Col. II.

Ll. 28 sqq. : « Qu'il soit permis au défendeur qui a perdu son procès de livrer son esclave, en présence des nomophylaxes, au demandeur qui l'a fait condamner et d'échapper ainsi à la condamnation. Que celui qui a reçu l'esclave le fasse fouetter d'au moins cent coups et marquer au front, conformément aux termes du règlement...

Col. I.

1. Pour des renseignements généraux sur la condition des esclaves en Égypte, cf. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, IV, pp. 118-126.

3-4. A Athènes, l'esclave ne peut intenter un procès. Quant à la question de

savoir si un procès peut lui être intenté, on y répond en général par la négative. On cite cependant un cas du contraire dans le *Contre Calliclès* de Démosthène; cf. *Attische Process*, p. 756, nn. 56 et 57 qui renvoient aux textes. Il est naturel que le maître de l'esclave condamné ait le droit d'interjeter appel, mais nous ne connaissons pas d'exemple de ce cas dans les procès attiques.

4. Ἀναδικήσαι : ce verbe ne fait pas partie du vocabulaire juridique attique. Le terme usité à Athènes est ἀναδικάζεσθαι; le procès jugé en appel est dit ἀναδικία.

6-7. Ἐπιδικάτων ἢ ἐπιπεντεκαίδεκάτων, « une amende en sus », d'où il faut conclure que le maître paie aussi la première amende, ce qui est conforme à la loi athénienne; cf. *Attische Process*, p. 766, n. 58.

11-12. Διαγράμμα, dans cette acception le mot ne fait pas partie du vocabulaire des orateurs attiques. Au 1^{er} et au 2^e siècle de l'ère chrétienne, Plutarque et Appien l'emploient dans le sens de édit, décret. Ce terme est fréquent dans les papyrus et ne doit pas être confondu avec πρόσταγμα; cf. *P. Tebt.* I, 5, l. 264 κατὰ τὰ προτάγματα καὶ τὰ διαγράμματα, et la note. Πρόσταγμα, c'est un édit rédigé le plus souvent sous forme de lettre adressée à tous les fonctionnaires ou à un fonctionnaire particulier; διαγράμμα, c'est un règlement introduit directement dans les lois pour les modifier ou les compléter. Cf. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lag.*, IV, p. 76 et *P. Petr.* III, 21, ll. 45-46 où les διαγράμματα sont opposés aux πολιτικοὶ νόμοι. Pour un exemple de διάγραμμα, cf. *P. Petr.* III, 36, (a), verso, ll. 11 sqq.

19-26. En ce qui concerne le témoignage des esclaves, il faut noter une divergence avec la loi athénienne. A Athènes, le témoignage libre des esclaves, c'est-à-dire sans application de la torture, n'était admis que contre un homme accusé de meurtre, cf. *Attische Process*, p. 875, n. 306. Nous voyons ici que la torture n'est appliquée que si les pièces du procès ne mettent pas les magistrats à même de juger. Quant aux formalités de ce supplice, elles paraissent être les mêmes en Égypte qu'à Athènes; cf. *Attische Process*, p. 876, n. 307; p. 889, n. 345; pp. 883 sqq.

27. Ἐπίκλησις. Le mot ne fait pas partie, dans ce sens, du vocabulaire attique.

30. Τὸ ἀδίκημα. C'est ce qu'on appelait en Attique la βλάβη ἀνδραπόδων, pour laquelle les Quarante, tribunal ambulante, étaient compétents.

30-32. Toutes ces formalités, la déclaration, la présence de témoins se retrouvent à Athènes; quant au sens de ἀπογράφεσθαι, il est courant dans les orateurs attiques, cf. *Attische Process*, p. 303, n. 305 qui renvoie aux textes.

Col. II.

10 sqq. Quelle que soit la difficulté de donner ici des restitutions probables, le sens général du passage ne fait pas de doute : on envisage la double éventualité d'un dommage causé par l'esclave à un tiers sur l'ordre ou au su de son maître, c'est-à-dire en somme avec sa complicité, ou sans son ordre et à son insu. Ce point pouvait donner lieu à des contestations qui étaient ici prévues, ll. 11 et 26 : ἀμπισθη... [et ἀμπισθητησ[. Les lacunes des ll. 14-19 et 26 rendent impossibles des conjectures plus précises et même une ponctuation sûre du texte; les mots ὅτι ἀμπισθητησ[et suiv. l. 26 ne peuvent se rattacher étroitement à la phrase précédente que si une négation est tombée dans la lacune de la l. 26; autrement, le maître de l'esclave condamné aurait payé une amende supplémentaire (προς[αποτινέτω] l. 22), sans avoir été complice (ll. 27-8); si l'on suppose au contraire une ponctuation forte après κατὰ τὸν νόμον, l. 25, et si l'on explique les mots ὅτι ἀμπισθητησ[en relation avec ἐξέ[πτω, l. 28, il faut, d'une part, restituer un ἐν δὲ après κατὰ τὸν νόμον et compter les lignes à 26 lettres, d'autre part, supposer que l'abandon de l'esclave par son maître condamné n'était possible qu'en cas de non complicité; mais sur ce point, cf. n. suiv.

28-33. Même disposition relative à l'abandon noxal existait à Athènes dans le cas d'une βλάβη ἀνδραπόδων et dans celui d'une βλάβη τετραπόδων : le maître de l'esclave ou de l'animal avait la faculté de rembourser le dommage causé ou d'abandonner au demandeur l'esclave ou l'animal. Cf. *Attische Process.*, p. 653, nn. 472 et 473.

Impression photographique des *Presses Universitaires de France*, Paris.

IV

- 3 dele [ζ]
 9 Γορπιαίου Μεχειρ συν.ν αναλογ[...]. τους
 there is no number between Γορπιαίου and Μεχειρ
 14 οικονο(μον) αν(τι)γραφον
 15-16 δια | του $\overset{\sigma}{\upsilon}$ του = δια του συ(μβολου) του
 29 και Ωρωι

V

- 4 κε L ... ο.μει Εριεως
 5 Φανησει Μαρρεους
 7 Πασιτι [Μαρρεους]
 11 Μνησικρατους
 15 Παμηνιος και Ποκωι Παμηνιος

VI

- 7 κωμης οφε τη η ε[[...]]

VII

- 2 Διονυσοδαρος (certain).
 αυτ
 5 εμου = εμαυτου
 7-8 α εδεδωκει μοι | φυ(λασσειν)
 14 απαγαγων με εις το αυτοθι
 17-18 αναγη|γοχεν
 21 [[δεομαι]] και του Απολ-
 λωνιου ηξιωκοτος αυ-
 τον
 24-5 δεομαι ουν σ[ε] | [[βασιλευ..

VIII

- 10 ουθεν

IX

- 5 Καμινων (name of village) [cf. Hunt, *The classical Quaterley*, I,
 p. 324; Viereck, *Berl. Pilol. Woch*, XXVIII, p. 294].
 15 βας ξ
 19-21 επι (= επει) | το σησαμον τουτο | υπαρχι
 23ν [...]ν με αξ[ι- με ασ
 ορ
 α απομετρησαι δ[ει] απομ.
 25 no lacuna; το σησαμον is interlinear.

J. G. SMYLY, July 27, 1907.

LIBRAIRIE ERNEST LEROUX
RUE BONAPARTE, 28

PAPYRUS TH. REINACH
PAPYRUS GRECS ET DÉMOTIQUES

RECUEILLIS EN ÉGYPTE ET PUBLIÉS

Par **Th. REINACH**

Avec le concours de **W. SPIEGELBERG** et **S. DE RICCI**

Un volume gr. in-8, avec 17 planches épuisé

CORPUS PAPYRORUM AEGYPTI

PAPYRUS PUBLIÉS, TRADUITS ET COMMENTÉS

Par **Eugène REVILLOUT**

I. PAPYRUS DÉMOTIQUES DU LOUVRE

Fascicules I à IV. In-4, avec planches, ensemble..... 468 fr.

II. PAPYRUS DÉMOTIQUES DU BRITISH MUSEUM

Fascicule I, In-4, avec 7 planches en héliogravure..... épuisé 216 fr.

III. PAPYRUS GRECS DU LOUVRE

Fascicule I. LE PLAIDOYER D'HYPÉRIDE CONTRE ATHÉNOGÈNE. In-4, avec 15 planches en héliogravure épuisé 480 fr.

INSCRIPTIONES GRAECAE

AD RES ROMANAS PERTINENTES

PUBLICATION DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

22 fascicules parus. In-8 445 fr.

RECUEIL DES INSCRIPTIONS JURIDIQUES GRECQUES

Publié par **DARESTE**, **HAUSSOULLIER** et **Th. REINACH**

2 séries en 6 fascicules in-8, ensemble..... 220 fr.

TRAITÉ D'ÉPIGRAPHIE GRECQUE

Par **S. REINACH**, de l'Institut

Un fort volume in-8, avec figures et planches 100 fr.

HISTOIRE SOMMAIRE DES ÉTUDES D'ÉPIGRAPHIE GRECQUE EN EUROPE

Par **S. CHABERT**

Un volume in-8 20 fr.

TRAVAUX ET MÉMOIRES DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

HORS SÉRIE. — FASCICULE N° 3

INSTITUT PAPYROLOGIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

PAPYRUS GRECS

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE

PIERRE JOUGUET

PROFESSEUR A LA SORBONNE

PROFESSEUR HONORAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

AVEC LA COLLABORATION DE

PAUL COLLART

PROFESSEUR AU LYCÉE PASTEUR

JEAN LESQUIER

CHARGÉ DE COURS A L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

TOME PREMIER

FASCICULE III

PARIS

ÉDITIONS ERNEST LEROUX

28, RUE BONAPARTE, VI^e

1923

TROISIÈME FASCICULE

TABLE DES PAPYRUS

	Pages.
30-38. Comptes d'exploitation de tenures clérouchiques.. Évergète I ^{er} .	135
30. Tenure de Daipatès.....	143
31. Tenure de l'ilarque Antiphanès.....	150
32. Tenure de l'hipparque Sôsillos.....	155
33. Tenure d'un hipparque.....	159
34. Tenure de l'hipparque Machatas.....	164
35. Tenure d'un inconnu.....	166
36. Fin d'un compte.....	169
37. Opérations sur les <i>γλωραί</i>	173
38. Fragments.....	180
39-51. Ordres de prêts en nature..... Philadelphie an 35.	186
39. Prêt à des épigones clérouques.....	197
40. Prêt à des épigones clérouques.....	200
41. Prêt à un épigone clérouque.....	202
42. Prêt à un épigone clérouque.....	204
43. Prêt à un cultivateur.....	205
44. Prêt à un cultivateur.....	207
45. Prêt à deux cultivateurs.....	209
46. Prêt à un cultivateur.....	210
47. Prêt à des cultivateurs.....	212
48. Prêt à des cultivateurs.....	214
49. Assignation de terre et prêt.....	215
50. Assignation de terre et prêt.....	219
51. Ordre de prêt.....	220
52. Ordre de versement en nature..... Philadelphie.	221
53. Frais de transport de l' <i>ἀγοραστός σῖτος</i> III ^e siècle.	222
54-57. Résumés d'actes.....	225
54. Reçu de <i>τροφεῖα</i> Évergète I, an 3.	226
55. Contrat alimentaire..... III ^e siècle..	227
56. Prêt..... Évergète I ? an 8.	229
57. Reçu..... Évergète I ? an 8.	230
58. Comptes..... III ^e siècle.	231
59. Versements pour la ZYTHPA..... Évergète I, an 11.	237
60. Lettre de Dôrothéos..... Philadelphie ou Évergète.	254
Additions et Corrections.....	257

Préparé par Paul Collart et Jean Lesquier, ce fascicule était à l'impression dès 1914. Les circonstances en ont retardé la publication, et, au moment où nous allions la reprendre, la mort nous a ravi le plus actif de nos collaborateurs. En poursuivant l'œuvre commencée, nous n'entendons pas seulement tenir nos engagements, nous voulons aussi rendre hommage à la mémoire de Jean Lesquier, le principal auteur de cette édition.

Après de si longs délais, il est inévitable que notre travail ait eu à subir quelques remaniements. Si nous avons pu laisser sans changements les nos 30-38 déjà imprimés en 1914; pour le reste, nous avons modifié, Paul Collart et moi, le plan primitif. Nous avons réservé trois ἐντεῦξεις de Magdôla, dont Lesquier avait procuré l'édition, pour les réunir dans une prochaine publication à de nouveaux textes du même genre, et nous les avons remplacées par 58, 59 et 60. Au groupe d'abord formé par les seuls 39, 40, 43, 51, nous avons ajouté dix textes (41, 42, 44-50, 52) que des déroulements récents nous ont fournis et qui nous ont suggéré des vues différentes sur cet ensemble de documents. Nous y avons été aidés par le zèle perspicace d'un jeune pensionnaire de l'École Normale Supérieure, Octave Guéraud, mon élève à la Sorbonne et à l'École des Hautes-Études. C'est lui qui a eu le mérite de reconstituer ces papyrus et d'en établir les copies.

Nos lecteurs remercieront avec nous le Ministère de l'Instruction Publique et surtout l'Université de Lille, dont la générosité nous a permis de poursuivre notre tâche, malgré les difficultés de l'heure présente. Bien que, pour la commodité du travail, les textes soient maintenant déposés à la Sorbonne, nous continuerons à les désigner sous la dénomination de *P(apyrus de) Lille*.

P. J.

30-38. COMPTES D'EXPLOITATION DE TENURES
CLÉROUCHIQUES

GHÔRAN 30.

ÉVERGÈTE I^{er}.

BIEN que pour plus de commodité nous ayons attribué un numéro à chacun des textes suivants, ils appartiennent au *recto* d'un seul et même papyrus, dont le *verso* était occupé partiellement par d'autres documents. C'était dans son intégrité un rouleau d'une hauteur de 31 centimètres, et d'une longueur qui égalait et dépassait probablement 4 m. 50. Aujourd'hui il ne subsiste plus que les huit grands textes et les fragments que l'on trouvera ci-après, plus de nombreux petits morceaux illisibles ou portant quelques chiffres sans intérêt. L'écriture est une cursive du milieu du III^e siècle, parfois très effacée et toujours difficile. Un an 8 est mentionné au *verso*, un an 9 au *recto*; certains des textes n'ont pas pu être écrits avant l'an 4 précédent; ce fait, la mention au *verso* de la γῆ d'Andriscos, éponyme militaire connu en 236-5 (*P. Petr.*, I, 44 = III, 12, l. 13) et un rapprochement avec *P. Petr.*, III, 104, 105 et 106 (cf. 30, n. 2) nous autorisent à dater l'ensemble du début du règne d'Évergète I^{er}.

Le texte était relatif aux tenures de certains officiers clérouques et chacune de ses parties concerne l'une d'entre elles. Aux colonnes du rouleau correspondent parfois les divisions du texte (30, 32); mais elles pouvaient aussi occuper plusieurs colonnes (37); de

plus, des indications ajoutées évidemment après coup ont trouvé place entre les colonnes du texte primitif : tel est le cas de la col. II de **31**, insérée entre la col. I et **32**, et celui de la col. II de **36**.

Les κληροί étaient classés par bourgs : **31** et **32**, qui se font suite, sont relatifs le premier à la tenure d'un ilarque, le second à celle d'un hipparque ; il n'y avait donc pas de classement par grade ; dans **38 a** se lit le total : γίνονται τῆς κώμης ; et dans **31** nous avons le début de l'original ou d'une de ses parties, mentionnant une κώμη.

Les huit textes donnés sous les numéros **30** à **37** ne sont pas tous complets. En principe, chaque partie du texte était essentiellement composée des sections suivantes :

a) nom de l'officier clérouque, contenance totale de sa tenure, superficie de la terre cultivable, détail des ensemencements et superficie de la terre non irriguée ou submergée ;

b) noms des fermiers, total des redevances dues par eux, chiffre des prêts de semences, total des redevances et des prêts ;

c) versements en nature effectués par les fermiers, par ordre chronologique ; total ;

d) produit des χλωραί, qui sont vendues, avec la date des encaissements ou versements ; conversion en froment (καὶ ἀπὸ χλωρῶν πέπτωκεν) ;

e) déduction pour les terres non irriguées ou submergées (καὶ ἀβρόχου ὑπόλογος) ;

f) balance entre le total des redevances et prêts d'une part, et celui des versements, produit des χλωραί et déductions, de l'autre ;

g) détail des opérations sur les χλωραί ;

h) impôt du χωματικόν.

Dans leur état actuel, les huit grands textes comprennent les sections suivantes :

30	<i>a b c d e f g h</i>	34	<i>a b c [d e f]</i>
31	<i>a b c d f g h</i>	35	<i>a b c d e f g</i>
32	<i>a b c d e f</i>	36	<i>e f g h</i>
33	<i>a b c d e f g</i>	37	<i>g</i>

Dans **31** l'absence de *e* est due au fait que toute la tenure a été atteinte par l'inondation; **32** est tronqué à sa partie inférieure; même remarque pour la partie supérieure de **36**; dans **37**, *g* remplit à lui seul une colonne entière et forme tout le texte conservé.

L'analyse qui vient d'être donnée comporte naturellement une part d'interprétation; dans ces textes les chiffres sont très abondants, les autres indications sommaires; leur explication générale n'est assurée que par **30**, où il ne manque aucun chiffre essentiel et où il ne se rencontre pas de fautes de calcul aux endroits décisifs. Cf. le commentaire, n. 14. Grâce à ce texte, on peut affirmer que nous avons ici des comptes d'exploitation des tenures clérouchiques, accompagnés parfois, et en principe toujours, du compte du *χωματικόν*. Les redevances et les prêts sont portés en débit, les versements effectués par les fermiers, le produit de la vente des *χλωραί*, les déductions, en recette; suit la balance. Le détail des ventes de *χλωραί* et le compte fiscal sont des sections accessoires.

Les officiers clérouques ne sont pas ici plus qu'ailleurs classés dans les catégories clérouchiques connues, mais ces textes apportent de nouveaux renseignements sur la contenance des tenures d'officiers :

	Contenance en aoures.	Grade.	Observations.
30	plus de 100	?	chiffre de la <i>σπόριμος</i> .
31	153 1/2 1/8 1/16	ilarque	
32	314 1/2	hipparque	
33	341 1/2 1/4 1/8	—	
34	222 1/2 1/8	—	

35	plus de 121	?	chiffre de la σπόριμος
36	— — 110	?	d'après le χωματικόν
37	— — 10.000	?	col. I, cf. introd.
38	<i>b</i> plus de 120	?	chiffre de la σπόριμος
	<i>d</i> 1640 1/2	?	
	<i>h</i> 121	?	
	<i>i</i> 288	?	
	<i>j</i> plus de 145 1/2 1/4	?	chiffre de la σπόριμος

Tous ces chiffres, sauf ceux de **30**, **33**, **38 b**, ont été corrigés; les corrections de **31** et **32** sont sans importance; le κληρος de **38 d** est augmenté de 99 ar.; celui de Machatas, dans **34**, contenait d'abord 312 ar. 1/4 1/8, et nous serions portés à croire que cette tenure avait à l'origine cette contenance supérieure, sensiblement égale à celle de **32**; cf. au II^e siècle la dissolution progressive d'un κληρος, LESQUIER, *Inst. mil.*, p. 187. Les hipparques auraient reçu au début du règne d'Évergète, des tenures de 300 à 350 ar.; l'ilarque, moins élevé dans la hiérarchie, aurait eu un κληρος moindre. Mais le cas de Polémaïos, dans *P. Magd.*, 1, ne se concilie pas avec cette vue. Il se peut toutefois que la valeur des terres ait été prise en considération dans la détermination de la contenance des tenures, au moins de celles des officiers.

Un caractère commun à plusieurs de ces κληροι, c'est que, à la date où nous les connaissons (on ne peut dire quel en était l'état à l'origine; cf. le papyrus 7 de Fribourg en Brisgau), ils sont presque entièrement constitués de terres cultivables; les chiffres sont les suivants :

	Contenance totale	Σπόριμος	(Χέρσος)
31	153 1/2 1/8 1/16	145 1/2 1/8 1/16	8
32	314 1/2 1/4 1/8 1/16	288	26 15/16
33	341 1/2 1/4 1/8	329 1/2 1/8 1/16	12 3/16

Le κλήρος où la χέρσος est le plus étendue est aussi celui dont le loyer est le moins élevé à l'aroure; c'est probablement la conséquence d'un seul et même fait, la mise en valeur plus récente ou moins avancée de la tenure. On ne voit qu'une seule fois la χέρσος donner quelque produit (37, l. 13).

La terre cultivable est plus ou moinsensemencée selon la hauteur de la crue du Nil et des canaux et, par conséquent, selon les années; l'inondation peut être insuffisante ou excessive, cf. ce dernier cas dans 34 l. 26. Il en est tenu compte, non seulement dans la balance de l'exploitation agricole, mais encore pour le calcul du χωματικόν, cf. 30, n. 22-4.

Les ensemencements sont donnés d'après les rapports d'un même personnage, Achoapis, sur lequel cf. 30, n. 2. On sait qu'au II^e siècle ces indications pouvaient être de deux sortes: *P. Teb.* I, 67 et les textes analogues (cf. *ad loc.*, n. 5) nous ont appris à distinguer deux γενισμοί ou classements des cultures, l'un hypothétique, l'autre d'après les semences (ἐγ μὲν ὑποθήκης..., ἐγ δὲ τοῦ σπόρου...) Ici il s'agit du dernier; d'ailleurs, le premier ne s'explique que par l'existence d'un calcul théorique des revenus du Domaine, dont ne font pas partie les tenures militaires.

Les cultures qui se rencontrent dans nos textes sont: le froment, l'orge, les lentilles, la gesse, le lin, le fenugrec, l'oignon, la citrouille, la dourrah, sans compter le χόρτος. Mais il faut remarquer que les unes sont mentionnées comme grain, une autre comme χλωρά, d'autres à la fois comme l'un et comme l'autre. Parmi les premières se classent le froment, les lentilles, l'orge et la dourrah, à moins qu'il ne faille voir la paille des céréales dans le χόρτος de 37; le fenugrec forme la seconde catégorie; les autres espèces se placent dans la troisième classe. La distinction est expresse entre la graine et le fourrage de gesse dans 31, ll. 12 et 22, cf. 37, ll. 3-4; pour les autres plantes elle se déduit de leur mention dans la section des versements effectués par les fermiers ou dans celle des opérations sur les χλωραί. Il est évident que par χλωραί il ne faut pas entendre dans

ces textes les plantes fourragères seulement, mais encore toutes les tiges herbacées. Le lin, les lentilles, l'oignon, la citrouille n'apparaissent d'ailleurs comme grains que dans des mélanges où le froment est évidemment très prédominant, puisque dans les totaux ils sont toujours comptés comme froments; ce sont des grains mal criblés, leur mélange est dû probablement à la rotation des cultures, dont nous relevons une autre conséquence dans l'existence du froment et peut-être de l'orge des $\chi\lambda\omega\rho\alpha\acute{\iota}$ (36, l. 4), grain de l'année précédente qui a levé dans les soles plus récemment ensemencées en $\chi\lambda\omega\rho\alpha\acute{\iota}$. La classification des cultures que l'on trouve ici est assez différente de celle qu'ont fait connaître les *P. Teb.* I, où tout ce qui n'est pas gesse et $\chi\acute{\omicron}\rho\tau\omicron\varsigma$ est placé parmi les $\chi\lambda\omega\rho\alpha\acute{\iota}$, s'il ne l'est pas parmi les grains réunis sous le terme de $\sigma\acute{\iota}\tau\omicron\varsigma$ (*ibid.*, p. 363). Le mot $\chi\lambda\omega\rho\alpha\acute{\iota}$ est restreint alors au sens de fourrage ou de pâture.

Les indications que donnent nos textes sur les ensemencements ne se référant qu'à une seule année ne permettent pas de parler de la rotation des cultures; tout ce que l'on peut rechercher, c'est la proportion des surfaces encemencées en $\sigma\acute{\iota}\tau\omicron\varsigma$ et en $\chi\lambda\omega\rho\alpha\acute{\iota}$. Trois textes donnent les chiffres suivants :

	$\Sigma\acute{\iota}\tau\omicron\varsigma$	$\chi\lambda\omega\rho\alpha\acute{\iota}$	dont : lin
30	près de 60 0/0	près de 40 0/0	
31	plus de 55 0/0	plus de 38 0/0	plus de 8 0/0
32	près de 67 0/0	environ 32 0/0	

Il n'y a pas de terre en jachère.

Les fermiers qui cultivent les tenures sont en nombre variable et assez indépendant de la superficie du $\kappa\lambda\eta\tilde{\eta}\rho\omicron\varsigma$:

	Contenance en aroures.	Fermiers.	Contenance moyenne des fermes.
30	plus de 100	4	plus de 25 ar.
31	153 $1/2$ $1/8$ $1/16$	5	30 ou un peu plus
32	314 $1/2$ $1/8$ $1/16$	6 ou 7	50 ou 45 environ
33	341 $1/2$ $1/4$ $1/8$	10	34 —

Le taux des redevances à l'aroure est le même pour tous les fermiers d'une tenure; et d'après 37, l. 25, il semble que les différentes parcelles louées aux fermiers aient eu une égale superficie.

Les versements en nature effectués par les fermiers ont lieu de Phaménôth à Thôth, après la moisson, comme il est naturel. Il n'est fait mention d'aucune année entre ces deux mois. D'autre part, les encaissements sur les ventes de $\chi\lambda\omega\rho\alpha\acute{\iota}$ montrent qu'en l'an 2 l'ordre des mois était Choiak-Tybi; en l'an 3, Épeiph-Thôth; en une année inconnue, Pauni (?)-épagomènes. L'année employée ici doit être l'an fiscal, dont il faut alors chercher le premier jour entre Tybi et Phaménôth.

Parmi les renseignements d'ordre économique que nous devons à ces textes, se trouvent des conversions, qui traduisent en valeur de froment les versements faits en une autre nature ou en espèces, et les prix de vente des $\chi\lambda\omega\rho\alpha\acute{\iota}$. Les taux de conversion des céréales et fourrages sont les taux accoutumés : le rapport du froment à la gesse et à l'orge est de 1 : 1, 66, sauf dans 37, l. 13, où l'on trouve 1 : 1, 7; l'orge est venue sur la $\chi\acute{\epsilon}\rho\sigma\omicron\varsigma$. Les conversions de drachmes et oboles en froment se font toujours au pair, mais seulement quand il s'agit de la monnaie de cuivre (30, l. et n. 15). Des autres textes qui nous renseignent sur cette importante question, il faut retenir avant tout *P. Hib.* I, 99 (279 av. J.-C.) et 100 (267 av. J.-C.) et *P. Petr.* III, 80 a, col. II, l. 16, où l'artabe de froment est comptée à 2 dr. ou 2 dr. 1 ob. Le prix de l'artabe de froment aurait donc passé du double au simple entre 270 et 245 environ.

Les ventes de $\chi\lambda\omega\rho\alpha\acute{\iota}$ se font soit $\pi\rho\delta\varsigma\ \sigma\acute{\iota}\tau\omicron\nu$, soit contre espèces; mais puisque la drachme de cuivre et l'artabe de froment sont au pair, l'équivalent en froment doit être majoré de 10 0/0 ou environ ($\acute{\epsilon}\lambda\alpha\gamma\acute{\eta}$) lorsque la vente est $\pi\rho\delta\varsigma\ \acute{\alpha}\rho\gamma\acute{\upsilon}\rho\iota\omicron\nu$. Sous cette réserve, voici les prix réunis dans le même tableau :

	Gesse.	Lin. (art.)	Χότρος. (art.)	Citr. (art.)	Oignon. (art.)	Fenugr. (art.)
30	3 dr.					
	2 — 3 ob.					
	2					
33	4 dr.					
	3 —					
	6 art. 1/2					
	4 — 1/2	10				
35	4 art. 1/2?	10?				
36	4 dr. 1/2	16		16	16?	
37	4 dr. arg.	18	10			6
	2 — — 3 ob.		8 1/4 1/8			
	8 art.					
	6 —					
	6 — 1/2					

La seule taxe qui figure au compte est, on le sait, le *χωματικόν*, dont ces textes permettent une définition plus précise (30, n. 22); ils apportent aussi des détails sur les conditions de son paiement.

Vient enfin la question essentielle posée par ces textes. Leur caractère officiel paraît indéniable; il est difficile d'admettre que l'État ait été comptable sans avoir dirigé l'exploitation des tenures. On pourrait penser que le fait est normal et habituel dans les clérouchies, de même que ROSTOWZEW, *Kolonat*, p. 43, l'a suggéré pour les *δωρεαί*; mais cette hypothèse ne s'appuie sur rien. Il faut supposer ou que ces tenures ont fait retour au Domaine sans perdre le nom de leur possesseur antérieur, cf. *P. Hib.*, I, 75, que ce sont des βασιλικοὶ κληῆροι; ou tenir l'exploitation par l'État pour temporaire. Il se serait substitué au clérouque défaillant, comme dans *P. Magd.* 1; mais l'absence du clérouque est susceptible de causes diverses: il peut être éloigné de sa tenure non par ses voyages d'affaires seulement, mais aussi et surtout par les campagnes; et les années mentionnées dans nos textes sont précisément celles de la troisième guerre de Syrie.

Φ[αμε]ν^{ωθ} , ^κριθ(ῆς) νγ γ', σπέρμα πυρ(οῦ) ν , ^πυρ(ῶν) νδ / (πυρῶν) ρδ , κρ(ιθῆς) ν
 Φαρμοῦθι ι, πυρ(ῶν) μ · κθ, πυρ(ῶν) ο , σπέρμα π[υ]ρ(οῦ) ^ι / (πυρῶν) ρκ
 10 Ἐπειφ κγ, χλ(ωρῶν) (πυροῦ) κ · κθ, χλ(ωρῶν) (πυροῦ) κβ λ / μβ λ ^ι
 / πυρῶν Σ [ν δ λ] , κριθῶν νγ γ' α[ι] (πυρῶν) λβ / Σ [π γ λ]

Καὶ ἀπὸ χλω(ρῶν) πέπτωκεν (ἔτους) β, Τῦβι, ε · (ἔτους) δ, ^ι [Με]χίρ, ζς / ιβς, ἀλαγή α =
 αἱ πυρ(ῶν) ιγ λ γ' ^ι

Καὶ ἀβρόχου ὑπόλογος · β δ' ^ι [Γ] (ἀνά) γ ^ι ζ / [τ ζ γ] . (Λοιπὸν) ^{οε} [π ζ] β' . (Ἔνν)
 15 πέ(πτωκεν). (ἔτους) δ, Ἀθῦρ, χλ(ωρῶν) τιμῆς ξ αἱ χαλ(κοῦ) ξς - ε ^ι αἱ (πυρῶν) ξς δ
 (Λοιπὸν)
 η ξη = ... ^ι

Χλωρῶν διοίκησις. Ἀράκου μδ, (ῶν) γ.() β , (λοιπὸν) μ[β] · ^ι ῶν πρᾶσις
 [κ]ς (ἀνά) γ οη , ^ζ [δ] (ἀνά) βς ^{ης-ε} [α-ε] , β λ (ἀνά) β ^ι ε / [λ]ς ρας-ε · (ῶν)
 πέ(πτωκεν) (ἔτους) β, Τῦβι, [ε], Μεχίρ, ζς / ιβς, καὶ συν^ιμεμέτρηται
 20 Ἐπειφ, πυρ(ῶν) μβλ καθάρσεως... ^ι [...].εἰ
 εἰς τὸ βασιλικὸνς μβς / νε ^ι [(λοιπὸν)] μς ς-ε

Χωματικὸν (ἀρουρῶν) ρ , (ῶν) ἀβρόχου β , (λοιπὸν) ρη , κδς · (ῶν) ἀ(ρ)γ(υρίου) ιβ-ε ^ι [χα]
 α.... ιου ιβ χα.() δ ^ι [...] (les fibres sont arrachées)
 Fr. 4. ...α.τα Ἐπειφ, χαλ(κοῦ) . η / .. ^ι [...] (ἔτους) θ = ε . (Λοιπὸν) ε

L. 1 interl. : ις' ϕ, (ῶν) λ. — L. 7 : (πυρῶν) ηλ. — L. 8 fin : κρ(ιθῆς) κ. — L. 14 :
 (ἀνά) ς, ζ corrigé sur ζ, (λοιπὸν) ς. — L. 15, init. : πέ(πτωκεν) πε. — L. 17, après
 ῶν : γ λ, cf. n. ci-dessous. — L. 18, init. : πέ(πτωκεν) τ. (Dans un fragment non
 édité on trouve la ligature λ (ῶν) πέπτωκεν) — L. 20, après πυρ(ῶν) μβλ : ςε,

cf. n. ci-dessous. — L. 22 : (ἀρουρῶν) 𐤀, assez effacé ; après le second (ῶν) 𐤅, ἀ(ρ)γ(υρίου).

1-4. Première partie du texte : nom du clérouque ; contenance de la tenure, de la σπόριμος ; résumé du rapport d'Achoapis, cf. n. 2, sur l'ensemencement ; contenance des terres non inondées.

1. Daipatès, clérouque et probablement officier, cf. les textes suivants, au même endroit, bien que sa tenure ne soit peut-être pas très supérieure à 100 aroures, cf. cette même ligne, *in fine*, et le rapport de la σπόριμος à la contenance totale dans les autres textes, cf. p. 140. Daipatès est un nom iranien.

Interl. La superficie totale de la tenure est ajoutée après coup ; de même dans **31**, **33**.

2. Ἀφ' ὧν γράφει Ἀχῶπιδης κτλ. Ce personnage était peut-être identique à celui qui avait donné son nom à une νομαρχία, d'après *P. Petr.* II, 89 (a), l. 4, cf. III, 88, qui est relatif à une distribution à des fermiers ou possesseurs de κληῖροι ; et c'est probablement le même que le destinataire de *P. Petr.* III, 104, 105 et 106, qui concernent des tenures confisquées par le βασιλικόν. Ces trois derniers textes datent sans doute de l'an 4 d'Évergète I^{er} ; notre papyrus fait mention des années 2, 3, 4 et 9 d'un règne inconnu et porte au *verso* la date (ἔτους) η ; il remonte vraisemblablement aux premières années d'Evergète.

On trouve de fréquentes indications sur l'ensemencement dans les rapports de Tebtynis, *P. Tebt.* I, 60 et suiv. ; cf. notamment *ibid.*, 71, l. 10 et suiv., qui est contemporain des semailles et non postérieur d'un an.

2-3. L'état de la tenure de Daipatès se résume ainsi :

Contenance totale	[..]. 1/2 1/4 1/16		
— cultivable			100
— ensemencée en froment	55 1/2 1/8 1/16	}	
— orge	4		
— gesse	38		
— non atteinte par la crue		2 1/4 1/16	
		100	= 100

Le premier chiffre étant mutilé, il est impossible de calculer la superficie de la χέρσος, partie non cultivable, qui n'est jamais considérée dans ces comptes d'exploitation, sauf une fois, **37**, l. 13. L'ἄβροχος, au contraire, fait l'objet d'une déduction sur les redevances, cf. plus bas, l. 14. Noter que la gesse occupe près des 2/5 de la surface productive.

4-8. Deuxième partie : calcul des redevances dues par les fermiers ; noms

des fermiers, redevance totale, taux de la redevance à l'aroure, prêts de semences, total de la redevance et des prêts.

Le nombre des fermiers est ici de quatre.

5. Le chiffre τ est un chiffre d'artabes, calculé en froment, suivant l'usage et comme le montrent au surplus les nombreuses conversions de ces textes.

Ἐπιχα() γ. Cette abréviation se rencontre au même endroit dans **33**, sous la même forme, et dans **37**, col. 1 (cf. introd. à ce texte), sous la forme ἐπιχα. (), soit avec une lettre de plus qui n'est pas un ρ, sans quoi l'on pourrait penser à ἐπιχαρπία; il n'est pas douteux en effet que ce chiffre ne représente le produit à l'aroure de la tenure : 100 aroures de σπόριμος à 3 art. donnent les 300 artabes ici indiquées; et la déduction de l'ἄβροχος est calculée au même taux de trois artabes à l'aroure, cf. l. et n. 14.

Le taux est le même pour toute la tenure et tous les fermiers.

6. Καὶ τὰ δεδομένα σπέρματα. Ces « dons » sont en réalité des prêts, puisqu'ils sont ajoutés aux redevances et portés au débit des fermiers; cf. la balance ci-après, n. 14. Ici les semences sont prêtées à un seul fermier, peut-être sur sa propre récolte, comme le fait soupçonner **37**, l. 3-4 : καὶ εἰς σπέρμα δανεῖσθαι. Sur l'emploi des mots διδόναι et σπέρματα pour les prêts, cf. *P. Magd.* 12, l. 5. Noter la variante du nom du fermier Phapsôtis.

8-11. Troisième partie : état des versements en nature faits par les fermiers, sans distinction entre ceux-ci, par ordre chronologique. La graine de froment σπέρμα πυροῦ est distinguée du froment proprement dit; il y a aussi du χλωρῶν πυρὸς, c'est-à-dire du blé qui a levé parmi les fourrages, ici la gesse, par suite de la rotation des cultures. Ces versements sont ceux des grains uniquement : froment et orge, cf. les ensemencements, l. 3; les fourrages font l'objet d'une autre section, cf. n. 12. Le détail des livraisons se résume ainsi :

	Froments	Orge
Phaménôth, le .	50	53 1/3
	54	
Pharmouthi, le 10	40	120
— , le 29	70	
	10	
Épeiph, le 23	20	42 1/2
— , le 29	22 1/2	
Totaux		266 1/2
Conversion de l'orge en froment		32
Total général		298 1/2

Les versements ont lieu dans tous nos textes à partir de Phaménôth; on

sait que sur la fin du règne d'Évergète la moisson avait lieu en Mécheir et Phaménôth (*P. Magd.* 12, n. 3); la date extrême des livraisons est le mois de Thôth, dans 37, l. 20.

12-13. Quatrième partie : produits de la vente des *χλωραί*. Cette section a un caractère assez particulier ; c'est ce que nous appelons un compte de caisse ; seul le produit touché, en espèces ou en nature, sur la vente des *χλωραί* y est porté. On revient plus bas, dans la section : *χλωρῶν διοικήσεις* (ici, ll. 17-22), sur le détail des opérations. Bien que le compte d'exploitation ne concerne qu'une année, la vente des fourrages se répartit sur plusieurs : ici il n'y a de versement qu'en l'an 2 et en l'an 4. Les chiffres se rapportent à des drachmes et oboles, converties finalement en froment pour permettre le compte général.

/ ιβ' ἀλαγή α = / ιγ' =. Les versements ont eu lieu en monnaie de bronze, d'où l'agio bien connu, d'environ 10 0/0. Versements : 5 + 7. 3 = 12. 3; agio 1. 2 = 13. 5; conversion : 13 art. 1/2 1/3.

14. Cinquième partie : déduction pour la superficie non inondée. Noter l'emploi du genre *ὑπόλογος*. La déduction se fait ici au taux de 3 art. à l'aroure ; cf. ll. 3 et 5.

β δ' ις' (ἀνά) γ ζ. Le produit est exactement 6,9375 pour lequel le scribe a écrit 7, ζ, d'ailleurs corrigé sur ζ.

/ ιθ γ'. Ce total ne s'explique pas par une faute de calcul ; dans l'addition du produit de la vente des fourrages au montant de la déduction, 13 1/2 1/3 + 7 donne bien 20 1/2 1/3, mais cette erreur de 1 1/2 ne se retrouve pas dans le *λοιπόν* suivant ; comme on va le voir, le chiffre à porter ici était en réalité 319 1/3, τιθ γ'.

(Λοιπόν) σε β'. Ce reste, qui fait corps avec le calcul de l'ἀβρόχου ὑπόλογος, constitue en réalité la sixième partie du compte et une première balance.

Il signifie : reste dû sur les redevances et prêts ; le compte suivant l'établit :

<i>Compte des fermiers.</i>			
	Doit		Avoir
Redevances	300	Redevances versées	298 1/2
Prêts	95	Vente des fourrages	13 1/2 1/3
Total	395	Déduction de l'ἀβρόχος	7
	319 1/3		319 1/3
Reste dû	75 2/3		

Si nous revenons sur les chiffres corrigés, mais encore lisibles, nous voyons, pour nous en tenir au plus intéressant, que le total qui précède (*λοιπόν*) était τζ γ' et comprenait le chiffre (inexact) des redevances livrées plus celui

des ventes de $\chi\lambda\omega\rho\alpha\acute{\iota}$ et celui de la déduction pour $\alpha\beta\rho\sigma\chi\omicron\varsigma$: $[[286 \frac{1}{2}]] + 13 \frac{1}{2} \frac{1}{3} + 7 = [[307 \frac{1}{3}]]$. Il devait être corrigé en un total voisin : $319 \frac{1}{3}$; mais de ce nombre seuls les trois derniers chiffres $\iota\theta \gamma'$ ont été reportés par le scribe du brouillon sur le compte.

15-16... ($\delta\omega$) || $\pi\acute{\epsilon}(\pi\tau\omega\kappa\epsilon\nu)$... La première balance du compte est suivie d'une seconde, postérieure à Athyr an 4, qui réduit encore le $\lambda\omicron\iota\pi\acute{\omicron}\nu$. On touche pour vente supplémentaire de $\chi\lambda\omega\rho\alpha\acute{\iota}$ 60 dr. versées en argent puisqu'elles sont converties par la formule $\alpha\acute{\iota} \chi\alpha\lambda(\kappa\omicron\upsilon)$; l' $\acute{\alpha}\lambda\alpha\gamma\acute{\eta}$ les porte à $66.1 \frac{1}{2}$; puis elles sont reconverties en 66 art. $\frac{1}{4}$ de froment et déduites du premier $\lambda\omicron\iota\pi\acute{\omicron}\nu$ $75 \frac{2}{3}$; elles laissent un reste de 9 art. $\frac{1}{3} \frac{1}{12}$.

Les barèmes de conversion d'espèces en froment ou réciproquement étaient sans doute dressés pour la monnaie de cuivre.

17-22. Septième partie : opérations sur les $\chi\lambda\omega\rho\alpha\acute{\iota}$; elle donne le détail des ventes, dont les encaissements ont déjà été indiqués ll. 12-3 et 15. L'expression $\chi\lambda\omega\rho\acute{\omega}\nu \delta\iota\omicron\iota\kappa\eta\sigma\iota\varsigma$ est connue par *P. Tebt.* I.

La seule $\chi\lambda\omega\rho\acute{\alpha}$ est ici un fourrage, la gesse, cf. n. 2-3; voir **31**, n. 20. La quantité disponible, sinon récoltée, est de 44 art., la quantité à vendre de $4[2]$; 2 art. sont déduites pour $\gamma \text{ } \text{Z}$ ().

Cette abréviation reparait sous la même forme dans **35**, l. 15, **36**, l. 7 et **37**, l. 3; elle semble précédée de $\chi\lambda\omega(\rho\acute{\omega}\nu)$ dans **33**, l. 23, et dans **31**, col. II, l. 21 ($\chi\lambda.$). Il est probable qu'il s'agit d'une taxe levée en nature sur les $\chi\lambda\omega\rho\alpha\acute{\iota}$; elle est versée en gesse dans presque tous les cas, en gesse et en foin dans **37** (on ne peut faire état de **31**). Le montant est de 2 art. sur 44 (**30**), $5 \frac{1}{2} \frac{1}{4} \frac{1}{8}$ sur $91 \frac{1}{8}$ (**33**), $2 \frac{1}{4}$ sur $20 \frac{1}{2} \frac{1}{4} \frac{1}{8}$ (**36**); les chiffres sont mal conservés dans **35**, $14 \frac{1}{8}$ sur $141 \frac{1}{2} \frac{1}{4} \frac{1}{8} \frac{1}{16}$ (gesse) et 4 sur $42 \frac{1}{2} \frac{1}{4} \frac{1}{8}$ (foin) (**37**); dans le premier cas, le taux serait donc aux environs de $4 \frac{1}{2} \frac{0}{0}$; dans le second, de $6 \frac{0}{0}$; dans les trois derniers, de $10 \frac{0}{0}$; si le taux est relatif à la quantité disponible, il n'est donc pas constant. Considère-t-on la superficie ensemencée en $\chi\lambda\omega\rho\alpha\acute{\iota}$, elle n'est connue que dans **30**, **31**, **33**, où elle est respectivement de 38 aroures, 71 ar. $\frac{1}{8}$, 91 ar. $\frac{1}{2} \frac{1}{8}$; la taxe est de : 2, $2 \frac{1}{2} \frac{1}{4} \frac{1}{.}$, $5 \frac{1}{2} \frac{1}{4} \frac{1}{8}$; cette recherche ne donne pas plus de résultat que la précédente. Or, l'abréviation est formée de deux parties : γ , nettement séparé du sigle suivant, et ce sigle, dont la première lettre paraît bien être un υ ; et l'on pense naturellement à une taxe nommée $\tau\rho\acute{\iota}\tau\eta$... ou $\tau\rho\iota$ ().

17 fin-20. Ventes de $\chi\lambda\omega\rho\alpha\acute{\iota}$, introduites par les mots $\delta\omega \pi\rho\acute{\alpha}\sigma\iota\varsigma$:

[2]6 art.	à	3 dr.	78
7 $\frac{1}{2}$		2 .3	18 .4 $\frac{1}{2}$
2 $\frac{1}{2}$		2	5
Totaux		[3]6	101 .4 $\frac{1}{2}$

19-21. Compte de caisse qui reproduit d'abord la l. 13, avec une légère différence (la date (ἔτους) δ, devant Μεγίρ est omise); suit l'indication d'une livraison qui n'est pas πρὸς ἀργύριον, mais πρὸς σῖτον: καὶ συνμεμέτρηται... Elle se monte à 42 art. $1/2$ de froment encaissées pour 42 dr. 3 ob. Le total des versements s'élève donc à $12. 3 + 42. 3 = 55$, et sur $101. 4 \frac{1}{2}$ il reste à encaisser $46. 4 \frac{1}{2}$; on peut donc suppléer (λοιπόν) dans la lacune qui précède ce dernier chiffre.

20. La κάθαρσις est encore mentionnée dans **31**, *annotation marginale*, et dans **38 e**, qui a le même caractère. C'est donc ici le seul passage de toute cette série, où elle intervienne normalement dans le corps du texte; le mot est précédé d'un autre, non déchiffré, et celui-ci d'un sigle, cf. N. C., dans la composition duquel semble bien entrer πέ(πτωκεν), mais dont nous n'identifions pas les autres éléments; en fait les 42 art. $1/2$ sont comptées au pair pour 42 dr. 3 ob.; on pourrait supposer que rien n'en était déduit pour κάθαρσις et que le texte mentionnait ce détail; mais partout ailleurs la conversion a eu lieu au même taux, sans que l'on rencontre aucune indication relative à la κάθαρσις.

22-4. Huitième partie, relative à l'impôt du χωματικόν. Il n'excluait pas certains versements pour les travaux faits aux digues, cf. **36**, col. II, l. 18, et peut-être ici même, l. 24, *init.*, faut-il lire χόματα: μ est possible; le début du mot est illisible. Payé en espèces, le χωματικόν était calculé ici, non sur la contenance des tenures (*P. Petr.*, III, 109, p. 273), mais sur celle des terres atteintes effectivement par la crue, ce qui explique les variations annuelles signalées *ibid.*; cf. **36**, l. 16, **38 h**, l. 4, et *k*, ll. 2-3; ici des 100 aroures de la σπόριμος on déduit 2 aroures (pour $2 \frac{1}{4} \frac{1}{16}$) d'ἄβροχος. Le taux, qui était d'1 ob. à l'aroure en l'an 34 de Philadelphie (*P. Petr.*, III, 108) est ici d'1 ob. $1/2$. Il est probable que le χωματικόν est une taxe d'entretien des digues et de réparation après l'inondation; des expressions comme τὰ ἔργα τῶν χωμάτων (**36**, col. II, l. 18) désigneraient des travaux plus importants.

Le χωματικόν est payé en espèces, partie en argent, partie en cuivre; la division se fait souvent par moitié, ici, par ex., mais il n'en est pas toujours ainsi (**38**, *h*, l. 4); le paiement en cuivre entraîne naturellement une ἀλλαγή, du taux habituel de 10 0/0 environ; cf. **36**, l. 20.

23. Le χωματικόν étant calculé, les paiements sont enregistrés et la balance faite dans les lignes suivantes. Les paiements pour le χωματικόν d'une année s'échelonnaient sur plusieurs: ici, le compte d'exploitation concerne l'an 2 d'Évergète au plus tard (l. 12); le premier (λοιπόν) est postérieur à Mécheir, an 4 (*ibid.*); mais le dernier paiement pour χωματικόν est de l'an 9 (l. 24).

/ ἀργυρίου ρι. 4 ... [. (ῶν) (πέπτωκεν).]
 (ἔτους) β, Τῦβι, ιγ =, (ἔτους) γ, Με[χειρ?
 Καὶ σῖτος μεμέτρηται[
 Ἐπεὶφ, πυρ(ῶν) 4 δ' [
 30 (λοιπὸν) ἀργυρίου κ[
[
 Ἐπεὶφ β / γ[

Χωματικὸν (ἀρουρῶν) ρ [ν (ῶν)]
 πέ(πτωκεν). Παχῶν[
 35 Ἐπεὶφ, δ χ.[
 χαλ(κοῦ?)
 (λοιπὸν) ς = c, ἀλ[αγή?
 (ἔτους) δ, Φαμενώθ, χα(λκοῦ?) ια - .]

En haut, à droite, un peu obliquement et finissant sur 32 :

Κάθαρσις · Φαρμοῦθι δ̄, (πυρῶν) ζ 4 · κ̄ (πυρῶν) αῖ 4 γ'.

L. 2, après κωμογραμματαὺς : τ ou π. — L. 3 : (ἄρουραι) κ. — L. 13 : λι(νο)-
 πυρ(ῶν) λ̄ πυρ. — L. 16 : (ἔτους) β, β corrigé sur γ. — L. 19 : (λοιπὸν) est peut-
 être écrit ρον.

L. 20, *fin* : peut-être λιν[ου]. — L. 21 : γ̄., probablement le même sigle que
 dans 30, l. 16, mais très mutilé. — L. 34 : (ῶν)] || πέ(πτωκεν) ρ.

1-2. Τέρτον Πετεχῶνς est un nom de lieu ; cf. *B. G. U.* II 552 II, 9 ; et
 553 II, 10 : Τέρτον Πετοχνούβεως ; 557 II, 6 : Τέρτον Πεγμῶεως ; 557 II, 10 : Τέρτον
 Ψεακή ; 553 B III 16 : Τέρτον Ψεμβή ; et *P. Amh.* II 107 : Τέρτον Ἐπᾶ, tous dans
 l'Héracléopolite, sauf le dernier, situé dans l'Hermopolite. Νισεύς est alors un
 nom géographique, lui aussi. Après η[.], l. 1, il n'y a pas place pour plus d'une
 lettre ; après κωμογραμματαὺς, l. 2, on peut placer un nom de 4 ou même 5
 lettres. Nous proposons de restituer : ἥ[ς] en supposant que Niseus et Terton

Pétéchôn sont deux ἐποίκια d'une seule et même κόμη; le nom du comarque aurait été omis : Niseus et Terton Pétéchôn, dont le comarque est (X.), fils d'Haryôtès et le cômogrammate [Y.], fils d'Hôros.

3-4. Indications générales sur la tenure : c'est celle de l'ilarque Antiphanès.

Contenance totale :	153 1/2 1/8 1/16
σπόριμος	145 1/2 1/8 1/16
χέρσος (non mentionnée)	8 aroures.

Il n'y a pas d'ἄροχος, cf. n. 19.

Ensemencement :

Froment	[74 1/2 1/16]
[Gesse]	43 1/2 1/4
Lentilles	15
Lin	12 1/4 1/8
Total	145 1/2 1/8 1/16

4. [...ἀράχου] $\mu\gamma \zeta \delta'$, suppléé d'après les ll. 12 et 15.

5-9. Mention des fermiers et indication des redevances et prêts de semences. Le total des redevances est de 800 artabes; le taux est un peu supérieur à $5 \frac{1}{3}$ à l'aroure; il n'est pas indiqué dans le texte tel qu'il nous est parvenu. Le nombre des fermiers est de cinq.

7. Il faut évidemment entendre, bien qu'il soit impossible de le lire : τὰ δεδομένα σπέρματα. Les semences prêtées étaient de deux espèces. Leur total était sans doute de 157 et c'est bien 7 en effet qu'on lit au début de la l. 8.

8. Noter la déduction, unique dans toute cette série de textes; elle a diminué peut-être la somme due par les fermiers.

9-16. Versements opérés par les fermiers :

	Froments	Gesse
Phaménôth	?	
Pharmouthi, le 9	286 1/2	
— le 10	{ 100	
	{ 6	
Pauni, le 22		32
Épeiph, le 11	3 1/2	
— le 12	1 1/2 1/4	
Mésorè, le 15	2 1/2	

Les lacunes du texte sont considérables; si nous savons par les totaux qu'il

n'y a pas eu d'autre versement de gesse, nous devons accepter sans pouvoir le vérifier le total des froments :

	738 1/4
Conversion de la gesse	19 1/6
Total	757 1/3 1/12

12. Σπέρμα ἀράκου. On recueillait une partie des grains de gesse, évidemment pour les ensemencements; le reste était récolté comme $\chi\lambda\omega\rho\acute{\alpha}$.

13-14. Λι(νο)πυρ(ῶν), λινοφα(κοῦ) πυρ(οῦ), froment mélangé de lin et de lentilles et de lin à la fois.

16-19. Encaissement du prix des $\chi\lambda\omega\rho\acute{\alpha}$ vendues. Le détail n'en est pas tout à fait clair. Avant toute correction par le scribe, la différence entre les totaux de πυρός des ll. 18 et 15 est de $842 \frac{1}{12} - 757 \frac{1}{3} \frac{1}{12} = 84 \frac{2}{3}$; on doit donc avoir, l. 18, puisque le taux de conversion est constant, 84 dr. 4 ob., ce qui se vérifie, et 84 art. $\frac{2}{3}$: le δ de ce dernier nombre est lisible, les traces subsistantes conviennent à π et nous pouvons suppléer $\frac{2}{3}$, β' , dans la lacune qui suit les unités. Le total des encaissements successifs est de 76 dr. 4 ob. et la différence de ce chiffre et de 84.4 représente l'ἀλαγή: 8; le chiffre biffé de l'ἀλαγή, qui paraît avoir été 5.5, représente donc une erreur indépendante et antérieure; mais le chiffre rectifié est 8 dr. $\frac{1}{2}$ ob. D'autre part, après correction, le total de la l. 18, qui se lit $845 \frac{1}{4}$, doit être $845 \frac{2}{3}$ qui donne avec $757 \frac{1}{3} \frac{1}{12}$ une différence de $88 \frac{1}{4}$; or le total des encaissements, ἀλαγή comprise, corrigé, est de 88 dr. 1 ob. $\frac{1}{2}$ et on lit bien aussi la correction de 4 en 8 dans le chiffre de la conversion en froment. L'origine des corrections paraît être une addition de 3 dr. 1 ob. ou plus dans l'interligne 16-17; d'après les différences entre les chiffres corrigés et non corrigés de la ligne 18, elle doit être de 3 dr. 3 ob. $\frac{1}{2}$, moins l'ἀλαγή; or l'ἀλαγή de pareille addition est sensiblement de 2 ob. et c'est exactement d'autant que le chiffre de l'ἀλαγή nous semblait trop fort.

19. La section καὶ ἀβρόχου ὑπόλογος disparaît faute d'ἄβροχος. Il reste dû 72 art. $\frac{2}{3}$; ajoutées au total $845 \frac{1}{4}$, elles donnent une somme de redevances et prêts égale à $917 \frac{1}{2} \frac{1}{3} \frac{1}{12}$. Le chiffre probable était cependant 957, cf. n. 7 et 8. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a une déduction à la l. 8. La balance ne s'établit qu'à 40 art. près.

20-*fin*. La col. II insérée entre 31 et 32, à la hauteur de la l. 10 de la col. I, n'a pu y être placée qu'après coup; cf. 36, col. II. Dans les textes où les sections analogues figurent au bas d'une colonne, il y a parfois une légère différence dans l'encre et le volume de l'écriture, sinon la main. Mais ce n'est pas le cas pour 37, où la $\chi\lambda\omega\rho\acute{\omega}\nu$ διοίκησις occupe toute une colonne.

20. Peut-être faut-il lire $\chi\lambda\omega\rho\acute{\omega}\nu$ corrigé sur $\chi\omega\mu\alpha\tau\iota\kappa\acute{\omega}\nu$. Du moins n'est-il pas douteux que toute la section 20-33 concerne les $\chi\lambda\omega\rho\acute{\alpha}$; nous y voyons figurer non seulement la gesse, mais aussi le lin, qui n'était pas récolté uniquement

pour sa graine (cf. plus haut les ll. 13-14), et dont les tiges étaient classées parmi les $\chi\lambda\omega\rho\alpha\iota$ comme les fourrages ; cf. encore sur ce point **37** ; le même fait se remarque pour la gesse, cf. l. 12. Au II^e siècle, les $\chi\lambda\omega\rho\alpha\iota$ ne comprennent que la gesse et le foin (*P. Tebt.* I, p. 563) ; mais à Tebtynis le terroir ne portait pas de lin et surtout les terres produisant la gesse et le foin sont réunies dans une même catégorie, parce qu'on en usait comme pâturages.

22-27. Toutes ces lignes sont extrêmement effacées, et l'on n'y retrouve guère que le squelette du compte (cf. **30**). Noter toutefois le paiement en argent, qui n'entraîne pas d' $\acute{\alpha}\lambda\alpha\gamma\eta$ (cf. **37**).

27. Cf. ci-dessus l. 16-7.

31-2. Il a dû y avoir des paiements complémentaires après le calcul du premier ($\lambda\omicron\iota\pi\acute{\omicron}\nu$) ; c'est peut-être l'origine de la correction, interl. 17-8.

33 *fin*. Dernière section. Calcul très mutilé du $\chi\omega\mu\alpha\tau\iota\kappa\acute{\omicron}\nu$ (cf. **30**). Il n'a pu y avoir de déduction pour $\acute{\alpha}\beta\rho\sigma\chi\omicron\varsigma$; cf. ci-dessus n. 3-4.

Annotation marginale. Sur la $\kappa\acute{\alpha}\theta\alpha\rho\iota\varsigma$, cf. **30**, n. 20. On ne sait si cette mention se réfère à **31** ou à **32**. Les jours de versements ne correspondent à aucun de ceux qui sont conservés dans ces textes.

32. TENURE DE L'HIPPARQUE SÔSILLOS

GHÔRAN 30, 2.

Inv. 290.

ÉVERGÈTE I^{er}.

19 × 16

CE texte fait immédiatement suite au précédent ; cf. **31**, *annot. marg.* Il est très endommagé à droite, incomplet à sa partie inférieure.

$\delta \epsilon$
 Σωσίλλου ἰππάρχου τη ϵ δ'ή $\epsilon\zeta$, ὧν σπορίμου Σπη ,
 ἀφ' ὧν γράφει Ἀγοῶπις ἐσπάρθαι πυρῶν ...γ',[
 / Σνβ ϵ , ἀβρόχου λε ϵ / Σπη.

Πᾶσις Ὀρου, Θεοθραῖος Ἀσφέως, Ὀρου υἱός, Πᾶσις [...]...
 5 Ἐλιπων Ὀνώφριος, Θεοτ.....
 Καὶ τὰ δεδομένα σπέρμ[ατα]... Ὀρου πυροῦ ρμ....
 ἀράκ(ου) .. αι...[
 ::

Φαμενώθ $\overline{\kappa\epsilon}$, κριθ(ῶν) ρξζ β'
 10 Φαρμοῦθι $\overline{\zeta}$, πυρ(ῶν) υια ϵ , κριθῶν κζ, σπέρμα πυρ(οῦ) ρ · $\overline{\kappa\zeta}$, σπ.
 Παχῶνς $\overline{\theta}$, σπέρμα πυρ(οῦ) νθ, χλωρῶν πυρ(οῦ) νη / ριζ / πυρ(ῶν) φμα ϵ ...]
 Ἐπειφ , κριθ(ῶν) Σ
 κριθ(ῶν) ρϩγ β' αἰ πυρ(ῶν) $\overline{\sigma\lambda}$ $\overline{\omega\phi\delta}$ β' $\overline{\rho\delta\epsilon}$
 $\overline{\rho\phi\zeta}$ $\overline{\zeta}$ / $\overline{\psi\chi\eta}$ β'

Καὶ εἰς τὴν Ἡρακλείτου τραπέζην πέπτωκεν ἀπ[$\overline{\delta}$] $\overline{\chi}$ λωρῶν
 15 Παῦνι, ξ, ἐπαγο(μένων) .[$\overline{\theta = \kappa}$] αἰ (πυρῶν?)...! ...[
γ $\overline{\lambda\iota}$

Καὶ τῆς ἀβρόχου ὑπόλογος λε ϵ ἀν(ἄ) β...! $\overline{\rho\alpha}$.! / ...
 (Λοιπὸν) β $\overline{\iota\beta}$ /

L. 13 : $\overline{\rho\phi\zeta}$ $\overline{\zeta}$, $\overline{\zeta}$ est un γ' corrigé à l'aide d'un trait horizontal inférieur.

1-4. Tenure de l'hipparque Sôsillos.

Contenance totale :	314 1/2
σπόριμος	288
χέρσος (non indiquée)	<u>26 1/2</u>

Le détail des ensemencements manque; *κριθή* doit être suppléé l. 2 d'après les ll. 9 et suiv.; la gesse, l. 7, était parmi les *χλωραί*. L'*ἄβροχος* s'élève à 35 ar. 1/2, cf. l. 17, la superficie ensemencée est donc de 252 ar. 1/2.

4-9. Indications relatives aux redevances et aux prêts, très incomplètes; le texte est très mutilé; de la l. 17 on peut déduire que le taux du fermage était de plus de 2 art. 1/2 à l'aroure. Nombre des fermiers: 6, peut-être 7.

9-14. Versements faits par les fermiers. Le texte est mutilé à la fin de la l. 10; la fin de la l. 11, incomplète, soulève même dans l'état actuel des difficultés arithmétiques: si le total des froments égale, comme nous croyons le lire, $\psi\mu\alpha \underline{\underline{\zeta}}$, 541 1/2, il est déjà inexact rien qu'avec les chiffres conservés ll. 10 et 11; s'il faut lire $\psi\mu\alpha \underline{\underline{\zeta}}$, ce qui est moins probable, il y a une faute de calcul dans le total général des versements, déjà corrigé. Écartons provisoirement le total partiel 541 1/2, les versements sont:

	Orges	Froments
Phaménôth, le 25	166 2/3	
Pharmouthi, le 7	27	441 1/2
—, le 26		100
Pâchôns, le 9		[30]
—		59
—		58
Épeiph	200	
Totaux	<u>393 2/3</u>	<u>(658 1/2)</u>
Conversion en froment		236 1/6
Total général		<u>894 2/3</u>

Il faut donc suppléer à la fin de la l. 10 $\sigma\pi\acute{\epsilon}[\rho\mu\alpha \pi\upsilon\rho\omicron\upsilon \lambda$; et l'on peut faire une contre-épreuve: si l'on additionne tous les chiffres de froment de la l. 10, y compris ce supplément, on obtient 541 1/2, le total insuffisant de la fin de la l. 11; le scribe avait d'abord oublié, le total partiel 117, l. 11; l'erreur devait être corrigée dans la fin de la ligne, qui est perdue.

11. *Χλωρῶν πυροῦ*. Blé de l'année précédente qui a levé parmi les *χλωραί*.

13. Le versement de l'orge en Épeiph avait d'abord été omis dans le total; les chiffres ont été corrigés dans l'interligne; mais la conversion des orges n'a pas été faite au même taux, sans que nous voyions la raison de ce fait. La différence entre les deux produits de la conversion n'est que de 40, celle du

total général corrigé et du total général primitif est de 126 ; on ne retrouve pas les éléments du total erroné $768 \frac{2}{3}$, même en supposant une omission ; c'est sans doute une pure et simple faute. Dans le total définitif, les chiffres $\rho\delta$ sont écrits sur un autre, qui est un η , et répétés pour plus de clarté immédiatement à droite, ainsi que celui de la fraction, qui semble d'ailleurs ici être plutôt α que β . Le scribe s'était borné à ajouter après le calcul de la conversion 40 à $768 \frac{2}{3}$, ce qui donnait $808 \frac{2}{3}$, $\omega\eta \beta'$; puis, il a corrigé l'erreur contenue dans le premier total, égale à 86 ; d'où $894 \frac{2}{3}$.

14-17. Encaissements des ventes de fourrages. La mention de la banque d'Hèracleitos, et d'une banque en général, est unique dans cette série de textes.

16. $\bar{\lambda}$ reste incompréhensible dans l'état du texte.

17. Déduction pour $\alpha\beta\rho\sigma\chi\omicron\varsigma$, cf. l. 3 et n. 4-9. Les chiffres sont en partie peu lisibles, en partie effacés ; ils permettent de voir que la redevance à l'aroure était supérieure à $2 \frac{1}{2}$, inférieure à $2 \frac{1}{2} \frac{1}{8}$.

Le total de la fin de la ligne commence peut-être par un Φ ; la vente des $\chi\lambda\omega\rho\alpha\iota$ aurait alors produit moins de 999 — $(894 + 91 =) 985 = 14$ drachmes.

18 ($\Lambda\omicron\iota\pi\acute{\omicron}\nu$). Le premier chiffre à gauche peut être un τ , ce qui est invraisemblable, ou un ξ . On ne peut reconstituer le compte, mais le total des versements et des déductions dépasse déjà le montant des redevances, si on calcule celui-ci à 3 art. à l'aroure, ce qui est certainement exagéré (n. 17) ; il faudrait que les prêts de semences eussent été considérables, ce qu'ils ne sont jamais, et les quantités dues par les fermiers au moins supérieures à $985 + 302 \frac{1}{2} = 1287$ art. $\frac{1}{2}$, pour que le $\lambda\omicron\iota\pi\acute{\omicron}\nu$ fût de 302 art. $\frac{1}{2}$. Le chiffre probable du $\lambda\omicron\iota\pi\acute{\omicron}\nu$ est donc $62 \frac{1}{12}$. Les lacunes des ll. 5-8 et 14-15 empêchent de reconstituer le compte.

19. Quelques lettres illisibles, qui commençaient probablement les $\chi\lambda\omega\rho\acute{\omega}\nu$ $\delta\iota\omicron\iota\kappa\eta\sigma\iota\varsigma$. Le papyrus est tronqué.

33. TENURE D'UN HIPPARQUE

GHÔRAN, 30, 4.

Inv. 291.

ÉVERGÈTE I^{er}.

31 × 15

Frag. 1

Fr. 2

Fr. 3.

..... τμα ← δ'ή (ων)
 ἰππάρχου σπορίμου
 'ἀφ' ὧν γράφει Ἀγοῶπις ἐσπάρθαι πυρῶν ρϱγ Λ δ', ἀράκ(ου) ϱαῖή ,
 λίνου Λ / Σπε δ'ή , ἀβρόγου μδ δ' ἰϱ' / τκθ Λ ἡ ἰϱ' :

Πᾶσις Ἀρυώτου, Ἀρμιῦσις Ἀρυώτου, Τ[σ]εχοῦπις Ὠρου, Ὠῖρος Πάσιτος,
 5 Θοτομμοῦς Φαρέμφιος, Πᾶις Θοτέως, Σεμ[θ]ε[υ]ς Σεμθέως, Πτολεμαῖος
 Φ...φιος, Τμαῶς Ἀσφέως, Παγῆς Θοθορ[τ]αίου Ἄω, ἐπιχ[ι]α() ε γ'ή
 Καὶ τὰ δεδομένα σπέρματα Πάσιτι Ἀ[ρ]υώτου πυρ(ων) Σλ, ἀράκ(ου) πγ'
 αἰ (πυρῶν) ^{Σπ}ν / εἰς τὴν σκ[η]κο[ρ]· πυρ[ῶ]ν(?) κ / τ / Βρ 1.
 ...τωνσ... ιε (1).θ :

10 [Φαμ]ενῶθ κῆ, πυρ(ων) τλζ · λ, σπ[ε]ρμα πυρ(ου) Σοβ Λ :
 [Φαρ]μοῦθι ζ, πυρ(ων) Σιγ · ι, πυρ(ων) τ[ε]μη δ' · κθ, πυρ(ων) ϱαῖα δ' Λ
 λ, πυρ(ων) Σνδ Λ : / Ἀμζ δ'

Παχώνς ι, σπέρμα πυρ(ου) ο, πυρῶν βκ δ' . . . δ' η'
 / πυρῶν : Αψοβ []

15 Καὶ ἀπὸ χλωρῶν πέπτωκεν : (ἔτους) β, Χοίαχ, : πε · Τῦβι, λε / ρκ ·
 (ἔτους) γ, Ἐπίφ, λ · Θῶυθ, : μ / ο / ρφ, ἀλ[α]γῆ ι.σ.Ϟ/[
 εἰς τὸ λ() .ευτικόν σεϞ : / : λδς- :
 α[ι]π[υρ(ῶν)] : : ρλδ' β' : / ΑΤ[

Fr. 5 Ἀβρόχου : [] : γ' ἥ (ῶν) Σμ : [.]β' ο Σιδ []
 20 : (λοιπὸν?) .. Βρκα γ' ὑποτ... : []

^δ
 :ξ' κη

..... :
 : ὶων διοίκησις. Ἀράχ(ου) ρα ἥ, λίνου Λ . (ῶν)
 χλω(ρῶν?) : γ () ε Λ δ' ἥ. (Λοιπὸν) · λίνου Λ, ἀράκου πε δ'. ῶν πρᾶσις Fr. 4
 ἀρ[άκ]ου ν (ἀνά) δ Σ, ι (ἀνά) γ λ / (ἀρταβῶν) ξ, ϞΣλ.
 . : πρὸς σῖτον, ε (ἀνά) (πυρῶν) ϞΛ λβ Λ, κ δ' (ἀνά) δ Λ ρα ἥ :
 25 : λίνου Λ (ἀνά) (πυρῶν) ι ε / (ἀρταβῶν) ρ. : (ῶν) (πέπτωκεν) · (ἔτους) β,
 Χοίαχ, πε · Τῦβι, [λε / ρκ] ·
 : (ἔτους) γ, [Ε]πίφ, λ · Θῶυθ, μ / ο / ρφ ·
 : καὶ μεμέτρηται Παχώνς (πυρῶν) λβ Λ
 : ἀναπληροῖ τὴν μίσθωσιν.

Fragn. 6.

Les sigles sont les mêmes que dans les textes précédents. — L. 6 *init.*, devant le second φ peut-être ω. — L. 9 : après σ peut-être π. — L. 15 : Τῦβι T corrigé sur Ϟ. — L. 17 : au lieu de ..ευτικόν, μχτικόν est possible, πχτικόν aussi; χωμχτικόν impossible. — L. 19 : ... |γ' ἥ, ἥ est lui-même corrigé sur une autre fraction; (ῶν), lisez /, cf. n. ci-dessous; dans Σμ[.]β' ο ce dernier

signe ressemble à la fraction $1/8$ des textes de l'époque romaine. — L. 20 *marge* : après η , ι , ρ ou ς . — L. 20, *init.*, le sigle est O ($\lambda\omicron\iota\pi\delta\omicron\nu$), mais il paraît suivi d'une lettre ou deux.

1-4. Indications générales :

Contenance totale :	341 $1/2$ $1/4$ $1/8$
$\sigma\acute{\rho}\rho\iota\mu\omicron\varsigma$	329 $1/2$ $1/8$ $1/16$
$\chi\acute{\epsilon}\rho\sigma\omicron\varsigma$ (non calculée)	12 $1/4$ $1/16$

Ensemencements :

Froment	193 $1/2$ $1/4$
Gesse	91 $1/8$
Lin	$1/2$
	285 $1/4$ $1/8$
$\alpha\beta\rho\omicron\chi\omicron\varsigma$	44 $1/4$ $1/16$
Total égal	329 $1/2$ $1/8$ $1/16$

4-10. Indication des redevances et des prêts de semences. Les fermiers sont au nombre de 10. Les redevances sont de 1800 art., $\rho\acute{\epsilon}\pi\iota\kappa\alpha$ (), ou produit à l'aroure, de $5 \frac{1}{3} \frac{1}{8}$ (cf. l. 19) ce qui donne sensiblement 1,795 artabes. Les prêts de semences se montent à 280 art. Suit un premier versement supplémentaire : bien que les traces de l'une des lettres suggèrent un β autant qu'un π , il semble bien qu'on doive lire à la fin $\kappa\acute{\omicron}\pi\rho\omega\nu$; ce versement est de 20 art., ce qui porte les prêts à 300 art. et ce qui est dû par les fermiers à 2100 art. Ce dernier chiffre semble corrigé immédiatement à droite. Vient enfin, l. 9, une nouvelle addition de 15 (ou 19) artabes, qui donne le total définitif : (2105 ou) 2109 art.

Cette dernière addition, si on la compare à celle de 34, l. 9, suggère une lecture $\sigma\acute{\rho}\rho\omega\nu$ ou analogue du dernier mot; il paraît impossible de lire $\pi\rho\acute{\omicron}$ devant $\tau\acute{\omega}\nu$ et les traces du dernier mot conviennent à $\sigma\acute{\rho}\rho\omicron\upsilon$, non à $\sigma\acute{\rho}\rho\omega\nu$; $\tau\acute{\omega}\nu$ est hors de cause.

10-15. Versements des fermiers. Le total, l. 12, 1047 $1/4$, est celui des ll. 11 et 12. La fin de la l. 13 est difficile à lire; le premier nombre après $\pi\upsilon\rho\acute{\omega}\nu$ semble être $\beta\kappa\delta'$, écrit à la manière syrienne, dont il y a un exemple l. 11, *interl.* (cf. *P. Magd.* 3). On ne tiendra compte ci-après que du total général, 1772, l. 14; il a pu être accompagné d'une fraction disparue dans la lacune qui le suit.

15-19. Encaissements sur les ventes de $\chi\lambda\omega\rho\alpha\acute{\iota}$. Cette section comprend :

les indications ordinaires, en drachmes et oboles; une déduction; la conversion ordinaire en froment. Les premières occupent les ll. 15 et 16 :

An 2, Choiak	85	}	120
— , Tybi	35		
An 3, Epeiph	30	}	70
— , Thôth	40		
Total	190		
Majoration pour le cuivre	1 » . 3 1/2		
Total.	[20 » . 3 1/2]		

Le chiffre des unités de l'ἀλλαγὴ peut être ε, ζ ou θ; cf. n. suiv.

17. Εἰς τὸ λ()...εὑτικόν. Probablement une taxe.

Le nombre οε c, porté εἰς τὸεὑτικόν, est en déduction. Ajouté au chiffre suivant, il égale le total 190 (l. 16), plus l'ἀλλαγὴ. Ce chiffre comporte des centaines, ψ, φ ou ρ, des dizaines et unités, λδ, et une fraction : f-. La conversion en froment de la l. suivante, 134 art. 2/3, prouve que c'était 134 dr. 4 ob., puisque le taux est constant (cf. ci-dessus, p. 141). — $134.4 + 75.1/2 = 209 \text{ dr. } 4 \frac{1}{2}$, qui doit être suppléé à la fin de la l. 16; si l'on en retranche 190, l'ἀλλαγὴ ressort à $19.4 \frac{1}{2}$, $\vartheta f-c$.

18. Le produit de la conversion est suivi d'un nombre effacé, traversé par /, et qui commençait par Σ. Le total Α Φ [... est évidemment celui de la l. 14, 1772, augmenté du produit des χλωραὶ, évalué en froment, $134 \frac{2}{3}$, soit $1906 \frac{2}{3}$, réserve faite pour le chiffre fractionnaire et par suite sur le chiffre de l'unité (cf. n. 10-15).

19. Calcul de la déduction pour ἀβροχος, cf. ll. 3 et 6. Le produit de $44 \frac{1}{4} \frac{1}{16}$ par $5 \frac{1}{3} \frac{1}{8}$ est 241,725 sensiblement; il faut restituer [α] entre Σμ et β'ω. (Ων) est évidemment une méprise pour /; cf. n. 20.

Le nombre Σδ qui suit Σμ[α]β'ω est une correction de celui-ci; cf. la correction ζ' au-dessus de γ' η' : elle ne suffit pas cependant à rendre compte du produit corrigé; c'est sur ce dernier qu'est calculé le λοιπὸν, cf. n. suiv.

20. Bien qu'il faille sans doute lire (λοιπὸν) au début de cette ligne, le chiffre qui suit est un total; 19[06 2/3], l. 18, et 214, l. 19, donnent $2120 \frac{2}{3}$, Βρκ β'; ce nombre ne diffère que de 2/3 de Βρκα γ'; et nous avons signalé qu'il pouvait y avoir une fraction dans le total, l. 14, et par suite une légère addition à 19[06 2/3], l. 18; ou peut-être 214 était-il accompagné d'une fraction, perdue à la fin de la l. 19.

Si nous estimons le total des redevances et prêts (à 2105 ou) 2109 (l. et n. 9), la somme des versements, encaissements et déductions le dépasse de $16 \frac{1}{3}$ ou de $12 \frac{1}{3}$; d'où l'indication nouvelle ὑποτ... et le nombre ι... qui paraît la suivre. Pour la lecture, cf. 35, l. 13.

21-fin. Opérations sur les $\chi\lambda\omega\rho\alpha\iota$. Le détail en est le suivant :

	Gesse.		Lin.
Quantité disponible	91 1/8		1/2
Déduction pour γ . ()	5 1/2 1/4 1/8		
Reste	85 1/4		1/2
Ventes : contre espèces	50	à 4	= 200
	10	3	30
	60		230
Totaux	5	à 6 1/2	= 32 1/2
contre $\sigma\tilde{\iota}\tau\omicron\varsigma$	20 1/4	à 4 1/2	= 91 1/8
			5
			128 1/2 1/8

Total
Le ρ ... seul est lisible.

Encaissements :

(En argent) an 2,	Choiak	85	}	[120]
— ,	Tybi	[35]		
an 3,	Épeiph	30	}	70
— ,	Thôth	40		
· Total		190		

(En nature) (an 3?) Pachôns 32 1/2

Pour le lin, qui est compté parmi les $\chi\lambda\omega\rho\alpha\iota$, cf. 31, n. 20.

28. Cf. 37, l. 24 : τῶν... ἀναπεπληρωκότων τὰ σιτικὰ ἐκφόρια. Mais ici l'ἐκφόριον est payé et au-delà.

- $\Phi\alpha[\rho]\mu[\sigma\theta\iota] \dots [\dots] \dots \iota\sigma\upsilon \pi\acute{\iota}\upsilon\rho(\sigma\upsilon) \Gamma \cdot \bar{\eta}$, κρομμυοφ(άκου) πυρ(οῦ) κδ,
 $[\dots] \pi[\upsilon\rho(\sigma\upsilon)] \cdot \gamma \zeta\delta \zeta\gamma' \cdot \bar{\theta}$ πυρ(οῦ) ^{λίνοῦ} ζΔ, λινοφ(άκου) (πυροῦ) βΔ ·
 $\bar{\iota}$, λί[νο]υ πυρ(οῦ) Λγίβ', ἐκξίφ(όριον) σίτων πυρ(οῦ) ιδΔδ' δ , κριθ(ῆς) κ,
 πυρ(οῦ) ια, κριθ(ῆς) γγ', $\ddot{\vdots}$ πυρ(οῦ) ζ, κριθ(ῆς) ι, λίνου πυρ(οῦ) ιγ,
 15 σικύου πυρ(οῦ) ιβ, σίτων πυρ(οῦ) βΔ, λίνου πυρ(οῦ) $\llbracket\theta\Delta\rrbracket$ δ,
 σικύου πυρ(οῦ) α , σίτων πυρ(οῦ) γΔ, σικύου πυρ(οῦ) ιαβΔ,
Fr. 3. κριθ(ῆς) δβ', $\pi\acute{\iota}\upsilon\rho(\sigma\upsilon) \underline{\gamma}$, σίτων κριθ(ῆς) βΔ, εἰς τὴν
 $\bar{\zeta}$ σπέρμα πυρ(οῦ) ρϚ
 Ἀλεξάνδρου ἐγγύην $\chi\lambda\acute{\iota}[\omega\rho]\omega\bar{\nu}$ σπέρμα πυρ(οῦ) κ · $\bar{\iota}\zeta$ $\chi\lambda(\omega\rho\omega\bar{\nu})$ πυρ(οῦ) Γ,
 σίτων πυρ(οῦ) αΔ, κριθῶν $\ddot{\vdots}$ βΔ / Σ $\llbracket\alpha \cdot \gamma\rrbracket$ ^{πε}, κριθ(ῆς) μγ.
 20 Παχῶνς β, λίνου πυρ(οῦ) ε $\ddot{\vdots}$
 Ἐπεὶφ $\bar{\iota}\beta$, $\llbracket\chi\lambda\rrbracket$ $\chi\lambda(\omega\rho\omega\bar{\nu})$ (πυροῦ) β $\ddot{\vdots}$ α γ θ Δ α / ιΓ Δ · \dots $\chi\lambda(\omega\rho\omega\bar{\nu})$ (πυροῦ
 δ βΔ κβ αδ',
 $\chi\lambda(\omega\rho\omega\bar{\nu})$ [πυροῦ] αΔ β γΔδ'ή · $\bar{\kappa}\Gamma$ $\chi\lambda(\omega\rho\omega\bar{\nu})$ $\ddot{\vdots}$ [... ..] δ' / ? / .. αδ'.
 Μεσορῆ ι, λινοφ(άκου) [πυρ(οῦ) ν [
 / πυρῶν υπ[
- 25 Καὶ ... [

 Καταβ. [...] χ...[

 (λοιπὸν) [

L. 19 *fn* : μγ γ corrigé sur θ. — L. 26 : καταβ[ό]χου probable.

1. Tenure de l'hipparque Machatas; pour le nom, cf. *P. Magd.* 2. Contenance totale 222 aroures 1/2 1/8. Le reste du passage, et de même celui de la section suivante est dans un état désespéré; noter seulement, l. 9, la mention : καὶ τοῦ πρὸ τῶν σπ...., et cf. 33, l. 9, n. 4-10.

10-25. Versements des fermiers, avec totaux mensuels, ll. 10, 19, 22. La fin

de la l. 23 et celle du total général, l. 24, sont perdues ; ce dernier n'était pas moindre de 480 artabes.

10. Le premier chiffre de πυρῶν est plutôt ρθ que ρβ, le second, ν, est sûr, mais le total se termine plutôt par β que par θ ; les traces de chiffres conviennent à ν.

11-20. Versements du mois de Pharmouthi, opérés les 7, 8, 9, 10, 17, et le 7, ajouté à tort l. 18 *interl.* ; sauf ce dernier, ils sont tous de peu d'importance, et très divers ; à côté de l'orge et des espèces de froment déjà connues par les textes précédents, on voit apparaître le [...]. ιος πυρός, le κρομμυόφακος πυρός (ou κρομμυοφακουπυρός), le σικύου πυρός, mélanges comparables au λινοπυρός, 31, ll. 13 et 14, le χλωρῶν πυρός et le χλωρῶν σπέρμα πυρ(οῦ), poussés dans la partie ensemencée en fourrages. La mention ἐκφόριον devant σίτων πυρ(οῦ), l. 13, reste énigmatique. Noter enfin le versement εἰς τὴν Ἀλεξάνδρου ἐγγύτην ; il est difficile d'expliquer pourquoi il est porté en compte.

Le détail des calculs offre quelques difficultés.

12. ζγ' pourrait être un total des nombres précédents, si devant le γ il n'y avait les traces d'un autre chiffre et si, après, γ' n'était d'une forme insolite, presque voisine de (ἀνά) ; à la l. 13, même répétition : ιδλδ' δ.

16, *init.* le chiffre des dizaines manque.

25. La lettre qui suit καί peut-être α, donc ἀπὸ χλωρῶν πέπτωκεν.

26. Καταβ.[.]χ.[...] Ces deux dernières sections étaient donc d'une brièveté inusitée. Mais cette indication, où il faut presque certainement reconnaître καταβρόχου, est tout à fait intéressante ; il y avait, comme il est naturel, déduction pour les terres où la crue avait été excessive ; cf. *P. Magd.* 3.

35. TENURE D'UN INCONNU

GHÔRAN 30, 6.

Inv. 293.

ÉVERGÈTE I^{er}.

31 × 18

Fr. 4

Fr. 5

Fragm. 1

]..[

]..αν π[

]..[

]ἀράκ[ου) κα[

5]·[] / ρκα
 υ[
 ...
]·ιγ...ν .. πυροῦ ..]·ι [*Fr. 2*
]· ιη και τοῖς... [......]]· κγ' Λδ' *Fr. 3.*

.....
 Πα[χώνος .]ξβγ' . κ., σπέρμια πυροῦ ρ / πυροῦ χφζ
 → Παῦνι []· []]· π πυροῦ]· / λ
 'Επειφ ια, χ[λωρῶν? ...]]· ε

10 Μεσορῆ ιε, ..ερ. [......]]· πυρ(ῶν) ψμ[[βζιΓ]] , κρι[θ(ῆς)]·αί (πυρῶν) γ/ψμεγ' *Fr. 2.*

Και ἀπὸ χλω(ρῶ)ν πέπτωκεν · (ἔτους) β,]· τῦβι ^{σχόιαχ, κβς/λβιας} θ/]· αἰ πυρ(ῶν) θ λδς-ε .. [

Και τῆς ἀβρόχου ὑπόλογος ·]· (ἀρουρῶν) ζΛδ' (ἀνά) [..] δ' ιβ' / [ψφηζδ'].....
]· Υποτασ() ζζ ^{ωκη} αγ'δ'

[Χλ]ωρῶν [δ]ι[οίχησ]ι[ς].]·]· ἀράχ(ου) αζή / κ.δ' (ῶν) ...

15 γ () (πυρῶν?) βζγ (λοιπὸν) ἀράχ(ου) η]·...]· β (ἀνά)
 ιηΛδ' (ἀνά) δς πδς]·...]· Λ (ἀνά) (πυροῦ) ι (ἀρταβῶν) ε, ... ε / ιθζ κ... []
 Εἰς τοῦτο πέπτωκεν · (ἔτους)]· β, ^{σχόιαχ κβς} τῦβι θ
 Κ[α]]· μετρεῖ Παχῶν]· κα]· Παῦνι, πυροῦ]·
 λ.]·]· ε αἰ πυροῦ .. / ... μ (ἀνά?)]· []

20]· ζζ
]·]· φκα
Frag. 6.

L. 1 : devant αν π[, ρ ou ι. — L. 6 *in fine* : κγΛδ' γ corrigé sur Λ. — L. 11 *in fine* : peut-être une somme en espèces. ς[] . — L. 18 *init.*, Κ[αί] très douteux, de même le second ε de μετρεῖ.

1-9. De ces lignes, on ne peut tirer que l'indication de la σπόριμος, l. 3 : 121 aroures.

8 *fin*. On pourrait être tenté de lire σ devant π , mais les traces de lettres qui suivent ne s'accordent pas avec $\sigma\pi\acute{\epsilon}\rho\mu\alpha$ et celles qui précèdent suggèrent un mot plus long.

10. $\Sigma\pi\acute{\epsilon}\rho\mu[\alpha \pi\upsilon\rho(\sigma\upsilon) ./.]$ est possible.

11. Le scribe n'avait d'abord écrit que le versement de Tybi, 9 drachmes, qu'il avait immédiatement converti en froment; après l'addition du versement de Choïac, il a fait le total : $9 \times 22.3 = 31$ dr. 3 ob. Le nombre suivant 34 dr. 4 1/2 doit être la somme de ce dernier, plus l' $\acute{\alpha}\lambda\alpha\gamma\acute{\iota}$, dont le montant n'est pas porté et qui serait de 3 dr. 1 1/2. On attend ensuite la conversion en froment; mais cf. notes critiques. Indiquée ici ou plus loin, elle a dû être selon le taux constant, de 34 art. 1/2 1/4.

12. Si du total corrigé 827 on soustrait $746 \frac{1}{3} + 34 \frac{1}{2} \frac{1}{4} = 781 \frac{1}{12}$, on obtient 45 art. $\frac{1}{2} \frac{1}{3} \frac{1}{12}$; si du total avant correction $778 \frac{1}{2} \frac{1}{4}$ on retranche $746 \frac{1}{3} + 9 = 755 \frac{1}{3}$, il vient 43 art. $\frac{1}{3} \frac{1}{2}$. Il y a eu sans doute quelque faute de calcul; mais la déduction pour $\acute{\alpha}\theta\rho\sigma\chi\omicron\varsigma$ est voisine de ces chiffres, et implique une redevance de 5 art. à l'aroure.

13. Le mot est plus abrégé que dans **33**, l. 20; mais la lecture $\acute{\upsilon}\pi\omicron\tau\alpha\sigma(\quad)$ est aussi probable; si nous interprétons ce passage comme nous l'avons fait **33**, n. 20, nous obtenons 819 1/2 comme total des redevances et prêts. La $\sigma\acute{\rho}\iota\mu\omicron\varsigma$ est (l. 3) de 120 aroures, le $\kappa\lambda\eta\rho\omicron\varsigma$ était loué à plus de 5 art. à l'aroure (n. 12), l' $\acute{\alpha}\theta\rho\sigma\chi\omicron\varsigma$ n'était que de 7 art. $\frac{1}{2} \frac{1}{4}$ (l. 12); les redevances pouvaient donc s'élever à 600 artabes environ, les prêts à 220. Tous ces chiffres sont vraisemblables.

Noter l'absence du sigle ($\lambda\omicron\iota\pi\acute{\omicron}\nu$) et le mot non lu après $\omega\kappa\zeta$, l. 12, relatif à la balance et à l'excédent, selon toute vraisemblance.

14 et suiv. Section de la $\chi\lambda\omega\rho\omega\tilde{\nu}$ διοίκησις, très endommagée; la lacune de la l. 14 est particulièrement regrettable; l. 15, on supplée aisément ($\omega\tilde{\nu}$) ou ($\omega\tilde{\nu}$) $\pi\rho\acute{\alpha}\sigma\iota\varsigma$ $\pi\rho\acute{\omicron}\varsigma$ $\acute{\alpha}\rho\gamma\acute{\upsilon}\rho\iota\omicron\nu$, l. 16. $\pi\rho\acute{\omicron}\varsigma$ $\sigma\acute{\iota}\tau\omicron\nu$. L. 17 : compte de caisse, cf. l. 11. L. 18, versements en nature, comme le prouve la fin de la ligne, même avec la difficulté que présente le début, cf. notes critiques; ils entraînaient évidemment une nouvelle balance du compte.

-] λίνου ιαλδ' (άνά) (πυροῦ) ιϚ ρπη, σικίου γλδ' ιϚ' (άνά)
 ιϚ (άρταβῶν) ξα,
 10 [αλῆ (άνά)] [πυρῶν) ιϚ κϚ, σίτων δ' (άνά) (πυρῶν) κβ πη / τξγ
 ει . την κ...μετροῦ
]ιθλ, κριθ(ῆς) μ πυρ ... κριθ(ῆς) αδ'
] / πυρ(ῶν) Σκδλ... κριθ(ῆς) ..ελ αἰ (πυρῶν?) κελδ' / Σ . θλ
 ...
 15 ...

Col. II.

- χωματικὸν .. δλδ' (ῶν) α..[.]χοῦ[
 (λοιπὸν) ρι κζς Ϛ ... ι χα(λκοῦ) λγς-Ϛ^κ
 καὶ εἰς τὰ ἔργα χωμάτων κηλ[
 (λοιπὸν) χαλ(κοῦ) . [.
 20 (ἔτους) δ, Φαμενώ[θ] χα(λκοῦ) Ϛ-Ϛ ἀλ[αγή?
 (vacat)

ή
 . κζλ ...
 η ... / ..θή

L. 3 : (άρταβῶν), le sigle paraît être une ligature d'un α et d'un ρ. — L. 7 : pour le sigle, voir 30, l. 17, n. c. — L. 9 *in fine* : (άρταβῶν), Ϛ donne à peu près l'idée du sigle. — L. 11 : peut-être εις; τουτο ne paraît pas possible; πλη, au lieu de την serait admissible, mais après vient une lettre à haute haste qui semble être un κ; καί est compatible avec les traces de lettres; une lettre le séparerait de μετρ.

1-3. Il est difficile de dire à quoi correspondent ces fins de ligne. Πκηή, l. 3, précédant le λοιπόν est certainement un total général; υελδ'ή, précédé du sigle

des artabes, suggère une conversion et un ἀπὸ χλωρῶν πέπτωκεν, exigé d'ailleurs par les ll. 6 et suiv. Il n'y aurait pas de déduction pour ἀβροχος, et la col. II, ll. 16-17, montre que toute la superficie n'a pas été frappée du χωματικόν. D'autre part si χ χρ., l. 1, signifie, comme nous le croyons, χ(λωρῶν) χρ(ιθῆς), le total φικγδ', l. 2, est celui des versements et il n'y aurait pas de place pour la déduction.

4-5. Le λοιπόν est comme dans 30 une première balance, suivie d'une série de versements qui se terminent par une nouvelle balance. Mais ici il y a un excédent de recettes : ὑπέρ, l. 4, fin. La fin du compte tout entière se résume ainsi :

1 ^{er} total (après les ventes de fourrages)	523 1/4
(Déduction pour l'ἀβροχος)	405 1/2 1/4 1/8
2 ^e total	929 1/8

(Il ya donc une faute de calcul ; la retenue de l'addition des fractions a été omise).

Reste dû	28 1/8
Touché en l'an 4, Athyr	59 dr. 4
Majoration	6 1/2
Total	64 4 1/2

Conversion en froment	64 1/2 1/4
Excédent	36 1/2 1/8

Il semble bien que le versement de Nouménios doive être lu χλ(ωρῶν) τιμῆς ; aucun doute sur la lecture de l'abréviation ; le second mot pourrait au premier abord paraître terminé par -κου, mais le τ est très net, χλ () του ne donne rien et la lecture μης est aussi vraisemblable que -κου. Il y avait ici une addition postérieure à l'ἀπὸ χλωρῶν πέπτωκεν ; cf. 30, l. 15, où elle est exprimée par les mêmes mots χλ(ωρῶν) τιμῆς.

5. Opérations sur les χλωραί.

	Gesse	Lin	Citrouille	Oignon ?
Quantités disponibles	20 1/2 1/4 1/8	11 1/2 1/4	3 1/2 1/4 1/16	8 42 1/16
Déduction pour γ ()	2 1/4			
Reste à vendre	18 1/2 1/8			

Ventes :

contre espèces	14 à 4 =	64 dr.
contre σῖτον lin	11 1/2 1/4 à 16 =	188.
	3 1/2 1/4 1/16 à 16 1/2 =	61.
	? [1 1/2 1/8] à 16 =	26.
σῖτος	4 . . . à 22 =	88.
Total :		<u>363.</u>

Remarquer la présence de la citrouille et de l'oignon parmi les $\chi\lambda\omega\rho\alpha\acute{\iota}$ et cf. **30**, n. 20.

9. Il faut probablement suppléer au début : [πρὸς σῖτον], mais non [ἀράκου . . (ἀνὰ) . . .]; voir le total à la n. ci-dessus, l. 10, fin.

16 et suiv. Pour cette seconde colonne, cf. **31**, l. et n. 20. A la fin de la l. 16, ἀβρόχου est très possible; on ne peut lire le chiffre de la contenance; il était supérieur à 110 (λοιπόν l. 17) et sans doute d'une manière notable puisque l'on a, l. 3, pour la déduction le chiffre élevé de 305 art. 1/2 1/4 1/8.

17. Le calcul du $\chi\omega\mu\alpha\tau\iota\kappa\acute{\omicron}\nu$ est sensiblement le même que dans **30**; 111 aroures à 1 ob. 1/2 donnent 27 dr. 4 ob. 1/5; le texte porte $\kappa\zeta f$ et, semble-t-il, c : 3 ob. 1/2, ce qui n'est pas assez; il est vrai que — a pu disparaître entre f et c , mais 4 ob. 1/2 seraient un peu supérieures au chiffre exact; de plus, le chiffre est, ici comme dans **30**, divisé par 2 et le quotient donné est 13 dr. 4 ob. 1/2, qui suppose un dividende de 27 dr. 3 ob. seulement.

18. Cf. **30**, n. 22-4. La mention d'un (λοιπόν) à la ligne suivante peut se rapporter soit à une première série de paiements antérieurs à l'an 4, soit à ces travaux; dans ce dernier cas, il y aurait peut-être une déduction analogue à celle du $\chi\omega\mu\alpha\tau\iota\kappa\acute{\omicron}\nu$.

37. OPÉRATIONS SUR LES ΧΛΩΠΑΙ

GHÔRAN 30, 8.

Inv. 295.

ÉVERGÈTE I^{er}.

30 × 23

Nous n'imprimons que la deuxième colonne de ce compte, tout entière remplie par une *χλωρῶν διοικήσεις*; de la col. I il ne reste en effet que la fin de deux lignes, les premières sans doute :

].. ἸΔ'χ'ι ἐπικ..
]εϚ γ' ιβ'

Le premier chiffre, précédant celui de la redevance à l'aroure, est le total des versements qui incombent aux fermiers : 104.610 artabes. Même en supposant la redevance égale à 10 artabes à l'aroure, la tenure aurait compté plus de 10.000 aroures de superficie, son possesseur serait encore supérieur aux *μυριάρουροι* connus par *P. Petr.* II 42 a, et encore inexpliqués, cf. 47, n. 2-3; s'agirait-il ici d'une *δωρεά* ?

Après *ἐπικ..*, on lit *αα* ou *λα* sans aucun espace entre ces deux lettres; il n'y a pas de chiffre entre *ἐπικ..* et la col. II.

Col. II.

Χλωρῶν διοικήσεις. Ἀράκου ρμαϚδ'ή ιϚ'; χόρτου μβϚδ'ή,
λίνου ζϚδ'ιϚ', τήλι[ο]ς Ϛδ'ή, σίτων Ϛδ · (ῚΩν)

γ . () χόρτου [[αρ]]δ, άράκου ιδή, και εις σπέρμα

δανείσθαι άράκ(ου) ιγ . (λοιπόν) άράκου ρι[[ζ]]δ'ιΓ', χόρτου ληδδ'ή,

δ λίνου ζδ'ιΓ', τήλιος [δδ'ή], σίτων δδ' . (*Ων) πρᾶσις

πρὸς άργύριον . άράκου [βδ] (άνά) δ ι, ε (άνά) ββ' ιββ' / κββ' .

πρὸς άργ(ύριον) ΓΓ'
(άρταβῶν) ριζ δ' ιΓ'

πρὸς σίτον κη (άνά) (πυρῶν)η τ[.]ε, νζιΓ' (άνά) (πυρῶν) Γ (άρταβῶν) τμβδ'ή

δ (άνά) (πυρῶν) Γδ κΓ, κβή (άνά) [(πυρῶν)] γ ξΓδγ'ιβ' / (άρταβῶν)
ριαήιΓ' (άρταβῶν) χκ

(άρταβῶν) ε Χόρτου ληδδ'ή, (ών) γ (άνά) (πυρῶν) ι (άρταβῶν) λ, ι (άνά) [(πυρῶν) η]δ[ή]
..λθδδ'ή (άρταβῶν) πγδδ,

..γ

ηδ (άνά) Γ να, βδ[ή (άνά)] (πυρῶν) η ιθ .[(άνά) (πυρῶν).. ιθ] / Σβδδ',

Λίνου ζδ'ιΓ', (ών) βδ [(άνά)] ιη[]Γ (άρταβῶν) .γδ / ριΓ

Τήλιος δδ'ή (άνά) Γ (άρταβῶν) γδδ' [] .κβ .[

σ]υνάγεται δὲ
ἐ]κ τῆς διασυχ ()

Τιμὴ χέρσου, κριθ(ῆς) οβ αι (πυρῶν) μβ / άργυρί(ου) κββ', πυρ(ῶν) .[

γ Π ρθδ
(λοιπόν)ι δ

Εἰς τοῦτο μετρεῖ . Φαμενώθ, πυρ(ῶν) ιΓδ .

15 Φαρμοῦθι, πυρ(ῶν) ριβδ, κριθ(ῆς) ρπΓΓ', άρ[ά]κ(ου) λ .

Παχώνς, πυρ(ῶν) νΓ, κριθ(ῆς) ε, άράκ(ου) κδδ

Παῦνι, πυρ(ῶν) κΓ .

Ἐπειφ, πυρ(ῶν) ρπγδγ'ιβ', κριθ(ῆς) ιδδδ', δλύρας) ιε .

Μεσορή, πυρ(ῶν) μΓ .

20 Θῶυθ, πυρ(ῶν) ιηγ' / πυρ(ῶν) υηγδδ',

κριθῶν Σεδγ'ιβ', άράκ(ου) νδδ / Σξβγ ιβ

νγδδ

αι πυρῶν ρνζδ, δλύρας ιε αι (πυρῶν)Γ / χιζδ' .

.....ιη
(Λοιπόν) άργυρίου κββ', σίτου τπδδδ' . (*Ων).. ..[

Ἔστιν τῶν ἀναπεπληρωκότων γεωργῶν

25 τὰ σιτικὰ ἐκφόρια Νικοστράτωι πυρ(ῶν) λ

Ἄγειρων, ἀφειρημένου τοῦ πρὸς τὰ ἐκφόρια (άρταβῶν) ζγ', τὸ (λοιπόν) κζΓ',

Ἄδράτου, ἀφειρημένου τοῦ πρὸς τὰ ἐκφόρια ιη, τὸ (λοιπόν) (άρταβῶν) ιζ ...

Βιννέου, ἀφειρημένου τοῦ πρὸς τὰ ἐκφόρια ιβ, τὸ (λοιπόν) ιβδ .

Νικοστράτου, ιβ / ξδδδ', Ἄντιπάτρου, ἀφειρημένου

30 τοῦ πρὸς τὰ ἐκφόρια ζιβ', τὸ (λοιπόν) κδγ'ιβ

/ ἀργ(υρίου) κβf, πυρῶν τιμζΛκ'δ'.
 Ἔτι (λοιπόν) πυρῶν λζΓ'κ'δ',
 καὶ τῶν π.ρα.ν ζ / μδΓ'κ'δ'

L. 3 *init.* : γ. (), même sigle que dans 30, l. 17. — L. 4 : (λοιπόν) à peine lisible, mais cf. notes ci-dessous. — L. 6 *in fine*, interl. : (ἀρταβῶν), variante du sigle ζ. — L. 7 : devant la lacune τ[ou π[. — Devant τιμζδ'ή, sigle de l'artabe, différent de celui de la l. 6; abrégé d'une ligature d'α et ρ. — Marge : ιζ', un ι suivi d'un ζ barré? — (ἀρταβῶν), sigle différent de celui de la ligne 6. Dans la suite du texte, les sigles pour l'artabe sont des variantes de l'un ou l'autre type. — L. 8 *in fine* : χκ, χ corrigé sur φ. — L. 11, *in fine* : dans le total ζ corrigé sur δ. — L. 15 marge : (λοιπόν), sigle ordinaire; ιζ, peut-être ιη. — L. 24 *init.* : peut-être ἔστιν τῶν ἕως νῦν... — L. 26. Cette ligne semble intercalée postérieurement. — L. 27 *in fine* : ιζ très collés, peut être l'un corrigé sur l'autre; puis peut-être .αζ — L. 29 : On serait tenté de lire, après Νικοστράτου, (δραγμαῶν); ιβ corrigé sur un autre nombre κβf, dont subsiste nettement une partie du κ, la haste du β et f sous / — L. 31 : ἀργ(υρίου), même sigle que dans 30 l. 22.

1-14. Première partie : opérations sur les χλωραί. Elle se subdivise elle-même en deux sections : 1-5, état des χλωραί disponibles; 5-13, vente de ces χλωραί.

1-5. Sont considérés comme χλωραί, non seulement la gesse et le foin, mais aussi le fenugrec et le lin. Le fenugrec est encore employé en Égypte comme plante fourragère (helbeh); il a la propriété de faire engraisser rapidement le bétail. Sur la culture de cette plante et son usage dans l'antiquité, voyez St. Witkowski, *Epistulae privatae Graecae* ... 2^e éd. 53 n. 8 et les auteurs qu'il cite. Sur la forme du mot, cf. ci-dessous, n. 5. Quant au lin, cf. 31, n. 20, et 36, n. 5.

L'état des χλωραί disponibles est obtenu en déduisant de leur total les quantités employées a) pour γ. (). b) en prêts de semence; c'est le premier et seul texte de cette série, où apparaisse cette destination des χλωραί; cf. toutefois 31, l. 12. Le tableau suivant reproduit ces déductions :

		<i>Gesse</i>	<i>Foin</i>
		141 1/2 1/4 1/8 1/16	42 1/2 1/4 1/8
γ. ()	14 1/8		4
Prêt de semences	13	27	1/8
Reste		114 1/2 1/4 1/16	38 1/2 1/4 1/8

Il n'y a aucune déduction sur le lin, le fenugrec, ni le σῖτος.

2. *interl.* π.... Πυροῦ n'est probable ni d'après les traces de lettres, ni d'après la suite du texte, l. 11.

3. γόρτου [[αφ]^μδ. Le scribe avait commencé par écrire ἀράκου, le mot suivant. La correction μ, qui donne μδ, est inexacte, cf. l. 1 et l. 4, les chiffres du foin; il a sans doute été ajouté au cours d'une révision rapide par analogie avec le total de la l. 1, fin.

4. δανεῖσθαι, probablement infinitif futur se rattachant au futur dit attique, dont des formes sont attestées pour ce verbe dans les LXX.

(Λοιπόν). Les traces de lettres sont à peine visibles. Le sens n'est aucunement douteux.

Ἀράκου ριδΛδ'ιζ'. Correction exacte, cf. les chiffres de la gesse ll. 1, 3 et 4.

5. Τήλιος [Λδ'ή]. Le chiffre est donné par la l. 2, puisqu'il n'y a pas de déduction. Notez le génitif τήλιος. La forme ordinaire est τήλεως (Mayser, *Grammatik...* p. 266); quelquefois on trouve τήλιδος (Witkowski, *Epistulae privatae, loc. laud.*).

Σίτων. Cf. 34, n. 11-12, et ci-dessous n. 7-8.

5. Ὦν πρᾶσις — 13. Ventes de γλωραί, divisées en deux sections : πρὸς ἀργύριον, l. 6, et πρὸς σῖτον, ll. 7-13. Il n'y a qu'une partie de la gesse qui soit vendue contre espèces; toutes les autres γλωραί le sont contre livraison de grains en nature; cf. cependant l'annotation marginale et n. 7 ci-dessous.

6. Ventes de gesse πρὸς ἀργύριον :

	2 art. 1/2	à	4 dr.	=	10 dr.
	5		2	.3 ob.	= 12 dr. 3 ob.
Vendu	7		1/2	Produit	22 3

7-8. Ventes de gesse πρὸς σῖτον. Le produit est, comme toujours, calculé en artabes de froment; il est livré en grains divers, compris sous l'appellation générale de σῖτος, comme le montrent les ll. 14-23.

7-8. Le texte contient des erreurs. Le produit de la première vente est d'après lui 85 ou 3[.]5 art. de froment; en réalité, il est de 224 art. (28 × 8); κη ne peut-être une méprise pour κή, le total (l. 8) ριαήιζ' l'établit. — La dernière vente paraît bien faite au prix de 3 art. de froment, ce qui donne en effet un produit de 66 art., mais les fractions ne devaient pas être supérieures à 1/4 1/8; les chiffres Λγ'ιβ', qui sont sûrs, sont inexacts. Enfin le total d'artabes de froment à encaisser, 620, est faux; en additionnant les trois dernières ventes, on obtient 435 art. 1/4 1/24; si l'on adopte le chiffre de 85 pour le produit de la première vente, on obtient 520 art. 1/4 1/24. Or, dans 620, χ est corrigé sur φ. Nous nous trouvons donc sans doute en présence d'un total dont la

correction est inachevée; le total exact serait de 659 art. $1/4 1/24$, 658 $1/2 1/4$ si l'on corrige le produit de la dernière vente.

7 marge. Addition d'une vente de 6 art. $1/16$ πρὸς ἀργύριον, elle est ajoutée au total de la vente de gesse πρὸς σῖτον ($111 1/8 1/16$), sous le chiffre de $117 1/4 1/16$, avec une erreur de calcul de $1/16$.

9-10. Ventes (πρὸς σῖτον) de foin :

3 art.		à 10 art. from.	=	30 art.
10		[8] $1/4 [1/8]$		83 $1/2 1/4$
8	$1/2$	6		51
2	$1/4 [1/8]$	8		19
?		?		[19]
				<hr/>
				202 $1/2 1/4$

Le total des ventes opérées est supérieur à 23 art. $1/2 1/4 1/8$.

11. Ventes (πρὸς σῖτον) de lin. Texte mutilé. La première vente implique un produit de 45 art.; on ne parvient pas à lire les chiffres. Total des produits 116 art.

12. Ventes de fenugrec (πρὸς σῖτον). Texte mutilé. Il n'y avait probablement que deux ventes, puisqu'après la première il ne reste plus que $1/4$ d'art. de disponible; peut-être n'y avait-il qu'une vente, d'ailleurs. La fin de la ligne était peut-être occupée par la mention d'une vente de σῖτος, cf. l. 2.

13. Τιμὴ χέρσου. La χέρσος est la partie de la tenure non défrichée ou redevenue inculte. C'est la première fois que cette catégorie foncière apparaît dans cette série de textes. On se souviendra que la χέρσος peut produire à la rigueur, si elle est convenablement cultivée, sans que l'on en exige la même rente que de la σπόριμος; tel était sans doute ici le cas; remarquer le rapport de l'orge au froment dans ce passage, introd.; p. 141.

La fin de la ligne contient les totaux des ventes : ἀργυρίου κβʹ, 22 dr. 3 ob., le même que l. 6 naturellement; le total des ventes, πρὸς σῖτον n'est pas conservé. Si l'on additionne les totaux partiels, on obtient :

Gesse	620	(en supposant le chiffre exact).
Foin	$202 1/2 1/4$.	
Lin	116	
Fenugrec	$3 1/2 1/4$	(première vente ou vente unique).
χέρσος	42	
	<hr/>	
	$984 1/2$	(qui est un minimum). Manque le σῖτος.

La note marginale : συνάγεται δὲ ἐκ τῆς διασυγ(), quel qu'en soit le sens, donne le chiffre de $999 1/2$, ΤϩΘΖ, et un reste de $10 1/2$; si l'on interprète ce

λοιπόν comme celui de la l. 23, et c'est ce que l'on doit faire selon nous, par : reste dû, on obtient un total de 1010 artabes. Celui des deux ll. 23 à 24 ne donne que 1002; il y a une différence de 8 art. entre le chiffre de notre compte et celui de la διασυγ().

14-24. Seconde partie, qui correspond à Ἰὼν πέπτωκεν κτλ. et aux : καὶ μεμέτρηται et formules semblables des textes précédents; mais la formule est : εἰς τοῦτο μετρεῖ, parce que les 22 dr. 3 ob., qui sont dues, ne sont pas versées, et que la plupart des ventes ont été faites πρὸς σῖτον, cf. n. 7.

Les livraisons ont lieu de Pharmouthi à Thôth, cf. 30, n. 8-12; le texte ne présente aucune difficulté; le texte donne pour le froment un total inexact (453 1/2 1/4).

	<i>Froment.</i>	<i>Orge.</i>	<i>Gesse.</i>	<i>Olyra.</i>
Phaménôth	16 1/2.			
Pharmouthi	112 1/2	186 1/6	30.	
Pachôns	56	5	26 1/2.	
Pauni	26			
Epeiph	183 1/2 1/3 1/12	14 1/2 1/4		15.
Mesorè	46			
Thôth	18 1/3			
Totaux	459 1/4	203 1/2 1/3 1/12	56 1/2	15.

L'orge et la gesse, qui font au total 262 1/3 1/2, sont converties au même taux (sensiblement 3/4 art.) en 157 1/2 art. de froment, l'olyra en 6 art. de froment. Le total des livraisons évalué en froment, ressort à 617 art. 1/4.

23. Ce λοιπόν signifie : reste dû, comme l'indique ἀργυρίου κβ/, ces espèces n'ayant pas été versées. Mais il s'agit seulement du compte de la χλωρῶν διαίκτησις puisque le total des livraisons, l. 22, 617 1/4 et le reste des σίτων, l. 23, 384 1/2 1/4, additionnés donnent 1002 1/2; et que le total des opérations, l. 13, était supérieur à 984 1/2, cf. n. *ad loc.*

24 fin. Troisième partie, relative à des livraisons et paiements complémentaires.

D'après les ll. 31 et 33, leur total est : en argent, de 22 dr. 3 ob., celles qui restaient dues, l. 23; en nature, et calculées en froment, 347 art. 1/2 1/24, à valoir sur les 384 1/2 1/4 de la l. 23; si l'on additionne 347 art. 1/2 1/24 et le (λοιπόν) de la l. 32, on obtient celui de la l. 23.

Dans le détail, le texte, tel qu'il nous est parvenu, est incomplet; pour les espèces, cf. n. 29; pour le σῖτος, les seuls versements ici mentionnés, ll. 26-29 (avec total l. 29) et l. 30, (λοιπόν), donnent 87 art. 2/3; retranchés du total 347 1/2 1/24, il reste 259 art. 1/2 1/3 1/24, dont nous ne savons quand et comment elles ont été versées; mais cf. l. 23, fin.

24-31. La lecture Νικοστράτωι est la plus probable. Les fermiers de la tenure doivent à Nicostratos, dont la qualité n'est pas donnée, mais qui fait lui-même un paiement pour χλωραί, l. 29, un complément pour ἐκφόρια et des versements pour achat de χλωραί. Leurs redevances en nature, σιτικά ἐκφόρια, s'élèvent à 30 art.; ce chiffre atteint, le surplus versé est imputé au compte des χλωραί : Ἔστιν τῶν..... γεωργῶν.... τὸ λοιπὸν, avec le sens non de : reste dû, mais : reste pour les χλωραί. C'est ainsi que l'on procède pour quatre fermiers qui versent complètement [ἔως ἄναπεπληρωκότων) leurs ἐκφόρια :

Pour compléter

	<i>les 30 art.</i>	<i>Reste à verser au compte des χλωραί.</i>
Ageirôn, [34 1/2 1/6]	7 art. 1/2	27 1/6.
Obratos, [35 ?]	18	17 (?)
Binnéos, [24 1/2 ?]	12	12 1/2 (?)
Antipatros [27 1/3 1/6]	7 1/12	20 1/3 1/12

Les versements pour χλωραί (des trois premiers) sont seuls totalisés l. 29, car seuls ils intéressent ici : 66 1/2 1/4, est peut-être une faute de calcul pour 56 1/2 1/8. Le versement d'Antipatros est ajouté après le total.

Il est intéressant de trouver une location au prix uniforme pour quatre fermiers de 30 art. de froment; au taux de 6 art. à l'aroure, qui est presque un maximum (*P. Magd.* 1, n. 11), les parcelles sont de 5 aroures; au taux de 1 art., de 30. On sait par les mentions d'ἐπιχα() que le taux était uniforme dans tout le κλῆρος; les parcelles étaient donc égales, ou tenues pour telles pratiquement.

Il faut aussi remarquer que les χλωραί étaient, partiellement au moins, achetées par les fermiers du κλῆρος.

29. Dans la répartition des versements des trois fermiers et le total, s'intercale ici un versement de Nicostratos. On pourrait croire qu'il s'agit d'artabes de froment et se demander pourquoi il prend place ici sans plus d'explications. En réalité le chiffre ιβ recouvre le chiffre d'espèces 22 dr. 3 ob., qui restaient dues, l. 23, et sont portées comme encaissées. l. 31; Nicostratos les a versées; le chiffre a été corrigé par la suite, à tort ou à raison; mais il n'est pas tenu compte de la correction dans les lignes suivantes.

32. En fin de compte, il ne reste dû sur toutes les χλωραί que 37 art. 1/6 1/24; plus 7 art. complémentaires, dont la mention reste inexpliquée.

38. FRAGMENTS

GHÔRAN, 30.

Inv. 296.

ÉVERGÈTE I^{er}.

Du *recto* qui a donné les sept textes précédents subsistent encore un certain nombre de fragments, qui ne présentent pas d'intérêt et que nous n'avons pas réussi à replacer en un endroit quelconque des grands textes. D'autres, avec lesquels nous n'avons pas été plus heureux, complètent dans une certaine mesure notre connaissance de l'original. Le numéro à gauche du titre des fragments est un numéro d'inventaire.

35) a. FIN D'UNE SECTION DU ROULEAU, ET RESTES D'UN COMPTE (?)
6 × 13

]γίνονται τῆς κώμης[

[ἀφ' ὧν γράφει Ἀ]χοῦπις ἐσπ[άρθαι
]. ησαλι[

...[]κρι(θῆς).' α[ἰ πυρῶν?]

5

..... ο=

] / τξγγ'ιβ'

] / εἰς τοῦτο πέπτω(κεν)

] ὑπόλογος ...[

10] εἰς π[ρ]ᾶσιν []
] Φαμεν[ώθ] σπ[]
] Φαρμο[ύθ]ι ..[]
] Παχών[ς] []

1. Cf. introd., p. 136.

27)

5 × 15

b. DÉBUT D'UN COMPTE :

] . Θεσσαλοῦ ασκα ... ρκ[...δ'ή λα
 ἀφ' ὧν γράφει Ἀγοᾶπις ἐσπάρθαι πυρῶν πθ[]
ή / ριγδ' ε. α. τασ..[]
]ιος Νεχουθ[]
 5 Πετωῦτος υ[]... Παχῶς Ἀρυώτου Α.....[]

3. Ριγδ'. Superficie de la σόριμος; la χέρσος était au moins de 7 aroures 1/8.

22)

7 × 3

c. DÉBUT D'UN COMPTE :

Πτολεμαίου[]
 ἀφ' ὧν γράφει[.]

Nom du clérarque, probablement un officier.

60)

d. DÉBUT D'UN COMPTE :

4 × 5

χμΛ

Nom du clérouque] .. (ἀρουρῶν) Ἄφμα[

Superficie du κλῆρος 1640 aroures 1/2.

9)

e. ANNOTATIONS MARGINALES :

10 × 7

κάθαρσις Φαρμ(οὔθι) ῥ̄ (πυρῶν)[.
 Παγῶνς ῥ̄ ἀράκ(ου)[

Sur le bord supérieur du rouleau, cf., 31. Il reste du compte de gauche les chiffres]βΛγ.

11)

κά[θ]αρσις Φαρμοὔθι ῥ̄ (πυρῶν)

3 × 10

18)

f. VERSEMENT DE ΔΙΝΟΚΡΙΘΗ :

8 × 4

⋮⋮⋮

] / .. λι(νο)κρι(θη)ς ιαγ[

νγ..

]κη λ.... ? [

ιαγ', γ' corrigé sur Λ.

Nouvel exemple de mélange de grains.

16)

14 × 8

g. FIN ET BALANCE D'UN COMPTE :

]Αρναγ'ιβ' ἀράκ(οῦ) νϚΛ / ΑΣζ.[
]ιε λι(νο)πυρ(οῦ) Ϛ / ΔτΛ
]ιζΛδ'ι Αρνηιβ'
]. νϚγ'ιβ' / ΑΣθΛ
 5]Ϛ (λοιπὸν) . πδΛιβ'

Remarquer le chiffre élevé des totaux; la tenue devait être considérable.

3. Αρνηιβ', γ corrigé sur ιβ'.

15)

11 × 4

h. ΧΩΜΑΤΙΚΟΝ

Χωμ]ατικὸν (ἀρουρῶν) ρκα (ὄν) .[
 [[Σελεύκου νβ—c]]
 κη] = (ὄν) ἀ(ρ)γ(υρίου) ιδ-, χαλ(κοῦ)[
 τ]οῦ Σελεύκου ν [β - c
] (ὄν) ἀ(ρ)γ(υρίου) μ = c, χαλ(κοῦ)[
 5 Π]αχῶνς, τοῦ Πτολεμ[αίου

1-2. Le chiffre du χωματικόν est le double du versement en argent, cf. 30, 1. et n. 22; en estimant le taux à 1 ob. 1/2 par aroure, comme dans 30, 36, 38

i, j, on obtient une superficie irriguée de 113 aroures 1/3, une superficie d'ἀβροχος de 7 aroures 2/3.

2. Χαλ(κοῦ) (avec ἀλαγή) perdu dans la lacune.

3. Sans doute ὑπὲρ τ]οῦ... ou : χω(ματικόν) τ]οῦ..., ou simplement τ]οῦ..., comme l. 5. La fin est restituée d'après la l. 2 interl. Cf. **k**, l. 1. et n. 2-3.

4. Noter que le versement en argent est de près des 4/5 du χωματικόν.

39)

i. ΧΩΜΑΤΙΚΟΝ

2 1/2 × 5

A gauche, restes d'une col. I.

Col. II.

[Χωματικόν (ἀρουρῶν) Σ]πη, (ῶν) ἀβρόχου λεΛ, (λοιπὸν) Σ[[x]]βΛ ξγc., (ῶν)
 ἀ(ρ)γ(υρίου) λαfχ, χαλ(κοῦ) λδfχ · (ῶν) πέ(πτωκεν) Παχῶν λ λ]
]. γ ... ::Λ

1. Le χωματικόν est calculé à 1 obole 1/2 par aroure; il semble qu'il y ait une fraction d'obole après ξγc; cependant c'est déjà un peu trop élevé; la fraction exacte serait 1/8 d'obole.

2. Cf. **30**, n. 22-4. Il y a une ἀλαγή de 3 dr. sur le cuivre. χ = 1/4 ob.
 Παχῶν ἀ(ρ)γ(υρίου) ?

12)

j. ΧΩΜΑΤΙΚΟΝ

6 × 4

[Χωματικόν (ἀρουρῶν) .. (ῶν) ἀβρόχου .. (λοιπὸν) ρ]μεΛδ' λc = c,
 (ῶν) ἀ(ρ)γ(υρίου) ε[γ-
]ζ, χα(λκοῦ) β
 / ἀ(ρ)γ(υρίου) ια[...]

1. Le χωματικόν est calculé au taux de 1 obole 1/5 à l'aroure irriguée ; il faut restituer ρμεΛδ'.

1-2. Dans la lacune : (δὼν πέ(πτωκεν) et sans doute deux dates et deux versements.

43)

2 1/2 × 9

k. ΧΩΜΑΤΙΚΟΝ

]. ατα...
 εἰς τὸ χωματικὸν τοῦ Σελεύκου
 / να-ε γαλ(κοῦ) λ [
 (λοιπὸν) γαλ(κοῦ) β = ε

1. μ est possible devant ατα; χω]ματα? cf. 30, l. 25 et 36, l. 18.

2-3. Cf. ci-dessus h, avec la différence d'une drachme ; sur ces variations 30, n. 22-4 : il s'agit d'années différentes. Il est impossible de voir si les deux fragments appartiennent à la même colonne.

3-4. Le / et le (λοιπὸν) montrent qu'il s'agit ici du paiement, non du calcul du χωματικόν.

10)

12 × 7

l. TAXES.

Ἐπεὶφ . [
 καὶ εἰς τὰ χῶματ[α
 † γ ς χ . =

2. Cf. 30, l. 25 et 36, l. 18.

3. χ, 1/4 ob.

19)

7 × 4

m. TAXES ΟΥ ΑΠΘ ΧΛΩΡΩΝ ΠΕΠΤΩΚΕΝ.

..... η
 (Ἐτους) δ, Φαμενώθ χα(λκοῦ) ς, ἀλ[αγή]...
 / ...ερ ιδ ςχ...

Il est plus vraisemblable que ce fragment appartienne à une section ἀπὸ χλωρῶν πέπτωκεν, cf. l'ἀλ[αγή et peut-être l. 3 : ὑπέρ, l'u corrigé sur une autre lettre et précédé d'une troisième un peu effacée.

3. X, 1/4 ob.

36)
13 × 7

n. TOTAUX

..... [
...φθλγ'ις' . και το . ο[
/ ς

(λοιπὸν) νζ

Ατμγγ'ιβ'	κριθῶν	χς[
Αωξας'	κριθῶν	υλβγ'ιβ'[
μζλ	κριθ(ῶν)	ηγ' ἀράκ[ου
ζ.		
Σφδ.	κριθ(ῶν)	κδλ'ιβ' ὀλύρ(ας) ις'
ξλ	κριθ(ῶν)	ηγ'
....		

39-51. ORDRES DE PRÊTS EN NATURE

GHÔRAN, 157-159. AN 35 DE PHILADELPHÉ.

Dix au moins des documents que nous groupons ici appartiennent à la catégorie des textes en double expédition sur une seule et même

feuille de papyrus. L'étude des documents de ce type, abordée par G. A. Gehrard, *Zeitschrift der Savigny-Stiftung, Rom. Abt.* XXV (1904) p. 382 et *Philologus*, LXIII, 1904 p. 500, a été continuée par M. Wilcken, *Archiv*, V, p. 202-207 à propos des *P. Eleph*, 1-4; puis par M. Schönbauer, *Zur Entwicklung der Doppel-Urkunde in ptolemaischer Zeit*, dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung, Rom. Abt.* (1918) p. 224 et suivantes (cf. Wilcken, *Archiv* VI, p. 367). M. Wilcken est encore revenu sur cette question à propos de *P. S. I.*, 337 dans l'*Archiv*, VI, p. 387. Aux textes énumérés par M. Wilcken, *Archiv*, V, p. 204, à celui que M. Schönbauer a publié (*Berl. P.* 11773) et à ceux qu'il a cités (*Berlin. P.* 13433-13441) ainsi qu'aux reçus analogues à *P. S. I.* 337, publiés dans le même recueil (IV, 323, 336, 338, 339, 379, 381; V, 506, 507; VI, 560) et à l'engagement sous serment de *P. S. I.*, V, 515, nous sommes en mesure d'ajouter aujourd'hui, sans parler des textes démotiques, une nouvelle catégorie, celle des ordres de prêts en nature, représentée par dix au moins des textes ci-après (39-48), probablement aussi par 51 qui en diffère à certains égards, enfin par 5, dont le caractère apparaît complètement par comparaison avec les nouveaux textes. Quant à 49 et 50, on ne peut dire s'ils étaient rédigés en double expédition.

Les autres documents sont écrits au *recto* de feuilles dont la largeur ne dépasse pas 17 centimètres (40, 48) tandis que leur hauteur varie, quand les textes sont complets, de 20 centimètres (40) à 55 (5). Le texte est disposé tantôt *transversâ chartâ* (39, 40, 41, 42, 43, 46, 47, 48, 51, 52), tantôt dans le sens des fibres (44, 45) (cf. Wilcken, *Archiv*, V, p. 202-203). Entre les deux parties du texte, il n'y a vraiment de différences que dans 51. Sans doute nous n'avons pu affirmer que les deux *scripturae* de 5 étaient identiques, mais l'incertitude ne porte que sur les lignes 1-5 = 34-39 et s'il y a une différence de texte entre les ll. 25-6 et 61-3, elle est due à une correction interlinéaire dans la seconde partie; nous sommes portés à croire que dans 5 les deux textes étaient en principe identiques. Dans la première partie de 40, 44, 45, 48, il faut noter l'omission

de la proposition relative *ὁ ἀποδώσει κ.τ.λ.*, mais elle ne suffit pas à donner à la première partie le caractère d'un résumé. Il en est de même des différences extérieures que l'on constate ailleurs (nombres écrits en chiffre, *κρηθοπυ(ροῦ)* abrégé dans la première partie). L'écriture de la première partie est parfois plus tassée, bien que la main soit la même : c'est là tout ce qui manifeste la tendance à resserrer le premier texte qui se transformera plus tard en résumé.

Le *verso* de ces textes conserve des traces de plis très nettes dans la partie supérieure ; l'adresse et le résumé qui s'y trouvent sont la tête en bas par rapport au *recto* ; mais le papyrus roulé, ces indications viennent se placer au-dessus de la partie inférieure du texte et se lisent normalement.

Entre les deux *scripturae* se remarque un petit trou régulièrement percé qui servait au passage d'un lien ; il est analogue à ceux de *P. Eleph.*, p. 6, fig. 3. c, mais il est unique, et d'autre part la largeur du papyrus n'était pas suffisante pour rendre nécessaire la section horizontale ni le repli de la partie droite que l'on remarque dans les *P. Eleph.* Les plis de la partie inférieure de nos textes sont moins apparents que ceux de la partie supérieure, sauf dans **43** ; l'intervalle qui sépare les deux *scripturae* a partout une hauteur sensiblement égale et l'enroulement était probablement semblable à celui des *P. Eleph.* (*ibid.* p. 7, fig. 6), exception faite pour la moitié repliée dont nous venons de parler. Les annotations du *verso* de **43**, dans sa partie inférieure, n'ont pu être portées que sur un texte au moins en partie ouvert et déroulé ; et il n'y a aucune raison de croire que la partie supérieure n'était pas la *scriptura interior*. On ne trouve pas trace de sceaux ; mais ces textes proviennent de cartonnages.

Nos documents, on le voit, appartiennent à un temps où la *scriptura interior*, cesse d'être la plus soignée et considérée comme l'original, mais elle n'est pas encore un simple résumé de la *scriptura exterior*. La découverte des parchemins d'Avroman, dans le Kurdistan, a montré que l'usage des deux *scripturae*, aussi bien que le mode d'enroulement et de scellement était analogue en Asie

et en Égypte. Cf. E. Minns, *Parchments of the Parthian Period from Avroman in Kurdistan, Journal of Hellenic Studies XXXV* (1915) p. 22-65, plates I-III et *New Palaeographical Society, series II, part. III*, pl. 51-52; Mitteis, *Zeitschrift der Savigny-Stiftung, Rom. Abt. XXXVI* p. 425 et suivantes; Cf. les remarques de Wilcken, *Archiv*, VI, p. 369.

Nos documents sont des ordres (προστάγματα, cf. 43 v^o) de versements en nature, à titre de prêts (δάνειον) et, pour la clarté, nous pouvons résumer les renseignements qu'ils nous apportent dans le tableau suivant :

Διογένης Θρασυμήδει

Noms des bénéficiaires	Qualité des bénéficiaires	Objet du prêt	Quantité et qualité des graines prêtées	Date du prêt. an 35
39 Θεόδωρος, Θευγένης, Νικάνωρ.	είκοσιπεντάρουροι ἐπίγονοι	δάνειον εἰς κάτεργον	κριθοपुरοῦ ἢ κριθῆς παλαιᾶς 20 art.	30 Thóth.
40 Λεπτίνης Ἰάσονος	εἰς τοὺς ἐγλελειμμένους κλήρους εἰκοσιπενταρούρων ἐπιγόνων	δάνειον εἰς κάτεργον	κριθοपुरοῦ 110 art.	21 Phaophi
41 Μενῆς	είκοσιπεντάρουρος ἐπίγονος	δάνειον εἰς κάτεργον καὶ συναγωγὴν φθινοπωρικοῦ σισάμου	κριθῆς παλαιᾶς ἢ κριθοपुरοῦ 50 art.	6 Athyr
Βρόμενος	[id ?]	[id.] (ὡσαύτως)	id. 10 art.	
42 Θεόχρηστος	είκοσιπεντάρουρος ἐπίγονος	δάνειον εἰς κάτεργον καὶ συναγωγὴν φθινοπωρικοῦ σισάμου	κριθοपुरοῦ ἢ κριθῆς παλαιᾶς 200 art.	30 Thóth
43 Πᾶσις Πάσιτος	εἰς τὴν γεωργεῖ περὶ Ἐλευσίνα	δάνειον εἰς κάτεργον αὐτῷ δανήτων ποιολογίας προστάγματα	κριθοपुरοῦ ἢ κριθῆς παλαιᾶς 30 art.	4 Athyr

Noms des bénéficiaires	Qualité des bénéficiaires	Objet du prêt	Quantité et qualité des graines prêtées	Date du prêt an 35
44 Σοκμήμιος	εἰς ἡγ γεωργεῖ περὶ τῶν Δικαίου	δάνειον εἰς κάτεργον	πυροῦ παλαιοῦ ἀκοσκι- 120 art. νεύτου	26 Choiak
45 Σοκνοῦχις	εἰς ἡγ γεωργεῖ περὶ τῶν Δικαίου	δάνειον εἰς κάτεργον	κριθοπυροῦ 60 art.	3 Tybi
Πετεσοῦχος		ὄσαύτως	40 art.	
46 Δημήτριος	εἰς ἡγ γεωργεῖ περὶ Ψεναρώ	δάνειον εἰς κάτεργον	κριθοπυροῦ ἢ κριθῆς 40 art. παλαιᾶς	24 Choiak
47 διὰ Σενθέως μυριαρούρου καὶ κωμο- γ(ραμματέως) Παώφιος	τοῖς ἐν Θεογονίδι γεωργοῖς	δάνειον εἰς κάτεργον καὶ ποιολογίαν	κριθοπυροῦ ἢ κριθῆς 594 art. παλαιᾶς	1 Athyr
	τοῖς ἐν Ταλῆσι		387 art. 1/4	
	τοῖς ἐγ Κροκεοσίρει		328 art. 1/4	
48	τοῖς ἐν Ἑρμουπόλει γεωργοῖς διὰ Σεν- θέως μυριαρούρου καὶ κωμογραμμα- τέως Παώφιος	δάνειον εἰς κάτεργον	κριθοπυροῦ ἢ κριθῆς 70 art. παλαιᾶς	30 Thóth
49 Λῦσις (?)	παραδειξάντα αὐτῷ τὴν γῆν	τὸ εἰς ξυλοκοπίαν κάτεργον	πυροῦ[παλαιοῦ 500 à défaut : κριθοπυρόν ἢ κριθῆν κατὰ λόγον	19 Mesorè
50 Λῦσις	id.	τὸ σπέρμα καὶ τὸ κάτεργον		

Nous ne pensons pas qu'il faille confondre nos textes avec des prêts de semences. A l'exception de 50 qui mentionne les semences

(σπέρμα) à côté du κάτεργον, le but du prêt est presque toujours désigné par l'expression εἰς τὸ κάτεργον. Ce mot peut être pris dans deux ou même trois acceptions. Τὸ κάτεργον signifie d'abord le travail, l'ouvrage d'un ouvrier. C'est ainsi qu'il faut l'entendre dans LXX, *Ex.*, 30, 16; 35. 21 et Mahaffy lui attribuait le même sens dans un passage mutilé des *Revenue Laws*, col. 46, l. 2. C'est peut être aussi ce sens ou un sens voisin qu'il faut lui donner dans *P. Petrie*, II, 4 (2), l. 8, où il s'agit des carriers : καὶ ἔγραψά σοι ὃ δεῖ δοθῆναι εἰς ἕκαστον ἀργοῦ καὶ τὸ κάτεργον.

Mais à ce passage on a proposé des traductions bien différentes. M. Örtel, *Liturgie*, p. 19 rend τὸ κάτεργον par « *quantité de travail, Arbeitsquantum* ». M. Wilcken, *Göttingische Gelehrte Anzeigen*, 1895, p. 147, a proposé de voir dans κάτεργον un mot formé comme κατ' ἀνδρα et interprété « *état des travaux effectués, Übersicht über die festgestellten Arbeiten* », traduction adoptée par M. Fitzler (*Steinbrüche u. Bergwerke im ptolemäischen u. römischen Ägypten*, p. 31). M. Bouché-Leclercq, opposant, comme Wilcken, ἀργοῦ à κάτεργον, donne au premier mot le sens de *Pierre brute* et à τὸ κάτεργον, celui de *façon* (*Revue des Études grecques*, XXI, 1908, p. 138). En vérité, ἀργοῦ nous paraît une leçon très suspecte et nous corrigerions volontiers, avec M. Adolf Wilhelm, en ἀργ<υρί>ου (voir A. Wilhelm, *Zeitschrift für den Österreichischen Gymnasien*, XLV, 1894, p. 910, cf. p. 912 et Jouguet (*Recueil Champollion*, p. 249, n. 5).

Quant à κάτεργον, nous ne saurions décider s'il faut choisir entre le sens proposé par M. Örtel, et celui qui est proposé par M. Wilcken, ou s'il faut lui attribuer une signification différente qu'on trouve ailleurs sûrement et fréquemment.

Car dans nos documents κάτεργον a presque toujours le sens de *salaire*; par exemple dans la Loi sur le Monopole de l'huile, où il désigne le salaire des ouvriers des huileries, *Rev. Laws*, 45, 7; 53, 25; 55, 15; de même peut-être à propos des brasseries (fragment 6^a, l. 14) et sans doute aussi dans le titre de la col. 21 du

Réglement sur les Fermes. Dans *Gr. Ost.* I, p. 677, M. Wilcken traduit le mot par *Arbeitslohn*. Le même sens paraît assuré dans *P. Petrie* III, 63, l. 3 et dans *P. S. I.*, IV, 365, l. 3. Il est manifeste dans *B. G. U.*, IV, 1121, l. 17, où le locataire d'un ἔλος παπυρικόν s'engage à ne pas donner à ses ouvriers un salaire supérieur à celui qui aura cours dans la localité, πλεῖον τῶν διδωμένων ἐν τῷ Κόλπωι κατέργων.

Il est difficile de dire si dans nos textes le sens se rapproche plus de celui d'ouvrage ou de celui de salaire, s'il désigne le travail des ouvriers pour la mise en état d'une terre, ou les frais de main d'œuvre pour rémunérer ce travail. Le *P. Hambourg*, 24 de la 24^e année d'Évergète, appelle τὸ κάτεργον la somme prêtée à un hécantaroure qui s'engage à ensemercer 80 aoures avec du sésame d'été, ce qui pourrait incliner à penser que dans nos textes κάτεργον désigne plutôt le montant des frais de main d'œuvre que l'activité des ouvriers. Peu importe que la somme soit ici versée en nature, tandis que dans le papyrus de Hambourg elle est comptée en argent.

Mais d'autre part, dans plusieurs de nos textes, le mot κάτεργον n'est pas seul; il est souvent associé par un καί à l'indication d'une opération agricole, telle, par exemple, que la συναγωγή σησάμου (41 et 42); les deux expressions sont plus naturellement unies, si l'on donne à κάτεργον le sens de travail pour la mise en état, la préparation d'une terre. D'après 43 dont le *recto* porte δάνειον εἰς κάτεργον, tandis que le *verso* nous offre δανήων ποιολογίας προστάγματα, il semble bien que κάτεργον et ποιολογία désignent la même chose; or, à en juger par les formules des autres textes (41, 42, 49), la ποιολογία doit être une opération agricole, comme la συναγωγή σησάμου ou récolte du sésame et la ξυλκοπία qui consiste à débarrasser le sol, des arbrisseaux pour le défricher (cf. 5, l. 23-24 et n. et 49, l. 4 et n.).

Quelle que soit la traduction adoptée pour κάτεργον, la procédure de l'institution est claire. Une somme soit en nature soit en argent est mise à la disposition du cultivateur pour couvrir les frais de main d'œuvre. Cette somme, comme les σπέρματα, est rendue au

moment de la récolte. Mais le *P. Hibeh* I, 449 montre bien que les graines ici versées ne doivent pas être confondues avec les semences. Il nous donne, l. 4-4, le montant des rentes payées par un certain Apollônios (Ἔστιν τὸ ἐκφόριον τοῦ Ἀπολλωνίου) qui verse pour le κλήρος (κλήρου) 350 artabes de froment (c'est là l'ἐκφόριον proprement dit), puis 40 artabes au titre de σπέρμα (c'est l'équivalent des graines prêtées pour les semailles), 40 artabes encore au titre κάτεργου, prêt pour les frais de main d'œuvre. Nos textes sont le meilleur commentaire de cet article.

Reste à expliquer le mot ποιολογία ; il s'est rencontré sous la forme πωολογία dans 5, ll. 8, 42, 44, etc..., où nous ne l'avons pas traduit. M. W. Crönert (*Literarisches Zentralblatt*, 1907, 58, p. 4424) a proposé de le rendre par *Grünernte*; mais nos textes montrent qu'il désigne une opération plutôt qu'un produit, il est formé comme σιτολογία, ἀνθολογία, φορολογία. La ποιολογία serait soit le sarclage des mauvaises herbes, soit la récolte des fourrages; mais la date de nos textes n'est pas favorable à cette seconde explication, et avec la première on comprend mieux une expression comme celle de 5, l. 13 : διὰ τὸ προσδεῖσθαι μέρος τι τῆς γῆς πωολογίας.

Les quantités de graines prêtées (orge mêlée de froment, vieille orge, vieux froment non criblé) doivent être rendues sur les fruits de l'année suivante, en même temps que l'on paiera la rente du sol, ὃ ἀποδώσουσιν ἐγ νέων ἅμα τοῖς ἐκφορίοις. Il en est ainsi, on le sait, des graines prêtées pour les semailles, et nos textes sont tous datés d'une époque où l'on peut ensemercer, puis qu'ils se placent à des dates diverses entre le 30 Thôth (23 ou 22 novembre) et le 3 Tybi (23 ou 24 Février). Il n'y a d'exception apparente que pour 49 qui serait du 49 Mésorè (7 octobre) de l'année suivante, si l'on admettait que l'année est comptée de Thôth à Thôth. Mais il est probable qu'il n'en est rien. On peut faire sur l'année employée dans nos textes au moins deux hypothèses. C'était soit une année régnale comptée sur le calendrier macédonien, à partir d'un jour situé entre le 24 Dystros et le 2 Xandicos — et il est difficile de déterminer à quel

mois égyptien ces dates répondent (cf. J. Lesquier, *Les nouvelles études sur le Calendrier ptolémaïque*, *Revue Égyptologique*, II, p. 146), soit plus probablement une année fiscale comptée à partir de l'équinoxe de printemps, de Méchir en Méchir, environ, en sorte que le mois de Mésorè dans l'an fiscal 35 précède le mois de Thôth (cf. 39, n. 4-5).

5 est un texte apparenté aux suivants. Les graines dont il est question dans ce document sont distribuées à titre de prêt, soit comme semences, soit εἰς πωλογίαν (cf. 43 verso et 47). Quant aux textes suivants, on peut les partager en plusieurs groupes : 49 et 50 se distinguent de 39-48. Ici les prêts sont accordés à des cultivateurs qui sont déjà en possession de leur terre. Là, la terre est attribuée pour la première fois à un tenancier qui en fait la demande et propose les conditions du bail dans un ὑπόμνημα reproduit sous l'ordre de prêt. 51 émane d'un fonctionnaire différent et, semble-t-il, de rang inférieur.

Car le πρόσταγμα descend plusieurs degrés de la hiérarchie. Dans 39-50, il émane de Diogénès, qui est probablement le nomarque de ce nom, connu en l'an 35 de Philadelphie (cf. 39, n. 1); celui qui est cité dans 51, vient d'Aristandros; ce nom est porté par un économiste qui est peut-être celui de l'Aphroditopolite; mais il n'est pas vraisemblable que nous ayons affaire ici à ce personnage (cf. 49, n. 2); Diogénès et Aristandros l'envoient à Thrasymèdes dont les fonctions nous sont inconnues; mais ce n'est pas celui-ci qui opère les versements; c'est ce que prouve dans 39-50 la formule : Σύνταξον μετρήσαι; 51 est un ordre de versement donné par Thrasymèdes à Hèrakleitos (cf. aussi 52); ce dernier est en contact immédiat avec les bénéficiaires des prêts. Ce pourrait être un sitologue. Dans 5, qui est de l'an 26, Épharmostos joue le rôle tenu ici par Diogénès. C'est donc, peut-être, un nomarque. Ce nom est porté par le frère de Zènon, qu'il faut peut-être identifier avec Épharmostos; de 5.

Les personnes qui reçoivent les prêts appartiennent à des classes

d'un intérêt bien inégal : de simples cultivateurs, soit isolés (43-46), soit en groupes (47-48), un personnage, peut-être un clérouque à qui on assigne une terre (49-50), enfin, qu'ils cultivent ou non leurs tenures, des εικοσιπεντάρουροι ἐπίγονοι. Nous voilà donc en présence d'une catégorie de clérouques déjà soupçonnée (39, n. 5), celle des possesseurs de 25 aroures; elle était formée sur la fin du règne de Philadelphie par des ἐπίγονοι. Que des ou les ἐπίγονοι fussent clérouques, c'était jusqu'ici un fait ignoré, bien que Polybe V, 65, 10 ait réuni des épigones aux catœques thraces et galates de 218. Le *P. Berlin* publié par M. Schönbauer (*loc. laud.*) nous a fait connaître aussi des τῆς ἐπιγονῆς dotés de κληῖροι dans l'Oxyrhynchite (Μενέδημος Θεσσαλὸς τῆς ἐπιγονῆς τῶν κεκληρουχημένων τῆς κάτω τόπαρχίας τῆς ὑπὸ Τηλ[εμάχου?]) Ces faits obligent à reviser les hypothèses jusqu'ici reçues sur les ἐπίγονοι et les τῆς ἐπιγονῆς. Ceux-ci étaient considérés comme des fils de clérouques; l'un d'entre eux, au moins, entrait dans l'armée et recevait un κληῖρος à la mort de son père, cessant alors d'être τῆς ἐπιγονῆς. Mais puisque nous voyons maintenant que les mots τῆς ἐπιγονῆς ne préjugent rien touchant le κληῖρος, on serait tenté d'admettre qu'ils ne marquent aucun rapport nécessaire avec le clérouque. C'est l'idée de M. Schönbauer, qui voit dans les τῆς ἐπιγονῆς non pas les fils de clérouques, bien qu'il puisse y en avoir parmi eux, mais les descendants des membres des πολιτεύματα ethniques et qui en font eux-mêmes partie. Au contraire s'appuyant sur l'expression démotique qui traduit τῆς ἐπιγονῆς dans *P. Ryl.* III, 21, l. 6 et suivantes : *Wynn ms n Qmy hn n hrt.w n srtyts*, grec né en Égypte, descendant des soldats (srtyts = στρατιώτης), M. Wilcken (*Archiv*, VI, p. 368) maintient que τῆς ἐπιγονῆς signifie *fils de soldats*; les τῆς ἐπιγονῆς peuvent recevoir des κληῖροι avant d'entrer dans l'armée, mais ils cessent d'être τῆς ἐπιγονῆς au moment de leur enrôlement. Que seraient alors les ἐπίγονοι? des militaires certainement, le texte de Polybe le prouve. D'autre part, on ne peut aisément renoncer à chercher un rapport entre les τῆς ἐπιγονῆς et les ἐπίγονοι. Les ἐπίγονοι seraient-ils, eux aussi, des fils de clérouques,

mais des fils de clérouques servant en même temps que leurs pères ? C'est possible, bien que, pour le II^e siècle, l'exemple d'Apollônios, fils de Glaucias, ne soit pas favorable à cette hypothèse : Glaucias était décédé quand Apollônios est admis parmi les ἐπίγονοι. Mais le II^e siècle n'est pas le III^e, et d'ailleurs est-il nécessaire d'admettre que les ἐπίγονοι aient tous servi du vivant de leur père ? L'État a dû user volontiers de tout ce que la descendance des clérouques pouvait fournir au recrutement de l'armée ; il a pu provoquer des enrôlements parmi les τῆς ἐπιγονῆς en âge de porter les armes. Ceux-ci devenaient alors des ἐπίγονοι. A la mort du père, son fils ou l'un des fils, s'il y en a plusieurs, prend, selon l'hypothèse de Lesquier, la place de son père et reçoit son κλῆρος ou un κλῆρος équivalent ; les autres peuvent s'enrôler ou demeurer, s'ils y étaient déjà, dans le corps des ἐπίγονοι, et, à ce titre, posséder aussi un κλῆρος. Mais ce ne sont là que des conjectures, sur lesquelles il ne convient pas d'insister.

Depuis les études de M. Rostovtzeff et particulièrement depuis son dernier ouvrage (*a Large Estate in Egypt in the third century B. C., University of Wisconsin Studies in the Social Sciences and History, number 6, Madison, 1922*), il est possible d'entrevoir le sens et la portée de la mesure révélée par nos textes. Ils datent tous de l'an 35 de Philadelphie et nous éclairent sur la politique agraire de ce Roi. M. Rostovtzeff a montré comment cette politique avait associé à l'État, pour la reconstitution et l'exploitation des richesses égyptiennes, l'activité et les ressources des particuliers, surtout celles de la population hellénique. En concédant, probablement à titre viager, à ses hauts fonctionnaires et à ses favoris, tels que le diccète Apollônios, de grands domaines (δωρεαί) dont une partie, au moins, était encore à défricher, il faisait contribuer l'intérêt et l'initiative privés au développement du sol cultivable, sans aliéner définitivement la moindre parcelle du domaine royal. Le même esprit a dû présider aux concessions de terres moins importantes, comme les assignations de lots clérouchiques (v. 40,

n. 3) et même les baux consentis à de simples γεωργοί, soit isolés (cf. 43-46) soit en groupes (cf. 47-48). C'est sans doute parce que l'on attendait d'eux un effort exceptionnel pour la mise en état de la terre qui leur était louée ou concédée, terre qui devait donc être, au moins pour partie, prise sur les régions improductives du domaine, qu'on leur avançait, soit en argent, soit en nature, en même temps que des semences, des sommes assez importantes pour leur permettre d'entreprendre ce travail (εις κάτεργον). Notre numéro 49, s'il était mieux conservé, serait exceptionnellement intéressant à cet égard.

39. DIOGÈNES A THRASYMÈDÈS

PRÊT A DES ÉPIGONES CLÉROUQUES

GHÔRAN 159 PLASTRON.

Inv. 299.

AN 35 DE PHILADELPHIE.

23 × 16, 5.

Recto.

Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν. Σύνταξον
μετρῆσαι Θεοδώρωι καὶ Θευγένει καὶ Νικά-
νορι (εἰκοσιπενταρούροις) ἐπιγόνους δάνειον εἰς κάτεργον

ὃ ἀποδώσουσιν ἐγ νέων ἅμα τοῖς ἐκφορίοις

δ̄ ἐν τῶι λϚ (ἔτει) κριθοπυροῦ ἢ κριθῆς παλαιᾶς (ἀρτάβας) κ

Ἐρρωσο. (Ἐτους) λε, Θῶυθ λ.

O

Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν.
 Σύνταξον, μετρήσαι Θεοδώρωι
 καὶ Θευγένει καὶ Νικάνορι (εἰκοσιπενταρούροις) ἐπι-
 10 γόνοις δάνειον εἰς κάτεργον ὃ ἀποδώ-
 σουσιν ἐγ νέων ἅμα τοῖς ἐκφορίοις ἐν
 τῶι λϚ (ἔτει) κριθοπυροῦ ἢ κριθῆς
 παλαιᾶς (ἀρτάβας) εἴκοσι. Ἐρρωσο. (Ἔτους) λε
 Θῶυθ λ

Verso.

15 Θεοδώρωι Θρασυμήδει.

L. 3-4, interl. : κόλλημα. Les sigles sont les sigles habituels.

Verso : Même main que le *recto*, moins appuyée, plus ramassée dans le résumé, plus large dans l'adresse.

Recto.

Diogénès à Thrasymèdès salut. Fais mesurer à Théodoros, à Theugénès et à Nicanôr, épigones à vingt aroures, à titre de prêt pour frais de travaux sur leurs terres, prêt qu'ils restitueront sur la moisson en versant les redevances en l'an 36, en orge-froment ou en vieille orge 20 artabes. Adieu. An 35, 30 Thôth.

Verso.

(Prêt fait à) Théodoros

A Thrasymèdès.

1. On connaît un nomarque de ce nom : cf. Ludwik Piotrowicz, *Stanowisko nomarków w administracji egiptu w okresie grecko-rzymskim*, Poznan 1922,

p. 25 et p. 72 (ouvrage dont nous n'avons pu prendre connaissance que par le résumé en français qui le suit). Sa *νομαρχία* est nommée dans *P. Petrie* II, 13, (20), l. 8, et l'on voit par *P. dém. Lille 12-20* qu'il exerçait ses fonctions sous Philadelphie « en l'an 34 qui est l'an 35 ». Il est bien probable que nous avons affaire ici au même personnage.

On a beaucoup discuté sur les nomarchies et les nomarques : cf. M. Engers, *Mnemosyne*, XLVII, 2; Piotrowicz, (*op. laud.*) et Rostovtzeff, *A Large Estate in Egypt in the Third century B. C.* pp. 151-157. Il est certain que le mot *νομάρχης* désigne un administrateur de district, et qu'il est dérivé de *νομός* : (voir Rostovtzeff, *op. laud.* p. 156; Piotrowicz, *op. laud.* p. 79-80) non de *νέμω* (Grenfell, *Revenue Laws*, p. 133); mais pourtant, au Fayoum, sa province n'est pas le *νομός*, mais la *νομαρχία*, et Sottas a remarqué que le titre égyptien *shn t'* qui dans *P. dém. Lille 12-20* répond à *νομάρχης* n'est pas le titre de l'ancien nomarque (*h'tj^c*). Ailleurs pourtant la nomarchie paraît se confondre avec le nome (cf. *Rev. Laws*, 31 et 43). L. Piotrowicz a étudié les nomarchies du Fayoum au III^e siècle dans l'ouvrage cité plus haut et dans une dissertation latine intitulée : *De nomi Arsinoitæ tertio a. Chr. n. sæculo partitione* (e *Symbolis Philologorum Posnaniensium, Posnaniæ*, 1920, pp. 56-61). D'après ce dernier travail, la division en trois nomarchies sous Philadelphie et au début du règne d'Evergète aurait précédé la division connue en trois grandes *μερίδες*. On remarquera que presque tous les villages mentionnés dans le présent groupe de documents nous sont donnés ailleurs comme appartenant à la *μερίς* de Polémon, ce qui place la nomarchie de Diogénès dans la partie S. O. du Fayoum. Mais les *μερίδες* ont pu succéder aux nomarchies sans en épouser exactement les limites : ainsi *Ἐρμούπολις*, mentionnée dans 48, fera partie de la *μερίς* de Thémistès, *Ψεναρῦω*, mentionnée dans 46 de la *μερίς* d'Hérakleïdès. Les nomarchies sont subdivisées en petites *μερίδες*. Voir, sur les dimensions de la nomarchie, Jouguet, *Revue des Etudes anciennes*, XXIV (1912), p. 341. Piotrowicz considère le nomarque comme l'administrateur civil de la nomarchie. Il est surtout occupé à l'exploitation agricole (Rostovtzeff, *loc. laud.*). Il n'est donc pas étonnant que nos *προστάγματα* émanent de lui.

2. *Θεοδώρωι καὶ Θεσυγένει*. Notez la forme ionienne; cf. *P. Magd.* 8, l. 2; 13, l. 2, ..., et Mayser, *Grammatik*, p. 153. Il y a là sans doute l'indice d'une différence d'origine.

3. (*Εἰκοσιπενταρούρις*). Cette catégorie clérouchique n'apparaît pas ici absolument pour la première fois; cf. *P. Petrie*, III, 105, ll. 5 et suiv. : le bail d'une tenure de 24 aroures et la note de Lesquier, *Inst. milit.*, p. 175, n. 1. On connaît dans la région le village *Ἰβίωv εἰκοσιπενταρούρων*; *P. Tebt.* II, app. II, s. v.

4-5. *ἐγ νέων*. C'est, en effet, à l'époque des nouveaux fruits que l'on paie les

redevances. Il s'agit ici de la première récolte qui suivra la période de culture et de semailles (Thôth-Tybi, d'après nos textes). A cette époque, la moisson a lieu en Égypte vers Méchir-Phaménôth; or, à ce moment, au témoignage de nos documents datés de l'an 35, on sera en l'an 36. L'origine de l'année doit donc être placée vers Méchir, après Tybi, c'est-à-dire probablement aux environs de l'équinoxe de printemps, et il est très probable qu'il s'agit d'une année fiscale, selon la définition de Smyly (cf. J. Lesquier, *Les nouvelles études sur le calendrier ptolémaïque*, *Revue Egyptologique*, n. s. II, pp. 149-151).

Verso. La rédaction du *verso* varie. Outre certaines indications exceptionnelles, comme dans **43**, il donne parfois le nom du bénéficiaire, la qualité et la quantité des grains prêtés (**40**, **43**, **44**), parfois avec le nom du bénéficiaire, la mention κατέργου (**41**, **47**), parfois seulement le montant du prêt (**51**). Ici nous avons le nom d'un seul bénéficiaire. Le prêt de vingt artabes était sans doute collectif; rien dans le texte n'indique que chacun des clérouques ait dû recevoir 20 artabes.

40. LE MÊME AU MÊME. PRÊT A DES ÉPIGONES CLÉROUQUES

GHÔRAN 159 PLASTRON.

Inv. 300.

AN 35 DE PHILADELPHIE.

20 × 17

Recto.

Διογένης Θρασυμήδαι χαίρειν. Σύν-
ταξον μετρήσαι Λεπτίνηι Ἰάσονος
εἰς τοὺς ἐγλελειμμένους κλήρους
τῶν (εἰκοσιπενταρούρων) ἐπιγόνων δάνειον εἰς
κάτεργον κρ(ι)θοπυρ(οῦ) (ἀρτάβας) ρι.

5

Ἐρρωσο. (Ἐτους) λε, Φαῶφι κα.

O

Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν.
 Σύνταξον μετρήσαι Λεπτίνηι
 Ἰάσονος εἰς τοὺς ἐγλελειμμένους
 10 κλήρους τῶν (εἰκοσιπενταρούρων) ἐπιγόνων
 δάνειον εἰς κάτεργον ὃ ἀποδώ-
 σει ἐγ νέων ἅμα τοῖς ἐκφορίοις
 ἐν τῷι λϚ (ἔτει) κριθοपुरοῦ (ἀρτάβας) ἑκατὸν
 δέκα. Ἐρρωσο. (Ἐτους) λε, Φαῶφι κα.

Verso.

15 Λεπτίνηι

Θρασυμήδει.

κρ(ι)θοपुर(οῦ) (ἀρτάβας) ρι

L. 3-4, *interl.* : un κόλλημα. Les sigles sont les sigles habituels.

Verso L. 15, même remarque que pour 39. — ΚΘΟϚ (= κριθοपुरοῦ).

1. Διογένης. Cf. 39 n. 1.

3. εἰς τοὺς ἐγλελειμμένους κλήρους. Cf. l. 9-10, Leptinès est sans doute officiellement chargé de veiller à la culture des κλήροι en l'absence de leurs possesseurs. (Cf. *supra* p. 142). A quel titre ? nous l'ignorons. Les épigones ont abandonné leur κλήρος; l'expression que le texte emploie ne permet pas de décider si l'abandon a été volontaire ou imposé, définitif ou momentané. En l'an 35, il a pu y avoir une mobilisation parmi les clérouques militaires, bien que la guerre de Syrie paraisse avoir été terminée à cette date, si du moins on admet les conclusions que C. C. Edgar a tiré du *P. Zènon, Edgar, Annales du Service*, 42, t. XIX, p. 93 sur l'époque du mariage de Bérénice et d'Antiochus II, conséquence du traité de paix. Ce texte est en effet de l'an 33 (sur les divergences d'opinion relatives à la fin de la guerre syrienne, v.

Bouché-Leclerq, *Histoire des Lagides*, I, p. 209; *Histoire des Séleucides*, p. 90, et les auteurs qu'il cite, notamment, B. Haussoullier, *Etudes sur l'histoire de Milet et du Didymeion*, p. 85 et suivantes). En tout cas, il serait exagéré de trouver ici un argument décisif en faveur de la théorie exposée par Mathias Gelzer, sur les κληροι militaires au III^e siècle (*Ptolemaische Kleruchenurkunde*, dans les *Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften, phil. hist. Kl.* 1914 pp. 61-70). Rien ne dit que les ἐγλελειμμένοι κληροι dont il est ici question aient été pris sur la σπόριμος, ni qu'ils aient été concédés pour un temps limité, sans aucune intention de faire participer les clérouques au défrichement des terres incultes et pour leur permettre seulement de vivre sur le produit de leur κληρος. Il n'y a rien à tirer d'un texte isolé comme 40. Mais l'impression que laisse la série de nos προστάγματα est plutôt contraire à la thèse de Gelzer. Ces prêtres εἰς κάτεργον — si nous avons bien compris le sens de l'expression — nous paraissent surtout explicables si les bénéficiaires avaient à s'imposer des sacrifices et des efforts pour l'aménagement de leur domaine et les idées de Rostovtzeff sur la politique agraire de Philadelphie (v. *introd.*) pourraient bien trouver un appui dans nos documents. (Sur la thèse de Gelzer, voyez Lesquier, *Revue des Études grecques*, XXXII (1919), pp. 359-375).

41. LE MÊME AU MÊME. PRÊT A UN ÉPIGONE CLÉROUQUE

GHÔRAN, 157.

Inv. 393.

AN 35 DE PHILADELPHIE.

25,5 × 22,5

Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν.
 Σύνταξον μετρήσαι Μένῃτι (εἰκοσιπενταρούρῳ)
 ἐπιγόνῳ δάνειον εἰς κάτεργον
 καὶ συναγωγὴν φθινοπωρικοῦ ση-
 σάμου ὃ ἀποδώσει ἐγ νέων ὅμα
 τοῖς ἐκφορίοις ἐν τῷ λϚ (ἔτει)

κριθῆς παλαιᾶς ἢ κριθοπου(ροῦ) (ἀρτάβας) ν και
 Βρομένωι ὡσαύτως (ἀρτάβας) :

ἔρρωσο (ἔτους) λε [Ἄθ]ύρ Ϛ

----- Ο -----

Διογένης Θρασυμήδει χαί- 10

ρειν · Σύνταξον μετρήσαι

Μένῃτι (εἰκοσιπενταρούρωι) ἐπιγόνωι δάνει-

ον εἰς κάτεργον και συναγω-

γῆν φθινοπωρικοῦ σησάμου

δ ἀποδώσει ἐγ νέων ἅμα 15

τοῖς ἐκφορίοις ἐν τῶι λϚ (ἔτει)

κριθῆς παλαιᾶς ἢ κριθοπουροῦ

ἀρτάβας ν και Βρομένωι ὡσ-

αύτως [ἀρτάβας] δέ[κα]

[ἔρρωσο (ἔτους) λε Ἄθύρ Ϛ] 20

Verso.

Μενῆτος

κατέρ(γου)

Θρασυμήδει

Copie de Guéraud. Écriture *transversa charta*. Deux fragments ; encre par endroits pâlie, texte sûr ; sigles habituels. — L. 6 : un κόλλημα. — L. 9 : peut-être un chiffre de dizaines devant Ϛ.

Verso : Même main que le recto, comme dans 39.

Diogènes à Thrasymédès, salut. Fais mesurer à Ménès épigone à vingt aoures, à titre de prêt pour frais de travaux et pour la récolte du sésame d'automne, prêt qu'il rendra sur les nouveaux fruits en même temps que l'on paie les rentes, dans la 36^e année, 50 artabes de vieille orge ou d'orge froment et à Bromenos 10.

Porte-toi bien. An 35 Athyr 6.

1. Διογένης. Cf. 39, n. 1.

42. LE MÊME AU MÊME. PRÊT A UN ÉPIGONE CLÉROUQUE.

GHÔRAN, 157.

Inv. 394.

AN 35 DE PHILADELPHÉ

15 × 13

[Διογέν]ης Θρασυμήδει χαίρειν. [Σύν]ταξον
 [μετρῆσαι] Θε[ο]χρήστ^ωι . . . οκρι . . . ου (είκοσιπενταρούρι) ἐπιγό-
 [νωι δά]νειον ε[ίς] κάτεργον και συναγωγὴν
 [φθ]ινπω<ρ>ικου σησάμου ὁ ἀποδώσει ἐγ νέ-
 [ων ἅμα] τοῖς ἐκφορίοις ἐν τῶι λϚ (ἔτει) κριθοπυροῦ 5
 [ἧ κριθῆ]ς παλαιᾶς (ἀρτάβας) Σ
 ἔρωσο (ἔτους) λῃε Θῶυθ λ̄

O

[Διογέν]ης Θρασυμήδει :: [χ]αίρειν
 [Σύνταξον μετρῆσαι] :: Θε[ο]χρήστ[ω]ι
 | . . . οκρι . . . ου (είκοσιπενταρούρι) ἐπιγόνωι :: δάνειον 10
 - - - - -

Verso.] Θρασυμήδει

Copie de Guéraud. Quatre fragments. Ecriture *transversa charta*. L. 2 : θε. χρήστωι cf. l. 9. La lettre qui suit θε n'est pas ο; elle ressemble à un π ou à γ. Sur un autre fragment, nous lisons θεοχρηστου. — L. 4 : φθινοπωρικοῦ, le ν en surcharge sur la ligne, ικ liés. — L. 2, 5, 6-7 : sigles habituels

Verso. L'indication de gauche manque, probablement perdue dans la lacune.

1. Διογένης. Cf. 39, n. 1.

43. LE MÊME AU MÊME. PRÊT A UN CULTIVATEUR

GHÔRAN 159, PLASTRON.

Inv. 301.

AN 35 DE PHILADELPHIE.

19 × 16.

Recto.

Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν.
 Σύνταξον μετρήσαι Πάσιτι Πά-
 σιτος εις ἡγ γεωργεῖ περι Ἐλευσίνα
 δάνειον εις κάτεργον δ ἀποδώσει
 5 ἐγ νέων ἅμα τοῖς ἐκφορίοις ἐν τῶι λϚ (ἔτει)
 κριθοπυροῦ ἢ κριθῆς παλαιᾶς ἀρτάβας) λ)
 Ἐρρωσο. (Ἐτους) λε, Ἀθύρ δ.

0

Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν.
 Σύνταξον μετρήσαι Πάσιτι Πά-

ἐκφορίοις ἐν τῶι λϚ (ἔτει)
 πυροῦ παλαιοῦ ἀκοσκινεύ-
 15 του (ἀρτάβας) ἑκατὸν εἴκοσι.
 Ἐρρωσο. (Ἐτους) λε, Χοίαχ κϚ

2. M. Tybi β Ὁρθαγόραι.

Verso.

Σοκμήνιος
 (πυροῦ) πα(λαιοῦ) (ἀρτάβας)ρκ Θρασυμ[ήδει.]

Copie de Guéraud. Écriture dans le sens des fibres. Quatre fragments.
 Κόλλημα au bord et à droite.

.. Sigle habituel pour l'artabe.

Verso, l. 2. (πυροῦ) et (ἀρτάβας), sigles habituels; πα(λαιοῦ), $\frac{\alpha}{\pi}$.

1. Διογένης. Cf. 39, n. 1.

4. Cf. l. 10. Δικαίου. Δικαίου (νῆσος); cf. Grenfell, Hunt, Goodspeed, *Tebt. Pap.* II, app. II, p. 275; village de la μερίς de Polémon, *id.*, *ibid.*, et C. Wessely, *Topographie des Faijum* p. 56. Voir aussi C. Wessely, *Studien f. Palaeographie u. Papyruskunde*, X, 112, l. 5, 138, l. 22, 166, l. 4. On trouve aussi Ἐποίκιον Δικαίου, *ibid.*, 245, l. 10, 260, l. 5. A l'époque romaine, une οὐσία de ce nom; περὶ τῶν Δικαίου suggère περὶ τῶν Δικαίου (τόπων), ou une expression analogue.

17. Ὁρθαγόραι. Cf. 45, l. 18. Cette indication paraît de seconde main. Est-ce le nom d'un fonctionnaire à qui la pièce a été transmise le 2 Tybi, et à quel titre interviendrait-il? nous l'ignorons.

45. LE MÊME AU MÊME. PRÊT A DEUX CULTIVATEURS

GHÔRAN, 157

Inv. 396.

AN 35 DE PHILADELPHÉ.

24 × 11

Διογένης Θῆρασυμήδει χαίρειν ·
 Σύνταξον μετρήσαι Σοκνούχει
 εις ἤγ γεωργεῖ[εῖ π]ερὶ τῶν Δικαίου
 δάνειον εἰς κῆατεργον (κριθοπυροῦ) ξ
 καὶ Πετεσοῦχῶι ὡσαύτως (ἀρτάβας) μ.

8

Ἐρρωσο (Ἔτους) λε, Τῦβι γ̄.

[O]

.....Διογένης.....Θῆρασυμήδει χαί-
 ρειν · Σύν[τα]ξῶν μετρήσαι
 Σοκνούχει εἰς ἤγ γεωργεῖ
 περὶ τῶν [Δ]ικαίου δάνειον
 εἰς κῆατεργῶν ὅ ἀποδώσει
 ἐγ νέων ἄμα τοῖς ἐκφορίαις
 ἐν τῶι λῆτι (ἔτει) κριθοπυροῦ
 ἀρτάβας ἐξήκοντα καὶ
 Πετεσοῦχῶι ὡσαύτως
 ἀρτάβας τεσσαράκοντα.

10

15

Ἐρρωσο. (Ἔτους) λε, Τῦβι γ̄.

2. m.

Ὁρθαγόραι ἰᾱ

Copie de Guéraud. Écriture dans le sens des fibres. Six fragments; un κόλλημα traversait le texte du haut en bas, les deux feuillets réunis par ce κόλλημα se sont séparés, celui de gauche donnant les deux fragments de gauche, celui de droite donnant la partie droite de la *scriptura exterior* en un seul morceau, et la partie droite de la *scriptura interior* en trois petits fragments, dont nous n'avons pas marqué ici les limites. De cette portion du papyrus il ne reste que les fibres du recto.

L. 4. ΚΘΟϚ. — L. 5, ζ = (ἀρτάβας). — 2° M. Ορθαγοροι. La seconde partie du mot très effacée, mais cf. 44, l. 17.

Verso. Pas de traces.

1. Διογένης, cf. 39, n. 1.

3. Cf. l. 10, Περὶ τῶν Δικαίου, cf. 44, n. 4.

18. Ὀρθαγοροι, cf. 44, l. 17.

46. LE MÊME AU MÊME. PRÊT A UN CULTIVATEUR

GHÔRAN 157.

Inv. 397.

AN 35 DE PHILADELPHÉ.

23 × 11

5

Διογένη[ς Θ]ρα[σ]υμήδει χα[ί-]

ρειν · Σύντ[αξ]ον μετρῆσαι

Δημητρ[ίω]εις ἤγ γεωργεῖ

περὶ Ψενα[ρ]ύω δάνειον εἰς κά-

τεργ[ο]ν ὃ ἀπ[ο]δώσει ἐγ νέων

ἅμα τοῖς ἐκ[ι]φορίοις ἐν τῶι λζ (ἔτει)

κ(ρι)θ(οπυροῦ) (ἀρτάβας) μ.⋮

⋮ Ἐρρωσο. (Ἐτους) λε, Χοίαχ κδ.

[O]

40 Δ[ι]ογένης [Θρ]ασυμήδει χ̄ἰαι-
 ρειν · Σύντ[α]ξον̄ μετρήσαι
 Δημητρίωι εἰς ἡγ γεωργεῖ
 περι Ψεναρύω δάνειον
 εἰς κάτεργον ὁ ἀποδώσει
 ἐγ νέων ἅμα τοῖς ἐκφορίοις
 15 ἐν τῶι λϚ (ἔτει) κριθοπυροῦ
 ἢ κριθῆς παλαιᾶς (ἀρτάβας) μ.
 Ἐρρωσο. (Ἐτους) λε,
 Χοίαχ κ̄δ.

Verso.

Δημητρίου

Θρασυμήδει

Copie de Guéraud. Ecriture *transversa charta* Κόλλημα entre la seconde et la troisième ligne. Deux grands fragments formant l'un presque toute la *scriptura exterior*, moins la l. 9, l'autre comprenant la partie droite de cette ligne et la partie droite de la *scriptura interior*; un petit fragment se rattache à ce côté de la *scriptura interior*, dont la partie gauche est formée de 8 petits fragments : de ceux-ci, nous n'avons pu marquer les limites. Pour la *scriptura interior*, il ne reste que les fibres du *recto*. Cependant voir n. c.

Verso. Sur une fibre détachée qui a pu appartenir au verso de la *scriptura interior*.

1. Διογένης. Cf. 39, n. 1.

4. Περὶ Ψεναρύω. C. Wessely, *Topographie des Faijum*, p. 161. D'après Grenfell, Hunt, Goodspeed, *Tebt. Pap.* II, app. II, p. 410, ce serait un village de la μερίς d'Héracléidès, qu'il faudrait peut-être retrouver dans le moderne Senhûr.

47. LE MÊME AU MÊME. PRÊT A DES CULTIVATEURS

GHÔRAN, 57.

Inv. 398.

AN 35 DE PHILADELPHÉ.

25 × 16

Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν · Σύν-
 ταξον μετρήσαι διὰ Σενθέως (μυριαρούρου) καὶ
 κωμογ(ραμματέως) Παώφιος τοῖς ἐν Θεογονίδι γεωρ-
 γοῖς δά[νειον] εἰς κάτεργον καὶ ποιολογίαν
 5 ὁ ἀποδώσουσιν ἐγ νέων ἅμα τοῖς ἐκφορίοις
 ἐν τῷ λϚ (ἔτει) κριθοपुरου ἢ κριθῆς παλαι-
 ᾶς (ἀρτάβας) Φϙδ καὶ τοῖς ἐν Ταλίθει (ἀρτάβας) τπζ d καὶ
 τοῖς ἐγ Κερκεοσίρει (ἀρτάβας) τ[π]η d. Ἐρρωσο (ἔτους) λε, Ἀθῦρ $\bar{\alpha}$

[O]

Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν ·
 [Σύνταξον μετρήσαι διὰ Σενθέως]
 10 [μυριαρούρου καὶ κωμογ(ραμματέως) Παώφιος τοῖς ἐν]
 [Θ]εογονίδι γεωργοῖς δάνειον εἰς κά-
 τεργον καὶ ποιολογίαν ὁ ἀποδώσου-
 σιν ἐγ νέων ἅμα τοῖς ἐκφορίοις ἐν
 15 τῷ λϚ (ἔτει) κριθοपुरου ἢ κριθῆς
 παλαιᾶς ἀρτάβας Φϙδ καὶ
 τοῖς ἐν Ταλίθει ὡσαύτως (ἀρτάβας) τπζ d
 καὶ τοῖς ἐγ Κερκεοσίρει (ἀρτάβας) τκη \bar{d}
 Ἐρρωσο (ἔτους) λε, Ἀθῦρ $\bar{\alpha}$

Verso.

Σενθέως
κατέργου

Θρασυμήδει

Écriture *transversa charta*. Pas de κόλλημα apparent. Deux grands fragments séparés par la lacune des ll. 10-11 et un petit, l. 4. L. 2-3 : (μυριαρούρου) καὶ (κωμογ)ραμματέως), cf. 48. — L. 7-8 : sigle habituel. — L. 8 : la lecture du quantième est sûre; cf. cependant l. 19 où ια est assuré. — L. 17-18 : sigles habituels.

1. Διογένης. Cf. 39, n. 1.

2-3. διὰ Σενθέως (μυριαρούρου) καὶ κωμογ(ραμματέως) Παῶφιος. Κωμογραμματέως est entièrement écrit dans 48, l. 9. Παῶφιος doit être un nom de village. Il nous est inconnu. En même temps que comogrammate, Sentheus est μυριάρουρος. Les myriaroures figurent parmi les fonctionnaires à qui des circulaires royales sont adressées; voir *P. Petrie*, II, 42 (a); mais on ne sait pas quelles sont exactement leurs fonctions. Ce mot est formé comme ἑκατοντάρουρος, ὀγδοηκοντάρουρος, etc..., qui désignent des clérouques. Aussi Rostovtzeff a-t-il pensé que les myriaroures étaient des clérouques (*A Large Estate in Egypt in the third Century B. C.*, p. 47 et suivantes). Ce seraient les détenteurs de ces grands domaines dits δωρεαί, que les premiers Lagides, tout au moins Philadelphes, concédaient à de grands personnages qui devaient les cultiver et même les conquérir en partie sur le désert (cf. ad. 49). La δωρεά du diécète Apollônios en est le plus illustre exemple. 1 nous donnerait le devis de travaux à exécuter sur ce domaine et nous voyons que sa superficie est de 10,000 aroures. Ces tenanciers peuvent figurer au milieu de fonctionnaires parce qu'ils sont en effet chargés de certaines fonctions et qu'ils ont des pouvoirs administratifs. Telle est l'hypothèse très séduisante de Rostovtzeff. Mais peut-on imaginer un aussi grand personnage qu'un tenancier de δωρεά revêtant, comme nous le voyons ici, les modestes fonctions de scribe d'un bourg, et placé dans la hiérarchie entre les Phylacites et les Comarques, comme dans *P. Petrie*, II, 43 (a)?

48. LE MÊME AU MÊME. PRÊT A DES CULTIVATEURS

GHÔRAN 157.

Inv. 399.

AN 35 DE PHILADELPHÉ.

23 × 17

Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν · Σύνταξον
 μετρῆσαι διᾶ Σενθέως (μυριαρούρου) καὶ κωμογραματέως)
 Παώφιος τοῖς ἐν Ἐρμουπόλει γεωργοῖς
 δάνειον εἰς κάτεργον κρ(ι)θο(πυροῦ) ἢ κριθῆς
 5 παλαιᾶς (ἀρτάβας) ο.
 Ἐρρωσο. (Ἐτους) λε, Θῶυθᾶλ.

O

Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν ·
 Σύνταξον μετρῆσαι διᾶ Σενθέως
 (μυριαρούρου) καὶ κωμογραμ[μ]ατέως Πῆαώ-
 10 [φιος] τοῖς ἐν [Ἐρμουπόλει] γεωργοῖς
 [δάνειον εἰς κάτεργον ὁ ἀποδώσου-
 [σιν ἐγ νέων ἅμα τοῖς ἐκφορίοις ἐν
 [τῶι λϚ (ἔτει) κριθοπυροῦ ἢ κριθῆς
 [παλαιᾶς ἀρτάβας ο]
 15 [Ἐρρωσο. (Ἐτους) λε, Θῶυθ ᾶλ.

Verso.

Σενθέως
 κρ(ι)θο(πυροῦ) ο.

Θρασυμήδει.

Copie de Guéraud. Écriture *transversa charta*. Deux fragments. Un κόλλημα au-dessous de la l. 10.

L. 2 : $\overset{\alpha}{\text{M}}$ (αρουρου), pour (αρουρου) le sigle habituel de l'aroure : κωμογ-.

1. Διογένης. Cf. 39, n. 1.

2. (μυριαρούρου) καὶ κωμογ(ραμματέως). Cf. 47 n 2-3.

49. LE MÊME AU MÊME. ASSIGNATION DE TERRE ET PRÊT

GHÔRAN 457.

Inv. 400.

AN 35 DE PHILADELPHIE.

22 × 16

Un personnage dont le nom n'est pas assuré, mais qui pourrait bien être le Lysis qui figure dans 50, a adressé à Aristandros un mémoire pour lui proposer de prendre à bail une terre appartenant probablement au Domaine Royal, et fixer les conditions de ce bail. Le nomarque Diogénès transmet à Thrasymédès l'ordre qu'Aristandros a donné d'assigner la terre au requérant et de lui faire mesurer un certain nombre d'artabes de grains, à titre de prêt, pour l'aider à couvrir les frais de déboisement (n. 4). Nous n'avons qu'une seule expédition de l'ordre de Diogénès; au-dessous était transcrit le mémoire (ὑπόμνημα) de Lysis à Aristandros. Le texte en est malheureusement mal conservé, et nous ne pouvons déterminer ni la durée du bail, qui est peut-être de 7 ans (n. 12-14), ni le montant du loyer, qui est peut-être pour la première année de 4 artabes par aroures (l. 16). Une partie au moins du lot doit être prise sur la χέρσος, et le fermier a l'obligation de défricher (v. *introd.*, p. 197).

un χ . — L. 12 et *suivantes*, la lacune à droite, s'il y en a une, ne doit pas être étendue; au plus une ou deux lettres. — L. 21 : Cette ligne illisible était peut-être la dernière du texte.

Diogénès à Thrasymèdès salut. Lysis (?) a remis à Aristandros le mémoire ci-dessous : Aristandros a écrit de lui assigner la terre et de lui faire mesurer à titre de prêt, pour les frais de déboisement, prêt qu'il rendra sur les nouveaux fruits au moment du paiement des loyers, dans la 36^e année, en vieux froment non criblé : artabes 500; s'il n'y a pas de froment, en orge mêlée de froment ou en orge en proportion.

Porte toi bien. 19 Mesoré.

Mémoire remis par Lysis (?) à Aristandros... il y a dans le bourg d'Oxoryncha, etc.

1. Διογένης. Cf. 39, n. 1.

δόντ[ος Δύσιδος. Cf. l. 9 et 50 l. 1. La restitution reste toutefois un peu douteuse; à la l. 9]σιδος est certain; nous ignorons la qualité de ce personnage, cf. n. 2 et *introd.*

2. Ἀριστάνδρωι. Cf. l. 3 et 9. Un personnage de ce nom revient assez souvent dans la correspondance de Zénon, et à des dates voisines de celles de notre texte (voir *PSI*, 344; 361; 383; 425; *P. Lond. inv.* 2097) et Rostovtzeff (*op. laud.*, p. 102; 150, n. 105; 151, n. 106) en fait l'économe de l'Aphroditopolite. On s'expliquerait peut-être l'intervention de ce fonctionnaire dans la nomarchie de Diogénès, si l'hypothétique Lysis venait de l'Aphroditopolite; mais nous ignorons tout de Lysis. Était-ce un clérouque militaire? alors on serait tenté de comparer le rôle d'Aristandros dans 49 et 50 à celui d'Antipatros dans le *P. Fribourg*, 7, sans conclure d'ailleurs que comme Antipatros (Lesquier, *Revue des Études grecques*, XXXII (1919), p. 359-375) Aristandros fût un *νεανίσκος*, un élève officier faisant l'apprentissage d'une fonction militaire et administrative; il peut avoir occupé régulièrement cette fonction. Mais rien ne dit que Lysis fût un clérouque militaire et Aristandros peut avoir fait partie de la hiérarchie des fonctionnaires civils du nome Arsinoïte, et plus particulièrement des fonctionnaires financiers; et ce ne sont pas là les seules hypothèses que l'on puisse faire à son sujet.

3. *συνγρηματίσαι*. Le mot n'a certainement pas ici le sens qu'il a ailleurs (*mit jemanden eine Rechtsverbindliche Handlung ausführen*, Preisigke, *Fächwörter*, s. v.); il faut le rapprocher du simple *γρηματίζω*, dans le sens d'accomplir un

acte d'administration. (*Id.* s. v.). La préposition *σύν* indique que Thrasymèdès n'agissait pas seul et la surcharge nous donnait peut-être le nom du fonctionnaire dont il devait avoir le concours. Il est difficile de dire, l'interligne n'étant pas lu, si *μετρῆσαι* dépend directement de *συγχρηματίσαι*; mais c'est une construction, à la rigueur, possible.

4. εἰς τὴν ξυλοκοπίαν « pour le déboisement », déboisement s'entendant non seulement des grands arbres, mais encore et surtout des arbrisseaux, buissons et taillis qui empêchent une terre d'être cultivable. Nous avons des reçus de salaires pour *ξυλοκοπία* et *ἐμπυρισμός* (*P. S. I.*, IV, 333; 338; 339; VI, 560); cf. le commentaire des éditeurs à 338, p. 74-75). L'*ἐμπυρισμός* est très vraisemblablement l'opération qui consiste à brûler les tiges, branches et broussailles qu'il serait trop difficile ou trop long de couper. La terre assignée ici est en partie encore en friche.

7. κατὰ λόγον. La valeur relative des diverses espèces de graines était fixée dans des barèmes qui d'ailleurs devaient varier avec les cours. Au début du règne d'Évergète, le rapport du froment à la gesse et à l'orge est de 1,66, cf. p. 141.

9. Ici commence l'ὑπόμνημα adressé par Lysis à Aristandros.

9-10. ἐν Ὁξορύγχοις] κωμ.... Probablement ἐν Ὁξορύγχοις] κώμη] bien que cette expression ne soit pas fréquente.

10.]ο χέρσον ἐν ἐνὶ περὶχω[ματι. Probablement la terre cultivable et la partie aride sont dans la même enceinte de digues. Dans l'état actuel du texte les participes féminins singuliers à la l. 11 sont difficiles à expliquer. 1 nous montre clairement ce que l'on entend par *περὶχωμα*. Cf. 1, 6 interl. et n.

11. Φν. C'est sans doute l'indication d'une superficie.

12-14. On songe à ... ἐχυρ[ώ]θη (l. ἐχυρώθη, mais l'ω est tout à fait incertain) καὶ φυλάχθη ὡ[ς]θ' ὑπέροχος τῶν [ὑδάτ]ων [κ]αί [σιτο]φόρος γενέσθαι ἧς ἐ[]μαι σοι εἰς ἔτη ζ [γε]ωρ[γ]εῖν σύν σπέρματι.... Pour le verbe à restituer l. 13-14 ἐ[ν]δέχομαι, ἐ[ν]έχομαι paraissent trop longs. Σύν σπέρματι fait sans doute allusion aux prêts de semences. Le chiffre indiquant la durée du bail est malheureusement très mutilé et de lecture tout à fait douteuse.

15. Βοτανισμόν. Ce mot désigne sans doute le sarclage de l'herbe, opération plus analogue à la *ποιολογία*, qu'à la *ξυλοκοπία*, qu'on s'étonne de ne pas trouver mentionnée ici.

16. [δάν]ειον, très douteux.

17. ἐν τῷ πρώτῳ ἔτει δ. Le loyer variait donc selon les périodes.

18. εἰς .γγ...ν. Εἰς [ἐ]γγ[ύ]ησι]ν paraît long.

50. LE MÊME AU MÊME. ASSIGNATION DE TERRE ET PRÊT

GHÔRAN 157.

Inv. 401.

AN 35 DE PHILADELPHÉ.

a) 12 × 10, b) 9 × 10.

DIOGÉNÈS, obéissant à Aristandros qui a reçu de Lysis un mémoire (ὑπόμνημα), ordonne à Thrasy-médès d'assigner une terre à Lysis et de lui verser une certaine somme en nature, à titre de prêt de semences et d'avance pour frais de travaux. Le mémoire qui devait être analogue à celui qui nous est en partie conservé dans 49, était joint à l'ordre de Diogénès, mais il n'en reste rien. Les deux fragments qui suivent sont identiques, mais on ne peut affirmer que ce soient les deux *scripturæ* d'un même document.

- a) Διογένης Θρασυμήδει χαίρειν.
 Δόντος Λύσιδος Ἀριστάνδρῳ
 τὸ υπογεγραμμένον ὑπόμνημα,
 ἔγραψεν Ἀρίστανδρος παραδείξαν-
 τα αὐτῷ τῆς γῆς συ<ν>χρη<ματί-
 σαι τὸ σπέρμα καὶ τὸ κάτεργον ·
 σύνταξον [οὔ] μ. μετρήσαι
 αὐτῷ [εἰ σπέρμα] εἰς τὸ [. . .] . . .
-

- b) δόν]τος Λύ[σιδος] Ἀρ[ιστάνδρῳ]
 τὸ] υπογεγ[ραμμέ]νον ὑπό [μνημα],

5

10

ἔ]γραψεν Ἀ[ρίστα]νδρος πα[ρα-]
 δείξαντ[α αὐ]τῶι τῆγ [γῆν συν-]
 χ]ρηματί[σαι τὸ] σπέρμα [καὶ]
 τ]ὸ κάτεργον · σύ]νταξον [οὔμ]
 15 μ]ετρῆσαι αὐ]τῶι σπ[έρμα
 εἰ]ς τὸ λ[. π]υρῶν (ἀρτάβας)

a) Six fragments. Copie de Guéraud. Large cursive élégante et nette.

b) Trois fragments. Copie de Guéraud. Même écriture un peu plus épaisse.

Des deux feuillets, il ne reste que les fibres du *recto*. Écriture *transversa charta*.

L. 8 : Après εἰς το, dans la lacune le chiffre de l'année; ce qui suit : K (abréviation?) ou K = ἔτος.

L. 16 : (ἀρτάβας), sigle ordinaire.

10. σπέρμα καὶ τὸ κάτεργον. Les prêts de semence et les avances pour frais de main-d'œuvre sont nettement distingués ici, comme dans *P. Hibeh*, I, 119, cf. *introd.*, p. 193.

51. THRASYMÈDÈS A HÉRACLEITOS

GHÔRAN 159.

Inv. 302.

AN 35 DE PHILADELPHIE.

15 × 15

Recto.

..... [.....

(ἔτους) λε, Θῶυθ Γ τοῖς (εἰκοσιπενταρούροις)

χωσιν ὁ ἀποδώσουσιν ἐν τῶι λΓ (ετει)

κριθ(ῆς) (ἀρτάβας) τοβ.

O

5 Θρασυμήδης Ἡρακλείτῳ χαίρειν.
 Μέτρησόν κατὰ τὸ παρὰ Ἀριστάνδρου
 [πρόσταγμα?] .εικα. .ο. [

Verso.

κρ(ιθῆς) τοβ

Ἡρακλείτῳ.

La main est beaucoup plus cursive dans les trois premières lignes subsistantes que dans les suivantes.

L. 1 : traces de lettres illisibles. — L. 8 K() ou plutôt K().

1-5. On n'a aucune raison de supposer que cette première partie du document ait été essentiellement différente de la seconde ; mais, de quelque façon que la l. 1 ait été libellée, la forme de ce passage était abrégée ; cf. au contraire les endroits correspondants des textes précédents. Sur les εικοσιπεντάρουροι, cf. *introd. générale*, p. 195.

2. La date, à cette place, doit être celle de la livraison à effectuer. Celle de la lettre manque dans ce résumé.

5. Ἡρακλείτῳ, cf. *introd. générale*, p. 194.

6. Ἀριστάνδρου, cf. 49, n. 2.

52. ORDRE DE VERSEMENT EN NATURE

GHÔRAN 157.

Inv. 402.

PHILADELPHIE.

10 × 8

CE texte qui, comme le précédent, est adressé à Héracléitos par Thrasymèdès est aussi un ordre de versement en nature ; mais il

est d'un caractère différent. Il s'agit ici non pas d'avances faites à des cultivateurs, mais de σύνταξις. Ce mot désigne probablement ici la fourniture de matière première par l'État aux personnes à qui est concédé l'exercice de certaines industries. Comme les graines versées sont de l'orge, il est probable qu'il s'agit de brasseries. Cf. 59 *introd.* et commentaire.

Θρασυμήδης Ἡρακλείτ[ωι χαίρειν.
 Μέτρησον κατὰ τὸ παρ[ὰ
 τοῦ παρὰ Σωστράτου ὑ[πόμνημα
 Φατρέους εἰς τὸ ἐν Ὁξ[υρύγχοις
 5 καὶ τὰ συγκύροντα κ[
 τὴν σύνταξιν κ[ριθῆς) (ἀρτάβας) οε [καὶ σύμ-
 βολο]ν ποιῆσαι πρὸς [αὐτόν..

Même écriture que 51. L. 6 κρ(ιθης), κ; (αρταβας) ζ.

53. FRAIS DE TRANSPORT DE L'ΑΓΟΡΑΣΤΟΣ ΣΙΤΟΣ

GHÔRAN 12.

Inv. 303.

III^e SIÈCLE.

32 × 31

FRAGMENT d'un registre de correspondance passive. La partie supérieure est en lambeaux. L'écriture est une cursive du III^e siècle, lâche et pâteuse au début, tassée à la fin.

Le texte se compose de deux lettres adressées à un certain Hèdylos, qui recevait sur les ports le blé livré par les vendeurs et avait à le payer. Toutes les deux sont relatives aux frais de transport du

blé acheté par l'État. Ils sont supportés par les vendeurs et évalués à 3 dr. 2 ob. par 100 artabes de froment; la première lettre, autant qu'on peut en reconstituer le sens, avertissait Hedylos de retenir les frais de transport aux vendeurs sur les sommes à eux payées; la seconde, plus récente de vingt et un jours, lui faisait connaître que ces frais, à partir d'une certaine date, devaient être perçus non par lui, mais par le sitologue? Quel sitologue? très probablement celui du bourg ou du district des vendeurs. On ne peut juger du caractère réel de ces décisions et ce texte ne complète que dans une faible mesure ce qui a été résumé par ROSTOWZEW, *Archiv* III, p. 210 et suiv., et *Pauly-Wissowa* VII, s. v. Frumentum. Sur l'ἀγοραστός σῖτος, voir encore G. Plaumann, *P. Gradenwitz*, 5 (*Sitzungsberichte d. Heidelberger. Akad. d. Wiss., phil. hist. kl.*, 1914, 15 *Abhandl.*, p. 31 et suivantes).

θ

Ἡδύλωι[. . . ὕ. . .] τησ̄ τεσα. ατ̄. . . γράφειν
 εἰς τ̄όπον . ομ̄ . . σοιτυ τοῖς
 ἰππεύ[σι] τὸν
 5 ἀγοραστὸν σῖτον, ὑπολογεῖν ἐκάστωι
 εἰς τὸ φ̄ορετρον τὸ γινόμενον ἐπὶ
 τοὺς ὄρμους, καθότι γράφει ὁ διοικητῆς
 δεῖν τὸν ἀγοραστὸν σῖτο[ν] ἐπικαθισ-
 τάναι ἐπὶ τοὺς ὄρμους τὸ συνεκρι-
 10 μένον ἐπὶ τοῦ στρατ[η]γοῦ κ . . ὕ . . .
 του [. . ὕ . .] . . αφ καὶ αὐτοῦ τοῦ σιτ[ο]-
 λόγου τῶν ρ (ἀρταβῶν) τῶν εἰς πυρῶν
 λόγον χαλ[κοῦ] † γ =, καὶ τοῦτο ἀναφερέσθω
 ἐν λόγῳ, ὅπως ἀπὸ τούτου ὁ ἀγοραστός
 15 σῖτος καταστάθῃ ἐπὶ τοὺς ὄρμους, καθό-
 τι γράφει ὁ διοικητῆς.

(Ἔτους) θ, Μεσορῆ θ.

λ̄

Ἡδύλωι. Μετὰ τὸ γράψαι σοὶ ὑπολογεῖν τοῖς
 20 κομιζόμενοις τὴν τιμὴν τοῦ ἀγοραστοῦ
 σίτου ὡστ' εἰς τὸ φόρετρον τῶν ρ (ἀρταβῶν) τῶν
 εἰς πυρῶν λόγον χαλ(κοῦ) Ἑγ =, συνεκρίθη
 ἐπὶ τοῦ στρατηγοῦ καὶ τῶν ἡγεμόνων
 τοῦ μετρούμενου σίτου ἀπὸ τῆς κγ̄ τοῦ Μεσορῆ προσ-
 25 κομίζεσθαι τὸν σιτολόγον καὶ τὸ φόρετρον τὸ γινόμενον.
 τῶν οὖν γραφομένων σοὶ συμβόλων τῶν μεμετρη-
 κόντων [ἀ]πὸ τῆς κγ̄ τοῦ Μεσορῆ μὴ ὑπολογεῖσθω
 εἰς τὸ φόρετρον.

(Ἔτους) θ, Μεσορῆ λ̄.

Ll. 18 et suiv. Du 30. A Hedylos. Après t'avoir écrit de déduire à ceux qui touchent le prix du blé acheté (par l'État), à titre de frais de transport 3 dr. 2 ob. en monnaie de cuivre par 100 artabes à valoir sur le froment, il a été décidé par le stratège et les officiers que, pour le σῖτος livré à dater du 23 Mésorè, c'est le sitologue qui touchera aussi le prix de transport; sur les reçus qui te sont donnés par ceux qui ont livré à dater du 23 Mésorè, que rien ne soit donc déduit pour frais de transport. An 9, le 30 Mésorè.

2. Ἡδύλωι. C'est vraisemblablement un officier ou un sous-officier à qui est livré le blé acheté.

5. Ὑπολογεῖν ἐκάστωι. Cf. II. 19-21 et 26 et suiv. Ce sont les vendeurs ou leurs représentants. Il en faut conclure qu'ils n'étaient pas chargés du transport; on a d'autres exemples de paiement du transport des céréales par l'État, en nature dans *P. Fay*, 18 b, pour du σῖτος qui n'est pas ἀγοραστός (les entrepreneurs du transport sont des κτηνοτρόφοι), en espèces dans *P. Petr.* II 30 a, cf. III, 131, pour du σῖτος ἀγοραστός.

6-7. Εἰς τὸ φόρετρον... ὄρμους. *P. Teb.* I, 92 implique que les frais étaient calculés sur la distance, comme il est naturel. Pour les livraisons dans les ports, cf. *P. Petr.*, II, 39 g, cf. III, 53 f.

14. Ὅπως ἀπὸ τούτου .. Cf. plus haut, l. 7 : καθότι γράφει; il y a eu évidemment des ordres du diocète, dont le détail nous échappe, relatifs à la livrai-

son dans les ports et sans doute à sa date; et peut-être sont-ils la cause des mesures prises par le stratège sur la déduction en argent.

22 et suiv. Le conseil tenu par le stratège et les officiers rapporte la mesure annoncée dans la lettre du 9, mais seulement à dater du 23. Si le sitologue touche désormais les frais de transport, ils sont payés en nature, mais toujours à la charge des vendeurs; il n'intervient de changement que dans les caisses et la comptabilité de l'État.

26. Τῶν συμβόλων. Ce sont les reçus pour paiement de blé acheté donnés à Hèdylos par les vendeurs.

54-57. RÉSUMÉS D'ACTES

Ces quatre textes, analogues dans leur forme, sont des résumés de contrats ou de quittances, qui, au lieu d'être inscrits sur des registres, comme dans *P. Petrie*, II, 27 (1), (2), cf. III, 69 *a* et 64 *d* (car (1) est analogue à (2)), *B. G. U.*, II, 567 (époque romaine) sont écrits sur des feuilles de papyrus de dimensions exigues, ce que nous appellerions des fiches, destinées peut être à la confection d'un registre. Leur formule est de deux types; dans l'un, elle commence par la date, suivie du nom de l'acte et de ceux des contractants; dans l'autre, c'est le nom de l'acte qui est d'abord donné; la date est rejetée au *verso*, et le nom des parties ou de l'intéressé y est répété; 54 et 56 appartiennent au premier type, 55 et 57 au second.

Chacun de ces résumés se termine par un chiffre d'ailleurs peu élevé (de 1 dr. 2 ob. à 2 ob.); c'est le montant d'un salaire ou d'une taxe, peut-être d'un τέλος d'enregistrement; cf. *P. Petrie, loc. laud.*, les restes de la colonne de gauche de (2) et *B. G. U.*, II, 567.

Le catalogue de *P. Caire* signale aussi des extraits de contrats sous les n^{os} 10380, — 81, — 82, — 83, datant de la seconde moitié du II^e siècle av. J.-C. et sous les numéros 10526 et 10527 qui sont de l'époque romaine.

54 REÇU DE ΤΡΟΦΕΙΑ

GHÔRAN, 224.

Inv. 304.

AN 3 D'ÉVERGÈTE

3,5 × 8

OU PHILOPATOR.

L'ÉCRITURE est une cursive assez inclinée.

On connaît déjà des reçus d'entretien alimentaire appelés du même nom technique que ci-dessous, ἀποχή τροφείων : *B. G. U.*, I, 297; *P. Grenf.*, II, 75; on les voit cités dans *B. G. U.*, II, 567 et *P. Oxy.*, I, 37; ils sont donnés chaque année par des nourrices engagées par συγγραφή τροφίτις (U. Wilcken, *Archiv*, I, p. 123-4); cf. ci-après 55. Mais ce n'est pas toujours le cas; en principe, il n'y a pas lieu de restreindre le sens de τροφεία à l'entretien d'une nourrice; dans *B. G. U.*, II, 587. l. 9, le reçu est donné par un homme, et ici Ἐριεύς peut être un homme.

(Ἔτους) η Θῶυθ ι. Ἀποχῆς τρο-

φείων Ἐριέως Νεπνώφι

Παμβοῆτος, Μενδησίωι, (ἐτῶν) λζ

Πεταμοῦνι Φατρέους ὡς

(ἐτῶν) ν

α =

L. 1, *in fine* : τρο. — ο correction sur ω. — L. 3 : λζ, le ζ est sous le λ.

An 8, 10 Thôth. Pour le reçu d'entretien alimentaire d'Érieus, donné à Nepnôphis, fils de Pamboès, de Mendès, âgé de 37 ans (et) à Petamounis, fils de Phatrès, âgé d'environ 50 ans, 1 drachme 2 oboles.

1. Ἀποχῆς. Le génitif est employé de même (ὁμολογίας) dans *B. G. U.*, II, 567.

1-2. Cf. *Introd.* Cf. *P. Éleph.* 2 et 3 et les interprétations si différentes données par Rubensohn, *ad. loc.* et J. Partsch, *Griechisches Burgschaftsrecht*, 2, p. 37 n. 5.

3. Μενδησίωι — Mendès dans le Delta, aujourd'hui Tell Roba, près de Sinbellaouin, sur la ligne du Caire à Mansourah. Il y avait une Μένδης κόμη dans l'Arsinoïte (*Tebtunis Papyri*, II, p. 389); mais il ne s'agit pas d'elle ici; l'adjectif ethnique n'est généralement pas employé pour les κῶμαι. Il faut traduire soit : « de Mendès », ou « du nome Mendésien ».

55. CONTRAT ALIMENTAIRE

GHÔRAN 244.

Inv. 305.

III^e SIÈCLE.

4,5 × 8

TEXTE bien conservé écrit en cursive.

Il s'agit ici d'une συγγραφή τροφῆτις, c'est-à-dire d'un contrat par lequel une personne s'engage à en nourrir (τρέφειν) une autre, à lui donner les τροφεῖα (Wilcken, *Archiv.*, I, p. 123). Cette autre personne peut être une nourrice (cf. *P. Oxy.* 1, 37, époque romaine); ce peut être aussi une autre femme (*P. Tor* 13 = Mitteis, *Chrest.* 29; *P. Tebt.* 1, 51; *P. Petrie*, III, 133). — Dans *P. Tebt.*, II, 279, *P. Caire*, 10262, *P. Basel*, 6 (*Abhandlungen der Königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, t. XVI n° 3, p. 33), il est impossible de savoir en quelle qualité la femme contracte. L'obligation alimentaire a été une forme de ἄγραφος γάμος (Mitteis, *Grundzüge*, p. 206).

Recto.

Τροφίτιν † β Παῦσις Ἀμνέως, Ἐρ-
μοπολίτης (ἐτῶν) με, μελανχρῆς, φα-
κός ὑπὸ δεξιὸν ὀφθαλμὸν Πετοσί-
ρις Δωρίωνος, (ἐτῶν) ἡ, μελανχρεῖ
Πετεσάμβις f-

Verso.

Παῦν[ι] ι.

Παῦσις Ἀμνέως
πρὸς Πετοσίριν

L. 5 : Peut-être Πετεσαμπις

Recto. Contrat alimentaire de 2 drachmes. Pausis, fils d'Amneus, Hermopolitain, âgé de 40 ans, teint foncé, lentille au-dessus de l'œil droit, à Pétosiris, fils de Dôriôn, âgé de 18 ans, teint foncé ; Pétésambis, reçu 4 oboles.

Verso. 10 Pauni. Contrat de Pausis, fils d'Amneus, avec Pétosiris.

1. Τροφίτιν † β. Sous-entendu : συγγραφῆν. Dans *P. Tor.*, 13, le père de la femme verse à un nommé Psintaès une somme de 500 drachmes, à charge de servir à sa fille une rente annuelle de 60 artabes d'olyre et de 72 drachmes d'argent. Le chiffre ne figurait pas dans *P. Tebt.*, I, 51, ni dans les fragments conservés de *P. Petrie* III, 133. Dans *P. Éleph.*, 3 et 4, Élaphion verse 300 et 400 drachmes pour τροφεῖα aux « protecteurs » qu'elle quitte, selon Rubensohn, aux personnes qu'elle a dû promettre d'entretenir pour être affranchie, selon J. Partsch.

2. Ἐρμοπολίτης, d'Hermoupolis, ou du nome Hermopolite. Il n'est pas probable qu'il s'agisse d'Ἐρμούπολις, κώμη de l'Arsinoïte, cf. 54, n. 3.

3-4. Πετοσίρις. Probablement pour Πετοσίρει. Cf. l. 5 Πετεσάμβις et *verso* ll. 1-2. D'après le *verso*, c'est Pétosiris qui contracte ; le nom de Pétésambis n'est accompagné d'aucun signalement. Quel est le rôle de ce personnage ? On serait

tenté de croire que c'est la fille de Pausis, bénéficiaire des τροφεία, et qui, n'étant pas intervenue au contrat, serait nommée ici pour plus de précision. Mais le nom doit être un nom d'homme.

56. PRÊT

GHÔRAN 244.

Inv. 306.

AN 8 D'ÉVERGÈTE OU
PHILOPATOR

2 × 7

L'ÉCRITURE est une cursive élégante.

(Ἐτους) η, Ἐπειφ ι. Ἐδάνισεν Σοχώ-
της Ἀπύγχιος, Ἀρσινοΐτης, Θωτορ-
ταίωι Τεῶτος, Ἡρακλεοπολί-
τηι =

An 8, 10 Épeiph. Prêt par Sochôtès, fils d'Apunchis, d'Arsinoé (ou du nome Arsinoïte) à Thôtortaios, fils de Téôs, d'Héracléopolis (ou du nom Héracléopo-
lite) reçu 2 oboles.

2. Ἀρσινοΐτης. Cf. 54, l. et n. 3; 55, l. 1-2, n. 2. La capitale du nome Arsinoïte n'est jamais nommée que ἡ Κροκοδείλων πόλις, à l'époque ptolémaïque. Il faut en conclure qu'Ἀρσινοΐτης doit s'entendre plutôt du nome que de son chef-lieu.

3-4. Ἡρακλεοπολίτηι. Cf. n. 2, et *P. Magd.* 42, n. 1.

57. REÇU

GHÔRAN 260.

Inv. 307.

AN 8 D'ÉVERGÈTE
OU PHILOPATOR.

4 × 6

L'ÉCRITURE est une cursive empâtée.

Recto.

Σύμβολον με(τρητῶν) ι ἀν(ἄ) ι ρ Στο-
τοῆτις Ὀννώφριος. Ἀρσινοΐ-
της (ἐτῶν) κε, μακροπρόσωπος
...τη. ν — c ἕκτης =

Verso.

(Ἐτους) η, Παῦνι ι. Στοτοῆτι
ἄρτον

L. 1 : με(τρητων) NE. — L. 4 : αποτη. εν — c Smyly. La première lettre est un α ou un λ ; nous ne lisons pas le π ; ο ou ρ ; après της, peut-être un σ un peu au-dessus de la ligne, un α ou un λ immédiatement au-dessous du σ.

Recto. Reçu de 10 métrètes à 10 dr., soit 100 dr. Stotoëtis, fils d'Onnôphris, Arsinoïte, âgé de 25 ans, figure allongée, (reçu) 2 ob.

Verso. An 8, 10 Pauni. A Stotoëtis. Pain.

2. Ἀρσινοΐτης cf. 56 n. 2.

58. COMPTES

GHÔRAN 12.

Inv. 309.

III^e SIÈCLE.

16 × 16.

FRAGMENT d'un papyrus d'un brun clair, incomplet à droite et à gauche. Au *recto* l'écriture perpendiculaire aux fibres est très effacée : c'est une cursive très rapide et très fine. Il y a trois colonnes : la première offre la fin de 7 lignes, au-dessous desquelles le papyrus reste vide ; bien que tout le texte soit de la même main, on ne saurait affirmer que ces sept lignes, très malaisées à lire et suivies d'un blanc, appartiennent au même document que la suite. Cette suite, c'est-à-dire les colonnes II et III du *Recto*, et le *Verso* tout entier — soit trois colonnes complètes et une quatrième qui affleure — contient, après l'indication d'une somme en caisse, un compte journalier de dépenses allant du 4 au 13 d'un mois inconnu. Si les colonnes précédentes faisaient partie du même document, l'indication de ce mois devait s'y trouver. Chaque jour l'auteur du compte consigne minutieusement les dépenses faites pour les provisions de bouche (pain, légumes, vin, etc.....), pour le chauffage et l'éclairage (bois, lampes) et la nourriture des bêtes. Après plusieurs totaux partiels, il fait un total général quotidien et vérifie, par une soustraction, la somme qui reste disponible sur les 39 drachmes 2 oboles qu'il avait en caisse le jour où commencent les comptes. Les achats sont payés tantôt par lui-même, tantôt par l'intermédiaire de personnages, dont le nom n'est suivi d'aucune indication de profession ; ce sont Boèthos, Pétéminis, Drimylos et Zoïlos. Sauf ce dernier trait, nos comptes offrent une grande ressemblance avec *P. Sakkakini*, *Revue Égyptologique*,

III, p. 118-125 et *P. Petrie*, III, 135, 137-140, 142. Il n'est pas vraisemblable qu'ils aient le même intérêt que ce dernier texte qui a suggéré à G. Glotz un rapprochement si fécond avec les fêtes d'Adonis décrites dans les *Syracusaines* de Théocrite (cf. G. Glotz, *Les fêtes d'Adonis sous Ptolémée II*, dans la *Revue des Études Grecques*, 33, 1920, p. 169-222). Cf. aussi *P. Tebt.* I, 116, 117.

Les comptes de cette nature ont souvent été appelés comptes de ménage. Pour notre texte, au moins, une autre interprétation s'impose. M. G. Glotz nous fait remarquer que l'intervention des intermédiaires dans les achats porte à supposer que notre document concerne non un individu ou une famille, mais un groupement plus large; ce fait et la présence du μάχιμος lui donnent à croire que nous avons les comptes d'un officier commandant un détachement. Sur le premier point M. G. Glotz a certainement raison: mais la présence du μάχιμος ne prouve pas rigoureusement le caractère militaire du groupement et les noms propres pourraient bien nous ramener au cercle de Zènon, qui administrait au Fayoum la δωρεά d'Apollônios, le *diaécète*. Le nom Pétéminis est porté par un Arabe, dépendant de Zènon, et qui dirige une plantation de ricin, pour laquelle il emploie trente esclaves; Zôïlos revient plusieurs fois dans les papiers de Zènon; Sôstratos, Boèthos, Drimylos, Amôs s'y rencontrent. La présence du μάχιμος ne contrarie pas cette hypothèse et peut s'expliquer par la nécessité de maintenir l'ordre (cf. les notes).

Recto. Col. II.

ἔχω τ λϚ / λ θ =
 διὰ Βοήθου
 Δ Ἀμῶι μαχίμωι —
 ὄξους κε(ράμιον) α γ
 5 λυχνίος ι Ϛ = L
 συκοπώλει ὀφείλιμα C L
 χόρτος — / ιδ =

- καὶ διὰ Πετεμίνιος
 ἄρτοι διὰ Σωστράτου [L]
 10 ἐξ Ἑρμουπόλεως
 [ὄ]ξος C L
 τ[ά]ριχος C ἔλαιον L
 Βοήθωι ἄρτοι C L
 λάχανα L ὄξ[ο]ς L
 15 ξύλα χ κολόκυν(τα) χ
 ὠιά = / f = L / ιε — L
 λ(οιπὸν) κδ C L
 Ē διὰ Βοήθου Ἀμῶι μαχί(μωι) —
 χόρτος — ἔλ(αιον) καὶ βα(λανεῖ) διὰ
 20 Δριμύλου Σύρο(υ) καὶ Ζωίλου —
 ὄξυθυμον L / f L
 διὰ..... C χ / f C L χ

Col. III.

- καὶ διὰ Πετεμίν(ιος)
 ὄψ[ο]ν χ
 ἄρτοι C L
 λάχανα C
 5 τρώγμα L χ
 Θαρεύωι L / [=]
 / f = C L χ
 λ(οιπὸν) κγ C L χ
 διὰ Βοήθου
 10 σ̄ σῦκα καὶ ὄξυθυμ[ον]
 τυρὸν Ἀμῶτι
 μαχίμωι χ
 — καὶ αὐτῶι δέοντ[ι]
 καὶ διὰ Πετεμίνιος
 15 ἄρτοι C οἶνος [=]
 ὄξος L λάχανα[

- ὄψον C ξύλα εἰς κλ[ί-]
 βανον L ἔλ(αιον) καὶ βαλα[νεῖ -]
 κίκι χ τρῶγμα [
 20 Βοήθωι CL / *f* = CL χ
 / α — C [L] χ

Verso. Col. III.

- λάχανα χ
 οἶνος =
 τρῶγμα χ
 / α *f* = ^{ε*f*}χ / ιζ L χ] L
 5 Θ ἄρτος —] C
^{βω}σ. νυ. α =
^κΚ. . ανει L] C
 ἔλαιον [
 ἔλαιον ..
 10 ὄψ(ον) C λάχανα χ
 ξύλα χ
 / α *f* C χ] — C
 / ιβ —] — CL
 I οὐθὲν
 15 ΠΑ ἐν Κροκοδίλων πό(λει)
 ὄψον CL
 κύαμος ...
 λάχανα χ
 ... etc..

Recto, Col. II. L. 4 : κε(ραμιον), κ . — *L. 6. l.* ὀφείλημα (?). — *L. 19* : ελ(αιον)
 καὶ βα(λανει), ε καὶ β.

Col. III. L. 21 : p. e. ια, mais plutôt /α.

Verso, col. III. L. 15 πο(λει), ϩ.

Recto. J'ai 36 dr.; total : 39 dr. 2 ob.

Du 4. Par l'intermédiaire de Boèthos, au *machimos* Amôs, 1 ob. 1 *keramion* de vinaigre, 3 dr.; lampe (?) 10 dr. 5 ob. 1/4; dû au marchand de figes, 3/4 ob.; foin 1 ob.; total : 14 dr. 2 ob. Et par l'intermédiaire de Pétéminis, pains, par l'intermédiaire de Sôstratos 1/4 ob.; d'Hermoupolis, vinaigre, 3/4 ob.; salaison, 1/2 ob; huile, 1/4 ob.; à Boèthos, pains, 3/4 ob.; légumes, 1/4 ob.; vinaigre, 1/4 ob.; bois, 1 chalque; concombres, 1 chalque; œufs, 2 ob.; total : 15 dr. 1 ob. 1/4; Reste : 24 dr. 3/4 ob. etc...

R° II, 2. Βόηθος, plutôt que βοηθός. Ce n'est pas ce nom qui nous eût suggéré notre hypothèse, car il n'est pas fréquent dans les Archives de Zènon; il s'y rencontre, pourtant, au moins une fois, cf. P. Jouguet, *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, fasc. 232 (1921), p. 235, n° 4, II, l. 5.

'Αμῶι μαχίμωι, cf. l. 18 et III, l. 11. Sur les μαχίμωι, cf. 25, ll. 45-6 note. Le nom de 'Αμῶς se rencontre dans Jouguet, *loc. laud.*, p. 234, n° 4, II, l. 15 et dans P. Zènon, Edgar, *Annales* XIX, p. 25, n° 30, ll. 10, 22, 30; dans ce dernier texte, c'est un λααξός.

4. Cf. II, l. 11; 14; III, l. 16. Si, comme il est probable, le κεράμιον, unité du gros, est d'un demi-métrète, 1/4 d'obole est le prix de la cotyle de vinaigre et alors, à la même époque (*P. Petrie*, III, 137, col. I, l. 10; 140, c, l. 2; d, l. 5) 1 chalque est le prix du double oxybaphe ou demi-cotyle (G. Glotz).

6. ὄφειλιμα désigne peut-être une qualité de figes; cf. N. C.

8. διὰ Πετεμίνιος. Un Pétéminis figure dans les papiers de Zènon, cf. M. Rostovtzeff, *A Large Estate in Egypt in the third century. B. C.* p. 178, 180. C'est un Arabe, *P. S. I.*, 519; il dirige une plantation de kiki et emploie une trentaine d'esclaves (Rostovtzeff, *loc. laud.* p. 178, d'après *P. Lond. inv.* 2312); il s'occupe aussi de bétail, particulièrement de chèvres, *P. S. I.* 368 et 596.

9. διὰ Σωστράτου. Sôstrate a fait partie du cercle de Zènon au Fayoum, même quand il se fut retiré à Philadelphie; Rostovtzeff, *op. laud.*, p. 57, 85, 114, 151, 160, etc...

20. Δριμύλου Σύρα(υ) καὶ Ζωίλου. Δρίμυλος n'est pas un nom très répandu. Cf. *P. Hibeh*, 90, l. 2, et la note. Un Δρίμυλος figure une seule fois dans les archives de Zènon, *P. S. I.*, 406, d'après lequel, associé à un certain Dionysios, il se livre à toutes sortes de méfaits que le συνωριστής Hèracleidès dénonce à Zènon en un très mauvais grec, fort embarrassant pour les interprètes. D'après Wilcken, *Archiv.*; VI, p. 393, Dionysios et Drimylos seraient des agents de Zènon, pour le commerce des esclaves (παιδίσκαί). Mais d'après Rostovtzeff, *loc. laud.* p. 25 et 26 et p. 26, n. 35, c'est précisément l'achat et la vente d'esclaves qu'entre autres crimes leur reproche Hèracleidès, et il en fait des

écuyers (ἵπποκόμοι) dépendant du συνοριστής Héracléidès. Quoi qu'il en soit, les scènes de *P. S. I.* 406 se passent en Syrie (Wilcken, *loc. laud.*) et le document semble appartenir à l'époque syrienne de la carrière de Zénon (cf. Rostovtzeff, *loc. laud.* p. 23 et suivantes). Drimylos a pu rester au service de Zénon, venir plus tard à Philadelphie, et garder le qualificatif de Σύρος, soit qu'il fût vraiment originaire de Syrie, soit en souvenir d'un long séjour dans ce pays.

Il y a plusieurs Zoïle mentionnés dans les Archives de Zénon; l'un d'entre eux est déjà célèbre parmi les érudits : c'est l'Aspendien, qui se propose d'élever un temple à Sérapis (*P. Zénon*, Edgar, *Annales*, XVIII, n° 7). Un autre est *économiste* du nome, d'après Rostovtzeff, *loc. laud.* p. 149, jusqu'en l'an 30; (cf. *P. S. I.*, 484; 498; 502; 509; 538 et *P. Zénon*, Edgar, *Annales*, XVIII, n° 18 et n° 20 (p. 242)). Un autre est un agent d'Apollônios en Syrie (Rostovtzeff, *loc. laud.* p. 33, cf. *P. S. I.* 330, et p. e. *P. Zénon*, Edgar, *Annales*, n° 2).

Il y en a probablement d'autres encore. Le nom revient trop souvent pour qu'on puisse toujours les distinguer, et risquer des identifications. Cf. *P. S. I.*, 409; 435; 494; 495; 548; 627, 657.

R° col. III, ll. 15-20. M. G. Glotz nous fait remarquer que les chiffres manquant à la fin des lignes peuvent être restitués avec la plus grande probabilité. Le prix du vin étant d'ordinaire 2 oboles, la somme payée au baigneur 1 obole, le total de 5 oboles $3/4$ $1/8$, il nous reste $1/2$ obole à partager entre les légumes et le dessert. Or on trouve pour les légumes quatre prix : $1/2$ obole, et $1/2$ $1/4$ $1/8$ sont impossibles ici; restent $1/4$ ou $1/8$ d'obole. Le dessert monte tantôt à $1/4$, tantôt à $1/8$ d'obole. Le total de la l. 21, 1 dr., 1 ob., $3/4$, 1 chalque est probablement celui de la journée du 6, comprenant les dépenses faites par Boéthos et celles de Pétéminis. Celles-ci s'élèvent à 5 ob. $3/4$, $1/8$; restent pour les dépenses de Boéthos 2 oboles; sur ces 2 ob., $1/8$ a été donné à Amôs pour du fromage; le reste est à partager entre un autre versement à Amôs, et le prix des figues et du thym.

17. κλίβανος, mot d'origine peut-être sémitique; la forme attique est κρίβανος; les papyrus emploient les formes avec λ, qui se trouvent en dorien et en ionien. Cf. Mayser, *Grammatik*, p. 7, 41, 188.

V° col. III. 4. On ne peut se rendre compte de l'exactitude des chiffres. La surcharge ε f (5 dr., 3 ob.) reste inintelligible. A cette ligne paraît une indication nouvelle, le signe ζ = ἀφ' ὧν (?). Mais nous ne comprenons pas l'intérêt de ces soustractions, si ce sont bien des soustractions dont il s'agit. Peut-être ce signe introduit-il une somme qui reste à payer.

7. Nous ne lisons pas β[αλ]ανεῖ.

14. οὐθέν. forme courante (six fois θ contre une fois δ au III^e s.) cf. Mayser, *op. laud.*, p. 181 et suivantes.

59. VERSEMENTS POUR LA ZYTHPA

MAGDOLA.

Inv. 101.

An 11 d'Évergète I^{er}.

a) 16 × 11

16,5 × 13

ON ne peut pas douter que les deux morceaux de papyrus, qui constituent ce document, ne doivent se placer l'un sous l'autre. Nous obtenons ainsi deux colonnes complètes en haut et en bas ; mais il y a certainement entre les deux fragments une courte lacune dans la colonne II (entre les lignes 96 et 97), et peut-être une autre, mais moins étendue, entre les lignes 31 et 32 de la colonne I. La colonne II est mutilée à droite et il est impossible de savoir s'il y avait de ce côté une ou plusieurs autres colonnes. Le titre nous fait pourtant supposer que la pièce n'est pas loin d'être complète, cependant il manque au moins après la ligne 126 des noms de contribuables et un total général.

Ce titre nous indique : 1^o la date : 11^e année d'Évergète I^{er}, mois de Choiak ; 2^o la personne de qui émane le document, *παρά [Θ]έωνος* ; 3^o la nature de ce document qui est un compte des sommes versées, au titre de la *ζυτηρά*, à la perception de Bousiris, pour la 11^e année, *τῶν πεπτωκότων [ἐ]πι τὸ ἐν Βουσίρει λογευτήριον εἰς τὸ ια' (ἔτος) ζυτηρᾶς* (voir n. 5).

Le compte est divisé en trois parties ; la première qui va de la ligne 8 jusqu'au total général de la ligne 51, nous donne, par villages, une série de versements en argent, effectués par des personnes dont la qualité n'est pas spécifiée. Cette partie peut être résumée par le tableau suivant :

A

Dates	Sommes payées en drachmes	Villages	Payeurs
Xolax	160	Πεεπάσθυτις	Δωσίθης καὶ Θοδομοῦς
jusqu'au 41	100	Κρήκεις	Ἰβόις καὶ Νεχθοσίρις
	125	Πεένεψυ	Καλλικλῆς τὸ παρὰ Πετεσοῦχου
	300	Τάγκλις	Ἀρωάτης τὸ παρὰ Δημητρίου
	500	Βουσίρις	Δημήτριος
	320	Τιλῶθις	—
Total	1505		
12	180	Ἵονῆς	Ἰναρωῦς τὸ παρὰ Ἀρμαχόρου τὸ παρὰ Ὀρου
15	300	Βουσίρις	Δημήτριος
22	1 2 ob.	Βουσίρις	Ἀθεμμεὺς Βρύτους
< Total >	< 481 2 ob. >	Ce total n'a pas été effectué par le scribe.	
23	600	Κόμα	Ἵωρος Ἀρχήδιος τὸ παρὰ Φαράτου
	100	Ἵονῆς	Ἵωρος Τεχθερέως
	300	Ἵονῆς	Ἵωρος Ἀρχήδιος τὸ παρὰ τοῦ αὐτοῦ
	215	Τόου	Σαμωῦς
Total	1215		
24	87	Σχγῶμβις	Θαμοῦνις
27	100	Τόου	Σαμωῦς
28	[23]	Ἵονῆς	Ἵωρος καὶ Νεχθενίδις [
	1040	Βουσίρις	Δημήτριος
	160	Πεεπάσθυτις	Δημήτριος τὸ παρὰ Δωσιθέου καὶ Θοδομοῦτος
Total	1410		
[..]	165	Τάγκλις	Ἀρωάτης
	53	Κρήκεις	Ἰβόις καὶ Νεχθοσίρις
	5	Σχγῶμβις	Θαμοῦνις
	298 4 ob.	Βουσίρις	Δημήτριος
	125	Πεένεψυ	Δημήτριος τὸ παρὰ Πετεσοῦχου
	520	Τιλῶθις	Δημήτριος
	160	Ἵονῆς	Ἵωρος
	40	Τόου	Στοῦτις τὸ παρὰ Σαμωῦτος
	100	Κόμα	Φαράτης
	160	Ἵονῆς	Ἵωρος
Total	1626 4 ob.		
Total général	< 6238 >	Le texte donne 6425. Différence : 187 dr.	

Comme on voit, nous avons ici la liste des sommes versées à des dates diverses, pendant la durée d'un mois, qui, d'après le titre, ne peut être que le mois de Choiak. Le mois est divisé en périodes marquées par des totaux partiels, qui n'atteignent jamais 2000 drachmes.

Des dix villages qui figurent dans notre texte, plusieurs sont connus. Bousiris est le nom de deux villages, l'un dans l'Arsinoïte (cf. Grenfell-Hunt-Goodspeed, *Tebtunis Papyri* II, appendice II, s. v.), l'autre dans l'Héracléopolite (C. Wessely, *Studien zur Palaeographie und Papyruskunde*, t. X, 433, I, l. 11). Comme Κόμα, Πεν-

B

Date $\chi\omicron\iota\alpha\kappa$ jusqu'au	Βουσιρίς	Κόμα	Κοῦκίς	Μέγρον	Ὀρνῆς	Πένεψυ	Πεννέσφοβουρίς	Σχινώβις	Τάγκλις	Τιλάβις	Τόου	Total
11	500		100			125	160		300	320		1505
12					180							180
15	300											300
22	1,2ob.											1,2ob.
23		600			(100) (+ 300) (= 400)						215	1215
24								87				87
27											100	100
28	1040				[23]		160					1223
[.]	298,4ob.	100	53		(160) (+ 160) (= 320)	125		5	165	520	40	1626,4ob.
Total	2140	700	153	néant	923	250	320	92	465	840	355	6238

πάσβυτις, Τόου, Ὀννής se trouvent aussi dans l'Héracléopolite, il est vraisemblable que notre document concerne ce nome. Bousiris, où est le λογευτήριον, doit être le chef-lieu d'un district financier, et probablement, à en juger par l'analogie de Phebichis, où se trouve le λογευτήριον du Κώτης, le chef-lieu d'une toparchie (voir *P. Hibeh*, 106). Le tableau B permettra de juger d'un coup d'œil l'importance des versements par périodes et par villages.

La seconde partie commence à la l. 52 et finit au total général de la l. 96. Le titre, ἀπὸ διεγγυήσεως, indique que les sommes versées proviennent de cautions, et c'est ce que confirme le détail du compte, où nous trouvons des formules comme : εἰς τὴν Ὀρου ἐγγύησιν. Malheureusement les mutilations de la col. II nous dérobent, entre autres notices, l'indication des sommes versées. On remarquera que dans ce chapitre, figure un village que l'on ne trouve pas dans la première partie, celui de Machor. Le total des sommes versées par les cautions n'est pas de beaucoup inférieur à celui des paiements réguliers de la première partie : 1 talent contre 1 talent 425 drachmes. Ces cautionnements pour la ζυτηρά sont aussi connus par des textes démotiques de la même époque cf. H. Sottas, *P. dém. Lille*, 6 et 7, et la n. 10 de la p. 26. Les renseignements fournis par cette seconde partie sont, autant que possible, résumés dans le tableau C :

C

Dates	Sommes versées en drachmes	Villages	Personnes qui font les versements	Personnes pour qui le versement est fait
jusqu'au 20 ?	24 20	'Ουνῆς Τόου	Νεχθενίδης 'Αμῶς 'Αφύγγιος	'Ωρος 'Ιρανοῦφης
Total	44			
[20 ?]	20 20 20 []	Μάχορ id. id. Σχινῶμθις	Πετοσίρις Νεχθαμδέους Κεφαλήν 'Ιναρωῦς Πετωῦτος Δημήτριος Διοδύρου Διονυσόδωρος Φαμουνοφ [] Σαμῶς Κασθω [] Σεμθές καὶ [] Φαμουνοφ [] Πετοσίρις Πᾶσις Πάσ[ιτος] Παθῆμις πα[] Πᾶσις πετοσίριος 'Ωρος 'Αρβί [χίος Τεῶς Φαμ[] 'Ωρος 'Αρτεμ[] Δημήτριος Φαμῆ Πετ[] Πᾶσις Νεχθ[] 'Αθεμμεῦς Π[]	'Ιρανοῦπις []ος
24	[] []	Τόου Κροῆκις	[.]μως Α[] 'Ηλιοδ[] πιάδου Νομιγγῆς [] δου	'Ιρανοῦφης x x
27	[]	Τόου	'Αρωῦτης [] ιος	'Ιραν[οῦπις [pour le même?]
28	[]	Μάχορ 'Ουνῆς	'Αρμάιος [] [] 'Ορῆνιος	x
Total partiel	388			
Total général	1 talent			

La lacune entre les lignes 96 et 97 a peut-être emporté le titre de la troisième partie. Celle-ci est à peu près construite comme la première. Les versements ont lieu à peu près aux mêmes quantités;

les personnes qui les effectuent sont généralement les mêmes ; la plus grande différence est dans l'importance des sommes versées qui, autant qu'on en peut juger par les chiffres conservés, sont tout à fait minimes. Nous ne savons pas dans quel mois ces sommes ont été payées. Le tableau D résume la troisième partie :

D

Dates Χολιαχ (?)	Sommes versées en drachmes	Villages	Payeurs
avant le 11	[]	Κρηκίς	Ἰβούς
	[]	Πεένεψο	Καλλικλῆς τὸ παρὰ Πετεσούχου
	[]	Τάγκλις	Ἄρουάτης [
	[]	Ὀνῆς	[]
	1 []	Βουσίρις	Δημήτριος
	1 ob. 1/4	Τιλῶθις	—
11	5 1/2 ob.	Τόου	Ἄμῶς Ἀφύγγιος
15	3 ob. 3/4	Μάχορ	Ἰραν[οῦφις]
23	3	Βουσίρις	Δημήτριος
	4	Κόμα	Ὠρος Ἀρχίθιος
	4	Ὀνῆς	ὁ αὐτός
	2 4 ob.	Τόου	Σαμῶς
24	1 ob. 1/4	Τόου	Ἄμῶς τὸ παρὰ Ἰρανούφιος
	1 ob. 1/4	Κρηκίς	Διόδωρος
	1 ob. 1/4	—	Νομιγγῆς
	1 ob.	Σχῶμβις	Θαμοῦνις
	3 3 ob. 1/2		νις (?) v. h. ad locum
Total du 24	4 2 ob. 1/4	Le texte donne 4 dr. 1 ob. 1/4	
27	3 ob. 3/4	Μάχορ	Ἰρανούπις
	1	Τόου	Σαμῶς
Total du 27	4 3 ob. 3/4		
28	2 []	Ὀνῆς	Ὠρος
	1 ob. 1/4	id.	Νεχθενίδις
	[]	Βουσίρις	Δημήτριος
	1 3 ob. 1/2 [Πεεπάσθυτις	Δημήτριος τὸ παρὰ Δωσιθέου
29	[]	Τάγκλις	Ἄρουάτης
	1 ob. [Κρηκίς	Ἰβούς [
	[]	Βουσίρις	Δημήτριος [
	[]	Πεένεψο	[]

Pour apprécier le sens et la portée de notre document, il faudrait pouvoir se représenter le régime fiscal auquel était soumise dans l'Égypte ptolémaïque la fabrication de la bière (ζῦτος, cf. C. Wessely, *Zythos und Zythra*, XIII^e *Jahresbericht k. k. Staatsgymnasiums in Hernalis*); c'est à quoi se sont efforcés les commentateurs, dont quelques uns ont été cités ici même, cf. ad 3, n. 49-55; il faut ajouter Henri Maspero, *Les Finances de l'Égypte sous les Lagides*, p. 85; W. Otto, *Die Priester und Tempel in Hellenistischen Ägypten*, I, p. 298, 301 II, p. 60, 287; Bouché-Leclercq *Histoire des Lagides*, III, p. 248-249; U. Wilcken, *Grundzüge*, p. 251 et *Chrestomathie*, 310; C. C. Edgar, *P. Zènon Edgar*, 32 (*Annales du service des Antiquités*, XIX, p. 28-29). Mais depuis, des documents nouveaux, ceux de la correspondance de Zènon, et aussi ceux du troisième volume encore inédit des *Tebtunis Papyri*, ont suggéré des vues plus précises sur l'organisation des industries dans l'Égypte ptolémaïque; (voyez M. Rostovtzeff, *The Foundations of social and economic Life in Egypt in hellenistic times*, dans le *Journal of Egyptian Archaeology*, vol. VI, p. 175-176), et, pour ce qui est particulièrement de la ζυτηρά, M. Rostovtzeff en a tracé une esquisse générale dans l'étude qu'il a consacrée à la δωρεά d'Apollônios au Fayoum (*A Large Estate in Egypt in the third century B. C.*, *University of Wisconsin Studies*, n^o 6, p. 118-119).

Toutes les brasseries sont sous le contrôle royal (Edgar, *loc. laud.*; Rostovtzeff, (*loc. laud.*). La fabrication et la vente de la bière, unies généralement dans les mêmes mains (Rostovtzeff, *loc. laud.*), ne peuvent être exercées qu'à condition de payer une licence (serait-ce le ζυτωπωλίζον?) et de verser une grande part du produit à l'État: ce versement constitue le φόρος, et la perception de ce φόρος est affermée — comme peut-être aussi celle de la licence, — selon les principes généraux réglant les fermes égyptiennes, tels que nous les ont fait connaître les *Revenue Laws* et le *P. Paris 62*. La ferme du φόρος des brasseries est ce que l'on appelle la ζυτηρά (se. ὠνή, cf. U. Wilcken, *Gr. Ost.*, p. 370). Rostovtzeff pense que la matière première, c'est à dire principalement l'orge, était fournie

par l'État au brasseur; et c'est en ce sens qu'il faudrait interpréter 3, l. 49-53, 52, et *P. Petrie* III, 87 où le terme σύνταξις désignerait cette fourniture (pour ce dernier texte cf. Smyly, *ad. loc.* et Wilcken, *Archiv.* III, p. 250). Mais l'on doit avouer que le *P. Zènon Edgar*, 32, — un des documents qui ont pourtant le plus contribué à fixer les vues de Rostovtzeff — n'est pas très favorable à cette interprétation et l'on comprend le parti suivi par Edgar, qui voit dans σύνταξις un synonyme de φόρος : σύνταξις peut signifier aussi bien un paiement fait à l'État (cf. *P. Tebt*, 103) qu'un paiement fait par l'État. Il en résulterait donc que le φόρος pourrait être payé en nature, conclusion qui semble un peu en contradiction avec la plupart des textes, et notamment avec *P. Paris* 62, V, l. 49 qui range la ζυτηρά parmi les fermes dont le revenu est payable en bronze au pair, fait confirmé pour le III^e siècle par *P. Hibeh*, 106, 107 etc.

Or le *P. Zènon Edgar* 32 est mutilé à la seconde ligne, l'expression qui paraîtrait décisive, δώσειν εις τὸ βασιλικόν, est ajoutée en surcharge, il n'est pas sûr que σύνταξις soit le complément de δώσειν; le sens de cette partie du texte est donc mal établi et la mention de la σύνταξις s'explique, si l'on admet avec Rostovtzeff que le φόρος est proportionnel à la quantité d'orge fournie par l'État. C'est peut-être une idée analogue qu'il faut appliquer à l'interprétation de 9, l. 7-8, qui reste pour nous très obscur (cf. Rostovtzeff, *op. laud.*, p. 92, p. 150, n. 105).

Quoi qu'il en soit, il est probable que nous avons ici, dans la première partie de notre document, un compte du φόρος, payé par les brasseries des villages mentionnés pour le mois de Choiak. Ces versements constituent ce que les textes appellent l'ἀναφορά mensuelle (cf. *Revenue Laws*, XVI, l. 10; *P. Paris*, 62, IV, l. 4). Mais il peut y avoir deux manières de payer ces ἀναφοραί. Ou bien le contribuable verse une somme globale à la fin du mois, comme nous le voyons pour le II^e siècle dans *P. Grenfell*, II, 39 (= Wilcken, *Chrest.*, 310), ou bien le produit de la vente est versé à mesure aux λογευταί ou à la banque, et le départ fait par le percepteur entre

les sommes qui reviennent aux brasseurs et celles qui reviennent à l'État (Rostovtzeff, *op. laud.*, p. 119).

C'est peut-être la dernière méthode qui est suivie dans notre texte. Mais nous ne pouvons pas dire si les sommes versées ici représentent le produit intégral des ventes ou, ce qui nous paraît plus probable, seulement le φόρος prélevé sur ce prix.

P. Hibeh, 106, 107, 136-142 nous renseignent un peu sur la manière dont ces versements étaient effectués; les sommes sont remises au banquier (τραπεζίτης) et au δοκιμαστής, qui, selon Grenfell et Hunt, joue, auprès du banquier, un rôle analogue à celui de l'ἀντιγραφεύς auprès de l'économe. Celui-ci, ainsi qu'un autre personnage, qui est peut-être l'épistate, sont présents au λογευτήριον. Les documents de Hibeh sont des reçus pour des versements analogues à ceux qui sont relevés dans notre compte.

La deuxième partie nous présente des paiements faits par des cautions, sans doute par suite de déficit ou de défaillances. Il est plus difficile de déterminer ce que sont les paiements de la troisième partie. Les payeurs sont généralement les mêmes que dans la première et différents de ceux de la deuxième (v. tableau E). On peut se demander si nous n'avons pas là le compte du φόρος pour un autre mois que Choiak. Mais les chiffres conservés sont bien petits et peut-être faut-il y voir, pour Choiak encore, non pas le principal du φόρος, mais des taxes supplémentaires. Que la ζυτηρά ait donné lieu à la perception de taxes supplémentaires, c'est ce que nous prouve *P. Paris*, 62, V, l. 19-21 : χωρὶς τῆς ὑποκειμένης εἰς τὴν ἐπισκευὴν δραχμῆς α καὶ εἰς τὸ καταγώγιον ἄλλας [] β ὥστ' εἶναι γ. (Wilcken, *Gr. Ost.*, I, p. 181).

Resterait à déterminer la qualité des personnes qui figurent dans notre texte. Θ]εών qui l'a rédigé est soit un comptable du λογευτήριον, et par conséquent un employé de la Ferme (cf. *Revenue Laws*, col. 10 et suiv. = Wilcken, *Christ.*, 258), soit le τραπεζίτης ou le δοκιμαστής. Il est plus malaisé de déterminer les autres. Le tableau E résume les indications que l'on peut tirer du texte :

E

Villages	Payeurs réguliers	Cautions	Personnes cautionnées
Βουσιῖρις	Δημήτριος, ll. 16, 20, 34, 42, 102, 106, 120, 125. Ἄθεμμεὺς Βρύτους, ll. 21-22.		
Κόμα	Ὡρος Ἀρχήδιος, l. 107. Ὡρος Ἀρχήδιος τὸ παρὰ Φαράτου, ll. 23-24. Φαράτης, l. 49.		
Κρηῖκις	Ἴθόις καὶ Νεχθοσίρις, ll. 10-11, 39. Ἴθους, ll. 97, 124. Διόδωρος, l. 112. Νομιγγῆς, l. 113.	Ἐλιοδ[] πιάδου, ll. 85-86. Νομιγγῆς l. 88.	
Μάχορ	Ἴρα[νοῦπις, ll. 105, 116.	Πετοσίρις Νεχθαμβέους, ll. 57-58. Κεφαλὴν, l. 59. Ἴναρωῦς Πετωῦτος, l. 60. Ἄρμαῖος, l. 92.	Ἴρανοῦπις, ll. 57-58.
Ὀνιῖς	Ἴναρωῦς τὸ παρὰ Ἄρμαχόρου τὸ παρὰ Ὡρου, ll. 18-19. Ὡρος Τεχεθρέως, l. 25. Ὡρος Ἀρχήδιος τὸ παρὰ τοῦ αὐτοῦ, ll. 26-27. Ὡρος Ἀρχήδιος, l. 100. Ὡρος καὶ Νεχθενῖδις τὸ παρὰ ll. 32-33, 118-119. Ὡρος, ll. 46, 50. x, l. 101.	Νεχθενῖδις (Ὀρήνιος), ll. 53-54. Ὀρήνιος, l. 95.	Ὡρος, ll. 53-54. x, l. 95.
Πέενεψυ	Καλλικλῆς τὸ παρὰ Πετεσούχου, ll. 12-13, 98. Δημήτριος τὸ παρὰ Πετεσούχου, ll. 43-44. x, l. 126.		
Πεενπάσδυτις	Δωσίθης (= Δωσίθεος?) καὶ Θοτομοῦς, ll. 8-9. Δημήτριος τὸ παρὰ Δωσιθέου καὶ Θοτομοῦτος, ll. 35-37. Δημήτριος τὸ παρὰ Δωσιθέου, ll. 121-122.		

Villages	Payeurs réguliers	Cautions	Personnes cautionnées
Σχινῶθις	Θαμοῦνις, ll. 29, 41, 114.	Δημήτριος Διοδώρου, ll. 61-62. Διονυσόδωρος, ll. 64-65. Φαμουνοφ[ll. 66, 70. Σαμωῦς, l. 67. ? Κασθω[l. 68. Σεμθεύς, l. 69. Πετοσίρις, l. 71. Πᾶσις Πάσ[ιτος], l. 72. Παθῆμις Πα[], l. 73. Πᾶσις Πετοσίριος, l. 74. Ἔωρος Ἀρβίχιος, l. 75. Τεῶς Φαμ[], l. 76. Ἔωρος Ἀρτεμ[], l. 77. Δημήτριος, l. 78. Φαμῆ Πετ[], l. 79. Πᾶσις Νεχθ[], l. 80. Ἄθεμιμεύς Π[], l. 81.	z, ll. 61-62.
Τάγκλις	Ἄρυώτης τὸ παρὰ Δημητρίου, ll. 14-15. Ἄρυώτης, ll. 38, 100, 123.		
Τιλῶθις	Δημήτριος, l. 17, 45, 103 (?).		
Τόου	Σαμωῦς, ll. 28, 31, 109, 117. Στοῆτις τὸ παρὰ Σαμωῦτος, ll. 47-48. Ἄμῶς Ἀφύγγιος, l. 104. Ἄμῶς τὸ παρὰ Ἰρανούφιος, l. 110.	Ἄμῶς Ἀφύγγιος, ll. 55-56, 83-84. Ἄρυώτης, l. 90.	Ἰρανοῦφις, ll. 55-56. Ἰραν[οῦφις, l. 90.

On remarquera que, dans la première et la troisième parties, chaque village a son payeur ou ses payeurs attitrés. Nous avons déjà noté que les paiements ἀπὸ διεγγυήσεως émanent, comme il est naturel, d'autres personnes. Il y a des exceptions : Δημήτριος, qui dans la première et la troisième parties figure pour Bousiris et Tilôthis, à Péénepsy fait un versement pour Pétésouchos, et à Péénasbutis, en fait un pour Dosithéos, se trouve peut être parmi les

cautions du village de Schnômthis. Inarôus, caution à Machor, fait un versement régulier, à Onnès, pour Harmachôros; Nechthenibis, caution pour Horus, à Onnès, est associé à Horus dans le même village pour un versement régulier; Amôs fils d'Aphynchis et Nomingès figurent comme payeurs et comme cautions l'un à Toou, l'autre à Krèkis. Sauf pour ces derniers, il faut noter que les personnes, qui versent comme cautions, ne sont payeurs réguliers que pour des villages autres que ceux où ils sont cautions, et que généralement ils y font un versement pour le compte d'un autre. Il n'y a là rien que de très naturel.

Mais quels sont les payeurs que nous avons appelés réguliers, c'est-à-dire ceux de la première et de la troisième parties? Plusieurs hypothèses sont possibles 1° ce sont les ζυτοποιοί eux-mêmes 2° les trésoriers (ταμίαι) et contrôleurs placés auprès d'eux (*P. Z. Edgar*, 32 et 33); 3° Les fermiers, ou sous-fermiers (sur les sous-fermes, ἀποπράματα, cf. *Revenue Laws*, 18, l. 16, et *P. Paris*, 62, l. 18) ou employés de la Ferme tels que λογευταί, πιστολογευταί (sur ce dernier terme, v. *P. Zènon*, *Edgar*, 32 (Cf. aussi, G. Plaumann, *P. Gradenwitz*, 5, p. 34).

Les textes connus ne mentionnent guère que les cautions des fermiers et celles des sous-fermiers; cette considération devrait peut-être nous incliner vers la seconde hypothèse. Mais il n'est pas impossible que les ζυτοποιοί aient dû aussi fournir des cautions, et la première n'est pas tout à fait exclue. Les fragments des *Revenue Laws* (fgt 6 a et h), qui traitent de la ζυτηρά et où des ἔγγυοι sont mentionnés, sont trop mutilés pour permettre des conclusions.

En dernière analyse l'argent vient des ζυτοποιοί, et nous inclinons à voir un ζυτοποιός dans le personnage dont des intermédiaires transmettent les contributions, c'est-à-dire ceux dont le nom est au génitif après la formule τὸ παρά; (p. e. Φαράτης aux ll. 23-24, Ὀρος et peut-être Ἀρμάχρος à la l. 19; Πετεσοῦχος aux ll. 12-13 et 98-99). Dans les reçus d'Hibeh, Taembès, comme l'admettent les éditeurs serait aussi un ζυτοποιός. Ce sont aussi, au moins pour partie, des ζυτοποιοί

qui versent directement, sans intermédiaire. Quant aux intermédiaires ce seraient soit des ταμίαι, soit des employés de la Ferme. *P. Gurob*, 7 nous montre un exemple des transactions qui peuvent intéresser plusieurs personnes au paiement des redevances et nous avons déjà cité *P. dém. Lille* 6-7.

Frgt 1. Col. 1.

Βασιλεύοντος Πτολεμαίου
 τοῦ Πτολεμαίου καὶ Βερε
 νίκης Θεῶν Εὐεργετῶν,
 ἔτους ια, Χοίακ, παρὰ
 5 Θ[έωνος · τῶν πεπτωκότων
 ἐ]πὶ τὸ ἐν Βουσίρει λογευτή-
 ρ]ον εἰς τὸ ια (ἔτος) ζυτηρᾶς ·
 Π[ε]ενπασβύτεως Δωσιθης
 καὶ Θοτομοῦ[ς] ρξ
 10 Κ[ρ]ήκεως Ἰβόις καὶ Νεχθοσῆ-
 ρ]ις ρ
 Π[ε]ένεψυ Κ[α]λλικλῆς τὸ
 παρὰ Πετεσοῦχου ρκε
 Τάγκλεως Ἀρυώτης τὸ
 15 παρὰ Δημητρίου τ
 Βουσίρεως Δημήτριος φ
 καὶ Τιλώθεις τκ / Ἄφε
 ἰβ Ὀννήους Ἰναρωῦς τὸ παρὰ
 Ἀρμαχόρου τ[δ] παρὰ Ὀρου ρπ
 20 ἰε Βουσίρεως Δημήτριος τ
 κβ Βουσίρεως Ἀθεμιμεῦς
 Βρύτους α =
 κγ Κόμα Ὀρος Ἀρχήβιος τὸ παρὰ
 Φαράτου χ
 25 Ὀννήους Ὀρος Τεχεθρέως ρ

καὶ Ὀρος Ἀρχήβιος τὸ παρὰ
 τοῦ αὐτοῦ τ
 Τόου Σαμωῦς Σιε / ἌΣιε
 κδ Σχνώμθεις Θαμοῦνις
 30 νις πζ
 κζ Τόου Σα[μω]ῦς ρ

Frgt 2. Col. 1.

κη Ὀννήους Ὀρος []
 καὶ Νεχθενῖβ[ις] . . παρ . . .
 [Β]ουσίρε[ως] [Δη]μήτριος Ἄμ
 35 Π[ε]ενπασβύτεως Δημήτριος[ς]
 — τὸ παρὰ Δωσιθέου καὶ Θοτομο-
 — οῦτος ρξ / Ἄυι
 — κ. Τάγκλεως Ἀρυώτης ρξε
 — [Κρ]ήκεως Ἰβόις καὶ Νεχθοσῆις
 40 νγ
 — Σχνώμθεις Θαμοῦνις ε
 — Β]ουσίρεως Δημήτριος Σγη f-
 — Π[ε]ένεψυ Δημήτριος τὸ παρὰ
 — Πετεσοῦχου ρκε
 45 Τιλώθεις Δημήτριος φκ
 — Ὀννήους Ὀρος ρξ
 Τόου Στοῆτις τὸ παρὰ Σαμωῦ-
 — [τ]ος μ

— Κόμα Φαράτης ρ
50 Ὀννήους Ὠρος ρξ / Ἀρχ^Γ f-
 — / π α υκε
 — καὶ ἀπὸ διεγγυήσεως
 — Ὀννήους Νεχ^{Ορ}θενίβις εἰς τὴν
 — Ὠρου ἐγγύη[σιν] κδ
55 × Τόου Ἀμῶς Ἀφύγγιος εἰς τὴν
 — Ἰρανούφιος κ / μδ
 × . Μάχορ Πετοσίρις Νεχθαμ-
 — βέους εἰς τὴν Ἰρανούπιος κ
 — καὶ Κεφαλήν κ
60 καὶ Ἰναρωῦς Πετωῦτος κ
 — Σχνόμβεως Δημήτριος

Frgt 1. Col. II.

× Διοδώρου εἰς []
 — ος []
 — καὶ Διονυσόδωρ[ος]
65 ος
 — καὶ Φαμουνιοφ []
 — καὶ Σαμῶς [. .] στ []
 — καὶ Κασθω. . α []
 — καὶ Σεμβεῦς κα[ί]
70 καὶ Φαμουνιοφ []
 — καὶ Πετοσίρις
 — καὶ Πᾶσις Πάσιτος
 — καὶ Παθῆμις Πα[]
 — καὶ Πᾶσις Πετοσίριος
75 καὶ Ὠρος Ἀρβί[χιος]
 — καὶ Τεῶς Φαμ[]
 — καὶ Ὠρος Ἀρτεμ[]
 — καὶ Δημήτρι[ος] []
 — καὶ Φαμῆ Πετ[]

80 καὶ Πᾶσις Νεχθ []
 — καὶ Ἀθεμμέδς Π []
 — ος
 × κδ Τόου [Ἀ] μῶς Ἀ[φύγγιος εἰς τὴν]
 — Ἰρανούφ[ι]ος []
85 Κρήκεως Ἡλιοδ []
 — πιάδου εἰς τὴν []
 — Ἐ []
 — καὶ Νομιγγῆς []
 — δου
90 κζ Τόου Ἀρυώτη[ς]
 — ιος εἰς τὴν Ἰραν [ούφιος ?]
 — Μάχορ Ἀρμαῖος []
 — ὠσαύτως
 — κη Ὀννήους . . []
95 Ὀρήνιος εἰς τὴν []
 / τπη / π α

Frgt 2. Col. II.

Κρήκεως Ἴβοῦς
 — Π[ε]ἔνεψυ Καλλι[κλῆς τὸ] πα-
 — ρὰ Πετεσοῦχου []
100 Τάγγλεως Ἀρυώτης []
 — Ὀννήους - - - []
 — Βουσίρεως Δημήτριος α []
 × καὶ Τιλώθεις [] - Δ []
 — Τόου Ἀμῶς [Ἀφύγγ(ιος) εἰς]
105 ια Μάχορ Ἰραν .. f c Δ []
 — ιε Βουσίρεως Δημήτριος γ
 — κγ Κόμα Ὠρος Ἀ[ρ]χ[ή]θιος[ς] δ
 — Ὀννήους ὁ αὐτὸς δ
 — Τόου Σαμῶς β [] f-

la onzième année commencerait donc en 236; mais nous ne savons pas si Choiak (à cheval sur Janvier et Février) se place avant ou après la date de l'avènement, ni, par suite, si notre texte est de janvier-février 235 ou de janvier-février 236.

Le décret de Canope nous apprend que le 25 Dios est le jour où Évergète a reçu la couronne de son père. Nous pouvons faire état de ce renseignement, en admettant soit que le jour du couronnement est identique à celui de l'avènement, soit que l'année régnale a son origine le jour du couronnement. Or, si nous calculons la date julienne du 25 Dios d'après la correspondance 7 Apellaios = 17 Tybi et sans tenir compte des intercalations possibles dans le calendrier macédonien, nous verrons que le 25 Dios tomberait le 5 Tybi, donc après Choiak; notre texte serait donc de 235.

2° La date est donnée d'après l'année fiscale. Nous tenons cette hypothèse pour plus probable, à cause de la nature même du texte, et parce qu'il n'est fait aucune mention du mois macédonien. Mais qu'est-ce que l'année fiscale? Admettons, avec Lesquier, que c'est une année de 365 jours, comptée de Méchir à Méchir, en partant de Méchir qui précède l'avènement. L'origine du comput des années fiscales d'Évergète serait vraisemblablement en Mars-Avril 247; la onzième année commencerait en mars-avril 237, et Choiak de cette année tomberait en janvier-février 236.

3° La date est donnée par une année vague égyptienne commençant en Thôth. Si l'origine du comput est Thôth précédant l'avènement, Choiak nous amène à janvier-février 236; s'il faut partir de Thôth qui suit l'avènement, en janvier-février 235.

5. ἐπὶ τὸ ἐν Βουσίρει λογευτήριον. Cf. *Revenue Laws*, XI, l. 10. C'est un local différent du τελώνιον (*ibid.*, IX, l. 3); tandis qu'au τελώνιον, on affiche le νόμος τελωνικός, il semble qu'au λογευτήριον on ait affiché la liste des fermiers, de leurs associés, des cautions, des logeutes, des hypéretes attachés à la Ferme. Le sens de λογευτήριον est clair, c'est le bureau de perception. Dans *P. Hibeh*, 106, 107, etc..., on y voit siéger le τραπεζίτης et le δοκιμαστής et Grenfell et Hunt ne le distinguent pas de la Banque Royale. Sur le λογευτήριον et les λογευται, voy. aussi G. Plaumann, *P. Gradenwitz*, 5, dans *Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften*, phil.-hist. kl., 1914, 16 Abhandl., p. 32 et suivantes. Il ne faudrait pas conclure de notre texte que Bousiris et les bourgs cités aient constitué tout le district d'une ferme.

6. εἰς τὸ ια (ἔτος) ζυτηρᾶς. Faut-il inférer de ces termes que les comptes qui suivent sont ceux des versements de l'année entière et non pas une ἀναφορά mensuelle? Nous ne le croyons pas, à cause de la mention, dans l'intitulé, du mois de Choiak, sans quantième.

8-51. Première partie. Versements par villages, dans le cours du mois de Choiak.

8-17. Versements par villages à des dates qui ne sont pas données, mais qui doivent être forcément comprises entre le 1 et le 12 Choiak. Le total de la l. 17 semble indiquer la fin d'une période, qui pourrait être de 11 jours.

8. Δωσίθης. Ce personnage doit être identique à celui qui est appelé Δωσίθεος aux ll. 36 et 122.

12-13. Καλλικληῆς τὸ παρὰ Πετесоῦχου. Cf. ll. 98-99. Le mot neutre sous-entendu est difficile à deviner; mais le sens paraît bien être que Καλλικληῆς verse la somme qu'il a lui-même reçue de Πετесоῦχος. Cf. *introd.* Aux ll. 43-44, c'est Δημήτριος qui reçoit l'argent de Πετесоῦχος. A la l. 126, il faut vraisemblablement restituer un de ces trois noms. Dans les reçus de Hibeh nous retrouvons la même formule : παρὰ Ἀρενδῶτου τὸ παρὰ Ταεμβέους ἐκ Ταλάη ζυτηρᾶς, etc... « reçu d'Harendôtès le versement de Taembès de Talaè pour la ζυτηρά. » Grenfell et Hunt lisaient : το(ῦ) παρὰ, et traduisaient « l'agent de Taembès ». Mais ici le premier nom propre est au nominatif et l'on voit qu'une pareille interprétation est impossible.

14-15. Ἀρωῶτης τὸ παρὰ Δημητρίου. Cf. n. 12-13.

17. καὶ Τιλῶθεως. A la l. 45, nous voyons figurer pour ce même village, Δημήτριος. Ce doit être aussi Δημήτριος qui agit ici. S'il n'est pas nommé c'est que c'est lui qui, à la ligne précédente, verse pour Βουσίρις. Le καὶ devant Τιλῶθεως s'explique bien dans cette hypothèse.

18-22. Nouvelle période de 11 jours. Le scribe a oublié le total à la l. 22. Il s'élève à la somme de 481 dr. 2 oboles. Nous sommes assurés que la l. 22 marque bien la fin d'une période, par le fait que le total de la l. 26 (1215 drachmes) est obtenu par l'addition des versements effectués à partir du 23 seulement.

18-19. Ἰναρωῦς τὸ παρὰ Ἀρμαχόρου τὸ παρὰ Ὁρου. Inarôus a reçu la somme d'Harmachoros, qui la tient lui-même d'Horus.

22. Βρύτους. Ce nom dont la lecture n'est pas douteuse, et dont le nominatif doit être Βρύτης nous est inconnu. On est étonné de l'insignifiance de la somme versée.

23-24. Ici Pharatès fait verser par Horus; il verse en personne à la ligne 49. Au contraire Samôus verse lui-même aux ll. 28 et 31 et se sert de l'intermédiaire de Stoëtis à la l. 46.

23-28. Versements du 23. Ce jour forme à lui seul une période.

29-37. Nouvelle période du 24 au 28 inclus.

30. νις. dittographie probablement intentionnelle, puisqu'elle revient à la l. 115 (voir N. C.) et dans les mêmes conditions, c'est-à-dire quand la place manque à la ligne précédente pour l'indication du versement.

31-32. Nous ne pouvons affirmer qu'il y ait ici une lacune entre les deux fragments. Le total de la ligne 36 montre qu'il manque 23 drachmes en un ou plusieurs versements.

35. A partir de cette ligne, nous apercevons à gauche des traits obliques, signes de vérification. Ces signes devaient exister dans les lignes précédentes, une mutilation de la marge les a emportés.

38-51. Dernière période. A la l. 38 la date est plutôt $\overline{\alpha\theta}$ que $\overline{\lambda}$. Les dates de versements connues par *P. Hibeh*, 106, 107, 136-141 sont le 16, le 24, et le 30 Athyr pour l'an II d'Évergète, le 13, le 22 Pachôn et le 30 Pauni pour l'an III.

52-96. Deuxième partie. Le titre $\kappa\alpha\iota \ \acute{\alpha}\pi\omicron \ \delta\iota\epsilon\gamma\gamma\upsilon\sigma\eta\tau\epsilon\omega\varsigma$ indique qu'il s'agit de versements effectués par des cautions.

53. Le nom $\text{'}\text{O}\rho\acute{\eta}\nu\omicron\varsigma$ qui est en surcharge, revient comme nom de caution à la l. 95.

57. La date devant $\text{M}\acute{\alpha}\chi\omicron\rho$ est difficile à lire nous hésitons entre $\overline{\lambda}$ (qui paraît impossible) et $\overline{\alpha}$ ou $\overline{\kappa}$.

96-126. Troisième partie. Si dans la lacune entre les deux fragments, il y avait outre l'intitulé, un versement de Peenpasbutis au nom de Dosithéos, on retrouverait la série complète de la première partie, plus le versement de Machor. Les dates mentionnées, 11, 15, 23, 24, 27, 28, 29 qui répondent à peu près à celles de la première (12, 15, 22, 23, 24, 27, 28 et une date inconnue) montrent que les versements s'échelonnent dans toute la durée d'un mois, qui reste inconnu. On pourrait supposer que c'est Tybi, peut-être le dernier mois de l'année fiscale : les versements seraient bien minimes pour ce mois. Nous croyons qu'il s'agit plutôt de versements supplémentaires, se référant encore au mois de Choiak.

97 et 124. $\text{'}\text{I}\theta\acute{\omicron}\nu\varsigma$ est peut-être identique à $\text{'}\text{I}\theta\acute{\omicron}\nu\varsigma$, des ll. 10 et 39.

60. LETTRE DE DOROTHÉOS A SON ASSOCIÉ

EL LAHOUN, ω .

Inv. 100.

PHILADELPHIE OU ÉVERGÈTE.

15 × 9,5

Le document est constitué par deux fragments ; la déchirure s'est produite au milieu du texte, dans le sens de la hauteur, par suite de

l'usure du pli médian. La lettre était en effet pliée en quatre, et l'adresse dont on voit les traces était inscrite à l'extérieur sur le dernier *collèma* à droite, *collèma* suivi d'un pli. Texte au *recto* dans le sens des fibres. Ce qui nous engage à donner ce document c'est sa ressemblance avec *P. Petrie* II, 40, b, et pl. 46, conservé à Trinity College à Dublin, réédité par Stanislas Witkowski, *Epistulae privatae graecae quae in papyris aetatis Lagidarum servantur, editio altera auctior*, Lipsiae, 1911 n° 22 et reproduit à la planche qui termine cet ouvrage; on trouvera une troisième bonne reproduction plus réduite dans J. P. Mahaffy, *The Ptolemaic Dynasty* (Flinders Petrie, *A History of Egypt*, vol. IV p. 94). La cursive de notre texte et celle du *P. Petrie* présentent à peu près les mêmes caractères; celle de 60 est peut-être un peu plus récente. Il est bien probable que les deux lettres émanent du même Dôrothéos. Théodôros à qui le *P. Petrie* est adressé est peut-être identique à celui qui figure ici l. 4.

Δωρόθεος τῶι μετόχῳι
 χαίρειν · καλῶς ποιήσεις
 προέμενο[ς] τοὺς παρὰ
 Διοδώρου τ[ο]ῦ Θεοδώρου
 5 τῶι καὶ φέροντί σοι τ[ο] ἐπι-
 στόλιον ἢ [τ]ὸ σύμβολον
 τῶν ρδζ . ἢ ὅσαι ἐὰν ᾧσιν
 ἐν τῶι πρώ[τ]ῳι ἀγγέλματι.
 κόμισαι δὲ καὶ παρ' αὐτοῦ
 10 ἐκ Σάθρων τὸ μετρούμενον) πυ(ροῦ ἀρτάβας) ζδ
 καὶ πρόσθεσ πρὸς τὸ λο-
 γάριον

Ἐρρω(σο) [(ἔτους)] κα Θῶυθ ζ

L. 7. Le chiffre des unités a l'aspect d'une tache, en forme de δ ou d'α. La fraction ζ est peut-être suivie d'une autre fraction.

L. 10. μετρ), *Pap.* — πυ(ροῦ ἀρτάβας), *A Pap.*

Dôrothéos à son associé salut. Tu feras bien de livrer (?) les agents de Diôdôros fils de Théodôros au porteur même du billet ou du reçu des 94 artabes et demie,.. ou quelle qu'en soit la somme indiquée dans le premier message et reçois de lui les 64 artabes de froment en provenance de Sathrô et ajoute les au compte. Porte-toi bien. An 21 Thôth 17.

1. Δώροθεος. *P. Petrie*, II, 40, b est adressé à Théodôros. Mahaffy fait de Dôrothéos un fermier d'impôt (*Revenue Laws*, p. xli); et de même Mahaffy et Smyly, *Flinders Petrie Papyri* III, p. 149). Witkowski préfère voir en lui un intendant ou un fermier de Théodôros. Notre texte n'apporte rien de décisif. Un γεωργός aussi bien qu'un fermier d'impôt peut avoir un μέτοχος.

4. Διοδώρου τοῦ Θεοδώρου. Θεόδωρος est peut-être le même que celui de *P. Petrie*, II, 40 b; mais on hésite à l'identifier avec l'ingénieur qui a succédé à Cléon. Le sens du document tout entier est d'ailleurs obscur et προέμενος τοὺς παρὰ Διοδώρου ... τῶι καὶ φέροντι paraît étrange. Mais dans notre ignorance, mieux vaut s'abstenir de toute conjecture.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Dans le quatrième fascicule, dont nous espérons ne pas trop faire attendre la publication, on trouvera la liste des corrections et restitutions proposées aux textes de ce volume, et que nous aurons pu vérifier sur les originaux. Nous regrettons que plusieurs publications étrangères ne nous aient pas été accessibles. Nous serons reconnaissants à ceux de nos lecteurs qui voudront bien nous communiquer leurs observations et nous signaler celles qu'ils auraient déjà publiées.

P. 138, l. 22 et suivantes. Sur le papyrus 7 de Fribourg voir les commentaires de Matthias Gelzer et de Jean Lesquier cités dans la note 3, p. 201-202.

P. 142, l. 22-23. Sur l'administration des *δωρεαί*, voir maintenant le livre de Rostovtzeff, *A Large Estate...* cité ici même p. 196.

P. 145, n. 2. L'identité de notre Achoâpis avec celui des *P. Petrie* ne fait pas de doute. Sur ce *nomarque* et les *nomarques* en général, voir le travail de L. Piotrowicz, cité dans la note 1, p. 198-199.

P. 146, n. 6. Voir la correction apportée ci-dessous au texte de la p. 174.

P. 147, n. 14. Lire « genre masculin : *ὑπόλογος* » au lieu de « genre *ὑπόλογος* ».

P. 148, n. 17-22 fin. Lire « *P. Tebt.* I, 61^a, l. 206 et passim ».

P. 154, n. 16-19, l. 16 de la page. Lire « la différence entre ce chiffre et 84,4 représente ».

P. 160, l. 26. Lire « *Θῶθ* ».

P. 162, n. 18, l. 22 de la page. Lire « pour le chiffre de l'unité » au lieu de « sur le chiffre de l'unité ».

P. 164, 34, l. 1, surcharge. Lire « *ΣκβΖή* » au lieu de « *Σκβαή* ».

P. 165, l. 1-2 et passim. C'est par inadvertance que nous n'avons pas suivi, dans ce texte, pour les mots composés comme *λινοφακοῦ*, *χρομμυσοφακοῦ*, le parti que nous avons ailleurs adopté de les accentuer sur la dernière.

P. 165, notes critiques. Lire : « L. 19 *fin* : » au lieu de « L. 9 *fin* ».

P. 171, l. 5. Lire « *φκγδ'* » au lieu de « *φικγδ'* ».

P. 173, *introd.* à 37, l. 10. Sur les *μυριάτοιοι*, voir p. 213, n. 2-3 et l'observation ci-dessous.

P. 173, l. 11. Il s'agit probablement d'une *δωρεά*. Rostovtzeff *A Large Estate...*

p. 57-60 rapporte **1** à la δωρεά d'Apollônios. Certains personnages mentionnés dans **58** peuvent être rapprochés de quelques-uns de ceux qui entourent Zénon. Voir ici-même p. 232. Sur les μυριάριοι voir p. 213, n. 2-3 et l'observation ci-dessous.

P. 174, **37**, l. 4. Au lieu de δανεῖσθαι, qui faisait d'ailleurs difficulté (voir p. 176, n. 4), nous lisons ἀνεῖσθαι. Les restes d'encre encore visibles devant l'α ne sont pas des traces de lettre, mais sont dûs à une tache. Le premier α du mot ἀνεῖσθαι est tout à fait à l'alignement de la première lettre des autres lignes. Le sens doit être que certaines quantités de graines sont laissées en dehors des opérations relatées dans le document, parce que ces graines sont réservées comme semences. Corriger en conséquence la n. 6, p. 146, et la n. 4, p. 176. Pour l'emploi du verbe, cf. *P. Tebt*, I, 72, l. 36 : ἀνεῖσθαι εἰς νομάς.

P. 174, **37**, l. 26. (Cf. p. 179, n. 24-31) Ἀγείρων nous est inconnu. Si c'est un nominatif singulier, il est étrange que ce personnage soit le seul de la série (cf. l. 27, 28, 29) dont le nom soit au nominatif. Est-ce un génitif pluriel désignant deux personnages qui auraient porté le même nom (Ἀγειρος)?

P. 181, fragment **b**, l. 3. Le sigle de cette ligne signifie peut-être ὄν ou ἀφ' ὄν.

P. 186 et suivantes. Dans une note présentée à l'Association pour l'Encouragement des Études Grecques, dans la séance du 1^{er} mars 1923, et dont un résumé figurera aux actes de l'Association que publie la *Revue des Études Grecques*, Jouguet a tenté de définir la portée historique de **39-51** et l'intérêt de ces documents au point de vue de la colonisation hellénique de la χώρα. De cette étude et des observations qu'elle a suggérées nous extrayons les remarques suivantes :

Sens de κάτεργον (p. 191-192). Qu'il désigne un travail ou le salaire pour le rémunérer, la possibilité de voir dans ce terme une allusion à la mise en état d'une terre semble assurée par l'épithète ἀκατέργαστος qui s'applique à une terre redevenue désertique. Cf. *P. Tebt*, I, 61, *b*, l. 31 : τὴν δὲ κεχερωσθῆαι ἐν τῇ ἀμιξίᾳ καὶ ἔτι οὐσης ἀκατέργαστου. G. Glotz pourtant pense que nos textes ne peuvent viser un véritable défrichement, puisque les terres sont productrices dès l'année suivante. Il est possible que le mot défrichement soit trop fort. Mais il s'agit bien de la mise en culture de certaines terres arides, opération qui peut en Égypte avoir ses effets d'une année à l'autre, grâce surtout à une irrigation appropriée.

On peut comparer l'usage de ces prêts pour frais de mise en état ou frais de main-d'œuvre à une mesure qui nous est révélée par un document, d'authenticité d'ailleurs douteuse, attribué par Josèphe à Antiochus III. Il s'agit de Juifs de Babylone, qu'avant de partir pour l'Orient, le roi, sûr de leur loyalisme, établit en Phrygie, province d'une fidélité chancelante. Parmi les instructions que le roi donne à son stratège Zeuxis pour l'installation des colons,

qui doivent recevoir en même temps que des emplacements à bâtir, des terres à céréales et des vignobles, jouissant d'immunité pendant dix ans, on lit : μετρείσθωσαν δὲ καὶ ἄχρι ἂν τοὺς παρὰ τῆς γῆς καρποὺς λαμβάνωσι, σῆτον εἰς τὰς τῶν θεραπόντων διατροφάς (A. I. (ed. Naber) XII, § 152). Il s'agit ici non d'un prêt, mais d'un don; toutefois le texte est propre à nous faire entendre comment le κάτεργον peut être payé en nature.

Pour le sens de ποιολογία (p. 193), que nous avons proposé de traduire par « sarclage des mauvaises herbes », E. Bourguet nous fait observer que le mot ποία, πόα désigne plutôt le gazon, l'herbe d'une prairie : « Dans l'inscription de Thespie qu'il a publiée *Bull. Corr. hell.* XXI, p. 553, G. Colin traduit très justement (p. 560) le mot πύαι (dat. masculin), transcription de ποίαι en béotien, par *prés*. Il ajoute n'avoir pas trouvé d'exemple du nominatif masculin πύας. Mais R. Meister (*Berichte Akad. Leipzig* 1899, 141) croit découvrir le mot ποίας dans Xén. *Hell.* IV, 1, 30 et Plut. *Agés.* 36, 5. Le même Meister, *ibid.*, a reconnu que Colin s'était trompé dans l'explication du mot πεπιτευόντεσσι, I. 7 et ἀπίτευτα ἕωνθι I. 9. Il y a vu, avec raison, le verbe πιτεύω, arroser, qu'il rattache à la famille de πίνω, πίνωσκω. Je me permets d'ajouter un rapprochement plus étroit à cause de la dentale : πιδύω jaillir (source), πολυπίδαξ, πῖτος (πίδσσα) prairies. L'idée d'arroser et l'idée de pré, de gazon, sont inséparables. Dès lors, je me demande si ποιολογία ne voudrait pas dire « récolte du gazon », plutôt qu' « enlèvement, sarclage des mauvaises herbes » — λογέω — λογία indiquent un travail réfléchi et soigné, cf. χρησμολόγος, σπερματολόγος, σπερμολόγος, ἀργυρολογέω etc... » Ces intéressantes remarques nous obligent donc à revenir pour ποιολογία à un sens voisin de celui que proposait W. Crönert. Mais nous ne renonçons pas à voir dans la ποιολογία une opération préparatoire à la culture des terres à céréales. En Égypte, peu après le retrait des eaux d'inondation, certaines terres se couvrent de gazon qu'il faut enlever avant de semer les grains. Ce gazon (πόα) n'est pas de la mauvaise herbe, et peut servir à la nourriture du bétail; il n'est pas *sarclé*, mais ramassé avec soin (ποιολογέω). Cf. Fernande Hartmann, *l'Agriculture dans l'ancienne Égypte*, p. 46. Pour le sarclage des mauvaises herbes, voir le même ouvrage, p. 98.

P. 187. Sur les deux *scripturae*, *exterior* et *interior*, voir les observations de H. Sottas, *P. dem. Lille*, p. 32.

P. 188, l. 8 et suivantes. Sur le *verso* des pièces administratives, voir les remarques de G. Plaumann, à *P. Gradenwitz*, 2, dans les *Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften, phil. hist. kl.* 15 Abhandlung (1914) p. 25-26. Cf. I. Lesquier, Introduction générale aux *Papyrus de Magdola*, p. 4 et p. 10.

P. 190, tableau, col. 2, 44. Lire « Σοκμήνις » au lieu de « Σοκμήνιος ».

P. 193, l. 28. Lire « l'automne suivant » au lieu de « l'année suivante ».

P. 195-196. Sur les τῆς ἐπιγονῆς voir maintenant Angelo Segrè, *Note sul πολιτευμα e l'ἐπιγονή in Egitto*, dans *Ægyptus*, t. III, p. 143-155. Il pense que les τῆς ἐπιγονῆς ne sont pas seulement les fils, mais aussi les descendants des clérouques, et que la qualité de τῆς ἐπιγονῆς est héréditaire. Ainsi s'explique le grand nombre des τῆς ἐπιγονῆς au II^e siècle et plus tard. Si l'on trouve tant de Πέρσαι τῆς ἐπιγονῆς à la fin de la période ptolémaïque et jusqu'à l'époque impériale, ce serait qu'au II^e siècle beaucoup de μάχιμοι indigènes, dotés de petites tenures, auraient été promus Perses, et inscrits au πολιτευμα des Πέρσαι. A. Segrè tient la qualité de τῆς ἐπιγονῆς pour exclusive de celle de soldat et de celle de clérouque. Il n'envisage pas les rapports possibles entre les τῆς ἐπιγονῆς et les ἐπίγονοι. Pour nous, nous serions assez portés à voir dans les τῆς ἐπιγονῆς du III^e siècle, non pas exclusivement des fils de soldats-clérouques, mais des fils, nés en Egypte, *wn ms n Kmy*, de Grecs ou au moins de certains grecs, citoyens des cités grecques d'Égypte, ou de membres des πολιτεύματα ethniques, et les πολιτεύματα ne nous apparaissent pas comme composés uniquement de militaires (cf. Schönbauer). Si le papyrus démotique cité par Wilcken spécifie la qualité de fils de soldat, c'est qu'elle n'était pas nécessairement impliquée dans celle de τῆς ἐπιγονῆς. Les fils de clérouques sont naturellement τῆς ἐπιγονῆς et ces τῆς ἐπιγονῆς peuvent servir dans des corps d'ἐπίγονοι, comme ils ont pu recevoir des tenures pour des raisons qui nous échappent (rappelons-nous l'extraordinaire développement de la colonisation à la fin du règne de Philadelphie). Il est aussi possible que la qualité de τῆς ἐπιγονῆς ait été héréditaire, comme le veut Segrè. Mais nous reconnaissons volontiers que ce ne sont encore là que des hypothèses. Voir aussi l'article de Woess, *Die ἀγώγιμος-Klausel und die Πέρσαι τῆς ἐπιγονῆς* (*Zeitsch. der Savigny Stiftung Röm. Abt.* XLIII, p. 176-197) et la critique de Segrè, *loc. laud.* p. 152-155.

P. 197-205, 39-42. On lit avec surprise que les épigones à 25 aroures devront, pour s'acquitter, verser le montant des prêts reçus « en même temps que les rentes, ἅμα τοῖς ἐκφορίαις ». Les tenures clérouchiques ne payaient pas de rentes à l'État. Faut-il en conclure que ce n'est pas pour leur κλῆρος que les épigones recevaient une avance, mais pour une parcelle de terre royale qu'ils auraient louée ? Nous n'oserions l'affirmer. D'abord nous renvoyons à *P. Hibeh*, 119, où il est question des ἐκφορία d'un κλῆρος. De plus ἅμα τοῖς ἐκφορίαις est peut-être une expression de style pour désigner la période où les fermiers du Domaine paient les rentes ; on devrait alors traduire, non comme nous l'avons fait p. 198, l. 22. « en versant les rentes » mais « au temps où l'on paie les rentes ».

P. 198, 39, l. 7. Lire « Σύνταξον μετρηῆσαι ».

P. 199, l. 26. Lire « Ψεναρούω ».

P. 202, l. 4. Lire « Matthias ».

P. 211, 46, l. 9-10. Lire « χαί-|ρειν ».

P. 213, n. 2-3. L'objection soulevée contre l'hypothèse de Rostovtzeff n'est peut-être pas aussi grave qu'elle le paraît au premier abord. Peut-être aussi Semtheus n'est-il pas le titulaire de la δωρεά, mais un simple intendant. Peut-être s'agit-il d'une δωρεά ayant fait retour à l'État et administré par un cômogrammate, qui prend en même temps le titre de myriaroure. Serait-il possible que Παώφιος, au lieu d'être un nom de village, fût le nom du cômogrammate? Le fait que le nom propre serait à deux reprises (p. 212 et p. 214) et contrairement à l'usage placé après le titre, n'est pas favorable à cette hypothèse.

P. 217, n. 2. Aristandros. Si l'on identifiait notre Aristandros avec celui qui, selon Rostovtzeff, fut économiste de l'Aphroditopolite, on pourrait peut être concevoir que, doté pour une raison inconnue d'un κληῖρος dans le nome Arsinoïte, κληῖρος assez vaste d'après 49 et 50, Aristandros aurait reçu de Lysis une proposition de défrichement et de bail (ὑπόμνημα) qu'il aurait acceptée. N'étant pas sur les lieux il aurait prié Diogénès de verser les avances pour ξυλοκοπία à Lysis. Dans son ordre de versement à Thrasymèdès, Diogénès citerait l'ὑπόμνημα de Lysis comme pièce justificative. Ce qui nous fait hésiter à proposer fermement cette hypothèse, c'est que l'expression παραδείξαντα semble indiquer une assignation de la tenure, et qu'il est plus naturel que cette assignation soit faite au titulaire qu'au locataire du κληῖρος.

P. 218, n. 12-14. Lire « l. peut-être ὀχυρώθηι » au lieu de « l. ἐχυρώθηι ».

P. 225, dernières lignes. P. Caire, 10526 et 10527 sont probablement des ἀναγραφὰι συμβολαίων comme P. Reinach, 42, P. Fior., 51, etc... cf. *Introd.* à P. Fior., 24.

LE PUY-EN-VELAY

IMPRIMERIE PEYRILLER, ROUCHON ET GAMON

ÉDITIONS ERNEST LEROUX
RUE BONAPARTE, 28

PAPYRUS GRECS

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE **Pierre JOUGUET**

TOME PREMIER, FASC. 1-2. PAPYRUS PTOLEMAIQUES

Tome I (2 fascicules)..... 50 fr.

PUBLICATIONS DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT

L'ART GRÉCO-BOUDDHIQUE DU GANDHÂRA

PAR **A. FOUCHER**

TOME II

SECOND FASCICULE : L'HISTOIRE — CONCLUSIONS

Un volume gr. in-8, nombreuses illustrations..... 50 fr.

RECUEIL DE VOYAGES ET DE DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DE LA GÉOGRAPHIE DEPUIS LE XIII^e JUSQU'À LA FIN DU XVI^e SIÈCLE

PIGAFETTA

RELATION DU PREMIER VOYAGE AUTOUR DU MONDE
PAR MAGELLAN 1519-1522

PAR **J. DENUCÉ**

Un volume gr. in-8..... 50 fr.

W. DEONNA, Professeur à l'Université de Genève

L'ÉTERNEL PRÉSENT

GUERRE DU PÉLOPONNÈSE (431-404) ET GUERRE MONDIALE (1914-1918)

Un volume in-8..... 10 fr.

Alexandre KOIRÉ, Chargé de conférences à l'École des Hautes-Études

L'IDÉE DE DIEU DANS LA PHILOSOPHIE DE SAINT ANSELME

Un volume in-8. (compris la majoration de 100 0/0)..... 12 fr.

R. DE MECQUENEM

FOUILLES DE SUZE

CAMPAGNES DES ANNÉES 1914-1921-1922

Un volume grand in-8 avec planches, hors-texte et dessins..... 12 fr.

HÉBRON

LE HARAM EL-KHALÎL

Sépulture des Patriarches

PAR

L. H. VINCENT, O. P.

Le Capitaine E. J. H. MACKAY

Professeur à l'École Biblique et archéologique R. A. S. C. Inspecteur en chef des Antiquités

Un beau volume in-4^e, richement illustré, avec un atlas de 28 planches..... 250 fr.

Le Puy-en-Velay. — Imp. Peyriller, Rouchon et Gamon.

TRAVAUX ET MÉMOIRES DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

HORS SÉRIE. — FASCICULE N° 4

INSTITUT PAPHROLOGIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

PAPYRUS GRECS

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE

PIERRE JOUGUET

PROFESSEUR A LA SORBONNE,
PROFESSEUR HONORAIRE A L'UNIVERSITÉ DE LILLE,
MEMBRE DE L'INSTITUT.

AVEC LA COLLABORATION DE

PAUL COLLART

PROFESSEUR AU LYCÉE PASTEUR

JEAN LESQUIER

CHARGÉ DE COURS A L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

TOME PREMIER

FASCICULE IV

PARIS

LIBRAIRIE ERNEST LEROUX

28, RUE BONAPARTE, VI^e

PAPYRUS DE LILLE

INSTITUT PAPYROLOGIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

PAPYRUS GRECS

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION DE

PIERRE JOUGUET

PROFESSEUR A LA SORBONNE,
PROFESSEUR HONORAIRE A L'UNIVERSITÉ DE LILLE,
MEMBRE DE L'INSTITUT,

AVEC LA COLLABORATION DE

PAUL COLLART

PROFESSEUR AU LYCÉE PASTEUR

JEAN LESQUIER

CHARGÉ DE COURS A L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE ERNEST LEROUX

28, RUE BONAPARTE, VI^e

—
1928

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Nous ne donnons ici que les leçons, conjectures et restitutions qu'une nouvelle collation a reconnues vraies ou vraisemblables. Elles sont suivies du nom de leurs auteurs. Nous y joignons sans nom d'auteur nos nouvelles lectures. Nous ne reproduisons ni les suppléments que, vérification faite, nous ne pouvons approuver, ni ceux qui, même vraisemblables, restent purement hypothétiques et ne peuvent être contrôlés par l'aspect du document. Nous excluons également les corrections qui se bornent à reprendre nos premières lectures (comme Fr. Preisigke, *Berichtigungsliste der Griechischen Papyrusurkunden aus Aegypten*, p. 200, ad *P. Lille* I, 3, l. 48 : τὸν περὶ [...] εἰσ(ν)), ainsi que celles qui ne portent que sur la ponctuation. Nous nous abstenons généralement de discuter et même de mentionner les diverses interprétations qui ont été proposées pour ces textes depuis la première publication et nous bornons notre rôle d'éditeurs à donner le plus sincèrement possible ce que nous lisons sur le papyrus. L'ouvrage cité de Fr. Preisigke a beaucoup facilité notre tâche.

1. R°.

1-2.

L κζ και Αιγυπτίων δε
 το αυτο μηνος Φαωφι . . . vac σιν κ

Sm(yly) et Lesq(uier).

15. Γωλδ certain. † α traces de correction sur l'α. Un nouvel examen de l'original et d'une photographie confirmerait plutôt la leçon χαλκου, conjecturée par Bruno Keil (*Bulletin de Correspondance hellénique*, XXXII (1908), p. 192), ce qui donne à penser que le facsimile envoyé par Jouguet à Wilcken était inexact (voir *Archiv*, V, p. 220). Cf. ci-dessous, la note à ϑ°, l. 10. Au-dessous de χαλκου, peut-être δυο. Mais la lecture est très douteuse. Il ne semble pas que ce soit une abréviation du mot δέουσα, postulé par B. Keil.

V°.

10. γ(ινονται) αν(α) α = ∟ au lieu de γ(ινονται) αν(α) † = ∟, conjecture de B. Keil, confirmée par Smyly. La forme de l'α est assez singulière. Dans la traduction du passage (p. 19), il faut corriger 1 dr. 2 ob. 1/2 en 1 dr. 2 ob. 1/4. Smyly, Schubart (par lettres), B. Keil, *l. c.*, p. 190-191.

21. *fin.* ανηλωματων Sm.

26. Au lieu de la lecture de Smyly donnée p. 18, N. C. L. 26, nous voyons :

εστιν πρατα αποτακτ . . . εθει ναυβιων λογον

αποτακτωι εθει est possible. Mais le passage n'est pas clair.

Entre λογον et υστερον un vide, pas de lacune.

28. αυτου πλατος του ορυγματος ναυβι(ων) γ αντι δ γ(ινονται) εις σχοινιον etc. It is not well expressed : but I think it means that the architect reduce the width of the ορυγμα from 4 to 3, thus also reducing the number of ναυβια in a σχοινιον to 3/4 of 86 = 64 1/2. Sm. Sur la place de ναυβι(ων), cf. Wilcken, *Archiv*, V, p. 220.

2.

1. εις βο[ρρα] Sm.

5. La lecture απ. ηλλατωι est douteuse. — Τιμαιος . . . [...]γν[. . .]

μυσις μυσις

10. Αρφυ[. . .] ou Αρφυ[. . .]. Au lieu de μυσις dans l'interligne, Smyly lit πχυσις.

11. [. . .]νιπτον au lieu de [.]νων]. — A la fin de la ligne τουτων ωι (= 810) est probable. On attendrait ως (= 806).

15. *fin.* peut-être ια au lieu de ι∟.

3. Col. I.

- 2-4. lire :]ενον τα εφορμουντα
 εν π]λοια και τον εις τα[υτ]α
 εμβεβλημενον σιτον]ται αυτωι etc. Smyly.
6. Κερκη Wilcken.
7. εφορ]μουντα Sm. — κερ(κουρον) Sm. au lieu de κερ(αμια).
9.]ι περι αυτου etc...
11. τον εν αυτ]ωι σιτον Sm.
19. Peut-être]χριαν au lieu de]πριαν.]ηριαν paraît impossible, ce qui annulerait la conjecture de W. Crönert dans *Literarisches Zentralblatt*, 1907, 1122.
 — Au lieu de υλ. .ς, peut-être υλης.
20. Σ]οκνοπαιου νησου και τωι.

Col. II.

23.]ι χαιρειν Sm.
24. τ[]χοντων.
25.]τιδοτε ou πιδοτε. La lettre mutilée est sur le κόλλημα.
27. επισπου-. L^ε est un σ corrigé.
30. *init.* Λ ou Α.
31. Le τ de τον a disparu.
32. επ[]ατα παντα Sm.
33. *fin.* ο]πως Sm.
34. Peut-être un I dans la marge de gauche, devant η. En tout cas, traces de lettres ou tache.

Col. III.

35. devant τηι, traces confuses (εβος, ετος, μ]ερος, προς ?).
41. οψω[ν]ιον.
46. ει δε τινα[ς Jouguet. Mais après τινα on voit les traces de la partie inférieure d'une haste droite, qui ne semble pas pouvoir appartenir à un σ. Peut-être un τ. — προδεδωκας (Jouguet) au lieu de ο ο δεδωκας est possible.
49. ε[αν ο]ι παρα Ζεφυρου Sm.
50. μετρ[ησον Α]πολλωνιωι Sm. Wilcken.
51. Αη[τ]οπο(λιτην).
54. Συρων κω(μης) Wilcken. L'ω au-dessus du κ.
55. ελαιοκαπηλο[ις προς τ]ην. Les lettres entre crochets, autrefois lisibles, ont été perdues.

56. [ελαιου και κικι]. Même remarque.
 57. συντ[αξαντες] id.
 58. διατιθε[μενους] id.
 59. παραδιδ[οναι αυτο]υς id.
 τοις φ[υλακισταις] id.

Col. III.

Les lignes 56-61 ont été rééditées par U. Wilcken, *Chrestomathie*, n° 301.

Col. IV.

62. καθ' ημε]ραν ουν.
 63. συμβ(ολον).
 64. εν σοι est sûr (επι, Crönert est impossible. Cf. Wilcken, *Archiv f. Papyrusforschung* V, p. 222).
 65. Ανδυ[sûr (εν δυ[σι Sm.).
 66. *fin.* σι[ταρχιαν Wilcken, possible.
 67. Peut-être της δ εκ[.
 73-74. ο τοπογραμματο[ευσ] | των περι Φιλαδελφειαν τοπων προσοφε[ιλει] Sm.
 76. *init.*]ειτου ου]σιτου — *fin.* ανακεχωρηκε [δε μηνας] | Sm.
 78. *fin.* τους τοπο[υς και τους] | Sm.
 80. κ[ατεληλυθε] | Crönert.
 81. Αλεξανδρειαν επιδιδωσαν ο[υν αυτω] | Sm.
 83. δυνηται τι[θεναι εις το] | Sm.

Dans le bas de la colonne, à deux centimètres de la ligne 85 on lit :

Μω[σ...]

∴

Sur la date de ce papyrus, voir les éditeurs de P. S. I. VI, p. 70, n. 1, qui placent le diécète Théogénès sous Evergète I^{er}, comme nous l'avons fait ici même, et C. C. Edgar, *Annales du Service des Antiquités*, XX (1920), p. 198, n. 1, qui le place sous Philopator. C'est cette dernière date que nous serions tentés d'adopter tant pour **3** que pour **4** (cf. P. Collart et P. Jouguet, dans *Raccoltà di Scritti in onore di Giacomo Lumbroso*, p. 128).

4. Réédité par Wilcken, *Chrestomathie*, n° 336.

3. dele [ζ] Sm.
 4. Στ[ρα]τοκλει και Αξιμ[ισκ]ωι Sm.
 5. Θεο[γ]ενην.

Annotation marginale, 2. απ.τ ου ακ.τ ου επτ ου εκτ.

3. β^λασ() au lieu de βα(). Le σ, correction sur γ.

Le mot ainsi abrégé pourrait être une forme de βασιλικογραμματεως.

9. επιμελ[ητου L] ε Γορπιαίου Μεχειρ συνταξον αναλαβ[ειν], conformément aux lectures de Smyly et aux brillantes restitutions de Wilcken.

14. τον οικονο(μον) (οικον^ο P) Sm.
αν(τιγραφον) Sm.

16. του υ^σ του, = του συ(μβολου) του Sm., Wilcken.

18. Peut-être της β^{διπλης} της ιγ.

28. Nous lisons avec beaucoup d'hésitation :

.... τη [....]σθο.... ρου

τακτομισθος paraît impossible.

29. οικονομωι και Ωρωι Sm.

A gauche, en face des ll. 19-22, fin des lignes d'une colonne précédente.

On voit :

] . αστο

]αν εκαστοι

]μιυλης

] . απο

36. τακ[τομ]ισθος très douteux.

Pour la date de ce texte, voir ci-dessus, ad 3.

5. R°.

4. κε L ... ο.μει Εριεως Sm., mais il semble bien qu'on puisse lire :

κε L ... σος Πετερειως.

5 et 39. Μαρρεους au lieu de Παριεου Sm.

7. Πασιτι Μαρρεους μ et πγ au lieu de πγ Sm.

8. [υ]πολελει[μμενου] au lieu de υπολελειμενου, comme on le voit l. 43 et Δι[ονυσιου] au lieu de Δ[ιονυσιου].

9. Le nom propre mutilé devant Αγγωφιος se lit l. 44 Π.δι ou Π.ωι.

10. Πασιτι Μαρρ[εους] au lieu de Πασιτι Μ[].

11, Μνησικρατους au lieu de Γενησικρατους, cf. l. 46. Sm.

14. [του ε]χ τ[ου] au lieu de [του εκ του κ. τ. λ.].

15. Παμηγιος au lieu de Πεμηγιος Sm. (cf. l. 51) et Παμηγιος au lieu de Μεμηγιος.

17. κς au lieu de κς.

20. σησαμιτιδι au lieu de σησαμιτιαι, Crönert, *Lit. Zentralbl.*, 1907, col. 1122, cf. l. 57.

- 21 et 58. κατεσπαρκε νυν au lieu de κατεσπαρκεν νυν Hombert.
 23. αν(α) βL, le β fait comme un *iota*, mais très clair l. 59.
 24. interl. peut-être Κροκοδιλων au lieu de Κροκοδειλων.
 26 et 63. peut-être δοθηναι au lieu de δωθηναι Humbert; δωθηναι paraît plus probable.
 28. εγμεμισθωται, certain; ος μεμισθωται Crönert, impossible; κρ(ιθης) au lieu κρ(ιθο)πυρ(ου) : K.
 30. περιχωμασι (αρταβας) ιβ ζ au lieu de περιχωμασιν (αρταβας) ν. ζ est peut-être 1/2.
 31. Αρσιησει, sûr.
 33. Χοιακ δ̄, possible.
 34. Εφαρμοστος [Νι]χοστρατωι, p. e. le frère de Zénon, l'agent du diocète, Apollônios.
 35. μεμισθ[θωται παρα] Πολεμωνος.
 36. [8 lettres με]ριδι σπ[ερμα εις τ]ον σπορον.
 37. [και εκ Κροκοδειλων π]ολεως.
 38. το και το.
 39. ε̄γ̄ τη̄ι [Σι]μωνος.
 40. Au lieu de γραμμαται κ, comme l. 5, on a ici γραμμαται (αρταβας) κ.
 43. Au lieu de πυ(ρου) πγ̄, comme à la l. 7, on a ici ϕ ρ̄ πγ̄.
 65. Répondant à la l. 28, au-dessus de Παυηι εγμεμισθωται, on a dans l'interligne, peu lisible : τολεμ̄ ερμει, peut-être : Π]τολεμ(αιωι) Ερμεινοῡ.
 66. προσμετρησαι répond à μετρησαι^{προσ} de la l. 29.
 71. Après la date, en plus petite écriture, et peut-être d'une autre main, on lit difficilement et avec des doutes : επιστολην̄ χοιακ̄ λ̄.

V°.

Παι. χοιακ̄ δ̄ εχουσῑ χοιακ̄ α τα εις εργα ου δεδωκαμεν et plus loin Νικοστρατωι.

6.

7. οψε̄ τη̄ι η̄ ε[[...]] Sm. Nous lisons comme Smyly, sauf à la fin, où, au lieu de ε[[...]], nous verrions : ε[[ξυσαν]], ξ̄ refait sur δ̄.
 9. Peut-être και très effacé devant ιματιον, cf. l. 24-25.
 11. μοῡ^{φ̄α}, pas de traces de rature sur μου, malgré Crönert. Les lettres dans l'interligne sont peut-être de simples taches.
 12. κροκη[[ν̄]], Crönert, cf. l. 26.
 L'écriture change au début de la seconde rédaction, à la l. 17.
 A partir de Πετεσουχος, le calame a été retaillé.

23. εἰδου|σαν.

24-25. χιτωνα αξιον Ϛ Ϛ και.
ματιον τριβακον κ. τ. λ.

26. κροκης, sans correction, cf. l. 12.

27. μνας τρεις γ. Les lignes 27-29 sont très effacées.

Note L. 13-14. Au lieu de χρυσός lire χρυσοῦς. Dans son cours de Numismatique au Collège de France (année 1927), Th. Reinach a démontré que la pièce d'or appelée τρίχρυσον est le pentadrachme et vaut 60 drachmes d'argent. Le χρυσοῦς vaut donc 20 drachmes. Quand le mot désigne un poids, il s'agirait d'un poids de 20 drachmes. Il en résulte que la laine dérobée à Petesouchos pesait trois mines, moins 20 drachmes soit 280 drachmes, évaluées à 8 drachmes d'argent.

7. Réédité dans Mitteis, *Chrestomathie* 48.

2. Διονυσιοδορος certain. Ne pas tenir compte de la remarque sur le σ, N. C. *ad. loc.* Sm.

5. Dans l'interligne αυτ au lieu de αυτου Sm.

7. εδεδωκει μοι | φυ(λασσειν) Sm.

13. απαγαγων. Sm. εις το αυτοθι Sm. (mais douteux).

17-18. αναγη|γοκεν Sm.

22-23. [[δεομαι]] και του Απολ|λωνιου ηξιωκοτος αυ|τον. Sm.

23. δεομαι ουν σ[ου, βασιλευ Sm.

8.

10. ουθεν ou lieu de ουδεν Sm.

9.

3. τ[ο]υ.

5. Καμινων Sm. Hunt, *The Classical Quarterly*, I, p. 324. Viereck, *Berl. phil. Woch.*, 1908, p. 294. La lettre entre les deux ν est douteuse. Ponctuez non avant Καμινον mais après τα συγχυροντα.

14-15. αρτα|θας ξ. Sm.

19. οικονομωι, επι (= επει) Sm. On voit seulement à la fin de la ligne un ε et une haste droite qui pourrait être aussi bien un ι.

20. τουτο, au lieu de τουτον Sm. Il semble bien qu'après τουτο il y ait la place et la trace de deux lettres, dont la première est ν.

23. *init.* ἀπο τ[ω]ν . . . ν. Ensuite Smyly lit με αξ[ι] | α, qui paraît possible, plutôt que με ασ | δ[ει] απομ. proposé aussi par lui.

25. Il ne manque rien devant το σησαμον, qui est peut-être une addition en interligne. Sm.

10.

Frgt 2, 7. Θη(λυκα), θ̄ Pap.

Frgt 3. Traces de lignes avant la première.

14. Peut-être]ενα αρσε(νικα). Faut-il lire τεθραμμ]ενα αρσε(νικα) ?

15. Peut-être υποψαν. .

Frgt 4, 4. αρσε(νικα) γ, le chiffre peut être ζ sur γ ou inversement.

Frgt 5, 3. [αρσενι(κα) χοθ] θη(λυκα) ΑΣκα [/] Α Τ.

7 *init.*]λδ.

11.

6. αγενηχ{ο}ασιν, l'ο, après le χ, est peut-être un trait involontaire du calame.

Au *verso*, dans le sens des fibres, de la même écriture que le recto, mais plus menue :

] . Τυθι ι.
ψ]αμμιθιου

12.

J. G. Smyly pense qu'Aristarchos est un nomarque et rappelle l'Ἀριστάρχου νομαρχία des *Papyrus Petrie*.

1. των ρ (αρουρων). Interprétez : τῶν ἑκατονταρούρων. Smyly-Hunt.

13.

Au *verso*, dans le sens des fibres : ΧΡΥΣΙΠΠΟΙ.

14. Réédité par Wilcken, *Chrestomathie*, n° 335.

3-4. Avec ἐπιλ(άρχην) on attendrait τὸν devant le τῶν de la l. 3. L'abréviation est peut-être celle d'un génitif qualifiant ἰππέων. Smyly. — Peut-être ἐπιλεκτων.

7. ως π[αρα σοι του] λογου οντος. Hunt.

Au *verso*, dans le sens des fibres : ΑΡΙΣΤΑΡΧΩΙ.

15. Réédité par Witkowski, *Epistulae privatae*, n° 17.

2. ἡτοιμαζον et non ἡτοιμαζον.
3. Après προτερον haste certaine d'un κ qui justifierait la conjecture κομειῖσθαι de Witkowski.

16.

1. Α]ρισταρχωι.
2. π]ερι των.

17. Réédité par Witkowski, *Epistulae privatae*, n° 16.

- 1 *init.* Peut-être Ηρας au lieu de . . δ. . — Αρισταρχοι P. ωι au lieu de υωι P.
11. δεκα κομηση αλλα δια.
- 11-12. Dans l'interligne, commençant au-dessous de δεκα de la ligne précédente : οισι . . . νια . . . νιον. σ.
12. [. . .] . . σε. ρως κ]αλως υμ[ιν, cf. Witkowski.
13. κ[αλι]μπαν, possible, l. κα<τα>λιμπαν, cf. Witkowski.
15. σ[ει]ταριον, possible, cf. Witkowski — ενι φατην δε, après ε, on voit κ, ξ ou χ ou l'une de ces trois lettres corrigée sur une autre; puis ε ou ο.
16. La lacune du début est peut-être de cinq lettres.
17. αποστειλον, ε corrigé sur ι.
- 18-19. γυνα[ι]κα ατυχις [ι]να διασω | θη.

18.

1. Δημητρο[ς].

19. Réédité par U. Wilcken, dans *Chrestomathie*, n° 164.

4. εισθ[εβλη]μενου Sm., ou un mot analogue. εις[δεδε]γμενου.
9. Καλλιξε[ν]ου δωρεας τ Wilcken. Dans la traduction, corriger Kallixénès en Kallixénos.

20.

Nous avons retrouvé sept nouveaux fragments (*a, b, c, d, f, g, h*). Nous désignons par *e* le fragment déjà publié. Les fragments *g* et *h* sont tout petits et nous ne savons où les placer. Ce sont :

g)]ωχίς Πασυχ[
 h)]ος σπερμα πυρ[
]ριος μισ() [

Le raccord de *d* est assuré. La place de *f* est incertaine, mais il nous semble qu'il devait être à la droite de *e*. Quant à *a b c* nous leur avons assigné une place en nous guidant sur les dates mentionnées. Si notre reconstitution du texte est exacte, la hauteur du rouleau est donnée par la juxtaposition de *c, b, d* (col. III). Elle serait d'au moins 28 centimètres.

Col. I.

a Πετσουχος Αγγχωφιος ή κθ Δ γ' ζ
 (nouveau) κα(θαρσεως) β' κο(σκινευτικου) γ' ε() βΔ / γΔ λ(οιπον) κς γ'
 [...]ως υπε του θη(σαυρου) ή πυρων φξβ ζ
 κα(θαρσεως) ιβ κοσ(κινευτικου) ς ε() μγΔd / ξ α Δ d λ(οιπον) φ d
 5 [...]εν Ψυαι υπερ του εσω ψευρ
]ως Ψεναβασ[τ]ιος σπερμα πυ(ρων) ψγ
 [υπερ] του δρυμου²
].... εισε.....
 [Μαρρη ?]ς Κωτλιος πυρων ρκηγ'ζ (cf. VI, I. 106).

L. 2 ΥΤΕ Ρ = υπε(ρ) ?

Col. II.

<i>a</i>	10	ῑε	εν[
(nouveau)		.	[
		.	[
		κα(θαρσεως)	[
		.	[
	15	κα(θαρσεως)	Δ [
		Πατ[
		Φαν[<i>b</i>	
		Πετε[(nouveau)]κεζ
		αγ[]·ς'
	20]ιος
]ναδ
]γδζ

Col. III.

c [...] εν Ψ]υαι υπερ του δρυμου
 (nouveau) Ονω]φρις Ονωφριος σπερμα πυ[ρων] μβ

- 25 . . ησιος Ονωφριος υιος πυ(ρων) [κγd] ζ [κα(θαρσεως)
β' κοσ(κινευτικου) d / Λ γ' ιβ' λ(οιπον) κβγ'
Ωφρις Σισουχου πυρων λ[ζ γ' ζ' ζ κα(θαρσεως) α]
κοσ(κινευτικου) γ' / αγ' [λ(οιπον) λεζ']
.ως Ονωφριος λγζ κα(θαρσεως) Λγ' κοσ(κινευτικου) γ'ιβ' / [αd
λ(οιπον) κθιβ']
- 30 . .]σις Πασιος μζ Λζ κα(θαρσεως) α κοσ(κινευτικου) Λ / [αΛ λ(οιπον) με]
[Σ]ισουχος Ωρου λε Λζ κα(θαρσεως) Λγ' κοσ(κινευτικου) γ'ιβ' / [αd
λ(οιπον) λδd]
-
- b*
(nouveau) ιη εν Ψυαι[
Αγχωφρις[
Θοτοτητ[
35 μισθ[
.
- d*
(nouveau) [ι]σ Ονωφριος λαd ζ κα(θαρσεως) Λd κ[οσ(κινευτικου)
[Εβμαφ]ιλος Μητροδωρου πυρων κγ'ιβ'
. . . . σπερμα πυρων ριθ.
[. qζζ κα(θαρσεως) η κοσ(κινευτικου) δ / ιβ λ(οιπον) π[δ]
40 υπερ του δρυμου
Σ]ισ[ο]υχου μισ(θωτου) πυ(ρων) θd [κα(θαρσεως)d κοσ(κινευτικου) ζ' / γ'ιβ'
λ(οιπον) ηΛ γ'
[ι]σ Φανησιος σπερμ[α] ρθε
.ωσις πυ(ρων) ριζ Λζ κα(θαρσεως) βd κ[οσ(κινευτικου) Λγ' ζ'
γ] ζ' λ(οιπον) ριδ γ'
Ω]ρου πυ(ρων) ηdζ κα(θαρσεως) d κοσ(κινευτικου) ζ' / γ'ιβ' [λ(οιπον)
ζ Λγ']
- 45 ισ Ψενειθου πυ(ρων) ηdζ κα(θαρσεως) d κοσ(κινευτικου) ζ' / γ'ιβ' λ(οιπον)
ισ Ονωφριος και Φανης Ονωφριος [ι ζ' ιβ' ζ] [ζ]Λγ'
κα(θαρσεως) α κοσ(κινευτικου) ζ' / αζ λ(οιπον) θ ιβ' O-
νωφριος σπερμα πυ(ρων) [.]ξδΛ
ισ πυ(ων) ζ ιβ' ζ κα(θαρσεως) ζ' κοσ(κινευτικου) ιβ' / d λ(οιπον) ε Λγ'
- 50 Ονωφριος πυ(ρων) μγ ζ κα(θαρσεως) α κ[οσ(κινευτικου) Λ] λ(οιπον) μαΛ
ισ Φανησιος πυ(ρων) ιβζ' ζ κα(θαρσεως) γ' κοσ(κινευτικου) ζ' / Λ
λ(οιπον) ιαβ'
Σισουχου πυ(ρων) ζ Λ ιβ' ζ κα(θαρσεως) ζ' κοσ(κινευτικου) ιβ' / d
ισ Μητροδωρου πυ(ρων) εd [λ(οιπον) εγ'

L. 28. γ' P. La lecture est sûre, mais le chiffre est suspect.

L. 46 fin. Il n'est pas sûr qu'il manque un chiffre à la fin.

Col. IV.

- e*
 (déjà édité p. 93)] . . . ε γ ιβ' λ(οιπον) . λγ
 55 Αρ]υωτης Αρυωτου πυρων λβΔγ' ιβ' ζ
 [κα(θαρσεως)] Δγ' κοσ(κινευτικου) γ' / ας' λ(οιπον) λαΔd
 Α]γγωφισ Ωρου και Μαρρης αδελφος
 πυρω]ν πες ιβ' ζ κα(θαρσεως) αΔd', κοσ(κινευτικου) α/βΔd, λ(οιπον) πγ γ'
 [Ερ]μαφιλος πυρων ςd
 60 [. .] του θη(σαυρου) σπερμα πυρων ρqθ
 [. .] . ησις πυρων ρπΔζ
 [κα(θαρσεως)] γΔγ' κοσ(κινευτικου) β / ε Δγ' λ(οιπον) ροδ β'
 [. .] εν Ψυαι υπερ του δρυμου
 [Αγ]χ]ωφισ Ωρου μισ(θωτης) πυρων μεΔζ
 65 κα(θαρσεως) ι α κοσ(κινευτικου) Δ / αΔ λ(οιπον) μδ
 Μ[α]ρρης Πασιτος και Πεθριχισ και
 Μ[α]ρρης Φανησιος πυρων πες' ζ
 [κα(θαρσεως)] α Δ γ' κοσ(κινευτικου) Δγ' / ββ' λ(οιπον) πβΔ
 Στ]ο]τοης Στοτοητιος πυρ(ων) ιδβ' ζ
 70 κα(θαρσεως) ι γ' κοσ(κινευτικου) ς' / Δ λ(οιπον) ιδς'
 Στ[ο]τοητις Μενηματος πυ(ρων) νας' ζ
 κα(θαρσεως) α ς' κοσ(κινευτικου) Δ ιβ' / αΔd λ(οιπον) μθγ' ιβ'
 Ονω]φρις Πετοθαστιος πυρων ξβ Δ γ' ιβ' ζ
 κα(θαρσεως) α γ' ιβ' κοσ(κινευτικου) β' / β ιβ' λ(οιπον) ξ Δ γ'
 75 Ονωφρις Πασιτος και Φανησις αδελφος
 σπε[ρμα πυ(ρων)] με Δ
 μισθωσις [πυ(ρων ?)] / δ λοιπον λγΔ

L. 64-69. Les débuts de lignes sont sur le fragment *d* (nouveau).

Col. V.

- e*
 (déjà édité p. 94) Ωρος Πετεβ[ζ]
 κα(θαρσεως) Δγ', κοσ(κινευτικου) γ' ιβ' [/ α δ', λ(οιπον) . . .]
 80 Ωρος Φανη[
 Αρμιυσις []
 μερος φιλ Δ
 / του μεθυ[
 μισ(θωσις) πυ(ρων) τληΔς' []
 φακου qς ζ []
 85 ξβ Παλειων []

- Φανης Ονωφριος πυ(ρων) [
κα(θαρσεως) α Ϛ' κοσ(κινευτικου) Λ ιβ' / α Λ d λ(οιπον) γ [
Πασις Φανητος Ονωφρις [
125 κα(θαρσεως) Λ d κοσ(κινευτικου) γ' / α ιβ' λ(οιπον) [
Ερμαφιλος Μητροδωρου πυ(ρων) [
[.] ^{ωμ} τευς κ μισ() πυρων φι[
κα(θαρσεως) ια κοσ(κινευτικου) ed / ις d λ(οιπον) φ [
[.] υπε σπερμα πυ(ρων) ξγ μισ() φ [ιη Λ ι
[κα(θαρσεως)] ια κοσ(κινευτικου) ed / ις d λ(οιπον) φβ d

21.

11-12. Αλεξ[α]ντραν, le ρ corrigé sur ε, vraisemblablement.

H. I. Bell compare les rôles du ναύκληρος et du κυβερνήτης ptolémaïques et ceux du ναύκληρος et du πιστικός byzantins. Il nous renvoie à Heimbach, *Basilic.* 53, 1 : ναύκληρός ἐστὶ πρὸς ὃν ἀνήκει ὁ πόρος τοῦ πλοίου καὶ τὰ συμβαίοντα, εἴτε ὁ δεσπότης ἐστίν, εἴτε παρὰ δεσπότη τοῦ πλοῖον ἐμισθώσατο ἐν ὁμάδι. Πιστικός ἐστὶν ὁ πᾶσαν ἐπιμέλειαν τοῦ πλοίου ἐπιτραπεῖς.

22.

7. Lire probablement βασιλίσσης. Navire de la reine, non navire « Reine ». Hunt, Wilcken, *Archiv*, V, p. 226.

ou μισθωτης. M(ondr)y (-Beaudoin); Wilcken. Il semble que le papyrus donne : ου σισθωτης.

Verso. ναυ. .[.] . βασιλ. peut-être ναυ[κλη(ρος)] βασι(ι)λίσσης; mais très douteux.

23. Réédité par U. Wilcken, *Chrestomathie*, 189.

19. το περι φυ., la lettre qui suit υ est ρ ou ι ou γ.

Le texte de la p. 108 a été réédité par F. Preisigke, *Griechische Urkunden des Aegyptischen Museums zu Kairo* (Strassburg, 1911), p. 34-36. Malgré les améliorations apportées par Preisigke à notre copie, une révision de l'original ne serait peut-être pas inutile. A la ligne 10 ενυπεισεως de Preisigke nous est inintelligible. Nous signalons sur ce passage une conjecture qu'a bien voulu nous communiquer H. I. Bell; il proposait de lire, l. 9 et 10 : τὰ ναῦλ[α μετὰ πάντων] ἀναλωμάτων. Preisigke a lu τὸ ναῦλ[ον]. Mais l'hypothèse de Bell mériterait une vérification. Cf. *P. Lond.* 1152, 995, 996.

25.

Nous avons retrouvé un petit fragment qui comble à peu près la lacune entre le fragment 2 et le fragment 3. En conséquence il faut lire :

L. 24. Ηρα[κλεους] πολιν κ.τ.λ.

L. 25. απο δ[ε δ'] εως η̄ κ.τ.λ.

L. 26. Peut-être ζ[

L. 27. και εν τωι [Ḥ]ρακλεοπολιτηι.

L. 28. ναυλο[ν] κυβ̄ιδιου. Vraisemblablement κυβαιδίου, diminutif de κύβαια.
Cf. P. S. I, VI, 594, I. 3.

26. Réédité par Witkowski, *Epistulae privatae*², n° 31.

2. I. αὔτη.

5. εγ δε του προτερου, possible. Le π serait fait sur une autre lettre.

ου εγ δε του }του} ετερου. Le τ du deuxième του serait fait sur une autre lettre.

6. [διασαφη]σον οσον̄ βουλει Sm., Witkowski. Possible, mais le σ de σον présente une forme et une ligature avec ο inusitées.

8. περι των κεχροηματισμενων, Witkowski; lettres très évanides, un peu plus apparentes dans ρηματισμενων.

27. Ce texte a été réédité par Wilcken, *Chrestomathie*, n° 199.

Entre les lignes 1-2 et 5-6, l'interligne est un peu plus large.

1. Il ne reste que l'extrémité inférieure des lettres; cependant la brillante conjecture de Wilcken, dans H. Lewald, *Pap. Frankf. 5. Einl., Sitz. Heidelberg*, 1920) paraît très vraisemblable. On lirait volontiers :

Απ[σ]γγρ[α]φη̄ [ε]ις̄ τ[α] αλικᾱ

2. Κρᾱτερου.

6. Θυγατηρ̄ βαια, βαια = *puppa*, Domazewski. Bien qu'il y ait une trace d'encre devant ζ, nous pensons que le total est bien 6, et qu'il ne comprend que les grandes personnes; la fillette en bas âge ne compte pas.

9. Αθρον / ιγ / ζ f. Supprimez <ιθ>. Les esclaves ne sont comptés que pour des demi-personnes

28.

2. Μενχε[ιους conj. Bell. Cf. P. Lond. III, 1170, p. 100, l. 539.

10. Ωρος Δα. . . νδε. . . κ.τ.λ.

12. [. . .] κου ου [. . . .] δου ου [. . . .] λου.

13. [τη]ι αυτηι.

19. στο. . τ εν κ.τ.λ. Peut-être Στοθοητ (pour Στοθοηται) εν.

22. την λειαν. [

23. ελεγεν̄ μνησι. . . αν̄ την αν̄ [

29. Réédité dans Mitteis, *Chrestomathie*, n° 369. Restitutions de B. Haussoullier, *Revue de Philologie*, 1910, p. 125 et suivantes, et de Partsch, *Archiv*, VI, p. 72.

Col. I.

- 7-8. το τε επιδεκατον η επι-
πεντεκαιδεκατον, Wilcken, *Archiv*, V, p. 228.
15. μα[στ]ι[ζ]ε[ν] très douteux. Nous n'arrivons pas à juxtaposer *μαστιγουν* aux traces de lettres que nous voyons.
17.] . ι . δικαστης. (αρχι]δικαστης, Schubart).
25. τεθεντων.
33. [γο]μοφυλακας semble décidément mieux convenir à la lacune que [θεσ]μοφυλακας.

Col. II.

6. δουλωι υφ[, certainement une lettre longue après υ.
11. αμφισθητη επιιτιμα διπλα?, cf. Partsch, *Archiv*, VI, p. 72, n. 2.
15. το δικαστη[ριον?]
16. προτερον δ. και.
21. επ[, douteux; peut-être εν[ou εφ[.
39. εζαγ[, probablement erreur pour εξαγ[; on peut lire avec v. Wilamowitz-Moellendorff επι εξαγ[ωγηι.

30.

5. I. Φαψωστις.
10. κε au lieu de κθ.
- 14 et n. 14. Pour le genre de υπόλογος, voir *P. Hibeh*, 29 l. 26; 85, l. 24. Dittenberger, *Syll.* 517, l. 14. Smyly. Cf. ci-dessous p. 282.
16. Début : δυσ[. . .] ηκ. τ. λ.

31.

18. Au lieu de .ε. ., lire .ε. -c, Hombert.
19. Après (λοιπον), les points indiquent non une lacune, mais une tache du papyrus.

82.

4. Début : lire Ασφεις au lieu de Πασις, Hombert.

10. Fin : ρ κ̄, σπ[
 17. Fin : peut-être / .Σι[.

33.

1. Peut-être Διωνος, nom de l'hipparque. Ce nom est court et semble commencer par un Δ.
 6. Φαρεμφιος, Hombert, possible, mais douteux.
 8. Au lieu de εις την σκ. ηχο.ρ., nous lisons : εις την σκοληκοβρωτ. ; lire : σκοληκοβρωτον.
 11. ραΔ au lieu de ραδ'. Hombert.

34.

10. φαμενωθ λ, Hombert.
 11. Peut-être : .[.]τιου.
 12. Peut-être π[υρ(ου)]λγΔ δζγ'.
 14. *fin.* peut-être : ιγ'.
 16. *fin.* sans doute : ιβ'Δ, mais le trait de fraction manque.
 17. Après δκ', peut-être σιτων πυρ(ου).
 19. Σ[[^πε
 ρ̄ζγ']], Hombert.
 22. α Δ β γ Δ ή, (supprimer le δ').

36.

- 6 et 8. κρομμου ηΔή, Hombert.

38.

- Fgt g, l. 3. [ιζΔδ'εζ', Hombert.

41.

- 2 et 12. Accentuer Μένητι au lieu de Μενήτι, Wn.
 18. κα[ι Βρομενωι ωσ].

42.

- 2 et 10. Δημ]οκρι[τ]ου Witkowski. Possible.

43.

6. Lire (αρταβας) λ.

44.

1. *fin.* χαιρειν, sans crochets.

49.

11. Les huit premières lettres, très douteuses.
12. *init.*, εν κυκλωι, Witkowski. Possible.
13. κα]ταβρογος Witkowski. Possible.
15. *init.*, . βστανισμ^ον.
16. *init.*, οι καθ' ετ^ος.
18. Peut-être εις ηγ γυην της. Pour γύη (fém.) v. *P. Tebt*, I, 152.
19. . σοι εως ετερ...φο[.]...[

51.

1. Συν[τ]α[ξ]ον κ.τ.λ.
- 2-3. τοις (εικοσιπενταρουροις) εαν υπαρ-
χωσιν
7. (*fin*) ..εικαι.ογ[, peut-être ..ει και τογ|

52.

7. Lire ποιησαι Wilcken, Witkowski.

53.

2. Ηδυλωι[.....]τεισ. τε σαμ. μετα το γραφειν, traces devant Ηδυλωι, comme une note marginale.

4. τον de la fin de la ligne est douteux, peut-être ται.

10-11. του α[ντι]γραφεως

14. Traces dans l'interligne au-dessus de σπως.

Nous devons à J. G. Smyly les observations suivantes qui nous paraissent justifiées et qu'on nous saura gré de reproduire :

I am not sure that I understand this document. The difficulty lies in the

expression ὑπολογεῖν. In financial documents ὑπολογεῖν εἰς and ὑπολογίζεσθαι εἰς mean « to deduct *from* the amount of a particular; the person from account whom the deduction is made being in the dative ». Since this meaning does not seem to be generally appreciated, and since, in my opinion, these expressions have often been wrongly translated, perhaps owing to the fact that, in some cases, the translation « to deduct for a particular purpose » seems to give a good sense, it may be well to give a few examples.

1. Ditt. *Syll.* 536. 26. ἐὰν δὲ οἱ μισθωταὶ εἰσενέγκωσι (sc. τὴν εἰσφορὰν) ὑπολογίζεσθαι εἰς τὴν μίσθωσιν. This means « if the μισθωταὶ pay the εἰσφορὰ, it shall be deducted from the amount of the rent », and is equivalent to the expression in l. 37. τὸν ἥμισυν ἀφελεῖν ἀπὸ τῆς μισθώσεως καὶ ἐνγράψαι ἐν ταῖς στήλαις τοσοῦτοι ἐλάττω τὴν μίσθωσιν.

2. *ib.* 517. 14. καὶ μὴ ἔστω ὑπόλογος τῆι πόλει τοῦτο τὸ ἀργύριον εἰς τὸ δάνειον, ἀλλ' ἀποδότω ἢ πόλις τὸν τόκον « This money must not be deducted *from* the loan ».

3. Ditt. *O. G. I.* 266. 14. ὑπὲρ τοῦ ὀψωνίου οὐ ὁμολόγησεν τῆς τετραμήνου, ἵνα δοθῆι τὸ ὁμόλογον καὶ μὴ ὑπολογίζεσθαι εἰς τὸ ὀψώνιον. There must be no deduction from the amount of the ὀψώνιον.

4. *Rev. L.* 34. 7. ὅσος δ' ἂν ληφθῆι παρ' αὐτῶν οἶν[ος εἰς τὸ βασιλ]ικὸν ὑπολογεῖσθαι-σεται ἢ τιμῆ εἰς τὰς [γινόμενας ἀνα]φορὰς.

5. *Rev. L.* 53. 23. καὶ ὑπολογισθήσεται ἢ τ[ιμῆ] τοῖς ἔχουσι τὰς ὠνὰς εἰ[ς τ]ὰς ἀναφορὰς.

In 4 and 5 « The price shall be deducted from the amount of the monthly instalments.

6. *PP. II.* xii. 4. εἰς δὲ τοῦτο ὑπολογῆσον ὃ προέχουσι διὰ Φιλίππου « from this deduct what they have already received from Philip ».

7. *PP. II.* iv. 11. 3. υπολογησάτω εἰς τὰ ἀλικα « to subtract from the amount of the salt tax. [so also in *P. Lille I.* 6 and 17]. Now in this Lille papyrus it seems to me, the bill presented to Hedyllus would have consisted of three parts :

A. The fixed price for the corn, to be paid to the growers.

B. The cost of carriage of the corn from the farm to the ὄρμοι.

C. The cost of carriage from the ὄρμοι to its final destination. B and C together constituted the φόρετρον.

The question at issue was : « Who is to pay for B? ».

In the first letter the decision of the strategus was that, since the dioiketes had written that the corn should be delivered at the ὄρμοι (ἐπικαθιστάναί ἐπὶ τοὺς ὄρμους) i. e. what a modern shipper would call « free on board », the cost of carriage to the ὄρμοι (B) must be subtracted from the total amount of the cost of carriage (ὑπολογεῖν εἰς τὸ φόρετρον). In this case B would be paid by the σιτολόγος. Accordingly Hedyllus is directed to subtract B from the amount of the φόρετρον.

By a later decision of the strategus the *σπιτολόγος* is to receive the cost of such carriage, and accordingly Hedylus id directed in the second letter not to deduct, after Mesore 23, this part of the cost of carriage from the total amount of the *φόρετρον*.

54.

3. Chiffre de la fin, le ζ sous le λ, n'est peut-être pas tout à fait certain.

L. 4 sur *πεταμ.* de *πεταμουνη*, trait ou fibre noircie.

57.

L. 2. Supprimez le point après *Ὀννώφριος*.

L. 4. Avant *εκτης*, nous voyons : *αποτηνωσ*. Après *Γη*, on croit voir un λ surmonté d'un ς.

58.

R° Col. III, L. 19. Au lieu de *δεοντ[ι]*, lire *δεοντα* (= τὰ δέοντα). Witkowski.

V° Col. III, L. 6. *βαλανει* au lieu de *σ. . νυ. . α.*

L. 7. *βαλανει* au lieu de *κ. ανει*.

A propos de notre note 4 p. 235, J. G. Smyly nous écrit qu'à son avis *κεράμιον* n'est pas une mesure de capacité définie. Cf. *P. Petrie*, III, 70, où il est question de quatre *κεράμια* de capacités différentes.

59.

8. *πεινπασδυτεως*, complet sur le P.

9. *και*.

39. *Νεχθοσιρις*.

57. La date pourrait être λ ou α.

59. *Κεφαλην* = *Κεφαλλήν*. Witkowski.

66, 70, 76. *Φαμουνιοφ[ιος]*. Witkowski.

100. Le chiffre est peut-être Λ.

J. G. Smyly a bien voulu nous communiquer la remarque suivante, qui corrige notre commentaire :

I do not think that the division of the month into irregular periods, as adopted in your commentary, is right. The only period recognised is the day, and totals are only given when more than one payment is made on the same day. Thus the total in l. 28 refers to the 23rd day of the month, and the total

in l. 37 refers to the 28th day only. The numbers lost in ll. 32-33 amounted to 210 dr. [1410-1200 = 210]. I think the number of a day of the month is lost at the beginning of l. 8. The list of payments is thus :

[x]	1505
12	180
13	300
22	1 · 2
23	1215
24	87
27	100
28	1410
29	1626 · 4
Total	<hr/> 6425

Thus the total given in l. 51 is quite correct.

Comme l'a fait remarquer Wilken, *Archiv*, VII, p. 298, ce texte est plus probablement de la 11^e année de Philopator que de la 11^e année d'Evergète.

60.

3. *τους παρα*. La lecture est sûre. C. C. Edgar pense que c'est une faute du scribe pour *τωι παρα*.

INDEX

I

CHRONOLOGIE

ROIS, EMPEREURS, CONSULS

Philopator fils d'Evergète I^{er} et Bérenice II.

Constantin et Licinius.

Βασιλευόντων Πτολεμαίου τοῦ Πτολεμαίου καὶ Βερενίκης Θεῶν εὐεργετῶν, ἔτους ια Χολακ, 59, 1-4.

Ἰσπατείας τῶν δεσποτῶν ἡμῶν Κωνσταντίνου καὶ Λικινίου Σεβαστῶν, (315 ap. J.-C.), p. 108, 10-11.

ANNÉES DE RÈGNE

Roi indéterminé, III^e s. av. J.-C.

λς (ἔτει), 12; 35; 39; 40; 41; 42; 43; 44; 45; 46; 47; 48; 49; 51.

δ (ἔτους), 3, 66.

(ἔτους) ε, 4, 27; — τὸ ε (ἔτος), 4, 16.

τῶι ζ(ἔτει), 3, 18, 36 — (ἔτους)ζ, 6, 1, 17.

[ἔτους] η, 54, 56.

(ἔτους) θ, 53.

ιδ (ἔτους), 26, 9.

ιε (ἔτους), 26, 5.

ἔτους, ς, 19, 1.

κ[.] (ἔτους), 5, 2, 5 et *passim*.

(ἔτους) κδ, 24, 1.

κε (ἔτους), 5, 13, 15 et *passim*.

κς (ἔτους), 5, 14, 17 et *passim*.

Ptolémée II Philadelphie ou Ptolémée III Evergète I.

ἔτους κα, 60.

Ptolémée III Evergète I.

ἔτους δ, 13, 6.

(ἔτους) ε, 14, 8.

(ἔτους) ς, 15, 5.

ἔτους κς, 21, 1, 4; 22, 1, 3.

ἔκτου καὶ ἰκκοστοῦ, 23, 1.

Ptolémée III Evergète I ou Ptolémée IV Philopator.

(ἔτους) λε, 39; 40; 41; 42; 43; 44; 45; 46; 47; 48; 50 (?); 51.

(ἔτους) ε, 4; 9.

(ἔτους) ια, 59, 4.

(ἔτους) ιε, 18, 11.

Indiction.

τῆς ιθ̄ (ἔτους) ἰνδικτιωνον, p. 109. 20.

MOIS ÉGYPTIENS

Θῶϑ, 37, 20; 39, 6, 14; 42, 7; 48, 6, 15; 60, 13.
 Φαῶφι, 1, 2; 3, 69; 19, 1; 40, 6, 11,
 Ἐθύρ, 1, v^o 29; 9, 17; 30, 15; 41, 9, 20;
 43, 7, 14; 47, 8, 19.
 Χολακ, 5, 33; 18, 11; 44, 6, 16; 46, 8, 17; 59.
 Ἰῦβι, 4, 27; 6, 1; 26, 9; 45, 7, 17.
 Μεχείρ, 21, 1, 4; 24, 1; 31, 17.
 Φαμενώθ, 4, 7, 10, 33-34; 15, 5; 22, 1, 3;
 23, 2; 30, 8; 31, 9, 37; 32, 9; 33, 10;
 34, 10; 38, a, 10; m (19), 1.
 Φαρμούθι, 13, 6; 14, 8; 30, 9; 31, 10,

38; 32, 10; 38, 11; 34, 11; 37, 15;
 38, a, 11; e (9), (11).
 Παχῶνς, Παχῶν, 4, 3, 23; 32, 11; 33, 12,
 27; 34, 20; 35, 7, 18; 37, 16; 38, a,
 12; h, 5.
 Παῦνι, 31, 12; 32, 15; 35, 8, 18; 37, 17;
 57, 5.
 Ἐπειφ, 30, 10, 20; 31, 13, 29, 32, 35; 32,
 12; 33, 16, 26; 34, 21; 35, 9; 37, 18;
 56; 1.
 Μεσορῆ, 12, 5; 31, 14; 34, 23; 35, 10;
 37, 19; 53, 17, 28.

MOIS MACÉDONIENS

Ἄπελλαῖος, 4, 3, 23.
 Δύστρος, 3, 42.
 Πάνημος, 3, 43.

Δῶιος, 3, 41.
 Γορπιαῖος, 4, 9.
 Ὑπερβερεταῖος, 4, 7, 10, 33, 34.

DOUBLES DATES

Ptolémée II Philadelphie.

(ἔτους) κζ̄ κατ̄ Αἰγυπτίων τὸ αὐτὸ μηνὸς Φαῶφι,
 1, 1 (cf. *additions et corrections*).

Ptolémée III Evergète I ou Ptolémée IV Philopator.

(ἔτους) ε̄ Ἀπελλαίου ζ̄ Παχῶν ζ̄, 4, 3.
 (ἔτους) ε̄ Ἀπελλαίου ιγ̄ Παχῶν ιγ̄, 4, 23.
 (ἔτους) ε̄ Ὑπερβερεταίου ιᾱ Φαμενώθ ιβ̄, 4, 33-34.
 (ἔτους) ε̄ Ὑπερβερεταίου κβ̄ Φαμενώθ κγ̄, 4, 10.
 (ἔτους) ε̄ Ὑπερβερεταίου κη̄ Φαμενώθ κθ̄, 4, 7.

II

NOMS DE PERSONNES

Ἄδρόν, 27, 9.
 Ἄγειρος, cf. Ἄγείρων, 37, 26.
 Ἄγείρων ου Ἄγειρον, 37, 26.
 Ἄγχῶφισ, 20, (p. 273), 33. — père de
 Πετεσοῦχος, 20, (p. 272), 1. — ὠρου,

frère de Μαρρῆς, 20, (p. 274), 58, (= p.
 93, 4); 64 (= p. 93, 11), μισοσῆς. —
 père de Π.θ.ος, 5, 9.
 Ἄθεμμεύς, 59, 25.
 — Π[...]ος, 59, 81-82.

- Ἄλεξανδρος, **34, 18.**
 Ἄλεξανδρος N[, **5, 34,**
 Ἀμενεὺς τραπεζίτης, **25, 6.**
 Ἀμμωνᾶς; — Βησαρίωνος, Ἀῦρ. — Βησαρίωνος
 P. Cairo, p. 108, 3, 11-12.
 Ἀμμώνιος, **19, 1;** — Διονυσίου, **5, 8.**
 Ἀμενέας, p. de Παῦσις, **55, 1.**
 Ἀμῶς. **59, 110;** Ἀμῶς Ἀφύγγιος, **59, 55,**
83, 104; — μάχιμος, **58, II, 3, 18, III,**
11.
 Ἄνανις (?), p. de Ητολεμαῖος, **5, 13.**
 Ἀνδρόνικος, **25, 1, 55.**
 Ανδρ[, **8, 65.**
 Ἀνίκητος, Ἀῦρ. Ἀνίκητος ἦτοι Ἀπολλώνιος Σιλ-
 βάνου; P. Cairo, p. 108, 12-13; Ἀνίκητος
 νάυκληρος (le même); P. Cairo, p. 108,
 16-17.
 Ἀντίπατρος, **37, 29.**
 Ἀντιφάνης ἰλάρχης, **31, 3.**
 Ἀπάρτων, esclave, **27, 11.**
 Ἀπολλόδοτος νάυκληρος, **24, 1.**
 Ἀπόλλων ὁ ἐξειληφῶς τὴν διάθεσιν τοῦ ἐλαίου,
9, 2-3.
 Ἀπολλώνιος p. de Δημήτριος, **5, 27;** p. de
 Δωρίων, **5, 7.**
 Ἀπολλώνιος, **7, 5, 16, 21; 23, 27; 26, 1, 9;**
 — cf. Ἀνίκητος, P. Cairo, p. 108, 12-13;
 — Κερκίωνος, **5, 6;** — Πασίωνος, **5, 9.**
 Ἀπολλώνιος, le diocète (?), **1, 1, 29.**
 Ἀπολλώνιος ὁ ἐπιμελητής, **19, 6.**
 Ἀπῦγγις p. de Σοχῶτης, **56, 2.**
 Ἀρίστανδρος, **15, 1; 49, 2, 3, 9; 50, 2, 4,**
9, 11.
 Ἀρίσταρχος, **12, 1, 6; 13, 1; 14, 1; 15, 1,**
6; 16, 1, 11; 17, 1, 20.
 Ἀρκᾶς Γενησικράτους, **5, 11;** père de Κι[, **5,**
11.
 Ἀρμαῖος, **59, 92.**
 Ἀρμάχορος, **59, 19;** — ὁ βασιλικὸς γραμμα-
 τεύς, **3, 52.**
 Ἀρμιῦσις, **20, 28;** p. 275, **81; 34, 4;** —
 Ἀρρώτου, **33, 4;** — p. de Θεοβορταῖος, **30,**
4.
 Ἀρσιῆσις ὠρου, **5, 31.**
- Ἀρτεμίδωρος ὁ παρὰ Στρατίου, **14, 2;** — esclave,
27, 13.
 Ἀρρώτης, **30, 2; 59, 14, 37, 90, 123;** —
 — Ἀρρώτου, **20, 2;** p. 274, **56;** — Πε-
 τῶτος, **31, 6;** — p. d' Ἀρμιῦσις, **33,**
4; — p. d' Ἀρρώτης, **20, 2;** p. 274, **56;**
 — p. de Πᾶσις, **33, 4;** — p. de Παχῶς,
38, b, 5; — p. de Πετωῦς, **31, 5, 6;** —
 p. d' ὠρος, **5, 10.**
 Ἀρρμ.σις p. de Πετεῦρις, **2, 10.**
 Ἀρχῆβις, **59, 23, 26, 107;** — ὁ οἰκονόμος,
9, 19.
 Ἀρχίτιμος, **25, 10.**
 Ἀσκληπιάδης, **28, 14;** — Διονυσίου, **5, 15;** —
 Δωρίωνος, **28, 15;** — ὁ οἰκονόμος, **9, 1;** —
 ὁ παρὰ Ἀπολλωνίου τοῦ ἐπιμελητοῦ, **19, 5.**
 Ἀσφεύς, p. de Θεοβορταῖος, **32, 4;** p. de
 Τυμαῶς, **33, 6.**
 Ἀυρήλιος, cf. Ἀμμωνᾶς, Ἀνίκητος, Βῆκις, Διονύ-
 σιος, Ἑρμείας, Ἰβόις, Πίων, Σιλθανός,]ων.
 Ἀφῦγγις, p. d' Ἀμῶς, **59, 55, 83, 104.**
 Ἀχοῦπις, **30, 2; 31, 4; 32, 2; 33, 2; 34,**
2; 38, a, 2, b, 2.
 Βῆκις, Ἀῦρ. Βῆκις. P. Cairo, p. 108, 5-6, 18
 (ἀπαιτητῆς ἀνώννης).
 Βησαρίων, p. d' Ἀυρήλιος Ἀμμωνᾶς. P. Cairo,
 p. 108, l. 3, 12.
 Βιννεῦς (γέν.), (Βιννέας?), **37, 28.**
 Βόθηθος, **58, II, 2, 13, 18, III, 9, 20.**
 Βρόμενος, **41, 8, 18.**
 Βρύτης, **59, 22.**
 Γενησικράτης, p. d' Ἀρκᾶς, **5, 11.**
 Γλαυκίας, **36, 4;** — f. de Leptinès, **27, 4.**
 Γοργόνιον, **17, 6.**
 Δαιπάτης, **30, 1.**
 Δάμις, **2, 8.**
 Δαρεῖος Ἰωνᾶτος, **5, 18.**
 Δάφνις, esclave, **27, 7.**
 Δέξανδρος Νίκωνος, **4, 12.**
 Δέος Πεμήνιος, **5, 15.**
 Δημήτριος, **46, 3, 11, 19;** — **59, 15, 16,**
20, 34, 35, 42, 43, 78, 102, 106, 120,
121, 125; — Ἀπολλωνίου, **5, 27;** — Διο-
 δῶρου, **59, 61.**

- Δι [, 18, 1.
 Διογένης, 39, 1, 7; 40, 1, 7; 41, 1, 10;
 42, 1, 8; 43, 1, 8; 44, 1, 7; 45, 1, 7;
 46, 1, 9; 47, 1, 8; 48, 1, 7; 49, 1; 50,
 1.
 Διόδωρος (άντιγραφόμενος), 1, 3; — Θεοδώ-
 ρου, 60, 4; — p. de Δημήτριος, 59, 62,
 112; — p. de Ζωπυρίων, 5, 25, 62.
 Διονύσιος, Δύρ. Διονύσιος, P. Cairo, p. 108,
 5; — Νουμηνίου, 5, 30; — p. d' Αμμώ-
 νιος, 5, 8; — p. d' Ασκληπιάδης, 5, 16.
 Διον[υσ]ίδωρος, 7, 2; 59, 64.
 Δρίμακος, esclave, 27, 10.
 Δρίμυλος Σύρου, 58, II, 20.
 Δωρίων, 28, 11; — Απολλωνίου, 5, 7; —
 p. d' Ασκληπιάδης, 28, 15; — p. de
 Πετοσίρις, 55, 4.
 Δωρόθεος, 60, 1.
 Δωσίθεος, 59, 36, 122; cf. Δωσίθης.
 Δωσίθης, 59, 8.
 Έλίπων Όννώφριος, 32, 5.
 Έμπόριον, esclave, 27, 8.
 Έριεύς, 2, 6; 54, 2.
 Έρμ[, 14, 2.
 Έρμάφιλος, 16, 4; 20, 6, 38; p. 274, 59,
 91; — Μητροδώρου, 20, p. 273, 38; p.
 274, 59, 91; p. 276, 126.
 Έρμείας, Δύρ. Έρμείας; P. Cairo, p. 108,
 6, 18 (άπαιτητής άνώννης).
 Έρμογένης Θαυήτος, 28, 21.
 Έρμοκράτης, ό γραμματέας, 10, fgt., 1, 2.
 Έτέαρχος, 2, 8.
 Έτεωνεύς, chef de corps, 14, 5.
 Εύκράτης Σισίνου, 5, 17.
 Έφάρμ[οστος], 5, 1, 34.
 Ζέφυρος, ό σιτολόγος, 3, 50.
 Ζώιλος, 58, II, 20.
 Ζωπυρίων Διοδώρου, 5, 25, 62.
 Ζώπυρος, έργάτης, 28, 17.
 Ηδύλη, 27, 3.
 Ηδυλος, 53, 1, 19; — Ηδύλου, 4, 11.
 Ηλιοδ[, 59, 85.
 Ηρακλείδης, 3, 57; 25, 45, 64; — ναύκληρος,
 21, 5-6; — ό οικονόμος, 4, 14, 15 et n.
 marginale, 29; — Ηρακλείδου μερίς, 3,
 49; 5, 19-20; 10, fgt., 1, 3; 23, 19.
 Ηράκλειτος, 21, 7; 32, 14; 51, 5; 52, 1.
 Ηρακλεόδωρος, ό άντιγραφόμενος παρά του
 βασιλικού γραμματέως, 21, 15-16 (Ηρακλήό-
 τος), 22, 16; 23, 15-16.
 Ηρωίδης, p. de Θεόδωρος, 5, 19, 25, 62; —
 ναύκληρος, 23, 5-8.
 Θαμουίνης, 59, 29, 41, 114.
 Θάρευσ, 58, III, 6, ou Θαρεύας.
 Θεογένης, 4, 5, 8, 16, 21, 23; — ό διοικητής,
 3, 1, 60-61, 80; — cf. Θεογένης.
 Θεόδωρος, 8, 12; — είκοσιπεντάρουρος έπίγονος,
 39, 2, 8, 15; — Ηρωίδου, 5, 19, 25, 62;
 — Φανοκλέους, έπιλάρχης, 14, 4; — p. de
 Διόδωρος, 60, 4.
 Θεόφιλος, 27, 5; — Αντισθένους, 5, 6.
 Θεόχρηστος, είκοσιπεντάρουρος έπίγονος, 42, 2,
 9.
 Θεσσαλός (?), 38, b, 1.
 Θεστώνηστος, 5, 22, 59.
 Θεογένης (είκοσιπεντάρουρος), έπίγονος, 39, 2,
 9.
 Θέων, 59, 5.
 Θοτ[, 32, 5.
 Θοτεύς Σισούχου, 5, 17; — p. de Πάης, 33,
 5.
 Θοτοής, p. de Φανήσις, 20, 45; cf. p. 275,
 98.
 Θοτοητ[20, p. 273, 34.
 Θοτομοῦς, 20, 35; p. 275, 88; — Φαρέμφιος,
 33, 5.
 Θοτομοῦς, 59, 9-37, 38.
 Θοτορταῖος, — Αρμιύσεως, 30, 4; — Ασφέως,
 32, 4; — Φατρέους, 31, 6; — p. de
 Παχῆς, 30, 4; 33, 6; — Θωτορταῖος Τεῶ-
 τος, 56, 2-3.
 Θορασμηθης, 39, 1, 7, 15; 40, 1, 7, 15; 41,
 1, 10, 22; 42, 1, 8, 11; 43, 1, 8, 15;
 44, 1, 7, 19; 45, 1, 7; 46, 1, 9, 19; 47,
 1, 8, 20; 48, 1, 7, 16; 49, 1; 50, 1;
 51, 5; 52, 1.
 Θωτορταῖος Τεῶτος, 56, 2-3; cf. Θωτορταῖος.
 Ίάσων, 40, 2, 9.

- Ἰβίδας, **59**, 10, 39; — Ἀδρ. Ἰβίδας, P. Cairo, p. 108, 6, 17 (ἀπατιτῆς ἀνώνης), — cf. Ἰβοῦς.
- Ἰβοῦς, **59**, 97, 124.
- Ἰμούθης, **3**, 44; — Μαρρῆτος, **5**, 16; — Στοτοῆτις, **20**, 49; p. 275, 102; — p. de Πετοσίρις γραμματεὺς, **5**, 5.
- Ἰναρωῦς, **59**, 18; — Πετωῦτος, **59**, 60.
- Ἰρα[ν **59**, 105.
- Ἰρανοῦπις, **59**, 57, 116; cf. Ἰρανοῦφισ.
- Ἰρανοῦφισ, **59**, 56, 84, 91, 110-111; cf. Ἰρανοῦπις.
- Ἰωνᾶς (?), p. de Δαρεῖος, **5**, 18.
- Καλλικλης, **59**, 12, 98.
- Καλιζένος (δωρεά), **19**, 9.
- Κασθω[.]α, **59**, 68.
- Κατο[, **28**, 10.
- Κελεῦρις (?), p. de Πᾶσις, **5**, 31.
- Κερκίαν, p. d' Ἀπολλώνιος, **5**, 6.
- Κεφαλήν, **59**, 59.
- Κι[Ἀρχάδος, **5**, 11.
- Κλεοκράτης Κατο[, **28**, 10.
- Κόλλουθος, p. de Σοκμήνις, **44**, 2, 9.
- Κόμων, **16**, 6.
- Κράτερος, chef de corps, **27**, 2; — p. de Πρώταρχος, **5**, 9.
- Κράτιππος, ἐργάτης, **28**, 17.
- Κρησίλαος, **6**, 2, 18; **8**, 7.
- Κρότος Φίλωνος, **5**, 9.
- Κτησικλης, **16**, 1.
- Κτήσων, **3**, 37, 39.
- Κωνσταντῖνος, empereur, P. Cairo, p. 108, 11.
- Κώπλις, p. de Μαρρῆς, **20**, p. 272, 9, 106.
- Λαμίσκος ὁ ἐπὶ συντάξεως, **4**, 20, 24, 36.
- Λεπτίνης, Πισίδης, τῶν Κρατέρου, **27**, 2; — Ἰάσσοις, **40**, 2, 8, 15.
- Λεύκων, esclave, **27**, 6.
- Λακίνιος, empereur, P. Cairo, p. 108, 11.
- Λῦσις, **49**, 1, 9; **50**, 2, 9.
- Μ[, p. de Πᾶσις, **5**, 10.
- Μ. . θης, p. de Πᾶσις, **5**, 7.
- Μαίμαχος, Μαιμάχου μέρος, **5**, 18, 27.
- Μαρρῆς, Κώπλις, **20**, p. 275, 107; — Ὀννώφριος, **20**, p. 276, 120; — Πάσιτος, **20**, 13; p. 274, 66; — Φανῆσιος, **20**, 14; p. 274, 67; — Ὄρου, frère d' Ἀγχῶφισ, **20**, 4; p. 274, 58; — p. d' Ἰμούθης, **5**, 16.
- Μαρσῦας, **4**, 1, 4.
- Μαχάτας ἵππαρχος, **34**, 1.
- Μεμῆνις, p. de Πόκος, **5**, 15.
- Μεν. ε[, p. de Μίχυθος, **28**, 9.
- Μενέλαος, p. de Πίστος, **5**, 19, 25, 62.
- Μενημάς, p. de Στοτοῆτις, **20**, 18; p. 274, 71.
- Μενῆς (εἰκοσιπεντάρουρος) ἐπίγονος, **41**, 2, 12, 22.
- Μεστασῦτμις, **20**, 42; p. 275, 95.
- Μεταλλεύς, ὁ ἡγεμών, **4**, 18.
- Μεχεμψίς, P. Cairo, p. 108, 15, p. de Σιλβανός, ou second *cognomen*.
- Μητρόδωρος, ὁ οἰκονόμος, **3**, 71; — Μητροδῶρου ἐποίκιον, **12**, 3; — p. d' Ἐρμάφιλος, **20**, p. 273, 38, 53; p. 276, 126.
- Μικκάλη, **17**, 2.
- Μιῦσις τοπογραμματεὺς, **3**, 70, 77.
- Μίχυθος Μεν. ε[, **28**, 9.
- Μοιρίκων, f. de Leptinès, **27**, 4.
- Ναυσίμαχος Τασεμ[θωῦτος, **28**, 20.
- Νεκτατυμβ[, **28**, 2.
- Νεπνῶφισ Παμβοῆτος, **54**, 2.
- Νεχθάμβης, **59**, 57-58.
- Νεχθεμιρῶς, p. de Σισοῦχος, **5**, 16.
- Νεχθενίβις, **59**, 33, 53, 119.
- Νεχθοσίρις, **59**, 10, 39.
- Νεχουθ[, **38**, b, 4.
- Νίκανδρος, **27**, 4.
- Νικάνωρ, **3**, 7; **8**, 1; — εἰκοσιπεντάρουρος ἐπίγονος, **39**, 2.
- Νικόστρατος, **5**, 1, 34; **37**, 25, 29.
- Νίκων, **13**, 2, 4.
- Νομιγγῆς, **59**, 83, 113.
- Νουμένιος, **36**, 4.
- Νουμήνιος, p. de Διονύσιος, **5**, 30.
- Ὀδράτης (ou Ὀδρατος), **37**, 27.
- Ὀννώφρις, **2**, 6 interl.; **34**, 6; **20**, p. 273, 25, 27, 46; p. 274, 46-47, 50; — Ὀννώφριος, **20**, p. 273, 24; **20**, p. 276,

- 117; — Πάσιτος, 20, 22, p. 274, 75; — Πετοδάστιος, 20, 20; p. 274, 73; — Σεμθέως, 30, 4; — p. d' Ἐλίπων, 32, 5; — p. de Μαρρῆς, 20, p. 276, 120; — p. de Στοτοῆτις, 57, 1-2, 5; — p. de Τεῶς, 20, p. 275, 89; p. 276, 112; — p. de Φανῆς, 20, p. 276, 122.
- Ὅρθαγόρας, 44, 17; 45, 18.
- Ὅρῆνις, 59, 53, interl., 95.
- Ὅρσενούφης, 3, 64.
- Π.. θ.. ωι (dat.) Ἀγχώφιος, 5, 9.
- Πα[, père de Παθῆμις, 59, 78.
- Πααβῶς, 12, 2.
- Παβρῆχης, 20, p. 274, 66.
- Παγῆς, père de Φανῆσις, 2, 9.
- Παθῆμις Πατ[, 59, 73.
- Πᾶς Θοστέως, 33, 5.
- Παλείκιων, 20, 32.
- Παμβοῆς, p. de Νεπνῶφης, 54, 3.
- Παρέμφης ναύκληρος, 22, 4, 8-9.
- Παριέου (gén.), 5, 5.
- Πᾶσις, 2, 6; 5, 7; 32, 4; — Ἀρωῶτου, 33, 4, 7; — Κελεύριος, 5, 31; — Μ[, 5, 10; — Νεχθ[, 59, 80; — Πάσιτος, 43, 2, 9, 15; 59, 72; — Παυῆτος, 5, 16; — Φανῆτος, 20, p. 276, 124; — Ὀρου, 32, 4; p. de Μαρρῆς, 20, 13; — p. d' Ὀννῶφρης, 20, 22; p. 274, 75; — p. de Πετσοῦχος, 6, 3, 19; — p. de Σέμφθος (?), 5, 10; — p. de Τωοῦς, 5, 32; — p. de Φαιῆς, 5, 14; — p. de Φανῆσις, 5, 31; — p. de Φῆδης, 8, 2; — p. d' Ὀρος, 33, 4; — p. de]σις, 20, p. 273, 30.
- Πασίων, p. d' Ἀπολλίωνιος, 5, 9.
- Πατ[, 20, p. 273, 16.
- Παυῆς, 5, 28; — p. de Πᾶσις, 5, 16.
- Παῦσις Ἀμνέως, 55, 1.
- Παχῆς Θοθορταίου, 30, 4; 33, 6.
- Παχῶς Ἀρωῶτου, 38, b, 5.
- Παψῶστις Σεμθέως, 30, 6, cf. Φαψῶστις.
- Παῶφης ? h, village? 47, 3, 10; 48, 3, 9-10.
- Πεβρῆχης Φανῆτος, 20, 13.
- Πεμῆνις, p. de Δέος, 5, 15.
- Πετ[, p. de Φαμῆ, 59, 79.
- Πεταμοῦνις Φατρέους, 54, 4.
- Πεταρχῆβις ὁ τοπογραμματεὺς, 3, 73.
- Πετεβ[άστις ?], 20, p. 275, 78.
- Πετεθ[, p. d' Ὀρος, 20, 25.
- Πετεμῆνις, 58, II, 8, III, 1, 14.
- Πετερειεύς, 5, 4.
- Πετσοῦχος, 20, 34; p. 275, 87; 45, 5, 15; 59, 13, 44, 99; — Ἀγχώφιος, 20, p. 272, 1; — Πάσιτος, 6, 2, 18.
- Πετεῦρις Ἀρφμ.σις, 2, 10.
- Πετοδάστις, 20, 20; — ὁ σιτολογῶν τὸ περι Πυρρεῖαν ἐργαστήριον, 19, 3.
- Πετοσίρις, 59, 71; — Δωρίωνος, 55, 3; — Ἴμοῦθου, γραμματεὺς, 5, 5; — Νεχθαμβέους, 59, 57.
- Πετωῶς, 38, b, 5; — Ἀρωῶτου, 31, 5, 6; — p. d' Ἰναροῦς, 59, 60; — p. d' Ὀρος, 31, 5.
- Πεχῦσις Στοτοῆτις, 20, 47; p. 275, 100; — Φανῆσις, p. 276, 116.
- Πίων, Αὔρ. Πίων, P. Cairo, p. 108, 6, 17 (ἀπακτητῆς ἀνώνυμος).
- Πίστος Μενελάου, 5, 18, 24, 62.
- Πνεφερῶς Χενεεῦτος, 20, p. 276, 111.
- Πόκος Μεμήνιος, 5, 15.
- Ποκροῦρις ὁ οἰκονομῶν τὸν Λ[ητο] πολίτην, 3, 50.
- Πολέμων, 5, 23, 35, 59; — Πολέμωνος μερίς, 10, fgt, 1, 6.
- Πρώταρχος Κρατέρου, 5, 9.
- Πτολεμαῖος, 3, 49; 38, c, 1; h, 5; — Ἀνάνιος, 5, 13; — Φ...φιος, 33, 6; — βασιλεύς, βασιλεύων, 7, 1; 24, 3; — ὁ παρὰ Ἀρμαχόρου τοῦ βασιλικῶν γραμματέως, 3, 51.
- Πυρρίας, esclave, 27, 12.
- Πωσειδώνιος ὁ οἰκονόμος (?), 4, 14, 15.
- Σαμῶς, 59, 28, 31, 47-48, 67, 109, 117.
- Σαραπίων, ὁ προσεστηκὸς τῆς Καλλιζένου δωρεᾶς, 19, 8.
- Σέλευκος, 38, h, 2 interl., 3; 38, k, 2.
- Σεμφθεύς, 27, 15; 59, 69; — esclave, 27, 14; — Σεμθέως, 33, 5; — p. d' Ὀννῶφρης, 30, 4; — p. de Φαψῶστις, 30, 5, 6; cf.

- Σενθεύς, Σέμφθος.
 Σέμφθος (?) Πάσιτος, **5**, **10**; Σεμφθῶι, corr. Σεμφθεῖ.
 Σενθεύς μυριάρορος, **47**, **2**, **9**, **20**; **48**, **2**, **8**, **16**.
 Σιλβανός, p. d' Αὐρ. Ἀνίκητος ἦτοι Ἀπολλώνιος, P. Cairo, p. 108, **12-13**; — Ἀὐρ. Σιλβανός, P. Cairo, p. 108, **5**.
 Σίμων, **5**, **4**, **39**.
 Σισούχος, **20**, p. 274, **52**; — μισθωτής, **20**, p. 273, **41**; — Νεχθεμιρῶτος, **5**, **16**; — ὤρου, **20**, p. 273, **31**; — p. d' Εὐκράτης, **5**, **17**; — p. de Θεοτέας, **5**, **17**; — p. de Φανῆς, **20**, **50**; p. 275, **103**.
 Σοκμήνις, **44**, **2**, **9**, **18**.
 Σοχουῆς, **45**, **2**, **9**.
 Σοχῶτης Ἀπύγχιος, **56**, **1-2**.
 Σπινθήρ ὁ ἐν Κερκεσοῦχοις φυ(λακίτης), **7**, **10**.
 Στα[, **28**, **4**.
 Στοθοῆτ ἀντιγραφ(εύς), **1**, **1**.
 Στοτοῆς Στοτοῆτις, **20**, **16**; p. 274, **69**.
 Στοτοῆτις Μενημάτος, **20**, **18**; p. 274, **71**; Ὀνώφριος, **57**, **1-2**, **5**; — p. d' Ἰμούθης, **20**, **49**; p. 275, **102**; — p. de Πεχῦσις, **20**, **47**; p. 275, **100**, — p. de Στοτοῆς, **20**, **16**; p. 274, **69**.
 Στράτις, **14**, **2**.
 Στρατοκλής, **4**, **20**, **36**; — τακτόμισθος, **4**, **4**.
 Στράτων, **4**, **20**.
 Στύππαξ, esclave, **27**, **9**.
 Σύρος, nom propre ou ethnique, **58**, **20**.
 Σώσιλλος Ἰππαρχος, **32**, **1**.
 Σῶσος, **18**, **5**.
 Σώστρατος, **52**, **3**; **58**, II, **9**.
 Τασεμθῶς, M. de Ναυσίμαχος (?), **28**, **20**.
 Τεχθερεύς, **59**, **25**.
 Τεῶς (?) dat. Τεῶι, **3**, **54**; — Ὀνώφριος, **20**, **36**; p. 275, **89**; p. 276, **112**; — Φαμ[, **59**, **76**; — p. de Θωπορταῖος, **56**, **3**.
 Τιμαῖος, **2**, **5**.
 Τοθοη[, **31**, **5**.
 Τοθοῆς, **20**, **43**; p. 275, **96**; — ὤρου, **20**, **51**; p. 275, **104**; cf. Τοτοῆς.
 Τοτοῆς, esclave, **27**, **13**.
 Τοῦθ ὁ παρὰ Θεογένους, **4**, **16**.
 Τριαμῶς Ἀσφέως, **33**, **6**.
 Τσεχουῖπις, f. d' ὤρος, **33**, **4**.
 Τωοῦς Πάσιτος, **5**, **32**.
 Φ[, père de Ψενεούθης, **20**, **39**; p. 275, **92**.
 Φ...φίς, **33**, **6**.
 Φαιῆς Πάσιτος Σύρος, **5**, **14**; — Σισούχου, **20**, **50**.
 Φαλι[, corr. Φανη[; cf. Φανῆσις.
 Φαμ[, père de Τεῶς, **59**, **76**.
 Φαμη Πετ[, **59**, **79**.
 Φαμουνοφ[, **59**, **66**, **70**.
 Φανῆς, père de Μαρρῆς et de Πεβρίχης, **20**, **14**; — Ὀνώφριος, **20**, p. 273, **46**; p. 276, **122**; — p. de Πᾶσις, **20**, p. 276, **124**.
 Φανῆσις, **20**, **37**; p. 273, **43**, **50**; p. 275, **90**; p. 276, **114**; — Θοτοῆτος, **20**, p. 275, **98**; — Παγῆτος, **2**, **9**; — Παριέου, γραμματεῦς, **5**, **5**; — Πάσιτος, **5**, **31**; **20**, **22**; — p. de Μαρρῆς, **20**, p. 274, **67**; — p. de Πεχῦσις, **20**, p. 276, **116**; — p. de Ψενεούθης, **20**, p. 275, **109**; — p. d' ὤρος, p. 275, **80**.
 Φανοκλῆς, p. de Θεόδωρος, l'épilarque, **14**, **4**.
 Φαράτης, **59**, **24**, **49**.
 Φαρέμφις, p. de Θοτομμοῦς, **33**, **5**.
 Φαρρῆς, **31**, **6**; **52**, **4**; — p. de Παμοῦνις, **54**, **4**.
 Φαψῶστις Σεμθέως, **30**, **5**, **6**; cf. Παψῶστις.
 Φῖβις ὁ Πάσιτος, γεωργός, **8**, **1**.
 Φίλων, **17**, **3**, **8** interl., — p. de Κρότος, **5**, **10**.
 Χαιρήμων, **3**, **40**.
 Χάρμιππος, p. de Χάρμος, **5**, **10**.
 Χάρμος Χαρμίππου, **5**, **10**.
 Χενεεύς, p. de Πνεφερῶς, **20**, p. 276, **111**.
 Χρῦσιππος, **10**, fgt., **3**, **16**; **12**, **1**; — πράκτωρ, **28**, **13**; — esclave, **27**, **8**.
 Ψενεούθης, **20**, p. 273, **45**; p. 275, **92**. — Φανῆσιος, **20**, p. 275, **109**.
 Ψενεούθης Φ[, **20**, **39**.
 Ψενῆσις Θοτοῆ[τος, **20**, **45**.
 ὤρος, **2**, **6**; **4**, **14**; **20**, p. 273, **44**; **30**, **2**; **32**, **4**, **6**; **59**, **19**, **32**, **46**, **50**, **54**, **118**; —

- Ἄρβιχιος, 59, 75; — Ἄρτεμ[, 59, 77; —
 Ἄρωῶτος, 5, 10; — Ἄρχιβιος, 59, 23,
 26, 107; — Δα...δε[, 28, 10; — Πάστος,
 33, 4; — Πετεβ[, 20, 25; p. 275, 78; —
 Πετωῦτος, 31, 5; — Τεχεθρέως, 59, 25; —
 Φανήσιος, 20, 27; p. 275, 80; — p.
 d' Ἄγγωφικ, 20, 4, 10; p. 274, 57, 64; —
 p. d' Ἄρσιῆσις, 5, 31; — p. de Πᾶσις, 32,
 4; — p. de Σισσοῦχος, 20, p. 273, 31; —
 p. de Τοθοῆς, 20, 51; p. 275, 104; — p.
 de Τσεχοῦπις, 33, 4.
 Ὀρος, βασιλικὸς γραμματεὺς, 4, 29.
]αβδαίος, esclave, 27, 4.
]δου (gén.), 59, 89.
]ησιος, 20, p. 273, 25.
]ησις, 20, p. 274, 61.
]ιος, 38, b, 4.
]ν, esclave, 27, 15.
]οκρι ... ου, gén., 42, 2, 10.
]πιάδου, 59, 86.
]σίρις, 2, 10.
]ῶις Ψενοδάστιος, 20, p. 272, 6.
]ων, Δύρ.[]ων, P. Cairo, p. 108, 5.
]ωῦς, 34, 4.

III

NOMS ET EXPRESSIONS GÉOGRAPHIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

- Ἄλεξάνδρεια, 3, 60, 80 (Ἄλεξάνδριαν); 17, 8
 (Ἄλεξάνδρεια); 21, 11-12 (Ἄλεξάντρεαν);
 22, 12; 23, 11-12; 24, 7.
 Ἄλεξάνδρου νῆσος, 11, 10.
 Ἄρσινοίτης, 8, 3; 4, 25; 56, 2; 57, 2-3.
 Βουβαστίται, 5, 6.
 Βουκόλων κώμη, 11, 9.
 Βουσίρις, 59, 6, 16, 20, 21, 34, 42, 102, 104,
 120, 125.
 δρυμὸς, 5, 13; 20, 10; p. 272 et suiv.,
 7, 40.
 δωρεά (ἡ Καλλιξένου), 19, 9.
 Δικαίου (Τὰ), 44, 3-4, 10; 45, 3, 10.
 Ἐλευσίς, 43, 3, 10.
 Ἐρμιοπολίτης, 55, 1-2.
 Ἐρμούπολις, 48, 3, 11; 58, 10.
 Ἐρακλείδου μερίς, 3, 49; 5, 19-20; 10, fgt.,
 1, 3.
 Ἐρακλεοπολίτης, 25, 27, 29, 39; 56, 3-4.
 Ἐρακλέους πόλις, 25, 11, 16-17, 18, 21, 24.
 Ἐρῶιον, 27, 10.
 Θεσσαλός (?), 38, b, 1.
 Ἰσιεῖον, 5, 36, 61.
 Κερκεόσιρις, 11, 11; 19, 7 (1); 47, 8, 18.
 Κερκεσοῦχα, Κερκεσοῦχι (dat.), 7, 3 (interl.),
 Κερκεσοῦχοις (dat. plur.), 7, 11.
 Κόμα, 59, 23, 49, 107.
 Κορφοτοῦν, acc., 6, 4.
 Κρηῆκις, 59, 10, 39, 85, 97, 112, 124.
 Κροκοδείλων πόλις, 5, 7 (-δίλων), 24, 26 (-δί-
 λων, 36 (-δίλων), 61 (-δίλων), 63 (-δίλων),
 7, 18-19 (-δίλων), 11, 2 (-δεῖλων).
 Κώμη, 6, 7, 23.
 Λαθύρυνθος, 1, 32; 9, 11.
 Λαγίς, 11, 12.
 Λητοπολίτης, 3, 51.
 Λητοῦς πόλις, 5, 6.
 Λίμνη, 5, 5, 27, 35, 39; 10, fgt., 2, 1.
 Λουσιμαχίς, 11, 13.
 [] μερίς, 5, 36.
 Μαιμάχου μερίδος, 5, 17, 26.
 Μακεδών, 4, 26.
 Μαξιμιανόπολις, P. Cairo, p. 108, 4.
 Μάχορ, 59, 57, 92, 105, 116.
 Μενδήσιος, 54, 3.
 Μητροδώρου ἐποίκιον, 12, 3.
 μητρόπολις, P. Cairo, p. 108, 7.
 Νισεὺς, 31, 1.

---(1) Dans 19, 7, Wilcken a proposé ἐν Κερκο[ύροις.

- Ὀννης, **59**, 18, 25, 32, 46, 50, 53, 94, 101, 108, 118.
 Ὀξύρυγχα, **49**, 9; **52**, 4.
 Ὀξύρυγχα, **8**, 2.
 Ὀξύρύγχων πόλις, **25**, 22.
 Ὀρμος Σύρων κώμης, **3**, 54.
 Πατώντις, **26**, 2 (n.).
 Παῶφις, **47**, 3, 10; **48**, 3, 9-10.
 Πεένεψυ, **59**, 11, 42, 98, 126.
 Πεενπάσβυτις, **59**, 8, 35, 121.
 Πεκερκουρ(), **25**, 58.
 περίγωμα, **5**, 30.
 Πισίδης, **27**, 1.
 Πολέμωνος (μερίς), **10**, fgt. 1, 6.
 Πτολεμαίς, **1**, 31; **21**, 10 (Πτολεμαεῖτα); **22**, 10-11; **23**, 10-11; **25**, 15-16.
 Πυρρεία, **11**, 12; **19**, 3.
 Σάθρων (gen.), **60**, 10.
 Σεδέννουτος, **16**, 2.
 Σηλυμβριανός, **14**, 4.
 Σοκνοπαίου νῆσος, **3**, 20.
 Σύρος, **5**, 14, 16.
 Σύρων κώμη **1**, 31; — ὄρμος Σύρων Κώμης, **3**, 54.
 Σχῶμιθις, **59**, 29, 41, 61, 114.
 Τάγκλις, **59**, 14, 38, 100, 123.
 Ταλῖθις, **47**, 7, 17.
 Τεβέτνου, gén, **6**, 4.
 Τέρτον Πετεχῶνος, **31**, 1.
 Τιλῶθις, **59**, 17, 45, 103.
 Τόου, **59**, 28, 31, 47, 55, 83, 90, 104, 109, 110, 117.
 Τοῦφις, **1**, 31.
 Τρικωμία, **11**, 13.
 Φαρβαῖθα, **14**, 3.
 Φαρβαῖθι, dat. **5**, 20.
 Φιλαδελφεία, **3**, 74.
 Φυ[**23**, 19.
 Φυλακή, **1**, 30.
 Ψεναρούω. **46**, 4, 12.
 Ψευρ, **20**, 5.
 Ψύα, **20**, 10; p. 272 et suiv. **5**, 23, 33, 63.

IV

FONCTIONS CIVILES ET MILITAIRES

- Ἀντιγραφεύς, Ἡρακλείδης, **19**, 11. — Στοτοῦθ, **1**, 1. — ἀντιγραφομένου παρὰ βασιλικοῦ γραμματέως, Ἡρακλήτορος, **21**, 15-19; Ἡρακλεόδωρος (le même), **22**, 17; **23**, 16.
 Ἀπαιτητής ἀνώννης, Αὐρήλιος Βῆκις, Αὐρ. Ἰδίοις, Αὐρ. Πίων, Αὐρ. Ἐρμείας, *app.* p. 108, l. 5-6.
 Ἀρχιφυλακίτης, **3**, 72.
 Βασιλιογραμματεὺς, **19**, 12; **22**, 18. Voir Γραμματεὺς.
 Βασίλισσα, **22**, 7.
 Γραμματεία, **3**, 45.
 Γραμματεὺς, **1**, v^o, 32; **3**, 21; — Ἐρμοκράτης, **10**; fgt. 1, l. 2; — βασιλικός, **1**, v^o 24-25; **19**, 12; **21**, 18; **23**, 18; — βασιλικός Ἀρμάχορος, **3**, 52. — Ὠρος, **4**, 29, 30.
 Δεσμοφύλαξ, **7**, 3, 14.
 Ἐπιλάρχης, Θεόδωρος Φανοκλέους Σηλυμβριανός, **14**, 4. Cf. additions et corrections.
 Ἐπιμελητής, **4**, 9. — Ἀπολλώνιος, **19**, 6.
 Ἐγεμών, **53**, 23. — Μεταλλεύς, **4**, 17.
 Ἰλάρχης, Ἀντιφάνης, **31**, 3.
 Ἰππαρχος, **33**, 1. — Ζώσιλλος, **32**, 1. — Μαχάτας, **34**, 1.
 Κληροῦχος, **4**, 28.
 Κυβερνήτης, **24**, 4; — Αὐρ. Ἀπολλώνιος Σιλδανοῦ Μεχεμψότος, *app.* p. 108, l. 45.
 Κωμάρχης (de Νισεύς et Τέρτον Πετεχῶνος). — x Ἀρυότου, **31**, 1.
 Κωμογραμματεὺς, **3**, 54, 72, 82; **47**, 3, 10 (cf. Μυριάρουρος).
 λαός, **16**, 48.
 Μυριάρουρος, καὶ κωμογραμματεὺς, Παῶφις, **47**, 2-3, 10; **48**, 29.
 Νάυκληρος, Αὐρ. Ἀμμωνᾶς Βησαρίωνος, *app.*

p. 108, l. 2. — Ἀύρ. Ἀνίκητος, *ibid.*,
l. 17. — Ἀπολλόδοτος, **24**, 2-3. — Ἡρα-
κλειδης, **21**, 6. — Ἡρώδης, **23**, 5. —
Παρέμφις, **22**, 3-4.
Νομοφύλαξ, **29**, I, 23; II, 31.
Οἰκονόμος, **3**, 26. — Ἀρχῆβις, **9**, 18-19. —
Ἀσκήπιάδης, **9**, 1-2. — [[Πωσειδώνιος]]
Ἡρακλειδης, **4**, 14, 16 marge, 29 Μητροδώ-
ρου, **3**, 71. — οἰκονομῶν τὸν Λητοπολίτην,
Πακροῦρις.
Πράκτωρ, Χρύσιππος, **28**, 13.
Σιτολόγος, **24**, 6. — Νίκων, **13**, 2. — Ζέφυ-

ρος, **3**, 49-50.
Στρατηγός, **53**, 10, 23.
Σύνταξις, ὁ ἐπὶ συντάξεως, Λάμισκος, **4**, 20.
Τακτόμισθος, **4**, 28 (?), 36 (*cf.* additions et
corrections); — Στρατοκλῆς, **4**, 4.
Τοπογραμματοεὺς, **3**, 71. — Μιῦσις, **3**, 70, 77.
— Πετσαρχῆβις, **3**, 73.
Φυλακίτης, **3**, 59, 72; **7**, 4.
Ἵππρέτης, τῶν ἐν τῷ Ἀρσινοίτη τὴν σπάρμιον
κεκληρουχημένων (τριακονταρούρων), **4**, 25
(13, 14).

V

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Fractions.

∟ = 1/2, **1**, v°, 28; **5**, 53, 59; **11**, 9, 12;
19, 10; **12**, 9, 12; **18**, 10; **20**, 2,
passim; **30**, 1, 2, *passim*; **31**, 1, 2, 3,
passim; **32**, 1, *passim*; **33**, 1, 2, *pas-*
sim; **34**, 3, *passim*; **35**, 6, *passim*;
36, 2, 3, *passim*, **37**, 1, 2, *passim*; **38**,
d, 1; f, 1 (*cf.* N. C.); g, *passim*; i,
passim; j, 1: etc...
B' = 2/3, **3**, 68; **20**, 15, 21; **30**, 14;
31, 19; **32**, 9, 12; **33**, 19; **34**, 16.
Γ' = 1/3, **20**, 3, *passim*; **30**, 7, 8, 12;
31, 10, 38; **32**, 2; **33**, 6, 7; **34**, 12,
14, 19; **35**, 10, 12; **38**, f, 1.
δ = 1/4, **5**, 22, 59; **20**, 5, *passim*; **30**,
1, 3, 15; **31**, 13, 15, *passim*; **32**, 1;
33, 2, 3, *passim*; **34**, 14; **35**, 6, *passim*;
36, 2, *passim*; **37**, 1, 2, *passim*; **38**,
b, 1, 3; j, 1.
Ϛ' = 1/6, **20**, 3, *passim*; **33**, 19; **37**, 15,
26, 32, 33.
η' = 1/8, **11**, 9, 14; **20**, *passim*; **30**,
2; **31**, 3, 4 *passim*; **32**, 1; **33**, 1, 2,
passim, 19 (*cf.* N. C. *ad loc.*); **34**, 3;
36, 3, *passim*; **37**, 1, 4, *passim*; **38**,
b, 1, 3.
ιβ' (ιβ') = 1/12, **20**, 5, *passim*; **31**, 15, 18;

32, 17; **34**, 14; **37**, 18, 21; **38**, a, 6;
g, 3, 5.
ϙ = 1/16, **30**, 3, 14; **31**, 3, 4; **32**, 1;
33, 1, 2; **34**, 3; **35**, 10; **36**, 6, 7, 8,
passim; **37**, 1, 2, 4, *passim*.

Monnaies.

π, talent, **1**, 15, v° 10; **59**, 51, 96.
ρ, drachme, **1**, 11, 12, 15, v° 10, *pas-*
sim; **3**, 17; **4**, 18; **6**, 9..... **38**. l. 3,
etc....
∟, drachme, **6**, 14.
f =, 5 oboles, **30**, 12; **31**, 16.
f-, 4 oboles; **30**, 17; **31**, 16; **33**, 16,
17; **34**, 11; **36**, 1, 3, 17; **55**, 5; **59**,
50, *passim*.
f, 3 oboles, **30**, 12, 17, 19, 21, 22; **37**,
6, 13, 29 (*cf.* N. C.), 31; **38** l, 3;
m, 3; **58**, 4, *passim*; **59**, 105, *passim*.
=, 2 oboles, **30**, 24; **31**, 16, *passim*;
32, 15; **38**, a, 4; h, 4; j, 1; k, 4;
l, 3.
-, 1 obole, **31**, 37; **38**, h, 3, *passim*;
k, 3.
C, 1/2 obole, **25**, 17, 34, 65, *passim*; **30**,
18, 24; **33**, 16; **34**, 11; **36**, 5, 17; **38**,

\dot{i} , 1; \dot{j} , 1; \dot{h} , 2, 3, 4; \dot{k} , 3, 4; 58, 6, *passim*; 59, 103, *passim*.
 Δ , 1/4 d'obole, 1 v°, 10; 38, \dot{i} , 2; \dot{l} , 3; 58, 3, *passim*; 59, 103, *passim*.
 \mathcal{Z} , 1/4 d'obole, 32, 13; 38, \dot{i} , 2; \dot{m} , 3.
 χ , chalque, 58, 13, *passim*.

Mesures.

\mathcal{A} = aroure, 1, 6 (mal fait), 4, 26; 5, 3, 22, *passim*; 8, 4; 12, 1; 31, 1; 39, 3, 9; 40, 4, 10; 41, 2, 12.
 \mathcal{C} = artabe, 3, 38, 54; 5, 3 et *passim*; 18, 4; etc., 36, 9 (v. N. C. *ad loc.*); 37, 6, 7 (même signe, bien que tracé un peu différemment \mathcal{C} , v. N. C. *ad loc.*); 39, 6, 13; 40, 5, 13; 41, 7, 8, 19; 42, 6; 43, 6, 14; 44, 5, 15; 45, 5; 46, 7, 16; 47, 7, 17, 18; 48, 4; 49, 6 (v. N. C. *ad locum*), 13; 50, 16; 51, 3; 52, 6; 53, 12; 60, 10.
 \mathcal{E} = (artabe), 21, 8.
 \mathcal{H} = métrète 9, 8.
 Δ
 χ = 4 chœnices, 3, 36.
 \mathcal{C}
 χ = 6 chœnices, 3, 63.

Divers

\mathcal{A} = ανά 1, 6, v° 10; 3, 59, etc... 30, 14, 18, *passim*, etc... etc...
 \mathcal{E} = άν(τίγραφον), 4, 14.
 \mathcal{C} = άρ(γυρίου), 30, 22 (voir N. C., *ad loc.*); 38, \dot{h} , 2, 4.
 \mathcal{B} = βα(λανεϊ), 58, II, 19; III, 18.
 $\bar{\mathcal{B}}$ = βα(σιλικόν), 4, 16.
 \mathcal{I} = γίνεται (total) *passim*.
 $\mathcal{K}\mathcal{E}\mathcal{A}$ = είκοσιπεντάρουροι, 39, 3, 9; 40, 4, 10; 41, 2, 12; 42, 2, 10; 51, 2.
 $\hat{\mathcal{E}}$ = έλ(αιον), 58, II, 19; III, 18.
 \mathcal{E} = έν(τολή), 3, 53, 71; έπι(βολή), έπι-

γραφή), 20, p. 272, l. 2, 4.

\mathcal{L} , \mathcal{L} = έτος, έτους, έτει, *passim*.

\mathcal{A} = έπιλ(άρχης?) ου έπιλ(εκτος), 14, 4.

\mathcal{E}
 \mathcal{E} = θη(σαυρός), 20, 7; p. 272, l. 3; p. 274, l. 60.

\mathcal{K} = κε(ράμιον), 58, 4.

\mathcal{K} = κρι(θή, κριθής), 3, 53; 5, 28 (corrigez κρι(θο)πυρ(ού en κριθής).

κριθο \mathcal{A} : κριθοπυρός, 39, 5; 40, 3 (1) et v° (voir N. C. *ad loc.*).

$\mathcal{K}\mathcal{E}\mathcal{A}$ = κριθοπυρός, κριθοπυρού, 48, 4.

$\mathcal{K}\mathcal{E}$ = κριθοπυρός, κριθοπυρού, 46, 7.

$\mathcal{K}\mathcal{A}$ = κριθοπυρός, κριθοπυρού, 5, 4, 8, *passim*.

\mathcal{A} = λίνος, λίνον, 31, 12.

\mathcal{A} πυρού = λινοπυρού, 38 g, 2.

\mathcal{A} πυρ() = λινοπυ(ρού), 31, 12.

\mathcal{C} . λ(οιπόν) *passim*. e. g. 20, 3, 3, 9...; 31, 19.....; 58, III, 8...

\mathcal{C} = λ(οιπόν), 30, 13.

\mathcal{E} = ευτικόν ? 33, 17.

\mathcal{E} = μάλιστα, 4, 16.

\mathcal{H} = μισ(θωτής), 20, II, 30, 51; (p. 274-5), l. 64, 77, 83.

\mathcal{M} = μυριάρουρος, 47, 2; 48, 2, 9.

$\mathcal{T}\mathcal{E}$ = πέ(πτωκεν), 30, 13; 31, 34; 33, 25.

\mathcal{Z} = πέ(πτωκεν), 36, 4.

\mathcal{P} = πρ(ός), 3, 39.

\mathcal{A} = πυρός, πυρού, πυρών, 5, 7, *passim*, etc...; 20, p. 272 et suiv. 1, 6, 24, *passim*; 49, 13; ... 60, 10, etc...

\mathcal{A} = πυρός, πυρού, πυρών, 18, 4, 18, 20; *passim*, 30, 8, 9, 11; 31, 7.

\mathcal{C} = πο(ίει), πο(ίήσεις), etc., 3, 39, 40.

\mathcal{C} = πόλις, ... 58, 13 (Κροκοδείλων πό(λεις)).

\mathcal{V} = σύ(μβολον), 3, 62.

\mathcal{Y} = σύ(μβολον), 4, 19.

\mathcal{Y} = σύ(νταξον), 4, 16.

(1) L'i est visible contre le p.

Γ
X = (τρι)χ(αλκία), **16**, 1.
Λ
X = χλ(ωρῶν), **30**, 10; **31**, 16.
L = ὦν, ἀφ' ὧν, **2**, 6, 16; **5**, 2, 15, 30, 36,
passim; **20**, 2, *passim*... **30**, 17; **31**,
8; **38 b**, 3 (1); **58**, III v°, 4 et *passim*.
Lε = (ὦν) πέ(πτωκεν), **30**, 18 (voir N. C. *ad*
locum), **39**, i, 2.

Abréviations.

αξι = ἀξι(αν), **6**, 14.
αρακ = ἀράκ(ου), **30**, 3, *passim*; **31**, 15,
passim; **32**, 7. . . .
αρσενι = ἀρσενι(κά) **10** fgt, 1 l. 4; fgt, 2 l.
2, 3. . . .
γρα = γρα(φεισης), **4**, 1.
δεσμοφ^υ = δεσμοφύ(λαξ -λακος, -λακι), **7**, 3,
14.
ε() = ?, **20**, p. 222, l. 2, 4.
επικα = ? **30**, 5; **33**, 6.
επικα = ? **37** *introd.*
επι = ἐπι(στολης), **4**, 1, 5.
θηλυ = θηλυ(κά) **10** fgt 2, l. 2-5, *passim*.
κατερ = κατέρ(γον), **41**, v°.
κλ = κλ(ήρος, κλήρους), **4**, 10.

α
κ = κά(θαρσις), **20**, II, **24**, *passim*; cf. p. 272
et suiv.
κ, κοσ = κοσ(κινευτικόν), **20**, 3 *passim*; cf.
p. 272 et suiv.
κριθ = κριθ(ῆς), **30**, 3, *passim*; **32**, 9.
κρομμοφακ = κρομμοφακ(οῦ), **34**, 11.
ωμ
κ = κωμ(), **20**, 126 (p. 275).
κωμογ = κωμογ(ραμματέως), **47**, 3.
λινοφακ = λινοφακ(οῦ), **31**, 14; **34**, II, 23.
μετρ = μετρ(ούμενον), **60**, 10.
οικόν = οἰκονό(μον), **4**, 14.
·IC = ?, **20**, p. 273, 36, 42, 45, 46, 49.
οψ = ὄψ(ον), **58**, III, v°, 10.
πυρ = πυρ(ῶν), **30**, 8, 9; **31**, 10, *passim*.
σησ = σήσ(αμος), **3**, 54.
στ = σ(ύν)τ(αξιν), **4**, 16.
συνχρ = συνχρ(ήματισον), **3**, 63.
υΓε() = ὑπέ(ρ) ου?, **20**, p. 272, l. 2;
p. 276, l. 107.
υποτασ = ?, **35**, 13.
υπερβ = ὑπερβ(ερεταλου), **4**, 10.
φακ = φακ(οῦ), **31**, 4.
χα = ?, **30**, 23.
χαλ = χαλ(κοῦ), **30**, 15, 24.
χλων = χλωρῶν, **30**, 15.

VI

INDEX GÉNÉRAL

ἄβροχος, **30**, 3, 14, 22; **32**, 3, 17; **33**, 3,
19; **35**, 12; **36**, 16; **38 i**, 1; i, 1.
ἄγγελμα, **60**, 8.
ἄγορά, **4**, 15.
ἄγωγή, **24**, *app.* 16.
ἄγορεύειν, **25**, II, 37.
ἄγοραστός, **53**, 5, 8, 14, 20.
ἀδελφή, **6**, 5.
ἀδελφός, **20**, 4, 22.
ἀδικεῖν, **7**, 2; **29**, I, 29; II, 14, 20.

ἀδικημα, **29**, I, 1, 30.
ἄδολος, **24**, 8.
ἀθύρ, **1**, *verso* 29; **9** 17; **30**, 15; **41**, 9,
20; **43**, 7, 14; **47**, 8, 18.
αἰτία, **7**, 15.
αἰχμάλωτος, **3**, 66.
ἀκολουθεῖν, **1**, *verso* 18; **26**, 4.
ἀκολούθως, **24**, *app.* 2, 14.
ἀκοσκίνευτος, **44**, 5, 14; **49**, 6 *interl.*
ἀλιεύς, **25**, 14.

(1) Le fac-similé donné dans le texte est inexact.

- ἀ(λ)λαγή, **30**, 12; **31**, 17, 37; **33**, 16; **36**, 5, 20; **38 m**, 2.
 ἀλλά, **13**, 2; **16**, 4.
 ἀλλήλων, **1**, 5, 7; **28**, 8.
 ἄλλος, **1**, 6, 13; **3**, 42; **5**, 8, 12; **25**, 51; **26**, 15.
 ἄλων, **13**, 3.
 ἄλωσ, **9**, 14.
 ἄμα, **39**, 4, 11; **40**, 12; **41**, 5, 15; **42**, 5; **43**, 5, 12; **44**, 12; **45**, 12; **46**, 6, 14; **47**, 5, 14; **48**, 12.
 ἀμφισβητεῖν, **29**, π, 11, 26.
 ἄν, **1**, 9, *verso*, 5, 17, 19; **3**, 38; **5**, 21, 29; **7**, 16; **12**, 1; **13**, 5; **16**, 9; **17**, 9; **26**, 8; **28**, 5; **29**, I, 5, 6, 28.
 ἀνά, **1**, 7, 8, 13, *verso* 10, 14; **5**, 23, 59; **10**, π, 12; **25**, 51; **30**, 14, 18; **31**, 25; **32**, 16; **33**, 23, 24, 25; **35**, 12, 16, 19; **36**, 8, 15, 1 a; **37**, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12; **57**, 1.
 ἀναγκάζειν, **3**, 11, 30; **28**, 13.
 ἀνάγκη, **1**, *verso* 15.
 ἀναγράφειν, **1**, *verso* 25.
 ἀναδικεῖν, **29**, I, 4.
 ἀνιέναι, **28**, 17.
 ἀνακάθαρσις, **3**, 18.
 ἀνακομίζειν, **25**, 13.
 ἀναλαμβάνειν, **14**, 5.
 ἀναπλεῖν, **25**, 20.
 ἀναπληροῦν, **8**, 14; **33**, 28; **37**, 24.
 ἀνασκαφή, **1**, 8.
 ἀναφέρειν, **7**, 17; **11**, 6; **53**, 13.
 ἀναχωρεῖν, **8**, 76.
 ἀνδράποδον, **29**, π, 13, 30, 33.
 ἀνήλωμα, **1**, *verso* 4, 7, 15, 21; **25**, 8.
 ἀννώνα, **24**, *app.* 6, 18.
 ἀντί, **1**, *verso* 15; **5**, 25, 61.
 ἀντιγράφειν, **1**, 3; **21**, 16; **22**, 17; **23**, 16.
 ἀντιγραφεύς, **1**, 1; **19**, 11.
 ἀντίγραφον, **4**, 2, 5, 14, 21.
 ἀντίδικος, **29**, I, 24; π, 25.
 ἄξιος, **6**, 9, 10, 14.
 ἀξιοῦν, **7**, 10 *interl.*: **16**, 6.
 ἀπάγειν, **7**, 13.
 ἀπαγορεύειν, **29**, I, 12, 33.
 ἀπαιτητής, **24**, *app.* 6, 18.
 ἀπάρχειν, **26**, 2.
 ἄπας, **4**, 10; **26**, 4.
 ἀπελλαῖος, **4**, 3, 23.
 ἀπεργάζεσθαι, **16**, 7.
 ἀπέχειν, **1**, 5, 6; **2**, 2; **24**, *app.* 9.
 ἀπηλιώτης, **1**, 6; **2**, 4, 14.
 ἀπιέναι, **1**, *verso*, 33.
 ἀπό, **1**, 5, 6, 7; **2**, 1, 13, 14, 15; **3**, 17, 43, 64; **5**, 8, 24, 36, 61; **21**, 13; **22**, 13; **23**, 13; **24**, *app.* 5, 7, 15, 17, 19; **25**, 8, 25, 33, 37, 48, 52; **29**, I, 5; **30**, 2, 12; **31**, 4, 16; **32**, 2, 14; **33**, 2; **34**, 2; **35**, 11; **38 a**, 2; *b*, 2; *c*, 2; **53**, 14, 24, 27; **59**, 52.
 ἀπογραφή, **3**, 6.
 ἀπογράφειν, **29**, I, 32.
 ἀποδημεῖν, **1**, *verso* 29.
 ἀποδίδοναι, **4**, 17; **8**, 13; **39**, 4, 10; **40**, 11; **41**, 5, 15; **42**, 4; **43**, 4, 11; **44**, 11; **45**, 11; **46**, 5, 13; **47**, 5, 13; **48**, 11; **49**, 5; **51**, 3.
 ἀπομετρεῖν, **9**, 15, 24.
 ἀποπλεῖν, **3**, 5.
 ἀποστέλλειν, **3**, 56; **13**, 4; **17**, 3, 17.
 ἀποτίνειν, **28**, 5; **29**, I, 8.
 ἀποχή, **24**, *app.* 2, 14.
 ἄρακος, **5**, 25, 61; **30**, 2, 7, 17; **31**, 4, 7, 12, 15, 22; **32**, 7; **33**, 2, 7, 8, 21, 22, 23; **34**, 8; **35**, 2, 14, 15; **36**, 6, 7, 8; **37**, 1, 3, 4, 6, 15, 16, 21; **38 e**, 2; *g*, 1.
 ἀργυρικός, **28**, 14.
 ἀργύριον, **24**, *app.* 10; **30**, 22; **31**, 23, 26, 30; **37**, 6, 13, 23, 31; **38 b**, 2, 4; *i*, 2; *j*, 2, 4.
 ἀριθμεῖν, **3**, 40, 44.
 ἄριστος, **16**, 8.
 ἄρουρα, **1**, 47, 68; **5**, 12; **49**, 16.
 ἀρσενικός, **10**, I, 4, 6; π, 3, 6, 8; π, 2, 4, 5, 6, 8-14; IV, 1-7; v, 1, 2, 45.
 ἀρτάβη, **5**, 20 *interl.*, **9**, 14; **17**, 5; **21**, 21; **22**, 21; **23**, 3, 20; **24**, 2, 7; **41**, 18; **45**, 14, 16; **47**, 16.

- ἄρτος, **57, 6; 58, 9, 13; III, 3, 15, verso, 5.**
 ἄρχειν, **24, app. 3.**
 ἀρχιτέκτων, **1, verso 24.**
 ἀρχιφυλακίτης, **3, 72.**
 αὔθι, **7, 13.**
 ἀφαιρεῖν, **6, 11; 8, 7; 37, 26, 27, 28, 29.**
 ἀφιέναι, **7, 17; 29, II, 32.**
 ἀχάρακτος, **22, 6; 23, 7.**
 ἀχρεῖος, **1, verso 19.**
 ἄχυρος, **10, III, 7; 24, app. 8, 13, 20.**
 βάθος, **1, 9.**
 βαι[σε]λ, **25, 43.**
 βαλανεύς, **58, 19; III, 18.**
 βάσανος, **29, I, 22.**
 βασιλεύειν, **59, 1.**
 βασιλεύς, **7, 1; 9, 16, 26.**
 βασιλικογραμματεὺς, **22, 18.**
 βασιλικόν, **3, 75; 4, 31, 34; 14, 6, 7; 16, 3; 21, 13; 22, 13; 23, 12; 24, 8; 26, 7; 30, 21.**
 βασιλικός, **1, verso 24; 3, 31, 52; 4, 16, 30; 8, 14; 12, 4; 19, 12; 21, 18; 23, 17.**
 βασίλισσα, **22, 7; 23, 6.**
 βλάβος, **1, 15 (?).**
 βορῶας, **1, 5; 2, 1, 13.**
 βοτανισμός, **49, 15.**
 βούλεσθαι, **16, 5; 26, 6.**
 βραχύς, **1, verso 15.**
 βρέχειν, **5, 22; 26, 3.**
 βυβλᾶριον, **7, 7.**
 γάρ, **17, 7.**
 γένημα, **21, 14; 22, 14; 23, 13.**
 γεωργεῖν, **8, 3; 43, 3, 10; 44, 3, 9; 45, 3, 9; 46, 3, 11; 49, 14.**
 γεωργός, **1, verso 17; 8, 2; 26, 5; 37, 24; 47, 3, 12; 48, 3, 10.**
 γῆ, **1, verso 3, 13; 2, 2; 3, 75; 4, 27; 5, 14, 24, 35, 60; 8, 3, 4, 15; 26, 1, 3; 49, 3; 50, 5, 12.**
 γί(γ)νεσθαι, **1, 8, 10, 12, verso 2, 18; 2, 12; 3, 37, 41, 66; 4, 8; 5, 21; 13, 1, 5; 28, 18; 29, I, 6; 38 a, 1; 49, 13; 53, 6, 25.**
 γορπιαῖος, **4, 9.**
 γραμματεία, **3, 45.**
 γραμματεὺς, **1, verso 25, 32; 3, 21, 52; 4, 30; 5, 5; 10, I, 2; 19, 12; 21, 18; 23, 18.**
 γράφειν, **3, 1; 4, 1, 24, 33, 35, 36; 5, 25, 63; 9, 18; 14, 1; 16, 6; 23, 27; 26, 1; 29, I, 2, II, 10; 30, 2; 31, 4; 32, 2; 33, 2; 34, 2; 38 a, 2; 38 b, 2; c, 2; 43, 18; 49, 2; 50, 4, 11; 53, 2, 7, 16, 19, 26.**
 γυνή, **27, 3.**
 δάνειον, **39, 3, 10; 40, 4, 11; 41, 3, 12; 42, 3, 10; 43, 4, 11, 19; 44, 4, 11; 45, 4, 10; 46, 4, 12; 47, 4, 12; 48, 4, 11; 49, 4, 16.**
 δανίζειν, **37, 4 (?); 56, 1.**
 δεῖν, **58, III, 13**
 δεῖν (falloir), **1, 8, 12, verso 1, 2, 11, 23; 16, 4; 26, 7; 53, 8.**
 δεῖσθαι, **7, 21, 24.**
 δέκα, **1, 7; 40, 14, 19.**
 δεξιός, **55, 3.**
 δεσμοφύλαξ, **7, 3, 14.**
 δεσμωτήριον, **7, 13, 19.**
 δεσπότης, **24, app. 10.**
 δημόσιος, **24, app. 4.**
 διά, **4, 15; 5, 13; 7, 15; 9, 9; 15, 2; 19, 4; 21, 15; 22, 15; 26, 3; 47, 2, 10; 48, 2, 8; 58, 2, 8, 9, 18, 19, 22; III, 1, 9, 14.**
 διαβαίνειν, **6, 3.**
 διαγιγνώσκειν, **29, II, 18, 26.**
 διάγραμμα, **29, I, 11; II, 36.**
 διαγράφειν, **1, 8; 16, 3.**
 διαγραφή, **26, 4.**
 διάθεσις, **9, 4.**
 διακομιδή, **25, 3.**
 διακόσιοι, **23, 3, 21.**
 διαπλευρισμός, **1, 6, verso 5.**
 διασυγί, **37, 14 marge.**
 διασώζειν, **17, 18.**
 διατιθέναι, **3, 58.**
 διατρέβειν, **7, 4.**

- διαφέρειν, 16, 5.
 διαφορά, 1, *verso* 11.
 διδόναι, 1, *verso* 25; 3, 19, 25, 46; 5, 26,
 63, *verso* 3; 7, 7; 8, 5; 17, 9; 28, 11;
 30, 6; 31, 7; 32, 6; 33, 7; 34, 7;
 49, 1, 15; 50, 2.
 διεγγυᾶν, 28, 2.
 διεγγύησις, 59, 52.
 διέναι, 7, 23.
 δίκαιος, 21, 27; 23, 26; 24, 9.
 δίκη, 29, I, 2, 7; II, 29.
 δικαίωμα, 29, I, 25.
 δικαστής, 29, I, 17, 22.
 διμοιρίτης, 27, 3.
 διοικεῖν, 16, 9.
 διοίκησις, 30, 17; 33, 21; 35, 14; 36, 6;
 37, 1.
 διοικητής, 3, 2, 61, 79; 53, 7, 16.
 διπλοῦς, 4, 17 *interl.*
 δισχίλιοι, 24, 2, 7.
 διῶρυξ, 1, *verso* 7, 20, 22.
 δούλη, 29, I, 29.
 δούλος, 29, I, 19, 21, 27, 29, II, 6.
 δοχικός, 21, 24.
 δρυμός, 5, 13, 17; 20, 10.
 δύνασθαι, 3, 83; 8, 14; 29, I, 25.
 δυνατός, 16, 3.
 δύο, 29, I, 31.
 δύστρος, 3, 42.
 δωρεά, 19, 9.
 ἐάν, 1, 14, *verso* 7, 9, 20; 3, 13, 57; 4,
 32; 9, 17; 29, I, 1, 24; II, 14; 49, 6;
 60, 7.
 ἐάν, 7, 22.
 ἐγγύη, 34, 18.
 ἐγγύησις, 49, 18 (?); 59, 54.
 ἐδέχεσθαι, 16, 7.
 ἐγκλιεῖν, 21, 28; 28, 8; 29, I, 28.
 ἐγλείπω, 40, 3, 9.
 ἐγμισθοῦν, 5, 28.
 ἔθος, 1, *verso* 22.
 εἰ, 3, 46; 26, 4.
 εἰδέναί, 1, *verso* 12; 4, 2; 11, 4; 29, II,
 13, 27.
 εἴκοσι, 39, 13; 44, 15.
 εἰκοστός, 23, 1, 15.
 εἶναι, 1, 4, 14, 16, *verso* 4, 5, 12, 13, 15,
 19, 21, 22; 5, 21; 7, 20; 10, III, 1;
 11, 7; 12, 4; 13, 3; 14, 7; 16, 3; 17,
 14; 26, 2, 4; 29, I, 2, 11; 37, 24; 49,
 9; 60, 7.
 εἶς, 11, 8; 49, 10.
 εἰς, 1, 5, 6, 10, 11, 15, *verso*, 7, 9, 10, 15,
 18, 22, 28, 29, 31, 33; 2, 1, 13; 3, 3, 15,
 18, 21, 36, 45, 52, 60, 66, 68, 81; 4, 16;
 5, 3, 4, 7, 12, 13, 16, 17, 19, 20, 23,
 26, 27, 29, 30, 35, 36, 37, 60, 63; 6, 4;
 7, 18; 9, 12, 14; 13, 4; 14, 5, 7; 16,
 3, 4, 8; 17, 7; 21, 11, 12; 22, 11, 12;
 23, 11, 12; 24, 7, 8, *app.* 7, 19; 25,
 2, 4, 11, 16, 22, 23, 35, 39, 43, 61; 26,
 1, 5, 8; 29, II, 38; 30, 21; 32, 14; 33,
 8, 17; 34, 17; 35, 17; 36, 18; 37, 3,
 14; 38 *a*, 7, 9; *k*, 2; *l*, 2; 39, 3, 10;
 40, 3, 4, 9, 11; 41, 3, 14; 42, 3; 43,
 3, 4, 10, 11; 44, 3, 4, 9, 11; 45, 3, 4, 9,
 11; 46, 3, 4, 11, 13; 47, 4, 12; 48, 4,
 11; 49, 4, 14, 16, 18; 50, 8, 16; 52,
 4; 53, 2, 7, 12, 21, 22, 28; 58, III, 17;
 59, 7, 53, 55, 58, 62, 83, 86, 91, 95.
 εἰσάγειν, 19, 4 (?).
 εἰσδέχεσθαι, 13, 3.
 εἴσπραξις, 29, I, 5.
 εἰσφέρειν, 19, 4 (?).
 ἐκ, 1, 9; 3, 36, 67, 75; 4, 31 *interl.*; 5,
 3, 4, 5, 6, 12, 14, 15, 17, 18, 19, 24, 27,
 29, 30, 31, 32, 37, 38, 60, 63; 6, 4; 8,
 2; 24, 6; 25, 15, 21; 26, 5; 29, I, 22,
 24; II, 19; 39, 4, 11; 40, 12; 41, 5,
 15; 42, 4; 43, 5, 12; 44, 12; 45, 12;
 46, 5, 14; 47, 5, 14; 48, 12; 49, 5;
 58, 10; 60, 10.
 ἕκαστος, 5, 23, 60; 25, 36, 43, 47; 49, 16;
 53, 5.
 ἑκατόν, 5, 20 *interl.*; 29, II, 34; 40, 13;
 44, 15.
 ἐκβαίνειν, 1, *verso* 30.
 ἐκγονος, 4, 27.

- ἐκδιδόναι, **24**, *app.* **2**, **14**.
 ἐκδύειν, **6**, **8**, **23**.
 ἐκεῖ, **1**, *verso* **30**, **32**.
 ἐκκομίζειν, **3**, **79**.
 ἐκλαμβάνειν, **9**, **3**.
 ἐκτος, **23**, **1**, **2**; **57**, **4**.
 ἐκφόριον, **4**, **10**, **32**, **35**; **8**, **14**; **12**, **4**; **14**,
6; **34**, **13**; **37**, **25**, **26**, **27**, **28**, **30**; **39**,
4, **11**; **40**, **12**; **41**, **6**, **16**; **42**, **5**; **43**,
5, **12**; **44**, **13**; **45**, **12**; **46**, **6**, **14**; **47**,
5, **14**; **48**, **12**; **49**, **5**, **17**.
 ἐλαιοκάπηλος, **3**, **55**.
 ἐλαιον, **3**, **56**; **9**, **4**, **8**; **58**, **12**, **19**; III, **18**,
verso **8**, **9**.
 ἐλάσσω, **6**, **14**; **29**, I, **31**; II, **34**.
 ἐλεύθερος, **29**, I, **3**.
 ἐμβάλλειν, **21**, **9**; **22**, **9**; **23**, **9**; **24**, **5**,
app. **7**, **19**.
 ἐμπίπτειν, **1**, *verso* **5**, **17**, **20**; **16**, **5**.
 ἐν, **1**, **5**, **7**, *verso* **5**, **22**; **2**, **4**; **3**, **18**, **64**; **4**,
25, **30**, **31**, **33**; **5**, **13**, **17**, **18**, **19**, **27**,
30, **35**, **36**; **6**, **15**; **7**, **3** *interl.*, **7**, **11**,
18; **9**, **11**; **10**, II, **1**; **16**, **2**; **19**, **7**; **20**,
10, **33**, **41**; **25**, **18**, **27**, **31**, **39**, **43**, **56**,
58; **26**, **2**, **6**; **27**, **10**; **28**, **19**; **29**, I, **5**;
39, **11**; **40**, **13**; **41**, **6**, **16**; **42**, **5**; **43**,
5, **12**; **44**, **13**; **45**, **13**; **46**, **6**, **15**; **47**,
3, **6**, **7**, **8**, **11**, **14**, **17**, **18**; **48**, **3**, **10**, **12**;
49, **5**, **9**, **10**, **17**, **51**, **3**; **52**, **4**; **53**, **14**;
58, III *verso*, **15**; **59**, **6**; **60**, **6**.
 ἐναντίον, **29**; I, **31**; II, **31**.
 ἐνιαυτός, **1**, *verso* **23**.
 ἐνιστάται, **4**, **10**, **31**.
 ἐντευξίς, **8**, **6**.
 ἐντολή, **3**, **55**, **71**.
 ἐντυγχάνειν, **16**, **1**.
 ἐξαγωγή, **29**, I, **14**.
 ἐξεῖναι, **26**, **6**; **29**, I, **4**, **13**, **19**; II, **28**.
 ἐξήκοντα, **45**, **14**.
 ἔξω, **6**, **6**, **23**.
 ἐπαγόμενοι, **25**, **52**; **32**, **15**.
 ἐπακολουθεῖν, **4**, **22**.
 ἐπαύριον, **15**, **2**.
 ἐπεῖ, **3**, **80**; **4**, **35**; **9**, **13**.
 ἐπειδάν, **1**, *verso* **12**.
 ἐπειδή, **1**, *verso* **2**; **3**, **73**; **16**, **7**.
 ἐπέφ, **30**, **10**, **20**, **24**; **31**, **13**, **17**, **29**, **32**,
35; **32**, **12**; **33**, **16**, **26**; **34**, **21**; **35**,
9; **37**, **18**; **38** l, **1**; **56**, **1**.
 ἐπερωτᾶν, **24**, *app.* **10**.
 ἐπέχειν, **26**, **7**.
 ἐπί, **1**, **8**, *verso* **3**, **12**; **3**, **2**, **77**; **4**, **24**; **5**,
21, **23**, **58**, **60**; **13**, **3**; **21**, **9**; **22**, **9**;
23, **9**; **24**, **4**; **26**, **4**; **28**, **17** *interl.*;
29, I, **14**; II, **10**, **39**; **53**, **6**, **9**, **10**, **15**,
23; **59**, **6**.
 ἐπιβάλλειν, **1**, **15**; **3**, **64**.
 ἐπίγονος, **39**, **3**, **9**; **40**, **4**, **10**; **41**, **3**, **12**;
42, **2**, **10**.
 ἐπιγράφειν, **4**, **32**, **36**.
 ἐπίδεικνύειν, **3**, **29**.
 ἐπίδεκατος, **29**, I, **7**.
 ἐπιδιδόναι, **3**, **81**.
 ἐπιέναι, **1**, *verso* **23**.
 ἐπιζητεῖν, **7**, **6**.
 ἐπικα(), **30**, **5**; **33**, **6**; **37**, *introd.*
 ἐπικαθιστάται, **53**, **8**.
 ἐπικατακολουθεῖν, **4**, **6**.
 ἐπικλήσις, **29**, I, **27**.
 ἐπιλάρχης, **14**, **4** (?).
 ἐπίλεκτος (?), **14**, **4**.
 ἐπιμαρτύρεσθαι, **3**, **8**.
 ἐπιμέλεια, **3**, **55**.
 ἐπιμελητής, **4**, **9**; **19**, **6**.
 ἐπιμετρεῖν, **5**, **62** *inlerl.*
 ἐπιπεντεκαδέκατος, **29**, I, **7**.
 ἐπιπορεύεσθαι, **3**, **78**.
 ἐπισημαίνειν, **1**, *verso* **3**.
 ἐπισκέπτεσθαι, **1**, *verso* **24**; **5**, **29**; **6**, **5**
 ἐπισκοπεῖν, **1**, *verso* **27**; **25**, **30**.
 ἐπισπουδάξειν, **3**, **27**.
 ἐπιστέλλειν, **3**, **14**; **4**, **29**; **12**, **2**; **16**, **9**.
 ἐπιστολή, **1**, *verso* **33**; **4**, **1**, **5**, **21**, **15**, **1**;
17, **4**.
 ἐπιστόλιον, **60**, **5**.
 ἐπιτήδεια, **25**, **35**.
 ἐπιχωρεῖν, **29**, I, **16**.
 ἐποίκιον, **12**, **3**.

- ἱπτά, 18, 7.
 ἐργαστήριον, 19, 3; 21, 20; 23, 19.
 ἐργάτης, 28, 17.
 ἔργον, 1, 14, *verso*, 1, 16; 36, 18.
 ἔρημος, 26, 3.
 ἐβδῶσθαι, 5, 33; 13, 6; 14, 8; 15, 5; 16, 10; 18, 10; 26, 9; 39, 6, 13; 40, 6, 14; 41, 9, 20; 42, 7; 43, 7, 14; 44, 6, 16; 45, 6, 17; 46, 8, 17; 47, 8, 18; 48, 6, 15; 49, 8; 60, 13.
 ἕτερος, 29, I, 1.
 ἔτι, 37, 32.
 ἐτοιμάζειν, 15, 2; 26, 4.
 ἔτος, 19, 1; 21, 4, 23, 1, 15; 49, 14, 17; 59, 4.
 εὐθέως, 3, 4.
 εὐρίσκειν, 1, *verso* 32; 7, 8; 28, 22.
 εὐτόνωσ, 3, 14.
 εὐτυχεῖν, 8, 16; 9, 27; 11, 14.
 ἐφιστάναι, 13, 3.
 ἐφορμεῖν, 3, 10.
 ἔχειν, 3, 44; 5, 7, 11, 28, *verso* 2; 15, 2, 17, 16; 24, 2; 25, 2; 58, 1.
 ἔχυροῦν, 49, 12.
 ἔως, 1, *verso*, 30; 3, 43, 47; 4, 32; 5, 29; 9, 16; 25, 25, 33, 37, 48, 52; 26, 8.
 ζευγος, 8, 8.
 ζημία, 29, II, 20, 23.
 ζυτηρά, 3, 52; 59, 8.
 ζή, 28, 5, 6; 29; I, 7, 29, 31.
 ἡγεμών, 4, 17; 53, 23.
 ἦδη, 3, 77.
 ἦκειν, 7, 22.
 ἡμέρα, 3, 10, 36, 37, 38, 47, 62; 4, 33; 6, 7; 15, 1, 2; 25, 24, 25, 32, 36, 38, 40, 47, 49, 51, 53; 28, 9.
 ἦτοι, 24, *app.* 13.
 θερισμός, 1, *verso* 9.
 θέσις, 1, *verso* 6.
 θηλυκός, 10, I, 5, 7; II, 2, 5, 7; IV, 2, 3, 5-7; V, 3-5.
 θῆλυς, 8, 9.
 θησαυρός, 20, 7 *et passim*.
 θυγάτηρ, 17, 2, 6; 27, 5.
 θωῦθ, 33, 16, 26; 37, 20; 39, 6, 14; 42, 7; 48, 6, 15; 51, 2; 54, 1; 60, 13.
 ἴδιος, 5, 24, 60.
 ἰέναι, 1, *verso* 30, 28, 7.
 ἰκανός, 3, 76.
 ἰλάρχης, 31, 3.
 ἰμάτιον, 6, 9.
 ἴνα, 3, 60; 7, 16; 8, 12; 13, 4; 17, 18.
 ἰνδικτίων, 24, *app.* 8, 20.
 ἵππαρχος, 32, 1; 33, 1; 34, 1.
 ἵππεύς, 10, I, 1; 14, 4; 53, 4.
 καθάριεν, 5, 24, 61.
 καθαρός, 13, 3; 24, 8.
 κάθαρσις, 20, *passim*; 30, 20; 31, 39; 38 *e.* 1, 3.
 καθήκειν, 3, 42, 84.
 καθιστάναι, 28, 4, 13; 53, 15.
 καθότι, 4, 35; 53, 7, 15.
 καθώς, 26, 4.
 κακοῦργος, 7, 20; 28, 3.
 καλῶς, 3, 40, 43; 8, 11; 12, 2, 13, 3; 17, 8; 60, 2.
 κάμινος, 9, 5.
 κανών, 24, *app.* 7, 19.
 κατά, 1, 14, *verso* 8, 20, 23; 3, 28, 36, 62; 4, 6, 22, 33; 11, 8; 21, 10; 22, 10; 23, 10; 29, I, 10; II, 8, 25; 49, 7; 51, 6; 52, 2.
 καταβάλλειν, 28, 14.
 κατάδροχος, 34, 26.
 καταδικάζειν, 29, I, 3, 6, 27; II, 21, 24, 30.
 καταδίκη, 29, II, 32.
 καταλαμβάνειν, 3, 57.
 καταλινπάνειν, 17, 5.
 καταμετρεῖν, 14, 3.
 καταπλεῖν, 17, 7; 25, 23.
 καταποστέλλειν, 3, 60.
 κατασκευάζειν, 1, *verso* 23.
 κατασπείρειν, 5, 21, 22, 58.
 καταφερχός, 1, *verso*, 1, 10.
 κάτεργον, 39, 3, 10; 40, 5, 11; 41, 3, 13, 22; 42, 3; 43, 4, 11; 44, 4, 11; 45, 4, 11; 46, 4, 13; 47, 4, 12, 20; 48, 4, 11; 50, 6, 14.

- κατέχειν, **3**, 16; **4**, 30, 34; **18**, 8.
 κεῖσθαι, **1**, verso 21.
 κελεύειν, **29**, II, 12, 17, 28.
 κεράμιον, **3**, 7; **58**, 4.
 κερκουροσκάφη, **22**, 5; **23**, 5.
 κέρμα, **16**, 8.
 κίκι, **3**, 56; **58**, III, 19.
 κληῖρος, **4**, 9, 31, 34; **14**, 5; **40**, 3.
 κληρουχεῖν, **4**, 26.
 κληρουῶχος, **4**, 28 (?).
 κλίβανος, **58**, III, 17.
 κοῖλος, **1**, verso 14.
 κολόκυντα, **58**, 15.
 κομίζειν, **1**, verso 16, 32; **15**, 3; **53**, 20, 60, 9.
 κοσκινεύειν, **24**, 8.
 κοσκινευτικόν, **20**, passim.
 κριθή, **3**, 36, 38, 53, 67; **30**, 2, 8, 11; **32**, 9, 10, 12, 13; **34**, 13, 14, 17, 19, **35**, 10; **36**, 12, 13; **37**, 13, 15, 16, 18, 21; **38 a**, 4; *n*, 5-10; **39**, 6, 12; **41**, 7, 17; **42**, 6; **43**, 6, 13, 16; **46**, 16; **47**, 6, 15; **48**, 4, 13; **49**, 7; **51**, 4, 8; **52**, 6.
 κριθοφυρρός, **5**, 3, 4, 8, 12, 28, 29, 37; **39**, 5, 12; **40**, 5, 13, 16; **41**, 7, 17; **42**, 5; **43**, 6, 13; **45**, 4, 13; **46**, 7, 15; **47**, 6, 15; **48**, 4, 13, 15; **49**, 6.
 κρίνειν, **29**, I, 26.
 κρόκη, **6**, 12.
 κρόμμυον, **34**, 3; **36**, 6, 8.
 κρομμυοφακός, **34**, 11.
 κρίσιος, **9**, 22; **29**, I, 4, 9, 30; II, 11.
 κτήνη, **8**, 13.
 κύαμος, **58**, III verso, 17.
 κυβερνήτης, **24**, 4, *app.* 15.
 κωμάρχης, **31**, 1.
 κώμη, **1**, verso 31; **2**, 2, 4; **6**, 7, 23; **11**, 9; **24**, *app.* 5, 18; **25**, 31; **26**, 3, 6; **38 a**, 1; **49**, 10.
 κωμογραμματοεὐς, **3**, 54 (?), 72, 82; **31**, 2; **47**, 3, 11; **48**, 2, 9.
 λαϊκός, **10**, I, 4, 7.
 λαμβάνειν, **26**, 6; **49**, 11.
 λαός, **16**, 2, 8.
 λάχανον, **58**, 14; III, 4, 16, *verso*, 1, 10, 18.
 λέγειν, **7**, 14; **11**, 4; **28**, 23; **29**, I, 30.
 λεία, **28**, 18, 22.
 λινοκριθή, **38 f**, 1.
 λίνον, **31**, 4, 22; **33**, 3, 21, 22, 25; **34**, 13, 14, 15, 20; **36**, 6, 7, 9; **37**, 2, 5, 11.
 λινοφυρρός, **31**, 13; **34**, 10, **38 g**, 2.
 λινοφακός **31**, 14; **34**, 12, 23.
 λίτρα, **24**, *app.* 9, 13, 20.
 λίψ, **1**, 6; **2**, 15.
 λογάριον, **60**, 11.
 λογευτήριον, **59**, 6.
 λογιστήριον, **3**, 84.
 λόγος, **1**, verso 25; **3**, 79, 82; **10**, III, 1, 3; **16**, 5; **25**, 11; **49**, 7; **53**, 13, 14, 22.
 λοιπός, **5**, 22, 58; **11**, 6; **13**, 5; **16**, 9; **26**, 3.
 λύχνος, **58**, 5.
 λῶσις, **3**, 41.
 μακροπρόσωπος, **57**, 3.
 μάλιστα, **4**, 16; **26**, 2.
 μαυθάνειν, **26**, 8.
 μαρσίπιον, **6**, 15.
 μαρτυρεῖν, **29**, I, 20, 21.
 μάρτυς, **29**, I, 31.
 μαστιγοῦν, **29**, I, 15; II, 34.
 μάχιμος, **25**, 46, 64; **58**, 3, 18; III, 12.
 μελανχρής, **55**, 2, 4.
 μερίς, **3**, 49; **5**, 18, 20, 27, 35; **9**, I, 3.
 μέρος, **3**, 65; **5**, 13; **26**, 5, 7; **29**, II, 23.
 μεσίτης, **28**, 11.
 μεσορή, **25**, 5; **31**, 14; **34**, 23; **35**, 10; **37**, 19; **49**, 8; **53**, 17, 24, 27, 29.
 μέσος, **1**, 5; **49**, 11.
 μετά, **1**, verso 24; **4**, 35; **7**, 4; **53**, 19.
 μεταπέμπειν, **13**, 4.
 μετατιθέναι, **4**, 15 *marge*.
 μέτοχος, **60**, 1.
 μετρεῖν, **3**, 50, 65; **5**, 1, 34; **18**, 4; **31**, 29; **33**, 27; **35**, 18; **37**, 14; **39**, 2, 8; **40**, 2, 8; **41**, 2, 11; **42**, 2, 8; **43**, 2,

- 9; **44**, 2, 8; **45**, 2, 8; **46**, 2, 10; **47**, 2, 10; **48**, 2, 8; **49**, 4; **50**, 7, 15; **51**, 6; **52**, 2; **53**, 24, 26; **60**, 10.
- μέτρησις, **1**, 8; **2**, 12.
- μετρητής, **9**, 8; **57**, 1.
- μέτρον, **1**, 10, **21**, 24; **23**, 23; **24**, 9.
- μέτωπον, **29**, II, 36.
- μεχ(ε)ίρ, **21**, 1, 4; **24**, 1; **30**, 12, 19; **31**, 17, 27.
- μέχρι, **3**, 79.
- μή, **1**, *verso* 9; **13**, 3, 4; **15**, 3; **18**, 8; **26**, 3, 4; **29**, I, 24, 31; II, 12, 27, 34; **49**, 6; **53**, 27.
- μηδέ, **29**, I, 14; II, 12, 27.
- μηθείς, **1**, *verso* 19; **9**, 21; **29**, I, 13.
- μῆκος, **1**, *verso* 13.
- μήν, **1**, 2; **3**, 41.
- μητρόπολις, **24**, *app.* 17.
- μιμνήσκειν, **8**, 11; **12**, 1.
- μισθοῦν, **1**, *verso* 6; **3**, 75; **5**, 20, 23, 35, 59; **26**, 5.
- μισθοφόρος, **10**, I, 1; **14**, 4.
- μίσθωσις, **1**, *verso* 3, 12; **33**, 28.
- μισθωτής, **20**, 11, 30, 51; **22**, 7; **23**, 8.
- μνᾶ, **6**, 13.
- μναιεῖον, **15**, 1, 2.
- μυριάρουρος, **47**, 11.
- μυρίοι, **1**, 4.
- ναυ. . . [], **22**, *verso*.
- ναυδι (), **1**, *verso* 28.
- ναύδιον, **1**, 11, 13.
- ναύκληρος, **21**, 6; **22**, 5; **23**, 5; **24**, 2, 3, *app.* 3, 17.
- ναῦλον, **24**, *app.* 9; **25**, 13, 28.
- ναυπηγός, **25**, 15, 44.
- νέος, **39**, 4, 11; **40**, 12; **41**, 5, 15; **42**, 4; **43**, 5, 12; **44**, 12; **45**, 12; **46**, 5, 14; **47**, 5, 14; **48**, 12; **49**, 5.
- νῆσος, **3**, 20; **11**, 11.
- νόμος, **29**, I, 10; II, 8, 25.
- νομός, **3**, 53; **26**, 8.
- νομοφύλαξ, **29**, I, 33; II, 31.
- νότος, **1**, 5; **2**, 1, 13.
- νῦν, **5**, 21, 58.
- νουί, **7**, 17.
- ξυλίτις, **5**, 20, 21, 58.
- ξυλοκοπεῖν, **5**, 24, 60.
- ξύλον, **25**, 3; **58**, 15; III, 17, *verso* 11.
- ξυλοκοπία, **49**, 4.
- οἰκείος, **7**, 5.
- οἰκέτης, **29**, I, 2, 11.
- οἰκονομεῖν, **3**, 51.
- οἰκονόμος, **3**, 26, 71; **4**, 14, 16 *marge.* 29; **9**, 2, 19.
- οἶνος, **4**, 15; **58**, III, 15, *verso*, 2.
- ὀκτώ, **17**, 5; **21**, 3, 23.
- ὀλκή, **6** 13 *interl.*
- ὄλμος, **9**, 9.
- ὄλυρα, **37**, 18, 22.
- ὁμοίως, **3**, 12, 54.
- ὁμολογεῖν, **21**, 5; **22**, 4; **23**, 8; **24**, 1 *app.* 10.
- ὄνομα, **28**, 19.
- ὄνος, **8**, 8.
- ὄξος, **58**, 4, 11, 14; III, 16.
- ὄξυθυμον, **58**, 21; III, 10.
- ὄπως, **1**, *verso* 19; **3**, 44, 83; **4**, 2, 5, 22; **8**, 13; **12**, 1; **14**, 6; **53**, 14.
- ὄρμος, **3**, 2, 54; **21**, 11; **22**, 11; **23**, 11; **53**, 7, 9, 15.
- ὄρυγμα, **1**, 9, 10, *verso* 28.
- ὄσος, **1**, *verso* 5, 17; **3**, 38; **5**, 21; **60**, 7.
- ὄταν, **15**, 3.
- ὄτι, **8**, 6; **11**, 4; **29**, II, 26.
- ὄυ(κ), **7**, 8, 23; **13**, 2; **15**, 3; **16**, 3, 5.
- ὄυδείς, **8**, 10.
- ὄυθεις, **21**, 28; **58**, III, *verso* 14.
- ὄυν, **1**, 10, *verso* 2; **3**, 13, 81; **4**, 35; **8**, 11; **9**, 17; **10**, III, 1; **12**, 2; **13**, 3; **14**, 5; **15**, 3; **16**, 3; **17**, 8; **26**, 2; **50**, 7, 14.
- ὀφείλειν, **3**, 64; **8**, 10; **9**, 22.
- ὀφείλημα, **58**, 6 (?).
- ὀφθαλμός, **55**, 3.
- ὀφλών, **29**, II, 22, 28.
- ὀχρώσις, **3**, 21.
- ὀψέ, **6**, 7, 23.
- ὀψον, **58**, III, 2, 17, *verso* 10, 16.

- ὀψώνιον, **3**, 41, 42; **25**, 55.
 πᾶγος, **24**, *app.* 8.
 παῖς, **27**, 6, 12.
 παλαιός, **39**, 5, 13; **41**, 7, 17; **42**, 6; **43**,
 6, 13; **44**, 5, 14, 19; **46**, 16; **47**, 6,
 16; **48**, 5, 14; **49**, 6.
 παντελῶς, **26**, 2.
 πάνημος, **3**, 43.
 παρά, **3**, **21**, 49, 50 51, 71; **4**, 1, 16; **5**,
 4, 23, 27, 35, 39, 59; **8**, 1; **9**, 2; **13**,
 2; **14**, 2; **17**, 16, 19; **19**, 1, 5, 7, 12;
21, 17; **22**, 18; **23**, 15, 17; **24** *app.*
 7, 19; **25**, 1, 6, 45 63; **26**, 7; **49**, 9;
 51, 6; **52**, 2, 3; **59**, 4, 13, 15, 18, 19,
 23, 26, 36, 43, 47, 98, 110, 122; **60**, 3,
 9.
 παραγί(γ)νεσθαι, **15**, 4; **28**, 5, 8.
 παραδεικνύναι, **49**, 3; **50**, 4, 11.
 παραδιδόναι, **3**, 59; **24**, *app.* 12; **29**, II,
 29.
 παρακομίζειν, **15**, 4.
 παραλαμβάνειν, **24**, *app.* 7, 12, 18; **29**, II,
 33.
 παρῆναι, **12**, 1; **29**, I, 23.
 παριστάναι, **8**, 5.
 πᾶς, **1**, 7; **2**, 16; **3**, 32, 68; **14**, 7.
 παστοφόρος, **11**, 2; 7.
 παῦνι, **31**, 12; **32**, 15; **35**, 8, 18; **37**,
 17; **55**, 6; **57**, 5.
 πατήρ, **26**, 1.
 παχών(ς), **4**, 3, 23; **31**, 34; **32**, 11; **33**,
 13, 27; **34**, 20; **35**, 7, 18; **37**, 16;
38 a, 12; *e*, 2; *h*, 5; *i*, 2.
 πεδίον, **1**, *verso* 1.
 πέμπτος, **23**, 14; **29**, II, 23.
 πενήκοντα, **5**, 20 *interl.*; **13**, 2; **23**, 3, 22.
 περί, **1**, *verso* 21; **3**, 9, 12, 74, 84; **10**, II,
 1; **12**, 1, 3; **14**, 3, 6; **15**, 1; **16**, 2, 6,
 8; **17**, 4; **19**, 3; **21**, 19; **23**, 19; **25**,
 29; **26**, 1, 2, 7; **26**, 8; **28**, 18; **29**, I,
 1, 10; **43**, 3, 10; **44**, 3, 10; **45**, 3, 10;
46, 4, 12.
 περίμετρος, **1**, 4.
 περιπλεῖν, **25**, 29.
 περίχωμα, **1**, 7, *verso* 27; **5**, 30; **49**, 10.
 περιχωννύναι, **1**, *verso* 14.
 περιχῶσις, **1** *verso* 20.
 πῆχυς, **1**, 9.
 πῆπτω, **30**, 12, 15, 19; **31**, 16, 26, 34; **32**,
 14; **33**, 15; **35**, 11, 17; **36**, 4; **38 a**,
 7; *i*, 2; **59**, 5.
 πλάτος, **1**, 8, *verso* 28.
 πλεονάζειν, **1**, *verso* 16.
 πληγί, **29**, II, 35.
 πλήθος, **1**, *verso* 3, 12; **3**, 76.
 πλῆν, **29**, I, 11.
 πλινθεῖον, **1**, 8.
 πλοῖτον, **3**, 3; **24**, 5, *app.* 4, 7, 16, 19; **25**,
 13, 28.
 ποιεῖν, **1**, *verso* 27; **3**, 39, 40, 43, 54, 63,
 68; **4**, 6, 18, 22; **8**, 11; **9**, 10; **12**, 2;
13, 3; **17**, 9; **29**, I, 23; **52**, 7; **60**, 2.
 ποιολογία, **43**, 80; **47**, 4, 13.
 πόλις, **1**, *verso* 33; **5**, 6, 7 *interl.*, **24 *interl.*,
 26, 37, 61, 63; **7**, 19; **11**, 3; **24**, 6;
25, 11, 17, 18, 21, 22, 24; **27**, 11.
 πολύς, **1** *verso* 1, 4; **3**, 16, 58; **26**, 3.
 πόσος, **11**, 5.
 ποταμός, **25**, 57.
 πράκτωρ, **28**, 13.
 πράξις, **29**, I, 9, 28.
 πράσις, **30**, 17; **31**, 22; **33**, 22; **36**, 8;
37, 5; **38 a**, 9.
 πράσσειν, **29**, II, 9.
 πρό, **1**, *verso* 9; **34**, 9.
 προίεσθαι, **60**, 3.
 προῖσθαι, **19**, 8.
 προκείσθαι, **24**, *app.* 7, 19.
 πρός, **1**, 12, *verso* 5; **2**, 4; **3**, 39, 54, 55,
 60, 63, 68, 75; **4**, 4, 14, 18, 20; **5**, 7, 11,
 20; **9**, 7; **12**, 2; **21**, 25; **23**, 24; **27**,
 11; **29**, I, 32; **31**, 23, 24; **33**, 24; **37**,
 6, 7, 26, 27, 28 30; **52**, 7; **54**, 7; **60**,
 11.
 προσαγγέλλειν, **6**, 1, 17.
 προσαγωγίς, **21**, 8.
 προσαποτίνειν, **29**, II, 22.
 προσγράφειν, **29**, II, 7.**

- προσδεῖσθαι, **5**, 13.
 προσκεῖσθαι, **4**, 15.
 προσέχειν, **7**, 23.
 προσκομίζειν, **53**, 24.
 προσμετρεῖν, **5**, 29.
 προσοφείλειν, **3**, 74; **9**, 6.
 προσπικραίνειν, **7**, 9.
 πρόσταγμα, **4**, 33; **43**, 21; **51**, 7 (?).
 προστάττειν, **8**, 12.
 προστιθέναι, **1 verso**, 1, 11; **60**, 11.
 πρότερον, **8**, 6; **15**, 3.
 προϋπάρχειν, **1**, verso 4, 16, 18, 22.
 πρῶτος, **49**, 17; **60**, 8.
 πυλῶν, **2**, 5.
 πυρός, **5**, 7, 12, 16, 23, 24, 28, 29, 60; **11**, 9, 14; **19**, 10; **20**, 16, 18, 20; **22**, 2, 20; **23**, 2, 20; **30**, 2, 6, 8, 9, 11, 13, 20; **31**, 4, 10, 11, 14, 29; **32**, 2, 6, 10, 11, 13; **33**, 2, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 18; **34**, 2, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, **35**, 5, 7, 8, 10, 11, 18, 19; **36**, 5, 13; **37**, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 22, 25, 31, 32; **38 a**, 4; **b**, 2; **44**, 4, 14, 19; **49**, 6, 16; **50**, 16; **53**, 12, 22.
 πωλεῖν, **3**, 53; **29**, I, 13.
 πῶλος, **8**, 9.
 πωλογία, **5**, 3, 8, 12, 14, 29, 37.
 σήμερον, **3**, 47.
 σησαμεία, **26**, 1.
 σησαμιτία, **5**, 20.
 σήσαμον, **3**, 54; **9**, 13, 20, 24; **41**, 4, 14; **42**, 4.
 σίκκος, **34**, 3, 15, 16; **36**, 6, 7, 9.
 σιτάριον, **17**, 4.
 σιτικός, **37**, 25.
 σιτολογεῖν, **19**, 2.
 σιτολόγος, **3**, 50; **1 c**, 2; **24**, 6; **53**, 11, 25.
 σῖτος, **3**, 11, 15; **11**, 7; **13**, 3; **17**, 19; **19**, 4; **31**, 24, 28; **33**, 24; **34**, 13, 15, 16, 17, 19; **36**, 10; **37**, 2, 5, 7, 23; **53**, 5, 8, 15, 21, 24.
 σιτοφόρος, **49**, 13.
 σκαφόπρωρος, **24**, *app.* 16.
 σκέπτεσθαι, **11**, 5.
 σκυτάλη, **21**, 27; **23**, 25; **24**, 9.
 σπείρειν, **5**, 12, 19; **30**, 2; **31**, 4; **32**, 2; **33**, 2; **34**, 2; **38 a**, 2; **38 b**, 2.
 ὄσπερμα, **5**, 7, 11, 16, 23, 26, 28, 36, 60, 63, 64; **20**, 7; **30**, 6, 8, 9; **31**, 10, 11, 12; **32**, 6, 10, 11; **33**, 7, 10, 11, 13; **34**, 7, 18; **35**, 7; **37**, 3; **49**, 14; **59**, 6, 8, 13, 15.
 σπόριμος, **4**, 25; **30**, 1; **31**, 3; **32**, 1; **33**, 1.
 σπόρος, **4**, 31; **5**, 36; **26**, 5.
 στάδιον, **2**, 3.
 στατήρ, **1**, 15.
 στήμων, **6**, 12.
 στίζειν, **29**, I, 14; II, 36.
 στρατηγός, **53**, 10, 23.
 συγκρίνειν, **1**, verso 27; **53**, 9, 22.
 συγκύρειν, **9**, 5; **52**, 5.
 συγχρηματίζειν, **3**, 38, 63; **49**, 3; **50**, 5, 12.
 σῦκον, **58**, III, 10.
 συκοπώλης, **58**, 6.
 συμβαίνειν, **13**, 2.
 συμβάλλειν, **21**, 25; **23**, 23; **24**, 10.
 σύμβολον, **3**, 39, 53, 63, 68; **4**, 18; **17**, 9; **52**, 6; **53**, 26; **57**, 1; **60**, 6.
 συμμετρεῖν, **19**, 13; **30**, 19.
 συμπλεῖν, **1**, verso 30.
 σύν, **4**, 10, 31; **5**, 20; **49**, 14.
 συνάγειν, **14**, 6; **37**, 13 *margin*.
 συναγωγή, **41**, 4, 13; **42**, 3.
 συναντᾶν, **13**, 2.
 συναγνεῖν, **6**, 6.
 συνάπτειν, **1**, verso 7.
 σύνεγγυς, **1**, verso 11.
 συνέχειν, **7**, 11, 15.
 συνεχτής, **1**, verso 2.
 σύνταξις, **3**, 37, 66; **4**, 16, 24; **9**, 7; **52**, 6.
 συντάττειν, **3**, 40, 43, 57, 59, 77; **4**, 16, 34; **5**, 1, 34; **7**, 10, 16; **13**, 4; **39**, 1, 8; **40**, 1, 8; **41**, 2, 11; **42**, 1, 9; **43**, 2, 9; **44**, 2, 8; **45**, 2, 8; **46**, 2, 10; **47**, 1, 10; **48**, 1, 8; **50**, 7, 14.

- συντελεῖν, **1**, 14, *verso* 9; **29**, I, 9.
 συντιθέσθαι, **15**, 3.
 συντόμως, **3**, 15.
 σχεδία, **25**, 4.
 σχοινίον, **1**, 4, 5, 7, 8, 11, 13; *verso*, 13, 28;
2, 13.
 σῶμα, **25**, 17, 35, 39, 43, 46; **29**, I, 13,
 23.
 τακτόμισθος, **4**, 4, 28, 36.
 τάριχος, **58**, 12.
 ταυρικός, **8**, 8.
 τέκνον, **17**, 13.
 τελευτᾶν, **4**, 27; **14**, 2.
 τεσσαράκοντα, **18**, 6; **21**, 2, 22; **45**, 16.
 τέταρτος, **24**, *app.* 11.
 τετρακόσιοι, **21**, 1, 2, 21.
 τῆλις, **37**, 2, 5, 12.
 τιθέναι, **1**, 14; **29**, I, 25.
 τιμή, **3**, 58; **30**, 15; **36**, 4; **37**, 13; **53**,
 20.
 τίς, **1**, *verso* 7, 13, 20; **3**, 46, 57; **5**, 13;
6, 6 *interl.*; **7**, 7; **11**, 6; **17**, 18; **25**,
31; **29**, I, 1.
 τοιοῦτος, **1**, *verso* 14.
 τόπος, **1** *verso*, 11, 13, 15; **3**, 73, 78; **5**, 21;
53, 3.
 τοπογραμματοεὐς, **3**, 70, 71, 73, 77.
 τοσοῦτος, **1**, 9.
 τότε, **29**, I, 7.
 τράπεζα, **32**, 14.
 τραπεζίτης, **25**, 7.
 τρεῖς, **6**, 18.
 τρέφειν, **10**, I, 4; II, 3, 10.
 τριακόσιοι, **22**, 21.
 τριβικός, **6**, 10.
 τριχαλκία, **16**, 2.
 τροφεῖα, **54**, 1.
 τροφίτις, **55**, 1.
 τυδί, **4**, 27; **6**, 1, 17; **26**, 9; **30**, 12, 19;
31, 16, 27; **33**, 15; **35**, 11, 17; **44**,
 17; **45**, 6, 17.
 τυρός (τυρόν?), **58**, III, 11.
 τρωγίμα, **58**, III, 5, 19, *verso*, 3.
 ὑδραγωγός, **1**, 12.
 ὕδωρ, **49**, 13.
 υἱός, **3**, 44; **4**, 32; **17**, 1; **27**, 4; **32**, 4.
 ὑπάρχειν, **1**, 12; **4**, 26, 32; **9**, 12, 21; **49**,
 6.
 ὑπατεία, **24**, *app.* 10.
 ὑπέρ, **20**, 10; **36**, 4, 5.
 ὑπερβερεταῖος, **4**, 7, 10, 33.
 ὑπέρροχος, **49**, 13.
 ὑπηρέτης, **4**, 25; **13**, 4.
 ὑπό, **1**, *verso* 14; **7**, 3; **29**, I, 29.
 ὑπογράφειν, **4**, 5, 8, 21; **49**, 2; **50**, 3, 10.
 ὑποζύγιον, **13**, 2.
 ὑποκείσθαι, **1**, *verso* 6, 7, 9.
 ὑπολείπειν, **3**, 17; **5**, 8.
 ὑπολογεῖν, **1**, *verso* 6, 17; **3**, 47; **53**, 5,
 19, 27.
 ὑπόλογος, **30**, 14; **32**, 17; **35**, 12; **38 a**,
 8.
 ὑπόμνημα, **8**, 1; **9**, 1; **49**, 2, 9; **50**, 3, 10;
52, 3.
 ὑποτασ(), **35**, 13.
 ὑποτιθέναι, **1**, 9; **4**, 2.
 ὕστερον, **1**, *verso* 26.
 φάνειν, **3**, 13; **9**, 18.
 φακός, **20**, 31; **7 interl.; **31**, 4; **55**, 2.
 φαμενώθ, **4**, 7, 10, 34; **15**, 5; **22**, 1, 3;
23, 2; **30**, 8; **31**, 9, 38; **32**, 9; **33**,
 10; **34**, 10; **36**, 20; **37**, 14; **38 a**, 10;
m, 2.
 φάναι, **5**, 7, 11; **7**, 20, 15, 3; **16**, 3.
 φαρμοῦθι, **13**, 6; **14**, 8; **30**, 9; **31**, 10,
 39; **32**, 10; **33**, 11; **34**, 11; **37**, 15;
38 a, 11; *e*, 1, 3.
 φᾶφι, **1**, 2, 3, 69; **9**, 7; **19**, 1; **40**, 6, 14.
 φέρειν, **17**, 4; **60**, 5.
 φθινοπωρικός, **41**, 4, 14; **42**, 4.
 φόρετρον, **53**, 6, 21, 25, 28.
 φορικός, **22**, 20; **23**, 21.
 φόρος, **5**, 22, 59.
 φροντίζειν, **3**, 84; **13**, 5; **14**, 6.
 φυλακή, **7**, 8.
 φυλάκιον, **10**, II, 14.
 φυλακίτης, **3**, 59, 72; **7**, 11.
 φυλακιστικόν, **25**, 56.**

- φυλάττειν, **49**, 12.
 φύσις, **1**, verso 20.
 χαίρειν, **3**, 23; **4**, 4, 20; **5**, 1, 34; **7**, 1; **10**,
 III, 17; **12**, 1; **13**, 1; **14**, 1; **15**, 1;
16, 1; **17**, 2; **18**, 4; **24**, app. 6, 18;
26, 1; **39**, 1, 7; **40**, 1, 7; **41**, 1, 10;
42, 1, 8; **43**, 1, 8; **44**, 1, 7; **45**, 1, 7;
46, 1, 9; **47**, 1, 9; **48**, 1, 7; **49**, 1; **50**,
 3; **51**, 5; **52**, 1; **60**, 2.
 χάλασμα, **2**, 16 (?).
 χαλκος, **6**, 16; **30**, 15, 22, 24; **31**, 36, 38;
36, 17, 19, 20; **38** *h*, 2, 4; *i*, 2; *j*, 3;
k, 3, 4; *m*, 2; **53**, 13, 22.
 χαλκοῦν, **21**, 26; **23**, 23; **24**, 10.
 χάραγμα, **2**, 16 (?).
 χάρτης, **3**, 45, 46.
 χειμῶν, **1**, 14.
 χέρσος, **37**, 13; **49**, 10.
 χιτών, **6**, 8, 24.
 χλωραί, **30**, 10, 12, 13, 17; **31**, 16; **32**,
 11, 14; **33**, 15, 22; **34**, 18, 21, 22; **35**,
 9, 11, 14; **36**, 4, 6; **37**, 1.
 χοίαχ, **5**, 34; **18**, 11; **33**, 15; **35**, 11, 17;
44, 6, 16; **46**, 8, 18; **59**, 4.
 χορηγεῖν, **3**, 45.
 χορηγία, **26**, 7.
 χόρτος, **5**, 26, 63; **37**, 1, 3, 4, 9; **58**, 7,
 19.
 χρέα, **15**, 2.
 χρηματίζειν, **26**, 6.
 χρῆσι-, **12**, 3.
 χρηστός, **1**, verso 5.
 χρόνος, **4**, 30; **26**, 3.
 χρυσός, **6**, 13 (?).
 χῶμα, **1**, 4, 5, 7, 8, 10, verso 2, 4, 6, 8, 11,
 17, 19, 21, 22, 27; **36**, 18; **38** *l*, 2; **49**,
 11.
 χωματικόν, **30**, 22; **31**, 20, 33; **36**, 16;
38 *h*, 1; *i*, 1; *j*, 1; *k*, 2.
 χωρίον, **1**, verso 13.
 χωρίς, **1**, verso, 1.
 ὧδε, **1**, verso 16.
 ὠτόν, **58**, 16.
 ὠς, **1**, 8; **14**, 7; **16**, 9; **29**, I, 3; II, 36;
54, 4.
 ὠσαύτως, **1**, verso 7, 19; **31**, 8, 18; **35**, 5,
 15; **37**, 17; **59**, 93.
 ὡστε, **1**, 7, 13, verso 14, 15; **21**, 11; **22**,
 11; **23**, 11; **24**, 7; **49**, 12; **53**, 21.

TABLE DES MATIÈRES

	Date	Pages	Planches
PRÉFACE		1	
Note sur la méthode de transcription et Liste des abréviations.		7	
Table des Papyrus du premier fascicule		11	
1. Plan et Devis de Travaux	259-8 av. J.-C.	13	I et II
2. Arpentage de terres	III ^e s. av. J.-C.	23	
3. Correspondance du Basilicogram- mate	241-0 av. J.-C.	26	III
4. Correspondance relative aux Clé- rouques	218-7 av. J.-C.	36	IV
5. Ordre de distribution de semences.	260-59 av. J.-C.	47	
6. Déclaration relative à un vol.	III ^e s. av. J.-C.	56	
7. Pétition au Roi	III ^e s. av. J.-C.	59	
8. Mémoire d'un cultivateur royal	III ^e s. av. J.-C.	62	
9. Mémoire d'un fermier du monopole de l'huile	III ^e s. av. J.-C.	64	
Table des Papyrus du second fascicule		66	
10. Dénombrements et comptes	III ^e s. av. J.-C.	69	
11. Lettre relative aux Pastophores	milieu du III ^e s. av. J.-C.	75	
12. Lettre à Aristarchos	250-49 av. J.-C.	77	
13. Lettre d'Aristarchos à Chrysispos	244-3 av. J.-C.	79	
14. Lettre d'Ammonios à Aristarchos	243-2 av. J.-C.	81	
15. Lettre d'Aristandros à Aristarchos	242-1 av. J.-C.	83	
16. Lettre à Aristarchos	Philadelphie ou Evergète	85	
17. Lettre du père d'Aristarchos	Philadelphie ou Evergète	87	VI
18. Ordre de paiement en nature	Everg. ou Philop.	89	
19. Reçu de sitologue	milieu du III ^e s. av. J.-C.	90	

	Date	Pages	Planches
20. Compte d'un Sitologue	III ^e s. av. J.-C.	92	
21. Reçu d'un Naoclère	221 av. J.-C.	99	
22. Reçu d'un Naoclère	221 av. J.-C.	102	XII
23. Reçu d'un Naoclère	221 av. J.-C.	104	
24. Reçu d'un Naoclère	III ^e s. av. J.-C.	106	
P. Cairo 10520	315 ap. J.-C.	108	
25. Comptes de transport par eau	III ^e s. av. J.-C.	110	
26. Lettre d'Apollonios à son père	III ^e s. av. J.-C.	116	
27. Listes de noms propres	Everg. ou Philop.	118	VII
28. Registre judiciaire	III ^e s. av. J.-C.	120	
29. Fragment d'un code	III ^e s. av. J.-C.	124	VIII
Table des Papyrus du troisième fascicule		133	
30-38. Comptes d'exploitation de tenures clérouchiques.	Evergète I	135	
30. Tenure de Daipatès	Evergète I	143	
31. Tenure de l'ilarque Antiphanès	Evergète I	150	
32. Tenure de l'hipparque Sôsillos	Evergète I	155	
33. Tenure d'un hipparque	Evergète I	159	
34. Tenure de l'hipparque Machatas	Evergète I	164	IX
36. Fin d'un compte	Evergète I	169	
37. Opération sur les ΧΛΩΠΑΙ	Evergète I	173	
38. Fragments.	Evergète I	180	
39-51. Ordres de prêts en nature.	Philadelphie an 35	186	
39. Diogénès à Thrasymédès. Prêt à des épigones clérouques		197	
40. Le même au même. Prêt à des épigones clérouques		220	
41. Le même au même. Prêt à un épigone clérouque		202	
42. Le même au même. Prêt à un épigone clérouque		204	
43. Le même au même. Prêt à un cultivateur		205	X
44. Le même au même. Prêt à un cultivateur		207	
45. Le même au même. Prêt à deux cultivateurs		209	

TABLE DES MATIERES

311

	Date	Pages	Planches
46. Le même au même. Prêt à un cultivateur		210	
47. Le même au même. Prêt à des cultivateurs		212	
48. Le même au même. Prêt à des cultivateurs		214	
49. Le même au même. Assignation de terre et prêt		215	
50. Le même au même. Assignation de terre et prêt		219	
51. Thrasymédès à Hérakleitos		220	
52. Ordre de versement en nature		221	
53. Frais de transport de ἡγοραστὸς σῆτος		222	
54-57. Résumés d'actes		225	
54. Reçu de τροφεῖα	an 3 d'Evergète ou de Philopator	226	
55. Contrat alimentaire	III ^e s. av. J.-C.	227	
56. Prêt	an 8 d'Evergète ou de Philopator	229	
57. Reçu	an 8 d'Evergète ou de Philopator	230	
58. Comptes	III ^e s. av. J.-C.	231	
59. Versements pour la ζυτηρά	an II de Philopator (1)	237	XII
60. Lettre de Dorotheós à son associé	Philadelphie ou Evergète	254	
Additions et corrections au fascicule III		257-261	
Additions et corrections au tome I		263-284	
Index		285-307	

(1) Corrigez la date, d'après U. Wilcken.

LE PUY-EN-VELAY

IMPRIMERIE *LA HAUTE-LOIRE*

Fragment of a papyrus scroll with Greek text, showing significant damage and tear. The text is written in a cursive hand and is arranged in approximately 15 horizontal lines. The fragment is roughly rectangular with irregular, jagged edges, particularly on the right side where a large vertical tear is visible. The ink is dark and somewhat faded in places, and the papyrus surface is light-colored and textured. The text is difficult to decipher due to the damage and the cursive script.

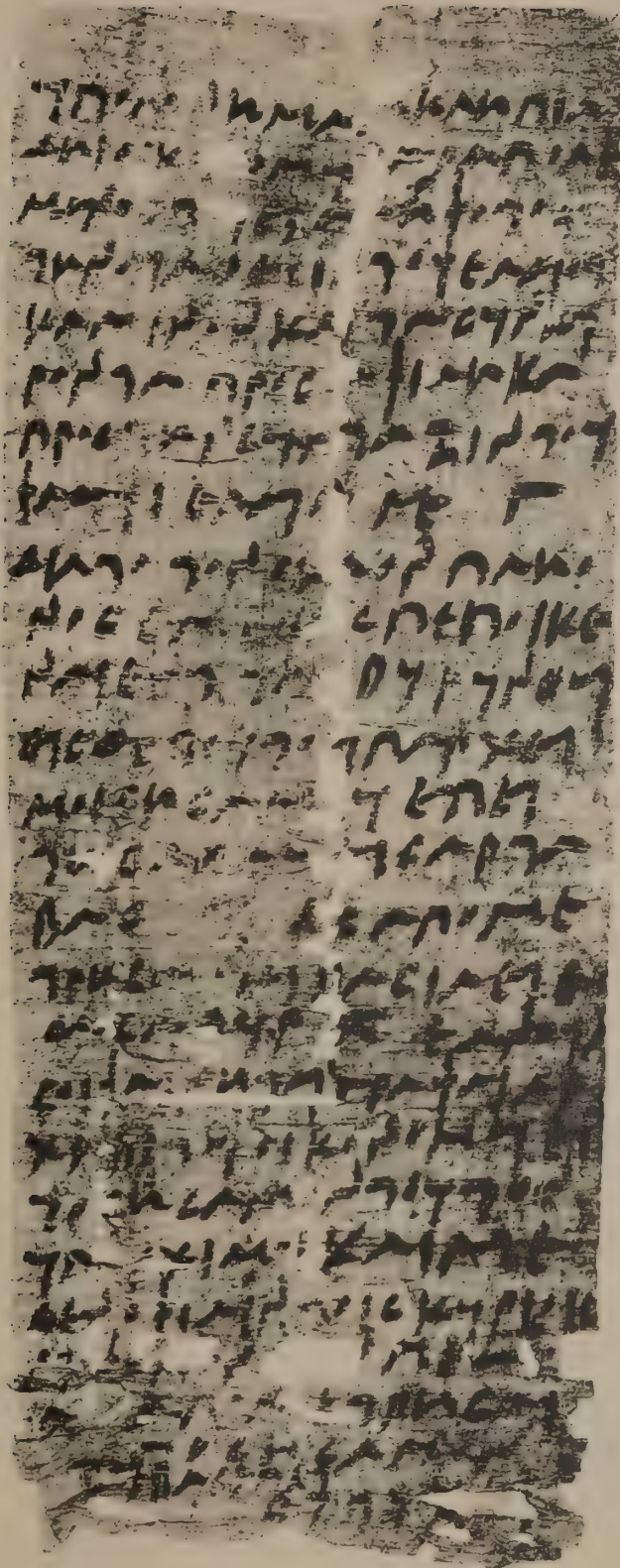
3. Correspondance du Basilicogrammate (col. III).

[Faint, mostly illegible Greek text on a heavily damaged papyrus fragment. The text is arranged in several horizontal lines, with some characters appearing to be in a different script or dialect. A prominent line of text in the middle reads:

καὶ καὶ καὶ καὶ
 καὶ καὶ καὶ καὶ

[The text continues with more faint, illegible characters and symbols, including what appears to be a large Greek letter alpha (Α) and other characters that are difficult to decipher due to the fragment's condition.]

4. Correspondance relative aux clérrouques.

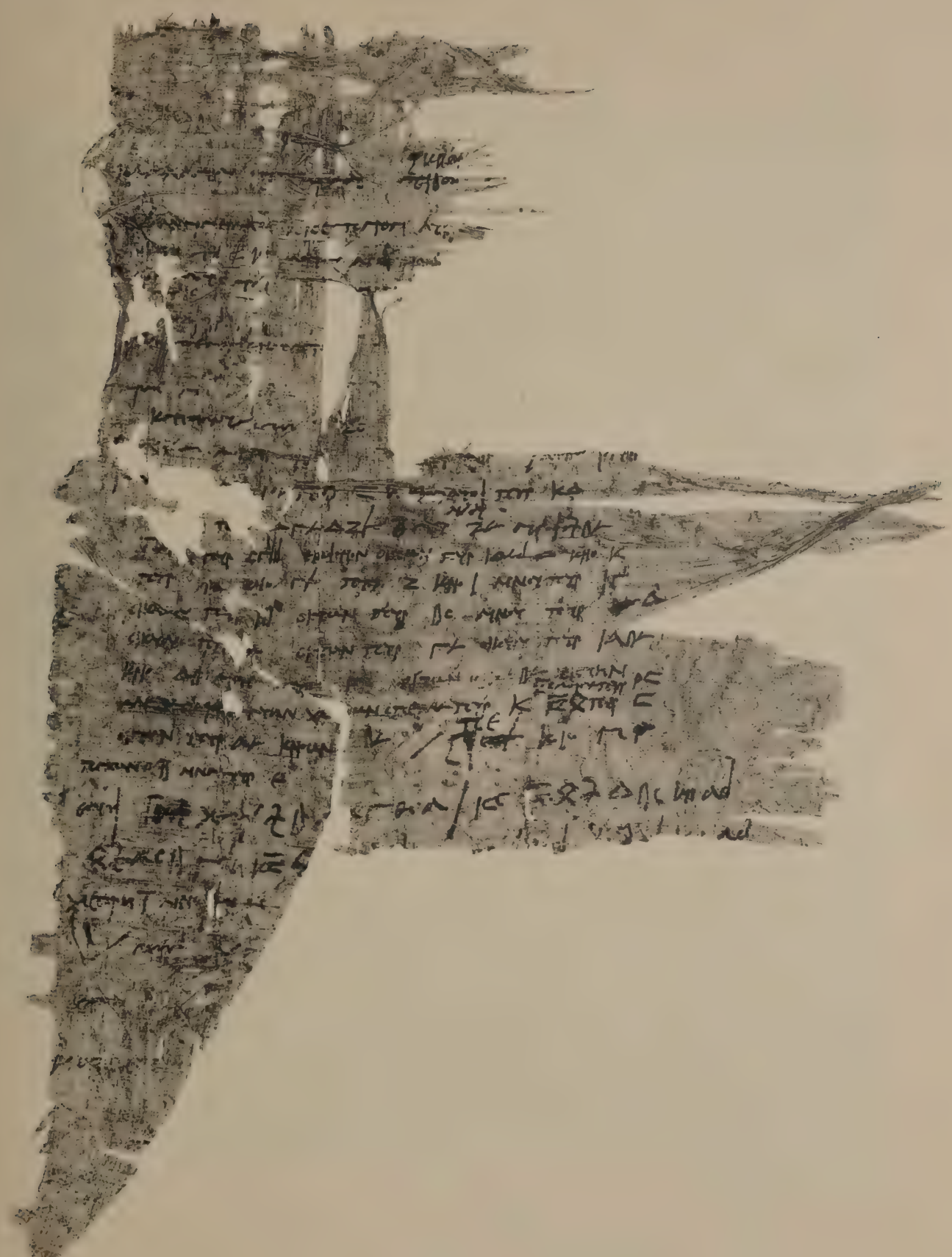


The image shows a vertical strip of ancient papyrus with two columns of handwritten Greek text. The script is a cursive hand, likely from the Hellenistic or Roman period. The text is densely packed and somewhat faded due to the age and wear of the papyrus. The columns are separated by a clear margin. The overall appearance is that of a historical document, possibly a record or a letter.

9. Mémoire d'un fermier du Monopole de l'huile.

Fragment of a Greek papyrus scroll with several lines of ancient text. The characters are dark and somewhat faded, typical of an archaeological find. The text is arranged in approximately 15 horizontal lines, though some are partially obscured by damage or wear. The script is a form of ancient Greek, likely from the Hellenistic or Roman period. The fragment is rectangular and shows signs of being part of a larger document.

17. Lettre du père d'Aristarchos.



34. Tenure de l'Hipparque Machatas.

> τοις εδωκεν ορασασθαι εως ορασειν
 εως ορασειν εως ορασειν εως ορασειν
 εως ορασειν εως ορασειν εως ορασειν
 εως ορασειν εως ορασειν εως ορασειν
 εως ορασειν εως ορασειν εως ορασειν
 εως ορασειν εως ορασειν εως ορασειν
 εως ορασειν εως ορασειν εως ορασειν

> τοις εδωκεν ορασασθαι εως ορασειν
 εως ορασειν εως ορασειν εως ορασειν
 εως ορασειν εως ορασειν εως ορασειν
 εως ορασειν εως ορασειν εως ορασειν
 εως ορασειν εως ορασειν εως ορασειν
 εως ορασειν εως ορασειν εως ορασειν
 εως ορασειν εως ορασειν εως ορασειν

43. Prêt à un cultivateur.

The image shows a large, irregularly shaped fragment of ancient papyrus. The surface is heavily stained, discolored, and shows signs of significant wear and tear, including numerous holes and frayed edges. Faint, dark ink markings are scattered across the surface, but they are almost entirely illegible due to the damage and fading. The fragment appears to be a piece of a larger document, possibly a legal or administrative record, given the caption's reference to land assignment and loans.

49. Assignation de terre et prêt.

LIBRAIRIE ERNEST LEROUX
28, RUE BONAPARTE, PARIS VI^e

PAPYRUS GRECS

Publiés sous la Direction de Pierre JOUGUET

TOME PREMIER. — PAPYRUS PTOLÉMAÏQUES

Fascicule I-II..... 50 francs.
Fascicule III..... 40 francs.

VIENT DE PARAÎTRE :

MONUMENTS DE L'ATHOS

I. — LES PEINTURES

Publiés par Gabriel MILLET

Professeur au Collège de France, Directeur d'études à l'École des Hautes Etudes

Un volume in-4^o de texte et un album de 264 planches en phototypie

Prix de vente..... 400 francs.

INSCRIPTIONES GRAECAE

AD RES ROMANAS PERTINENTES

AUCTORITATE ET IMPENSIS

ACADEMIAE INSCRIPTIONUM ET LITTERARUM HUMANIORUM

COLLECTAE ET EDITAE

Tome IV, Fascicule 8

Un volume in-8 de 87 pages sur 2 colonnes..... 25 francs.

Déjà parus, du même ouvrage :

Tome I, en 7 fascicules, chaque fascicule..... 20 francs.
Tome III, en 6 fascicules, —..... 20 francs.
Tome IV, 7 fascicules, —..... 20 francs.

Le Puy-en-Velay. — Imprimerie *La Haute-Loire*, 23, Boulevard Carnot.

Duke University Libraries



D00475268W

RESERVE BOOK

Room ~~338~~ 201

Do Not Take From This Room

**ROOM USE ONLY
CLASSICS DEPT. READING ROOM
PERKINS LIBRARY**

